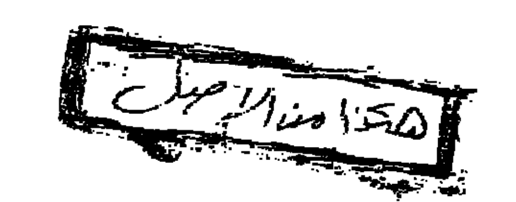


Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15828 – 7 F –

DIMANCHE 17 - LUNDI 18 DÉCEMBRE 1995

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les Quinze s'unissent pour lancer l'« euro » en janvier 1999

LE CONSEIL EUROPÉEN qui s'est achevé, samedi 16 décembre, à Madrid, a d'abord voulu mettre *un terme à la controverse* sur la nécessité de reporter ou non la création de la monnaie unique. En avalisant les différentes étapes du calendrier qui, à l'horizon de 2002, permettront à l'*« euro »* d'avoir cours légal en lieu et place des monnaies nationales, *les quinze* chefs d'État et de gouvernement ont voulu présenter un front uni. Il reste que les Quinze ont préféré reporter à plus tard le sort du *« pacte de stabilité »* proposé par l'Allemagne et la nature des relations à *établir* entre *les pays* qui, dès le départ, participeront à la naissance de la monnaie unique et ceux qui, pour quelque temps, resteront en dehors de ce *« noyau dur »*. Le sommet de Madrid a également fixé au 29 mars 1996 le *début des travaux de la conférence* intergouvernementale chargée d'adapter les institutions européennes dans la perspective de l'élargissement de l'Union à une douzaine de nouveaux candidats.

Lire page 2 et notre éditorial page 14

Les malheurs du président de l'UEFA

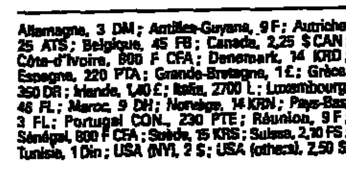


LENNART JOHANSSON

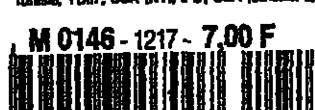
L'ANNÉE 1995 s'est moins bien achevée qu'elle n'a commencé pour Lennart Johansson, le président de l'Union européenne de football (UEFA). A la tête de la confédération continentale *la* plus prospère, le Suédois pouvait se croire tout-puissant. Il briguait la présidence de la Fédération internationale de football (FIFA) et rendait public ses propositions pour le développement du ballon rond sur la planète.

Hélas ! Un joueur belge sans renom a remis à plus tard ces rêves de conquête. Jean-Marc Bosman attaquait devant les tribunaux les règlements de l'UEFA, qui avaient permis à son club de briser sa carrière. *La Cour de justice des* Communautés européennes lui a donné raison, vendredi 15 décembre. Institutions politiques, joueurs, clubs se rebellent, et Lennart Johansson doit tenter d'éteindre l'incendie qui menace *dans* sa *propre* maison.

Lire page 18



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 360 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0146 - 1217 - 7,00 F

La CGT et Force ouvrière entretiennent la protestation contre le plan Juppé

Selon un sondage IFOP-« Le Monde », les Français sont partagés sur le maintien de la réforme

LA SORTIE de la grève était amorcée de façon très inégale samedi matin 16 décembre. La *reprise du travail s'est* accentuée dans les transports parisiens : la RATP a annoncé, au milieu de la matinée, que six lignes de métro sur quinze étaient ouvertes.

Dans les transports publics de province, la situation *était* très contrastée. A la SNCF, la reprise était perceptible en région parisienne, mais plusieurs dépôts de province résistaient. Dans le sud de *la* France, les syndicats contestaient la lecture faite par les directions régionales de la lettre adressée aux fédérations de cheminots par Bernard Pons, ministre des transports. Cette lettre est censée garantir le gel des restructurations et des suppressions d'emplois.

Pour sa part, l'hôtel Matignon se disait déterminé, samedi matin, à ouvrir durablement un dialogue de fond avec les syndicats. La CGT continue de de*mander le retrait du plan Juppé*, mais par d'autres moyens d'ac*tion que la grève. Avec Force* ouvrière et la FSU, elle appelait à des manifestations dans tout le pays, samedi. Un sondage de l'IFOP pour *Le Monde* indique que les Français sont partagés : 47 % souhaitent ce retrait, 49 % *sont contre.*

Quelles que soient les suites du mouvement social des trois dernières semaines, les députés de droite et de gauche, que nous avons interrogés par ailleurs, estiment qu'il aura modifié les termes du débat politique.



Lire pages 6 à 9 et 25
« Paroles de députés » page 11
et les points de vue pages 12-13

Les élus de la région parisienne découvrent les vertus du vélo

PENDANT PRÈS d'un mois de grève des transports en commun, les habitants de l'Ile-de-France ont inventé ce que les politiques et les experts n'étaient pas parvenus à mettre en œuvre en plusieurs années de réflexions : nouveaux modes de transports, itinéraires de substitution, aménagement du temps de travail, travail à distance. Le conseil régional d'Ile-de-France vient de s'emparer du dossier.

A son initiative, un sondage devait être réalisé, samedi 16 et dimanche 17 décembre, auprès d'un échantillon de la population active, sur des thèmes tels que l'usage de la bicyclette, le covoiturage, les bateaux-bus, les horaires décalés, les hébergements provisoires, le recours au fax et aux coursiers... Une nouvelle enquête sera effectuée dans quelques semaines, lorsque les usagers auront repris leur rythme habituel de vie et de travail et, peut-être, abandonné le patin à roulettes...

« Je ne crois pas à la pérennité de l'auto-stop, ni du covoiturage, qui pose le problème des retours, ni même des bateaux-bus, a priori tentants, mais beaucoup plus lents et beaucoup plus chers que le métro et le bus », explique Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional. Mais il a soudainement acquis la conviction que l'usage de la bicyclette est appelé à se développer dans la capitale comme en banlieue. Cent quarante mille Parisiens possédaient un vélo avant la grève. L'enquête devrait permettre de dénombrer les nouveaux adeptes de la bicyclette, dont les ventes ont explosé ces dernières semaines. *« Le succès croissant du vélo pose le problème de l'aménagement de la voirie, des dispositifs de stationnement et de la sécurité des cyclistes »*, souligne M. Giraud, qui souhaite inciter les collectivités locales à développer les pistes cyclables, réclamées avec force par les élus Verts de Paris.

Le maire de Paris, Jean Tiberi (RPR), a annoncé, vendredi 15 décembre, la prochaine constitution d'un groupe de travail *« chargé d'élaborer très vite des propositions pour permettre à ceux qui ont découvert le vélo à Paris de pouvoir continuer d'en faire »*. Déjà, le 15e arrondissement (le plus peuplé de la capitale, au sud-ouest) a accepté de constituer un réseau dans la continuité de celui d'Issy-les-Moulineaux. Il s'agit de généraliser cette initiative aux principales entrées de la capitale.

D'après des indications fournies par les entreprises, il semble qu'en dépit de l'absence totale de transports publics 75 % des Franciliens n'aient pas manqué un seul jour de travail et que 8 % seulement d'entre eux se soient absentés plus de cinq jours. *« Ces chiffres font avancer concrètement le débat sur la durée du temps de travail »*, estime M. Giraud, qui prône, dans une région confrontée quotidiennement – grève ou non – à d'énormes difficultés de circulation, le développement du télétravail. *« C'est une piste sérieuse pour contribuer à résoudre à la fois la crise du transport et celle du coût du mètre carré de bureau »*, dit-il.

Le conseil régional dispose déjà d'une étude qui indique que le travail à distance touchera 7 ou 8 % de la population active dans les cinq prochaines années. Des projets de « bureaux de proximité » sont à l'étude, en collaboration avec la RATP : l'objectif est de limiter les déplacements inutiles de certaines catégories de salariés, en mettant à leur disposition, dans certaines gares, les réseaux de communication nécessaires à la transmission de leur travail à leurs employeurs.

Pascale Sauvage

L'élite eltsinienne face à la Russie réelle

ANNONCÉE sur tous les tons depuis deux mois, la perspective d'une « victoire » communiste, le 17 décembre, soulève-t-elle au Kremlin des craintes réelles ? C'est sur cette question sans réponse que s'est achevée la campagne pour les deuxièmes élections législatives organisées, en l'espace de deux ans, dans la Russie de Boris Eltsine.

Ceux qui répondent par la négative se réfèrent à l'un de ces calculs machiavéliques si facilement attribués aux communistes reconvertis qui règnent à Moscou : face à un Parlement « rouge », Boris Eltsine pourrait enfin retrouver son ancienne image, celle du champion des réformes et de la démocratie, augmentant ainsi ses chances pour l'élection présidentielle de juin 1996. Chacun s'accorde en effet, à Moscou, pour faire du scrutin prévu dans six mois le seul à être vraiment déterminant pour l'avenir de la Russie, soumise depuis deux ans à une nouvelle constitution ultra-présidentielle. Plusieurs signes récents montrent que Boris Eltsine n'exclut pas de se représenter en juin prochain, malgré sa deuxième longue hospitalisation en quatre mois. Au pays de Brejnev et de Tchernenko, une telle hypothèse ne paraît pas totalement irréaliste.

Il est vrai qu'aux dernières heures de la campagne électorale le président Eltsine, totalement absent des écrans télévisés depuis *quinze jours, est réapparu en meilleure forme.* Son allocution d'une douzaine de minutes fut entièrement consacrée au danger d'une restauration communiste, allant jusqu'à évoquer la *« guerre civile »* qui menacerait la Russie. C'est exactement le même discours que tenait M. Eltsine, il y a deux ans, lorsqu'il incitait le pays à voter pour sa nouvelle Constitution, garante de ce qu'un retour au pouvoir des *« bruns-rouges »* (comme on désignait alors les nationalistes et les communistes) serait impossible...

Dès septembre, le président russe avait confié que son souci principal, qui le *« hante jour et nuit »*, reste celui d'*« empêcher l'arrivée au pouvoir d'un extrémiste »*. Affirmant aujourd'hui que *« tout est prévu »* pour l'exclure, il traduit ainsi l'inquiétude réelle régnant depuis longtemps déjà au sein de ses divers entourages.

Sophie Shihab

Lire la suite page 14

Le gouvernement abroge le décret sur les fichiers de la gendarmerie

LE GOUVERNEMENT « va abroger » le décret qui autorise la gendarmerie à ficher les personnes susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'Etat, ainsi que leurs parents et amis, et celles *« qui sont victimes d'actes de terrorisme ou paraissent être particulièrement exposées à de tels actes »*.

Un communiqué du ministère de la défense, rendu public dans la nuit du vendredi au samedi 16 décembre, annonce le retrait de ce texte vivement critiqué par les syndicats de magistrats, de policiers et par l'association SOS-Attentats. Le décret précise en effet que peuvent être recueillies des données nominatives relatives *« aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses, ainsi que les appartenances syndicales »*.

Lire page 25

L'extrême droite progresse chez les policiers

Deux organisations d'extrême droite, la FPIP et Front national pour la police, ont recueilli 13 % des voix chez les 92 000 policiers en tenue, lors des élections professionnelles. La FASP, proche de la gauche, recule, tout en obtenant 42,43 % des voix. p. 10

Crise budgétaire à Washington

Le conflit budgétaire aux Etats-Unis provoque la mise au chômage technique de quelque trois cent mille fonctionnaires. p. 3

Paris-Flacon

Capitale mondiale du parfum, Paris est aussi le centre de création de ceux qui les habillent. p. 19

Record pour un Matisse

Le tableau moderne le plus cher vendu en France, cette annee, est une petite aquarelle gouachée du maître qui fait partie des nombreuse esquisses préparatoires à La Danse. p. 21

François Léotard au « Grand Jury RTL-*Le Monde* »

Le président du Parti républicain, François Léotard, est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 17 décembre, à partir de 18 h 30. « Le grand jury RTL-*Le Monde* » est aussi retransmis en direct sur la chaîne câblée RTL 9.

UNION EUROPÉENNE **Le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze s'est achevé le 16 décembre à Madrid sur l'adoption, à l'unanimité, des deux principaux sujets à l'ordre du jour : le calendrier du passage à la monnaie unique et le démarrage, en mars 1996, de la conférence intergouvernementale chargée de revoir les institutions européennes dans la perspective d'un élargissement de l'UE. ● LE NOM d'« euro » a finalement été préféré à celui d'« écu », défendu notamment par la France. La monnaie européenne verra officiellement le jour en 1999 et, en juillet 2002 au plus tard, les monnaies nationales, sous forme de billets ou de pièces, n'auront plus cours. ● LE CONSEIL européen de Madrid constitue une consécration pour l'Espagne, dont la présidence de l'Union européenne s'achève à la fin décembre.** ***(Lire aussi notre éditorial page 14.)***

Les Quinze baptisent « euro » la future monnaie unique

Les dirigeants européens ont confirmé la date de son lancement : janvier 1999. Ils ont aussi fixé au 29 mars 1996 le démarrage de la conférence intergouvernementale chargée de réformer les institutions de l'Union

MADRID
de nos envoyés spéciaux

Ce sera donc l'« euro ». La monnaie unique, dont il est réaffirmé, presque en fanfare, qu'elle verra le jour le 1er janvier 1999, s'appellera l'« euro ». Jacques Chirac n'était pas enthousiaste, il préférait l'« écu » et aurait volontiers envisagé qu'on laisse la question en suspens afin de permettre une consultation publique, mais il s'est très vite rallié au point de vue majoritaire.

L'essentiel, à Madrid, le président de la République l'a ainsi implicitement admis, était de donner le bon signal tant à l'opinion que, bien sûr, aux marchés financiers. Les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze se sont parfaitement acquittés de leur tâche, réglant très rapidement, dans la matinée du 15 décembre, les trois points encore en suspens (des points techniques mis à part celui du nom de la future devise de l'Union) et étant de la sorte en mesure d'approuver le scénario de passage à la monnaie unique. Autrement dit le film des événements entre le moment où le Conseil européen établira la liste des pays qui participeront à la monnaie unique (1998) et celui où les pièces et billets libellés en « euro » seront mis en circulation (2002).

Anticipant quelque peu sur l'événement (se mettre d'accord sur les modalités de passage ne signifie évidemment pas que les conditions exigées pour ce passage – les fameux critères de convergence – seront remplies le moment voulu, notamment par la France), Jean Arthuis, le ministre français des finances, a parlé de « *moment historique où la monnaie unique vient consacrer le marché unique* ». Plus sobrement, Yves-Thibault de Silguy, le commissaire européen chargé des affaires économiques et monétaires, a expliqué que les banques et autres établissements financiers disposaient désormais, de manière certaine, du cadre nécessaire pour s'adapter et que la Commission et les gouvernements étaient en mesure d'engager l'important effort de communication que réclame la préparation de l'opinion à cette formidable mutation.

Outre le nom, les Quinze devaient préciser la date à laquelle le Conseil européen arrêterait la liste des pays remplissant les critères de convergence et pouvant donc faire partie de la première vague des participants à la monnaie unique. Les Français souhaitaient la fin 1997, afin d'éviter tout télescopage avec les élections législatives, afin, aussi, de tenir compte de l'avis des gouverneurs des banques centrales qui évaluaient à une année la phase de préparation nécessaire avant le démarrage effectif de la monnaie unique, le 1er janvier 1999. Bien que Hans Tietmayer, le gouverneur de la Bundesbank, ait été le premier à insister sur la nécessité de disposer d'un laps de temps suffisant, les Allemands demandaient de reporter cette date de quelques semaines afin d'être en possession de statistiques définitives et tout à fait fiables sur les performances économiques accomplies par les uns et les autres en 1997.

« FAUX PROBLÈME »

On retrouvait là leur crainte permanente que, pour une raison ou une autre (informations incomplètes ou manipulées...), les critères de convergence ne soient pas scrupuleusement respectés. Le Conseil européen a finalement décidé que la liste serait établie « *le plus tôt possible* » en 1998, c'est-à-dire dès que les informations nécessaires seraient disponibles, probablement début février. Ce « *faux problème* », comme le qualifiait M. de Silguy à la veille de la réunion, a donc été réglé...

Il a été entendu, comme le souhaitaient les Français, comme le demandait aussi la Commission européenne, qu'à partir du 1er janvier 1999, les obligations d'Etat (proposées aux banques) seraient établies en monnaie unique. Les Allemands auraient préféré qu'un tel saut soit différé. « *Si on laisse aux Etats membres la possibilité d'émettre de la dette publique en monnaie nationale, on affaiblit la crédibilité du dispositif, on empêche de créer un niveau de liquidité du marché approprié et on se trouve de surcroît en plein illogisme, puisque ces emprunts, lors qu'ils arriveront à terme, en 2003 ou 2004, seront remboursés en monnaie unique* », expliquait Yves-Thibault de Silguy. C'est donc ce point de vue qui a prévalu.

Les transactions interbancaires pourront se faire en monnaie unique ou bien, jusqu'en 2002, en monnaie nationale. Au choix. C'est entre le 1er janvier et le 30 juin 2002 que seront mis en circulation dans le public les pièces et les billets libellés en « euro ». Le scénario sera alors bouclé, le règne de l'« euro » définitivement installé. Parlera-t-on d'« euro », tout court, ou bien pourra-ton, par nostalgie ou commodité, se référer aux « euro-francs », « euro-lires », « euro-marks » ? « *Nous avons renoncé au suffixe, il n'est pas question d'adjoindre à l'« euro » le nom de la monnaie nationale* », a répondu M. Arthuis, interrogé sur ce point.

Si satisfaisant soit-il, le pas en avant accompli à Madrid n'est qu'un épisode. La prochaine double étape figure au menu de 1996 avec, d'une part, le pacte de stabilité voulu par Théo Waigel, autrement dit le code de conduite en matière de discipline budgétaire et de lutte contre l'inflation à souscrire par les pays participant à la monnaie unique, et, d'autre part, la mise en place d'une collaboration monétaire entre le cercle des pays dont les devises composeront la monnaie unique et les pays restant encore en dehors du dispositif. La Commission de Bruxelles fera des propositions sur ce sujet dans les semaines à venir. S'agissant du pacte de stabilité, on ne note aucune objection de principe, mais il restera à s'entendre sur la formulation et sur le caractère plus ou moins contraignant des engagements à prendre. « *Il n'y a aucune raison de s'écarter d'une recherche d'équilibre budgétaire qui n'est rien d'autre qu'un principe de bonne gestion* », a commenté M. Arthuis.

Pour le ministre français, l'intérêt général milite assurément pour qu'il y ait convergence entre les pays participant à la monnaie unique et ceux qui y aspirent. Les Britanniques, continuant apparemment à se comporter comme des opposants à l'opération en cours, grossissent à plaisir cet enjeu et l'ampleur de la difficulté à surmonter. « *Le camp de la monnaie unique sera peut-être minoritaire, représentant moins de la moitié de la population de l'Union... Il ne faudrait pas créer une monnaie unique pour détruire le marché unique* », a ainsi fait valoir le porte-parole de John Major. Une belle controverse en perspective pour le prochain conseil européen prévu en juin 1996, à Florence. Une étape « historique » à franchir !

Henri de Bresson et Philippe Lemaître

Le billet européen prend forme

Les experts commencent à avoir une idée de plus en plus précise du futur aspect de la monnaie unique. Ainsi, les coupures (au nombre de six ou sept selon que l'on décide d'un billet de 500 « euros » ou non) devraient être identiques dans chaque pays, encore que certains participants aient souhaité à Madrid « *un léger signe distinctif* » selon les pays. Plutôt de petite taille (à l'instar du Saint-Exupéry ou du Marie Curie français), ils seront illustrés selon un thème commun. Ce pourrait être ce que le groupe de travail a appelé « Âge et style de l'Europe ». Il prévoit sur une face la reproduction d'un monument, de l'autre un portrait anonyme se rapportant à la même époque. Les couleurs dominantes seraient assez soutenues pour faciliter leur identification par les mal-voyants. Les signes de sécurité seraient suffisamment visibles pour inspirer confiance et décourager les contrefacteurs. Des propositions seront soumises au conseil de l'Institut monétaire européen de Francfort le 16 janvier 1996.

Une consécration pour l'Espagne

MADRID
de notre correspondant

C'est lors de la première présidence espagnole de la Communauté européenne en 1989 qu'a été lancé le projet de l'Union économique et monétaire. A cette époque, l'Espagne était un nouveau venu dans la construction européenne puisque son intégration ne remontait qu'au mois de janvier 1986. Six ans après ce baptême du feu, le semestre de présidence de l'Union européenne a apporté à Madrid une véritable consécration. Non seulement la boucle est bouclée, puisque c'est dans la capitale espagnole que l'acte de naissance de l'UEM a été signé et que le nom de baptême de la monnaie unique a été adopté, mais, au-delà des symboles, le pays a gagné beaucoup plus : une franche reconnaissance internationale et une place, modeste, certes, mais réelle, dans le concert des nations.

Tout le monde s'accorde à dire, même parmi les plus critiques, que le bilan de la présidence espagnole est largement positif. Le constat est là : un grand pas franchi vers l'UEM, les premiers jalons posés pour une coopération euro-méditerranéenne, les bases jetées pour une amélioration des relations avec les Etats-Unis et un accord signé entre l'Union européenne et le Mercosur (l'accord de libre-échange englobant l'Argentine, le Paraguay, l'Uruguay et le Brésil) pour ne parler que de l'essentiel.

Felipe Gonzalez, européen convaincu et militant, n'a pas ménagé son temps pour faire de cette présidence un succès. Avant le sommet, le président du gouvernement a visité les unes après les autres les capitales des Quinze pour que le conseil européen de Madrid reste une date dans la construction de l'Europe. Mission accomplie pour ce combattant de l'ancrage de l'Espagne à l'Europe qui a très vite compris que c'était le seul moyen de tirer son pays de l'isolement diplomatique et politique dans lequel l'avait plongé le franquisme. Aujourd'hui, l'Espagne compte au niveau européen. Manuel Marin est vice-président de la Commission. Carlos Westendorp, secrétaire d'Etat aux affaires européennes, a conduit pendant six mois les travaux du groupe de réflexion sur la réforme du traité de Maastricht et Javier Solana, ministre des affaires étrangères, a fait l'unanimité pour conquérir le poste de secrétaire général de l'OTAN. Jamais la conviction européenne des Espagnols n'a été remise en cause, que ce soit au moment de Maastricht ou lorsqu'il s'est agi de régler les délicats problèmes de pêche ou de trouver un compromis sur la politique agricole. Au fil des ans, Madrid s'est affirmé comme un partenaire solide, sincère et disponible. Des relations profondes se sont créées. M. Gonzalez n'a pas caché, jeudi à Paris, à l'occasion de la signature de l'accord de paix sur la Bosnie, que certains dirigeants européens l'avaient incité à se représenter. Voilà en effet une décennie que ce vieux routier de la politique européenne écume les rencontres depuis sa toute première réunion à Milan, en juin 1986.

Que de chemin parcouru depuis cette époque où l'Espagne entrait frileusement dans la CEE ! Par la suite, Madrid a donné son nom à la première conférence sur la paix au Proche-Orient en 1991 et l'Espagne, qui s'est jointe aux forces de la paix en Bosnie, fait aujourd'hui partie de l'Eurocorps et envoie des hommes dans l'espace. Reste désormais à ce pays, pour vraiment faire partie de la cour des grands, à satisfaire aux critères lui permettant d'appartenir à l'UEM. Dès 1999 ? Pedro Solbes, ministre de l'économie et des finances, y croit. Cette nouvelle bataille est toutefois loin d'être gagnée, même si Madrid a désormais inscrit son nom dans l'édification de l'Europe.

Michel Bole-Richard

Plaidoyer pour une Europe sociale

M. Chirac souhaite « remettre l'homme au cœur du projet européen »

MADRID
de nos envoyés spéciaux

Helmut Kohl parle d'Europe avec passion. Sous les lambris taillés à sa mesure de l'hôtel Ritz de Madrid, au terme d'une journée chargée, le chancelier allemand, comme à chaque sommet européen, retrouve sa presse pour disserter tard dans la nuit sur les progrès du jour.

Inlassablement, il défend son projet, son combat. Il rappelle que, de pierre en pierre, l'Europe avance, qu'il n'y a pas d'autre solution pour garantir la paix, la stabilité. Les grèves en France contre les sacrifices imposés, les manifestations en Belgique pour la défense de la fonction publique, le ronchonnement en Allemagne contre l'abandon du deutschemark : le chancelier Kohl n'ignore pas toutes ces difficultés mais plaide pour qu'on les mesure comparativement aux immenses changements qui sont en cours pour la bonne cause.

Le pas effectué, vendredi matin, sur la monnaie unique, qui a reçu son nom de baptême, a été qualifié d'« *historique* » par les délégations des quinze pays de l'Union. Personne pourtant n'était vraiment d'humeur, ce vendredi 15 décembre, sous le ciel plombé de Madrid, à pavoiser. Les grèves françaises font réfléchir tout le monde.

La situation sociale en Europe a occupé le premier tour de table de l'après-midi entre les dirigeants européens, sur la base d'un rapport préparé par la Commission de Bruxelles. Elle devait figurer en bonne place, dans les conclusions rendues publiques samedi 16 décembre par la présidence, sans pourtant que personne ne sache encore très bien comment l'Union, en tant que telle, peut apporter des solutions. Comme le soulignait Carlos Westendorp, ministre espagnol des affaires européennes, tout le monde a conscience que l'« *Union ne veut pas se décharger du chômage* », mais n'a guère mieux à proposer aujourd'hui que de coordonner les mesures prises sur le plan national par chacun, pour assainir les économies et relancer la croissance.

« LIFTING »

« On semble se culpabiliser pour les critères de convergence comme s'il s'agissait d'un corset qu'on se serait imposé pour la monnaie unique et qui détruirait des emplois. Mais ce n'est pas vrai. Tous ont dit que la lutte pour l'emploi passait par le respect de ces critères, condition pour des économies saines avec des taux d'intérêt moins élevés et plus d'investissements », a déclaré le socialiste Westendorp.

Le président Jacques Chirac a pris la parole en séance pour tenir un discours analogue. Selon Michel Barnier, ministre français des affaires européennes, qui rapportait ses propos, le chef de l'Etat a souligné que le gouvernement français menait une « *action volontaire, volontariste pour remettre en ordre la maison France. Pour nous-mêmes et par nous-mêmes* », la monnaie commune étant là pour apporter plus de stabilité. « *Le président*, selon M. Barnier, *a estimé que cette stabilité, ce n'est pas l'Union, c'est l'emploi et la croissance qui en ont besoin* ». « *Le président Chirac*, a-t-il dit, *a revendiqué pour les prochaines étapes de la construction européenne de remettre l'homme au cœur du projet européen, d'accentuer sa dimension sociale, humaniste, de montrer que l'angoisse exprimée a bien été comprise et entendue.* »

Les Quinze prennent ainsi conscience que cette dimension sociale de l'Union doit être aujourd'hui précisée. Ce sera une des tâches de la Conférence intergouvernementale sur la réforme des institutions dont il fallait décider à Madrid le lancement. Les institutions européennes ont besoin d'un « lifting » pour être adaptées aux changements et leur permettre de fonctionner de manière efficace lorsque les Quinze seront rejoints par les pays du sud et de l'est du continent qui frappent à leur porte.

Comme au sommet de Cannes, en juin 1995, les chefs de gouvernement de ces pays étaient invités, samedi, à partager le déjeuner proposé à ses hôtes par Felipe Gonzalez, premier ministre espagnol. Les négociations pour les adhésions commenceront une fois conclue cette réforme des institutions, après que la Commission de Bruxelles aura rendu un avis sur la situation de chacun. La Turquie, avec laquelle les Européens viennent d'accepter non sans mal de se lier par une Union douanière, fait encore l'objet d'un traitement à part. Mais son premier ministre, Mme Ciller, a été pour la première fois conviée, elle aussi, samedi, à une séance de travail avec le Conseil.

Les Quinze ont décidé, vendredi 15 décembre, que la conférence sur les institutions serait lancée le 29 mars 1996, à Turin, sous la présidence de l'Italie, qui prend la suite de l'Espagne, pour six mois, à la tête de l'Union européenne. Rome aurait souhaité que l'événement soit ponctué par une réunion extraordinaire des Quinze. Mais d'autres, dont la France, ne le voient pas de cet œil. On s'est entendu pour que les travaux durent une bonne année, pour se conclure à une date non fixée, vraisemblablement, dans la deuxième moitié de 1997, après les élections prévues en Grande-Bretagne.

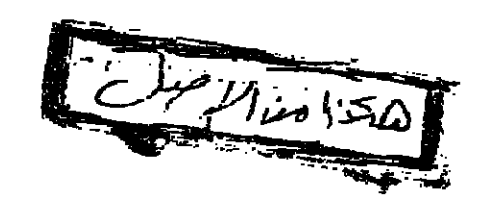
Les pays candidats à l'adhésion seront informés de l'état des travaux tous les deux mois. La conférence se déroulera au niveau des ministres des affaires étrangères. Le Conseil a préféré confier à ces derniers la tâche de préciser eux-mêmes leur mandat à partir de janvier, en s'appuyant sur les travaux effectués par le groupe de travail dirigé par M. Westendorp et les propositions faites par l'Allemagne et la France avant la réunion de Madrid.

H. de B. et Ph. L.

Un complément au Marché unique

Avec ses quinze Etats membres, ses 370 millions d'habitants et un produit intérieur brut évalué à quelque 6 000 milliards d'écus (1 écu = 6,30 F environ), l'Union européenne représente aujourd'hui un marché unifié de taille supérieure à celui des Etats-Unis. Le complément naturel à ce marché unique est la création d'une union monétaire, d'une politique monétaire unique et d'une monnaie unique. C'est vers ce but que tend le futur « euro », lequel doit permettre de stabiliser les taux de change européens dans le cadre d'une zone économique mieux intégrée, éliminant ainsi les variations erratiques des devises. La monnaie unique permet aussi d'éliminer les coûts de transaction supportés par les entreprises et les particuliers pour convertir une monnaie communautaire en une autre. Elle doit aussi, théoriquement, assurer une meilleure transparence des prix et renforcer la concurrence grâce à la fixation des prix des biens et des services dans une même monnaie.





La crise budgétaire aux Etats-Unis provoque une nouvelle paralysie de l'administration

La loi de finances provisoire a expiré le 15 décembre à minuit

Le conflit budgétaire opposant l'administration Clinton et le Congrès américain, à majorité républicaine, n'a pas été réglé avant l'expiration de la loi de finances provisoire, qui autorisait les dépenses fédérales jusqu'au *15 décembre à minuit*. Quelque trois cent mille fonctionnaires se trouvent, pour la seconde fois en un mois, en situation de chômage technique.

WASHINGTON
de notre correspondant

« C'est avec un regret profond que je dois dire au peuple américain que nous sommes revenus à la case départ », a déclaré, vendredi 15 décembre, Pete Domenici, président (républicain) de la commission budgétaire du Sénat. Pour la seconde fois en un mois, l'administration fédérale est *« fermée »*, privée d'autorisation légale de dépenser l'argent de l'Etat. Le 14 novembre, faute d'accord entre l'exécutif et le législatif sur le budget 1996, l'administration avait dû se résoudre à mettre quelque huit cent mille fonctionnaires au chômage technique, afin d'économiser les deniers publics. Ce mouvement s'était prolongé cinq jours, jusqu'au vote d'une loi de finances provisoire expirant le 15 décembre à minuit, date à laquelle aucun accord n'est intervenu.

Soucieux de présenter sa propre version de ce rebondissement, Bill Clinton a souligné que les républicains *« menacent une nouvelle fois de contraindre le gouvernement à « fermer » si celui-ci n'accepte pas leurs profondes coupes budgétaires dans le système de santé, l'éducation, l'environnement, ainsi que leurs augmentations fiscales pour les familles moyennes »*.

L'enjeu de cette épreuve de force entre la Maison Blanche et les républicains (majoritaires au Congrès) porte sur les économies nécessaires pour équilibrer les comptes fédéraux en sept ans. M. Clinton s'est finalement rallié à l'objectif d'équilibre, qui constitue la pierre angulaire du programme républicain, mais en y mettant une condition : que ses priorités sociales soient respectées.

Bien qu'elles se soient considérablement rapprochées, les positions respectives des républicains et de l'administration Clinton restent encore éloignées. Le chef de la Maison Blanche se refuse à remettre en cause les avantages acquis en matière sociale, dont profitent à la fois la classe moyenne et les plus démunis. Jusqu'à la semaine dernière, le fossé séparant les estimations de chaque camp s'agissant des économies nécessaires pour équilibrer les comptes de l'Etat atteignait plus de 400 milliards de dollars (2 000 milliards de francs) sur sept ans.

Grâce à une révision des prévisions économiques, effectuée par l'Office budgétaire du Congrès (CBO), quelque 135 milliards de dollars supplémentaires ont pu être trouvés, réduisant d'autant l'écart entre les deux parties. Pour aller plus loin, il faudrait que le chef de l'exécutif et les républicains acceptent de faire des concessions politiques majeures. M. Clinton, ragaillardi par plusieurs sondages (pour la première fois depuis février 1994, sa cote de popularité dépasse 50 % d'opinions favorables), ne veut pas céder. *Cette paralysie partielle de l'administration devrait cependant être moins grave que la précédente.*

Environ trois cent mille fonctionnaires relevant de services non essentiels sont concernés, la plupart d'entre eux à partir du lundi 18 décembre. La loi de finances se décompose en effet en treize autorisations budgétaires, dont la plupart ont été signées par Bill Clinton. De nouvelles négociations pourraient s'engager ce week-end, au cours duquel le Parti démocrate devait marteler un message simple : avec les propositions républicaines, sept millions d'enfants se retrouveront au-dessous du seuil de pauvreté et quatre millions n'auront plus droit qu'à un système de santé au rabais.

Alors que la crise budgétaire ne permet plus, depuis vendredi à minuit, de payer la note d'électricité *du sapin de Noël de la Maison* Blanche, traditionnellement admiré par des milliers d'enfants, Bill Clinton a annoncé qu'il réglerait personnellement la facture...

Laurent Zecchini

Epreuve de force entre les républicains et Bill Clinton dans l'affaire Whitewater

WASHINGTON
de notre correspondant

La guerre d'usure entre la Maison Blanche et la commission sénatoriale chargée d'enquêter sur l'affaire Whitewater tourne au conflit ouvert. La commission a décidé, vendredi 15 décembre, de demander à l'ensemble du Sénat de se prononcer sur la nécessité de contraindre Bill Clinton à divulguer des documents que la présidence estime confidentiels. Ce différend juridique n'est pas exempt d'arrière-pensées politiques : la commission est présidée par Alfonse D'Amato, sénateur républicain de New-York. Avec Jesse Helms, sénateur de Caroline du Nord et président de la commission des affaires étrangères, c'est un des adversaires les plus déterminés de M. Clinton.

Les Américains ne comprennent pas grand-chose aux arcanes de l'enquête, mais ils mesurent l'enjeu de cette partie de bras de fer politique : s'ils parviennent à convaincre l'opinion que Bill Clinton et son épouse Hillary dissimulent la vérité, voire qu'ils sont coupables de graves irrégularités dans l'affaire Whitewater, les républicains disposeront d'un sérieux argument électoral pour la campagne présidentielle de 1996.

La bataille en cours porte sur le compte-rendu d'une réunion qui s'est déroulée à la Maison Blanche, le 5 novembre 1993, entre les avocats présidentiels et les avocats personnels de M. Clinton : les premiers devaient passer le relais aux seconds s'agissant du dossier Whitewater. A l'origine, il s'agit de l'histoire de la faillite de la Madison Guaranty, une caisse d'épargne de l'Arkansas (Etat dont M. Clinton a été le gouverneur), liée à l'achat d'un terrain du nom de Whitewater. Dans ce projet immobilier, Bill et Hillary Clinton étaient associés à leurs amis James et Susan McDougal, propriétaires de la Madison. Une des questions est de savoir si M. Clinton n'a pas utilisé des financements publics pour renflouer la Madison, voire financer une de ses campagnes électorales.

Jusqu'à présent, en dépit d'une longue enquête, rien de substantiel n'a pu être retenu contre M. Clinton ou ses proches. Un juge municipal de l'Arkansas, David Hale, prétend cependant avoir subi des pressions de l'ancien gouverneur pour accorder un prêt fédéral de 300 000 dollars à Mme McDougal. Lors de la réunion de novembre 1993, William Kennedy, qui était à l'époque conseiller juridique à la Maison Blanche, a pris des notes, qu'exige aujourd'hui la commission d'enquête. M. Clinton s'y refuse, arguant du droit à la confidentialité qui protège les échanges entre un avocat et son client, ainsi que du *« privilège de l'exécutif »*.

Mais le chef de la Maison Blanche apporte involontairement de l'eau au moulin de ses adversaires : si le président n'a rien à cacher, affirment ceux-ci, qu'il rende publics ces documents. Vendredi, une tentative de conciliation a échoué : M. Clinton proposait de s'exécuter, mais à une condition : la commission ainsi que le procureur spécial chargé de l'enquête, Kenneth Starr, devaient reconnaître le caractère confidentiel de la réunion du 5 novembre, et de toute autre réunion sur le même sujet. M. D'Amato a refusé, ne voulant pas se lier les mains pour la suite de l'enquête.

La commission a donc voté le principe d'une assignation en justice. Faute de parvenir à un compromis d'ici là, le Sénat devra se prononcer le 20 décembre. Si la Chambre haute du Congrès décide de saisir les tribunaux, il s'agira certes d'un camouflet politique pour M. Clinton, mais qui ne préjugera pas de l'issue de la bataille juridique qui s'ouvrira ensuite.

L. Z.

L'ONU donne son feu vert à l'OTAN pour le déploiement de la force de paix en Bosnie

20 000 soldats américains feront partie de l'IFOR

LE CONSEIL de sécurité de l'ONU a donné, vendredi 15 décembre, autorité à l'OTAN pour faire appliquer, si nécessaire en recourant à la force, les dispositions militaires de l'accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine, signé le 14 à Paris. La résolution, qui porte aussi sur les aspects civils de l'accord, a été adoptée à l'unanimité.

Elle prévoit que l'IFOR (la force de paix multinationale) remplacera *« dans les quatre-vingt-seize heures »* la Force de protection des Nations unies (Forpronu), déployée depuis mars 1992 en Bosnie. Le transfert de l'autorité militaire de l'ONU à l'OTAN devrait se faire le 19 décembre. De nombreux soldats servant dans la Forpronu changeront simplement de casques et d'insignes. Vingt mille soldats américains les rejoindront progressivement en Bosnie. Les préparatifs à ce déploiement américain sont toutefois retardés par les mauvaises conditions météorologiques, qui n'ont pas permis ces derniers jours d'utiliser l'aéroport de Tuzla.

D'autre part, le chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, a confirmé vendredi soir à la télévision de Pale que la construction d'une *« nouvelle ville »* avait été envisagée pour les Serbes de Sarajevo. *« Ce qui importe, c'est que nous restions ensemble »*, a martelé M. Karadzic, appelant les habitants des banlieues serbes de Sarajevo qui refusent de passer sous administration bosniaque, comme le prévoit l'accord de paix, à ne pas se lancer sur la route de l'exode. *« La Yougoslavie et la communauté internationale sont prêtes à nous aider à construire une telle ville »*, a-t-il affirmé, en ajoutant que les emplacements *« ne manquent pas »* et en citant *« la vallée de Sarajevo »*, Pale ou encore la région de Trebinje (Sud-Est).

En France, le capitaine Frédéric Chiffot et le lieutenant José Souvignet, les deux pilotes qui avaient été détenus pendant trois mois par les Serbes de Bosnie, ont été chaleureusemnt accueillis vendredi sur leur base aérienne de Nancy-Ochey, par une double haie de plusieurs centaines de militaires. *Les nombreux journalistes venus* assister à ce retour n'ont cependant pas été autorisés à interroger les deux hommes. – *(AFP, Reuter.)*

Les réfugiés devront quitter l'Allemagne

Les réfugiés de guerre de l'ex-Yougoslavie perdront le droit de rester en Allemagne à compter du mois d'avril 1996 et devront soit demander l'asile politique, soit retourner progressivement chez eux, ont déclaré, vendredi 15 décembre, les ministres de l'intérieur des seize Länder et le ministre fédéral de l'intérieur, Manfred Kanther. Les ministres sont convenus que la signature de l'accord de paix pour la Bosnie signifiait la fin du conflit dans les Balkans. L'Allemagne a accueilli environ 400 000 réfugiés de l'ex-Yougoslavie, soit plus que tous les autres pays de l'Union européenne. *« Nous ne voulions pas employer la force brutale. Mais il doit être bien clair que le droit de rester est limité dans le temps »*, ont souligné les ministres allemands.

Italie : les derniers jours du gouvernement Dini sont marqués par un conflit sur le budget 1996

ROME
de notre correspondante

Le gouvernement de Lamberto Dini entame sa dernière longueur, mais celle-ci a tout l'air d'une course d'obstacles. Désigné en janvier à la suite de la démission de Silvio Berlusconi, celui qui fut son ministre du trésor avant de lui *succéder à la présidence du conseil* s'est engagé à démissionner à la fin du mois de décembre, une fois la loi de finances pour 1996 adoptée. *Or celle-ci – qui prévoit une réduction* du déficit de 32 500 milliards de lires (104 milliards de francs) – était bloquée au Parlement par plusieurs milliers d'amendements, ce qui a conduit le gouvernement à poser la question de confiance sur deux « paquets » d'amendements portant sur la partie dépenses du budget et un troisième concernant les recettes.

Ce n'est pas la première fois qu'un tel expédient est utilisé pour accélérer l'adoption d'un texte. M. Dini, qui ne possède pas de vraie majorité, a pris le risque de se retrouver désavoué. Risque payé de succès, car il a obtenu la confiance, vendredi 15 décembre à la Chambre des députés, lors des deux premiers scrutins, avec, respectivement, 14 et 13 voix de majorité. Le troisième vote doit avoir lieu lundi.

Cette faible marge (sur plus de 600 votants) montre bien l'acuité des batailles politiques actuelles. *Silvio Berlusconi, le leader du Pôle* de la liberté (centre droit et droite) avait en effet annoncé qu'il ferait voter non. Quant aux communistes de Rifondazione comunistà, leur hostilité à la loi de finances est connue depuis des mois. M. Dini se trouvait donc pris en tenaille : il n'a dû son salut qu'à l'absence de certains députés de la droite, qui ont ainsi permis aux forces de gauche qui appuient le président du conseil de l'emporter.

Cette absence providentielle pourrait bien avoir été orchestrée, permettant à M. Berlusconi de *continuer à jouer* les « faucons » de l'opposition sans pour autant faire tomber le gouvernement : certains, au sein du Pôle de droite, *n'étaient pas prêts à assumer* un échec de la loi de finances, obligeant à des expédients budgétaires provisoires, dans un climat de confusion catastrophique pour l'image du pays et la tenue de la lire.

SOLUTION « INTÉRIMAIRE »

Qu'en sera-t-il, lundi, du troisième vote de confiance ? Pour l'instant, Silvio Berlusconi annonce qu'il maintiendra son vote négatif, et son allié d'extrême droite, Gianfranco Fini, le chef d'Alliance nationale, parle même de « sanctions » contre les fameux absents du vote de vendredi. Pourtant, rien ne dit qu'une fois de plus un arrangement de dernière minute ne sera pas trouvé. Si toutefois Lamberto Dini n'obtenait pas la confiance, ce serait alors la crise, dont l'issue pourrait être la convocation d'élections législatives au plus tôt, c'est-à-dire en février, pour respecter le délai de quarante-cinq jours prévu entre la dissolution des Chambres et les nouvelles élections.

Si, en revanche, M. Dini arrive à faire passer sa loi de finances, il devrait, comme prévu, se rendre au Quirinal pour signifier au président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, qu'il a achevé son mandat. Ce dernier le renverra alors probablement devant le Parlement pour qu'il tente d'en obtenir un nouveau, même limité. Ce n'est en effet pas un secret que l'actuel président du Conseil « rempilerait » sans se faire prier. *Quant aux deux pôles – droite et* gauche – qui tentent de se constituer dans la logique du nouveau système électoral italien – à dominante majoritaire et non plus proportionnelle –, aucun n'a pour l'instant de majorité affirmée : ils pourraient être contents de gagner du temps avec une nouvelle solution « intérimaire » avant de s'affronter dans l'arène électorale.

Dans ce cas, certains seraient prêts à envisager un gouvernement « Dini *bis* » pour mettre en route les réformes indispensables à l'assainissement du climat politique avant d'aller aux élections, sans doute fin mai-début juin. Ce qui aurait pour avantage de permettre à l'Italie de faire bonne figure pendant la durée de son semestre de présidence européenne, qui ne serait ainsi pas perturbé par un changement de gouvernement.

Marie-Claude Decamps

Les pays de l'Asie du Sud-Est ont signé un traité de dénucléarisation régionale

L'Asean prévoit de créer un marché unique en 2003

Les sept pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean) ainsi que la Birmanie, le Cambodge et le Laos, candidats à les rejoindre d'ici à l'an 2000, ont signé, vendredi 15 décembre, à Bangkok en Thaïlande, lors du 5e sommet de cette organisation, un traité qui fait de la région une « zone libre d'armes nucléaires ». L'Asean entend aussi pousser à la libéralisation du commerce régional.

BANGKOK
de notre correspondant

Les gouvernements de l'Asie du Sud-Est ont pris une série de mesures pour renforcer une dynamique d'intégration régionale tout en mesurant les limites imposées à ce mouvement par la diversité des dix Etats concernés. Ainsi pourrait-on résumer la philosophie du sommet qui a réuni, jeudi 14 et vendredi 15 décembre, à Bangkok en Thaïlande, les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean) ainsi que la Birmanie, le Cambodge et le Laos, candidats à rejoindre cette organisation.

Le temps fort de ce 5e sommet de l'Asean aura été la signature, vendredi, d'un traité qui fait de la région une *« zone libre d'armes nucléaires »*, malgré les réserves émises par Pékin et Washington. Pour que cette affirmation d'identité ait plus de portée, l'Asean a prévu de soumettre aux puissances nucléaires – les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU –, un protocole dont les termes sont encore négociables et auquel les Etats concernés pourront adjoindre des réserves.

Afin de dynamiser l'Asean, Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam se sont aussi entendus sur l'organisation annuelle de sommets *« informels »* dans l'intervalle des sommets officiels : la prochaine réunion aura lieu, à la fin de 1996, en Indonésie, le 6e sommet étant prévu, en 1998, à Hanoï. Un consensus semble aussi s'être réalisé sur l'intégration, d'ici à l'an 2000, des trois derniers pays de l'Asie du Sud-Est, encore que la candidature de la Birmanie sera réexaminée lorsque ce pays accèdera, peut-être dès l'an prochain, au statut d'*« observateur »* auprès de l'Association.

L'ambition d'une Asean à dix, qui correspond à une volonté de renforcer son poids dans le concert international, ne doit cependant pas se faire au détriment de la structuration de l'Association. Or, comme l'a souligné Goh Chok Tong, premier ministre singapourien, *« il est clair que l'Asean n'est plus à la tête du processus de libéralisation du commerce »*, référence au calendrier de réductions des tarifs douaniers dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Alena et de l'Union européenne. Il avait déjà été décidé de ramener au maximum à 5 % ces tarifs intra-Asean en l'an 2003, avec un délai de trois ans accordé au Vietnam, moins développé. L'Association va désormais tenter de supprimer toute barrière intra-régionale en 2003.

DÉFIS À RELEVER

Cette volonté de créer un marché unique heurte, pourtant, en pratique, trop d'intérêts pour avoir une sérieuse chance de se réaliser. Les Indonésiens, par exemple, souhaitent retirer une liste de produits « sensibles », dont le riz, d'un accord sur des produits agricoles déjà reporté à 2010. Mais, toujours en appliquant la règle du consensus, le mouvement devrait s'accélérer dans le secteur des services en associant davantage les milieux d'affaires aux mesures gouvernementales. L'Asean a aussi décidé de s'impliquer en tant que telle dans le développement du bassin du Mékong, dont les principaux bénéficiaires seront, le cas échéant, le Laos, le Cambodge et le Vietnam.

Ces débats soulignent, à l'envi, une volonté d'exister face à des organismes plus importants comme la Coopération économique de l'Asie-Pacifique (Apec), au sein de laquelle l'Asean, même quand elle parle d'une seule voix, a du mal à se faire entendre face à des « poids lourds » comme les Etats-Unis, le Japon et même la Chine. Ce souci figure dans la déclaration finale du sommet de Bangkok qui rappelle que l'Association est *« consciente de l'existence de défis internes et externes à son identité, sa solidarité, son efficacité et son caractère compétitif »*.

Tout en offrant une tribune aux Grands, notamment dans le cadre des réunions annuelles sur les questions régionales de sécurité, l'Asean prend désormais mieux la mesure des obstacles sur le chemin qui conduit à l'harmonisation d'économies en concurrence sur des marchés extérieurs. Son plus grand succès, depuis sa création, en 1967, à Bangkok, et pendant plus de vingt ans, a été de résorber les contentieux entre Etats membres et, depuis la fin de la guerre froide, d'englober progressivement l'ensemble de la région. Toutefois, marier cette « croissance externe », en direction de pays pauvres, avec un rythme soutenu d'intégration économique constitue, effectivement, un *« défi »* supplémentaire à relever.

Jean-Claude Pomonti

Les insurgés tchétchènes poursuivent leurs attaques

GROZNY. Les indépendantistes tchétchènes ont poursuivi, vendredi 15 décembre, leurs opérations spectaculaires contre les forces russes, mettant à mal les affirmations des autorités russes sur le bon déroulement des élections organisées, jusqu'à dimanche, dans la République caucasienne. La deuxième ville du pays, Goudermes, attaquée jeudi, était totalement bouclée par les troupes du Kremlin, vendredi, sans qu'il soit possible de confirmer les déclarations du ministre russe de l'intérieur sur une reprise en main de la situation. Les insurgés ont également investi, vendredi, la localité d'Ourous Martane, à 20 kilomètres de la capitale, Grozny. Le ministre russe de la défense a estimé, vendredi, que les Tchétchènes disposent de forces suffisantes pour *« une opération de grande envergure contre Grozny d'ici un ou deux jours »*. – *(AFP.)*

Soutien tardif du président haïtien au candidat de son mouvement

PORT-AU-PRINCE. Le président Jean-Bertrand Aristide a attendu le tout dernier moment de la campagne électorale, vendredi 15 décembre, pour se prononcer en faveur du candidat de son mouvement (Lavalas), René Préval, à l'élection présidentielle de dimanche. Inaugurant un pont dans le sud-est du pays, il a indiqué qu'il votera en faveur de ce candidat. Il a cependant ajouté qu'il respecte le choix de ceux qui ne le feront pas, estimant que son mandat aurait dû être prolongé de trois ans pour compenser son exil après le coup d'Etat militaire de septembre 1991. Selon un sondage rendu public vendredi par le quotidien *Le Nouvelliste* et Radio-Métropole, réalisé dans la capitale avant cet appel, René Préval arrive largement en tête avec 64 % des intentions de vote. – *(Envoyé spécial.)*

AFRIQUE

■ **NIGERIA : Shell a confirmé avoir signé l'accord pour la construction** d'un complexe de gaz naturel liquéfié au Nigeria, dans une annonce faite vendredi 15 décembre, à Londres. Après l'exécution, en novembre, de neuf opposants nigérians, la compagnie anglo-néerlandaise avait subi de fortes pressions pour abandonner ce projet, auquel Elf est associé. Les Etats-Unis ont annoncé, jeudi, avoir engagé des consultations avec leurs alliés pour imposer un embargo pétrolier au Nigeria. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **SALVADOR : un ancien dirigeant du Front Farabundo Marti de libération nationale,** Ramon Salazar, a été assassiné, jeudi 14 décembre, au nord-ouest de San Salvador. L'un des meurtriers a été arrêté. Ramon Salazar, trente-six ans, était candidat au conseil national de l'ancienne guérilla, qui doit être élu dimanche. Plus de quarante membres du FMLN ont été assassinés depuis la signature des accords de paix, en 1992. – *(AFP.)*

ASIE

■ ***CHINE : Wei Jingsheng a fait appel de sa condamnation*** à quatorze années de prison, a indiqué, le samedi 16 décembre, le frère du dissident chinois. La Cour suprême populaire de Pékin doit se prononcer dans les dix jours. M. Wei, quarante-cinq ans, a été reconnu coupable d'avoir voulu renverser le gouvernement. Sa condamnation a soulevé un tollé en Occident, mais les autorités ont fustigé ces *« ingérences dans les affaires intérieures de la Chine »*, les jugeant *« inacceptables »*. – *(AFP.)*

■ **INDE : Washington a mis en garde New Delhi contre un éventuel essai nucléaire,** dans une note adressée, vendredi 15 décembre, aux autorités indiennes. Selon la Maison Blanche, une telle action pourrait compromettre l'équilibre régional et le futur traité sur l'interdiction globale des essais. Citant des sources proches des services américains, le *New York Times* de vendredi indiquait que l'Inde pourrait procéder bientôt à un nouvel essai (le premier depuis 1974). Le gouvernement indien a répondu que cette information était *« hautement spéculative »*. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **HONGRIE : près de 80 % des enseignants ont fait grève,** vendredi 15 décembre, pour réclamer une augmentation de salaires de 25 %, au lieu des 19,5 % proposés par le gouvernement. De nombreuses catégories de fonctionnaires protestent régulièrement contre les mesures d'austérité introduites en mars par la coalition de gauche au pouvoir. – *(AFP.)*

■ **TADJIKISTAN : un journaliste tadjik de la radio BBC a été assassiné** d'une balle dans la tempe, mardi 12 décembre, a indiqué le ministère de l'intérieur. Le corps de Moukhiddine Olimpour, cinquante ans, a été retrouvé dans une rivière, à Douchanbé, la capitale. – *(AFP, corresp.)*

MAGHREB

■ **TUNISIE : un appel pour une amnistie générale** vient d'être lancé par des intellectuels tunisiens à l'occasion du quarante-septième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les quelque cent trente signataires de cette pétition – universitaires, avocats, syndicalistes et journalistes – expriment leur *« profonde préoccupation quant à la dégradation de l'état des libertés (et notamment la liberté d'opinion, d'association, de réunion et de circulation) »* en Tunisie et leur *« indignation devant la détresse qui en résulte »*.

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : Léa Rabin, veuve du premier ministre assassiné,** a été reçue par Jean Paul II, le 14 décembre, à Rome. Elle a assuré que le pape avait reconnu Jérusalem comme capitale d'Israël, mais le Vatican a interprété les propos tenus pas Jean Paul II au cours d'une conversation comme un constat et non comme un geste envers l'Etat juif, avec lequel le Vatican n'a noué des relations diplomatiques que depuis 1994. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **GRANDE-BRETAGNE : le chômage a reculé à 8 % de la population** active en novembre, selon le Bureau central des statistiques (CSO). Avec ce nouveau recul – le vingt-septième consécutif –, le nombre des demandeurs d'emploi est le plus bas depuis mai 1991. – *(AFP.)*

■ ***ÉTATS-UNIS : les prix à la consommation*** n'ont pas augmenté aux Etats-Unis sur un mois en novembre, pour la première fois depuis plus de quatre ans, a indiqué le département du travail, jeudi 14 décembre. Ils avaient augmenté de 0,3 % en octobre et de 0,1 % en septembre. Par rapport à novembre 1994, la hausse n'est que de 2,6 %. Les analystes pensent que cette maîtrise des prix encouragera la Réserve fédérale à réduire ses taux d'intérêt le 19 décembre. – *(AFP.)*

M. Christopher note des « progrès » entre la Syrie et Israël

DAMAS. Le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, actuellement en viste en Syrie et en Israël, a enregistré, vendredi 15 décembre, à Damas, des *« progrès sensibles »* sur le dossier israélo-syrien, à l'issue d'un entretien de quatre heures avec le président Hafez El Assad. Selon un haut responsable de la diplomatie américaine, *« aucun des deux protagonistes n'impose actuellement de conditions pour la reprise des discussions »*, qui concernent notamment le sort du Golan, ce plateau syrien annexé par Israël. – *(AFP, Reuter.)*

Disparition au Niger d'un chef rebelle touareg

MANO DAYAK, l'un des dirigeants de la rébellion touarègue, est mort dans l'*« explosion »* de l'avion qui le transportait, vendredi 15 décembre, dans le nord du Niger. C'est ce qu'a indiqué, à Niamey, en fin de journée, Mohamed Anako, vice-président de l'Organisation de la résistance armée (ORA), principal mouvement de la rébellion, dont s'était séparé, en 1993, le Front de libération de Tamoust (FLT) dirigé par Mano Dayak.

« L'appareil a explosé juste après avoir décollé de Chiriate, aux confins du désert du Ténéré ; il n'y a aucun survivant », a déclaré M. Anako, en citant des sources proches du FLT, selon lesquelles des témoins n'ont découvert que des débris *« calcinés »*. On ignorait, samedi en fin de matinée, la cause de l'*« explosion »*.

A bord de l'avion, un Cessna 337 qui avait quitté Niamey vendredi matin et devait revenir le soir même dans la capitale nigérienne, se trouvaient, outre le pilote et Mano Dayak, l'adjoint de ce dernier, Yahaha Wiliwil, le secrétaire général de l'Armée populaire de libération du Nord-Niger ralliée au FLT, Hamas Hamoud Halilou, et un coopérant français dont l'identité n'a pas été précisée. Le directeur de Niger Air Service, Kabo Abdoulaye, a déclaré que l'appareil avait été loué à sa compagnie par ce coopérant pour une *« mission secrète dans le nord du pays »*.

Agé de quarante-cinq ans, Mano Dayak, né dans le désert du Ténéré, dans une famille de nomades, puis éduqué en France, a largement contribué à sensibiliser l'opinion internationale au conflit touareg qui, pendant quatre ans, a opposé la rébellion aux autorités nigériennes. Il y a une dizaine d'années, il avait participé, comme pilote puis comme organisateur, au Rallye automobile Paris-Dakar. Il avait ensuite créé une agence de voyages à Niamey, avant de rejoindre la rébellion.

En juillet, Mano Dayak avait confirmé la dissidence du FLT, en fondant la Coordination de la résistance armée (CRA). Il avait alors déclaré ne plus se sentir lié par le fragile accord de paix conclu, en avril, entre le gouvernement et les Touaregs, après une médiation de la France, et avait annoncé son intention de faire *« cause commune »* avec deux mouvements, toubou et arabe, entrés à leur tour en rébellion, dans l'extrême est du pays. – *(AFP.)*

Le président sud-coréen cherche à éliminer ses opposants en s'attaquant aux séquelles du passé

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Lors de l'anniversaire du coup d'Etat militaire du 12 décembre 1979 à la faveur duquel les ex-généraux Chun Too-whan et Roh Tae-woo prirent le pouvoir, le président Kim Young-sam a appelé le pays à faire une *« révolution de l'honneur »* et il a dénoncé le comportement *« éhonté »* de ses prédécesseurs. C'est la première fois que le chef de l'Etat faisait une déclaration depuis l'arrestation de ces derniers. Ce coup de fouet à l'orgueil national bafoué par un scandale qui éclabousse toute la classe dirigeante n'a cependant pas estompé le sentiment de malaise dans l'opinion. La plupart des Coréens du Sud se demandent si le chef de l'Etat survivra au jeu de massacre qu'il a entamé. Après avoir fait arrêter son prédécesseur Roh Tae-woo, dont le procès pour corruption commencera le 18 décembre, puis le prédécesseur de celui-ci, Chun Too-whan, pour le putsch militaire de décembre 1979 et le massacre de Kwangju en mai 1980, quelle sera sa prochaine initiative ? Personne ne s'attend à ce que Chun, ex-général de la trempe d'un Pinochet au Chili, se laisse juger sans contre-attaquer. Refusant de répondre aux questions du parquet, il a entamé depuis son arrestation, le 3 décembre, une grève de la faim. Très affaibli, il semble qu'il ne parlera pas avant son procès. Le président Kim risque alors de perdre le contrôle de la machine qu'il a lancée et de se trouver lui-même en position d'accusé.

La présidence s'efforce de présenter les manœuvres du chef de l'Etat, ancien opposant du temps des dictatures, comme faisant partie d'un grand dessin réformateur qui vise à libérer la Corée de son passé et à régénérer la vie politique. L'autoritarisme de militaires en habits civils et la corruption, *fruit de la collusion entre le monde des affaires et le pouvoir, qui ont accompagné la formidable* expansion économique de ce pays, ne sont plus tolérés par la majorité. C'est parce qu'il n'a pas d'autre choix que de chevaucher le scandale que le chef de l'Etat s'est investi de la « mission historique » de porter le fer dans les plaies du passé national.

L'OPINION SCEPTIQUE

Une seule certitude : la crise ne fait que commencer et la Corée du Sud s'oriente vers une période de confusion. L'ensemble de la classe politique est discréditée par le scandale des pots-de-vin et la structure actuelle des partis ne pourra y survivre. Le parti gouvernemental a annoncé, à titre de mesure cosmétique, qu'il allait changer de nom mais il risque surtout de se scinder. Le président Kim a contre lui la moitié des membres de son parti qui doivent leur carrière à ses prédécesseurs, l'armée qu'il déshonore et les milieux d'affaires qu'il humilie. *« Nous sommes en situation de guerre civile politique »*, écrit le *Chosun Ilbo*.

M. Kim ne peut même pas se prévaloir d'avoir l'opinion publique derrière lui. Satisfaite du coup de balai, elle reste sceptique sur ses mobiles. Dans la poursuite des ex-généraux-présidents, le parquet est apparu suivre les directives de la présidence et a opéré d'inopinées volte-face. L'opinion doute d'autant plus de la pureté des intentions du très opportuniste M. Kim que sa volonté purificatrice a ses limites. En témoigne l'indulgence du parquet envers les milieux d'affaires : un seul président des conglomérats a été arrêté. Les autres ont été inculpés pour avoir versé des pots-de-vin mais sont restés en liberté.

Certes, depuis qu'il a accédé au *pouvoir au début de 1993, le président Kim a refusé les donations politiques. Mais avant son élection*, a-t-il été aussi irréprochable, notamment lors de la campagne électorale de 1992 ? Beaucoup en doutent. L'image du président est en outre entamée dans l'opinion par les rumeurs qui circulent sur le compte de son fils, Kim Hyon-chul, qui continuerait aujourd'hui encore à recevoir des contributions pour faciliter l'obtention de contrats : des sociétés françaises ont été sollicitées.

Derrière le grand chambardement provoqué par M. Kim – il a nommé, vendredi 15 décembre, un nouveau premier ministre – se dessine enfin une manœuvre qui vise à le débarrasser de ses deux principaux adversaires politiques : son rival Kim Dae-jung, la grande figure de l'opposition, qui a reconnu avoir touché 2,5 millions de dollars (12,5 milliards de francs) de Roh Tae-woo, et l'homme politique conservateur Kim Jong-pil, l'homme de confiance de Park Chung-hee, au pouvoir entre 1961 et 1979, dont il fut de longues années le premier ministre. En se présentant comme celui qui fait la lumière sur le massacre de Kwangju, le président Kim essaye cyniquement de soustraire à Kim Dae-jung, originaire de la région, l'un de ses thèmes de prédilection.

L'ARMÉE EN ALERTE

Dans l'immédiat, avec l'évident souci de resserrer les rangs d'une nation qu'il sent lui échapper, le président a eu recours à la traditionnelle menace du Nord. Depuis la semaine dernière, l'armée a été placée en état d'alerte. Les autorités de Séoul arguent des graves difficultés économiques que traverse son voisin, ainsi tenté de se lancer dans une politique aventuriste.

S'il y a bien eu une concentration inhabituelle d'avions le long de la zone démilitarisée qui sépare les deux pays à la hauteur du 38e parallèle et s'il est vrai que le régime de Corée du Nord reste imprévisible, il ne semble pas, selon des sources américaines, qu'il ait des intentions belliqueuses. Le régime de Pyongyang s'est en effet lancé dans un délicat jeu diplomatique avec les Américains pour obtenir une aide financière nécessaire à sa survie politique. En outre, il est exclu qu'il puisse espérer un soutien de la Chine dans une opération militaire qui se révélerait suicidaire.

Philippe Pons

Accord nucléaire entre Washington et Pyongyang

L'ambassadeur de Corée du Nord auprès des Nations unies et Stephen Bosworth, directeur du consortium Organisation du développement de l'énergie dans la péninsule coréenne (KEDO), dirigé par les Etats-Unis, ont signé, vendredi 15 décembre, à New York, un accord qui prévoit la fourniture à Pyongyang de deux réacteurs à eau pressurisée, en échange de l'arrêt du programme nucléaire nord-coréen. Le KEDO est financé par les Etats-Unis (5 %), le Japon (25 %) et la Corée du Sud (70 %). Pyongyang a averti que tout contretemps dans la mise en œuvre intégrale de l'accord entraînerait la reprise de son propre programme nucléaire. La construction des réacteurs par le KEDO devrait coûter de 4 à 5 milliards de dollars. Pour les Etats-Unis, le programme nord-coréen était dangereux car il produisait du plutonium, susceptible d'être utilisé dans la fabrication d'armes nucléaires. – *(AFP.)*

Les autorités marocaines cherchent à désamorcer la violence islamiste

Cheikh Yassine a pu prêcher à la mosquée de Salé

RABAT
de notre correspondante

Sans doute surprise par l'ampleur des réactions suscitées par la levée de l'assignation à résidence du cheikh Abdessalam Yassine, chef de l'association *islamique* Al-Adl Wal Ihsan (Justice et Bienfaisance), le pouvoir a rétabli, vendredi 15 décembre, moins de vingt-quatre heures après l'avoir enlevé, un cordon de policiers autour du *domicile du « guide », à Salé*, près de Rabat. S'il a ainsi pu empêcher d'éventuels débordements de la part des quelque deux mille intégristes accourus de toutes les contrées du pays, il n'est cependant pas revenu au *statu quo ante*, puisqu'il a autorisé l'auteur de *Dialogue avec messieurs les démocrates*, son dernier ouvrage, à se rendre à la mosquée et y prêcher la bonne parole. Ce qu'il n'avait pu faire depuis six ans.

Abdessalam Yassine, qui s'est montré modéré dans son expression et a rappelé son opposition à la violence, a cependant critiqué avec vigueur la politique économique et sociale du gouvernement. *« Nous ne sommes pas et nous ne serons jamais des « intégristes », comme essaient de nous présenter nos adversaires à l'étranger »*, a-t-il déclaré.

ANNÉE « DÉCISIVE »

N'ayant jamais reconnu avoir imposé au cheikh une assignation à résidence, les autorités locales ne pouvaient pas affirmer l'avoir levée. Elles se sont contentées d'alléger le dispositif et agiront vraisemblablement en fonction du comportement du cheikh et de ses amis. Ce premier pas, qui pourrait donc être suivi de nouveaux allègements, devrait être assez bien accueilli par l'opposition et les organisations des droits de l'homme, qui n'ont cessé de réclamer la levée des contraintes qui pesaient sur Abdessalam Yassine.

Si son entourage estimait que le pouvoir avait fait *« marche arrière »* et que le cheikh ne pouvait se contenter de *« demi-mesures »*, la liberté étant indivisible, les milieux politiques et les cercles diplomatiques jugeaient que les autorités avaient fait un *« geste significatif »*. Cette mesure devrait aussi faciliter le dialogue entre le pouvoir et l'opposition, dialogue qui a repris récemment, après que Hassan II eut reçu les chefs des deux principales formations de l'opposition, l'Union socialiste des forces populaires (USFP) et le parti de l'Istiqlal, et indiqué à ses hôtes que l'année 1996 serait *« décisive »*.

En laissant davantage de marge de manœuvre au cheikh, dont le charisme lui a valu, depuis de longues années, de rassembler de nombreux adeptes autour de sa personne, le pouvoir cherche peut-être aussi à éviter l'émergence de groupes islamistes radicaux favorables à la violence. Mais il s'agit là d'un pari non dénué de risques : *« Cheikh Yassine est-il avant tout un penseur religieux ou, au contraire, un dangereux manipulateur ? »*, se demandait, il y a peu, la revue *Maroc-Hebdo*.

Le comportement violent, ces dernières années, de certains étudiants disciples du cheikh dans les universités de Fès, d'Oujda et de Casablanca ne peut en tout cas qu'inciter le pouvoir à la prudence.

Mouna El Banna

L'ex-FIS assouplit ses positions avant d'éventuelles négociations

Les ouvertures en direction du pouvoir algérien ont avivé les dissensions internes

Dans la perspective d'éventuelles négociations avec le pouvoir, les dirigeants de l'ex-Front islamique du salut (FIS) cherchent, aujourd'hui, à faire preuve de pragmatisme et à se démarquer nettement des partisans d'une violence aveugle. Ce ton conciliant, qui n'interdit pas la fermeté sur les principes, a attisé les rivalités internes, rivalités qui se réduisent souvent à des querelles de personnes.

L'EX-FRONT ISLAMIQUE DU SALUT (FIS) cherche ses marques et tente de faire preuve de maturité politique pour apparaître comme un interlocuteur crédible dans d'éventuelles négociations avec le pouvoir. Bien plus, la rapidité exceptionnelle avec laquelle son instance exécutive à l'étranger a *« dénoncé et condamné vigoureusement »* l'attentat à la voiture piégée, qui a fait, mardi 12 décembre, 15 morts et une trentaine de blessés, à Alger, indique que les « politiques » du mouvement essaient de reprendre la place que les « militaires » – violences obligent –, leur avaient ravie sur le devant de la scène.

La nouvelle donne politique issue de l'élection présidentielle du 16 novembre aura du moins permis aux dirigeants islamistes, un moment désorientés, de « rebondir » en faisant preuve d'un pragmatisme dont beaucoup les croyait incapables et d'infléchir, tout en restant apparemment fermes sur l'essentiel, leur ligne de conduite vis-à-vis de la *« junte »* qu'ils combattent depuis bientôt quatre ans. Le ton conciliant du parti dissous à l'égard du président Liamine Zeroual, ses appels répétés à l'ouverture de négociations avec le pouvoir *« pour une solution politique globale et juste afin de ramener la sécurité et la paix civile et démasquer les criminels assoiffés de sang »*, ses critiques à peine voilées contre les exactions *« contraires à l'islam »* du GIA, attestent, sinon un changement total de sa stratégie, du moins, provisoirement, la mise sous le boisseau de ses méthodes les plus radicales.

EXÉCUTIONS

Si ces « ouvertures » ont attisé les dissensions entre les différentes personnalités de l'ex-FIS, bien plus pour des raisons de préséance, un fragile consensus, selon des sources islamistes, se dégagerait peu à peu entre les ténors du mouvement pour définir, en l'absence des deux *« stars »*, *Abassi Madani et Ali* Benhadj, toujours emprisonnés, *une ligne politique cohérente*, indispensable à toute négociation. Leur tâche n'est pas aisée tout comme celle de prendre position clairement contre la violence, donc de tenir en main les militants de leur Armée islamique du salut (AIS). Leur crédibilité dépend justement de leur capacité à faire avaliser aux maquisards de nécessaires concessions, voire un changement de tactique.

Rien n'est encore joué. Ahmed Benaïcha, responsable de l'AIS pour la région Ouest, vient d'appeler à une *« intensification des opérations du djihad »* (guerre sainte) dans le pays. Selon le quotidien arabophone londonien *Al-Hayat*, cet *« émir »* a demandé aux Algériens qu'ils s'éloignent des *« bâtiments officiels, des casernes de l'armée, de la police et des milices »* pour éviter d'être victimes d'attaques. Volonté de maintenir deux fers au feu ou affirmation d'indépendance par rapport à la direction ? Les branches ouest et est de l'AIS ont pourtant fait, depuis longtemps, allégeance à l'ex-FIS, à la différence des groupes du centre dont le radicalisme va de pair avec celui du GIA.

A preuve, cette difficulté à insuffler aux « militaires » quelque pragmatisme et à les faire rentrer dans le champ politique : Mohamed Saïd et Abderrazak Redjam, deux transfuges du parti d'Abassi Madani, ont été assassinés, la semaine dernière, par le GIA. M. Saïd, disciple de Cheikh Sahnoun, djaz'aariste (islamiste nationaliste) convaincu, était responsable de la commission politique du GIA dont il avait assumé brièvement l'interim, à l'automne 1994, avant d'être évincé par Djamel Zitouni, alias Abou Abderrahmane Amine. Tout comme M. Redjam, il avait occupé d'importantes fonctions au sein de l'ex-FIS avant son ralliement. Selon certaines sources, les deux hommes auraient quelque peu infléchi leurs positions et décidé d'annoncer une *« trêve unilatérale totale »* pour faciliter une solution négociée du conflit.

Ali Habib

Les gouvernements reconnaissent la responsabilité humaine dans le réchauffement climatique

ROME
de notre envoyé spécial

Réunis à Rome du 11 au 15 décembre, les experts de l'ONU ont accepté officiellement les conclusions du rapport scientifique qui décrit l'augmentation de l'effet de serre et ses conséquences. Hormis Greenpeace, adepte du toujours plus, les organisations non gouvernementales ont affiché leur satisfaction. *« Cette fois, ça y est : tous les Etats admettent leur responsabilité dans le réchauffement climatique »*, s'est réjouie Marylyn Hedger, du WWF (Fonds mondial pour la nature).

Tant qu'il ne s'agissait que d'avis scientifiques consignés dans d'épais rapports, les décideurs politiques n'avaient rien à craindre. Mais le texte de synthèse (vingt pages) ratifié à Rome les engage tous. Ils sont désormais tenus de tenter de stabiliser, voire de réduire, l'effet de serre. Certes, le document de synthèse est loin d'être un brûlot, car toutes les précautions ont été prises pour que le doute scientifique subsiste et que les catastrophes annoncées (désertification, montée du niveau de la mer, cyclones) demeurent des hypothèses de travail. Plusieurs délégations des pays pétroliers ont pesé de tout leur poids pour que les combustibles fossiles *ne soient pas seuls épinglés mais* qu'on tienne compte aussi du méthane de l'agriculture et des oxydes nitreux de la chimie. *Ils* ont même réussi à glisser, à plusieurs reprises, qu'un réchauffement aurait localement des effets bénéfiques...

Si le diagnostic est maintenant admis, les remèdes, eux, restent à déterminer par chaque pays. La synthèse du groupe intergouvernemental sur le changement climatique (GIEC) propose une panoplie où chaque pays industrialisé, en transition ou en développement, pourra choisir à sa guise. Il est suggéré dans l'ordre les économies d'énergie (*« qui peuvent être réalisées à très peu de frais »*), le recours au gaz naturel ou aux énergies renouvelables, y compris l'énergie *nucléaire*. La délégation française, conduite par Michel Petit, voulait à ce propos faire supprimer les restrictions *sur le nucléaire* formulées dans le rapport, mais cela lui a été refusé.

En dehors des mesures techniques, le document *onusien* est ouvert à toute la gamme des leviers économiques ou administratifs : taxe sur l'énergie ou le carbone – *que l'Union* européenne soutient et que les Etats-Unis rejettent, malgré la présence temporisatrice à Rome de Robert Watson, le conseiller scientifique du président Clinton. Les Américains préfèrent les contrats entre administrations et industriels. La réglementation et les normes sont également prônées, mais sans illusion. *« Il vaut mieux une taxe*, confie un des négociateurs français, Jean-Jacques Becker, *car c'est le moins coûteux des instruments économiques et aussi le plus efficace car il frappe tout le monde. »* Mais la facture sera quand même lourde : plusieurs points de PNB rien que pour stabiliser les émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990.

Roger Cans

Des scientifiques italiens sceptiques

« Les résultats scientifiques sont trop modestes pour justifier des décisions politiques »*, explique, sans ambages Giorgio Focco, professeur de physique de l'atmosphère à l'université de Rome. Pour le directeur du département environnement de l'ENEA (Agence nationale de recherche), Francisco Mauro, il n'y a pas de doute sur le réchauffement. *« Les papillons disparaissent, les termites remontent vers le nord, les signes abondent. »* Mais *« le phénomène remonte aux Romains »*. Un hydrologue de l'université de Pérouse, Walter Dragoni, a fait ses comptes : en un siècle (1880-1980), la température moyenne à Pérouse est passé de 13° à 13,4°. Et les précipitations de 950 mm par an à 830 mm. *« Le réchauffement est indéniable, mais je ne suis pas sûr que la cause en soit l'homme. En 3 000 ans, le niveau des lacs de l'Italie centrale n'a cessé de monter et de descendre sans tendance claire. »

MOUVEMENTS SOCIAUX La reprise du travail s'est confirmée à la SNCF, où la CGT a appelé à *« modifier la forme actuelle du mouvement »*, et s'est amorcée, samedi matin 16 décembre, à la RATP, où les résistances sont toutefois plus vives. Les manifestations organisées samedi, à Paris et en province, par la CGT, FO et la FSU, devaient permettre de tester le degré de persistance de la mobilisation. ● LE PAIEMENT des jours de grève à la SNCF fait l'objet de négociations entre le ministère des transports et les syndicats, qui ne désespèrent pas d'obtenir satisfaction. ● UN SONDAGE de l'IFOP pour *Le Monde* montre que le premier ministre est loin d'avoir convaincu les Français d'accepter sa réforme du système de protection sociale. 47 % d'entre eux continuent à souhaiter le retrait du plan Juppé, contre 49 % qui se prononcent pour son maintien *(lire page 8)*.

La mobilisation contre le plan Juppé se prolonge malgré la reprise du travail

Alors que le trafic redémarre à la SNCF et, plus timidement, à la RATP, la CGT, Force ouvrière et la FSU maintiennent la pression sur le gouvernement. Marc Blondel aura, en la personne de Jacques Mairé, un concurrent pour le poste de secrétaire général de FO

LE REFLUX de la grève est amorcé dans les entreprises publiques concernées. Après vingt-deux jours de grève, comme en 1986, les cheminots peuvent rentrer la tête haute dans leurs dépôts : ils ont gagné sur toute la ligne avec le retrait du contrat de plan Etat-SNCF, la sauvegarde de leurs régimes spéciaux de retraite et, *en prime*, la démission de Jean Bergougnoux, le président de la SNCF. La reprise, progressive à partir du 18 décembre, devrait aboutir à un trafic normal avant les premières dates des vacances scolaires, qui débutent le 19. A la RATP, une reprise timide du trafic a été observée samedi 16 décembre. A La Poste et à France Télécom, le travail devrait reprendre à partir de lundi.

Toutefois, avant ce retour progressif à la normale, la journée de manifestation à Paris et en province organisée par le « front du refus » – CGT, FSU, FO, SUD, groupe des dix et quelques fédérations de la CFDT – devrait signifier au gouvernement la détermination des grévistes. Dans un communiqué, Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, ne relâche qu'en partie la pression sur le gouvernement. Il affirme que *« le plan Juppé sur la protection sociale est massivement rejeté »* et que *« son retrait en l'état constitue et va constituer un objectif de rassemblement et d'action que la CGT est bien décidée à nourrir »*.

Saluant *« la victoire des cheminots »*, leur *« fermeté exemplaire »* et *« la pratique démocratique dans la conduite des luttes »*, qui *« ont témoigné de la maturité de ce mouvement »*, il affirme que *« la brèche que viennent d'ouvrir les cheminots en appelle d'autres »*. Seule, cependant, l'union générale CGT de la fonction publique a appelé à un nouveau *« temps fort »* le 19 décembre.

Les organisateurs de la manifestation parisienne étaient confiants samedi matin. Sur le parcours Denfert-Rochereau-Nation, qui était celui de la dernière manifestation du mouvement étudiant en 1986, la tonalité devait être à l'unité. Outre les cheminots qui, depuis le début du conflit, ont toujours défilé ensemble, toutes organisations syndicales confondues et sous les mêmes banderoles, des cortèges unitaires, sans la présence de la CFDT, sont prévus pour la RATP, EDF-GDF et les PTT. Dans le carré de tête de la manifestation parisienne, Louis Viannet, Marc Blondel et Michel Deschamps seront une fois de plus côte à côte.

La direction de la CFDT s'est prononcée contre la journée d'action du 16 décembre, tandis que plusieurs de ses fédérations – équipement et transports, finances et éducation nationale – en sont parties prenantes. La CFTC estime, de son côté, que la grève est désormais *« politisée »*. *« La CFTC, avec d'autres organisations syndicales, a obtenu des garanties suffisantes* [pour passer à la négociation]. *Dès lors, faire du "jusqu'au-boutisme" trompe la volonté des salariés »*, a déclaré vendredi la confédération chrétienne. L'Union nationale des syndicats autonomes, qui regroupe sept organisations – dont la FEN, la FMC (maîtrise et cadres de la SNCF) et la FAT (autonomes de la RATP) – juge, elle aussi, que *« les motifs de la grève ont disparu »*.

MENACES DE SCISSIONS

Pis, les querelles syndicales promettent de laisser des séquelles durables. Nicole Notat a répondu, vendredi 15 sur Europe 1, aux attaques du dirigeant de FO en déclarant que *« Marc Blondel s'énerve beaucoup en ce moment »*. La secrétaire s'est ensuite tournée vers la centrale de M. Viannet en exprimant le souhait que *« la CGT accompagne maintenant* [la CFDT] *sur les vrais terrains qui vont devoir être traités »*, comme l'emploi, l'exclusion et le chômage. *« Si j'avais trahi la cause de la CFDT, je ne serais aujourd'hui plus à mon poste »*, a-t-elle aussi expliqué.

Mme Notat peut en effet être sereine face à la demande d'organiser *« un congrès extraordinaire de la CFDT pour permettre aux syndicats de choisir l'orientation et de légitimer la direction »*, qui émane de l'union régionale CFDT-Auvergne, l'un des chef de file de la contestion de gauche dans la CFDT. Cette proposition risque de ne rencontrer qu'un faible écho. En revanche, les prises de position progouvernementales de Mme Notat sont lourdes de menaces de scissions à venir au sein de la CFDT.

M. Blondel va avoir besoin du renfort de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), qui annonce un don de 10 000 francs comme *« symbole de solidarité au fond de soutien du mouvement en lutte »*, dans l'épreuve qui l'attend. Jacques Mairé, secrétaire général de l'Union départementale FO de Paris et son principal opposant au sein de la centrale, a décidé de franchir le Rubicon : il se présentera contre le secrétaire général sortant – du jamais vu à FO ! – lors du dix-huitième congrès de Force ouvrière, qui se réunira du 28 février au 2 mars à Paris.

Pour M. Mairé, qui fédère un tiers des opposants à M. Blondel, la bataille promet d'être rude, mais le secrétaire général est, pour le moment, très affaibli au sein de sa centrale. On lui reproche d'avoir laissé perdre la place de partenaire privilégié des pouvoirs publics que FO avait acquise du temps d'André Bergeron et l'on conteste sa stratégie de rapprochement avec la CGT.

Alain Beuve-Méry

La France a défilé en famille samedi 16 décembre

REPRISE PROGRESSIVE du travail et préparation des manifestations du samedi 16 décembre : telles ont été les occupations des grévistes, à travers la France, dans la journée du vendredi 15. *« Nous viendrons en famille, avec nos femmes et nos enfants, pour soutenir les autres salariés en lutte »*, affirme un cheminot de Clermont-Ferrand, où les organisateurs du défilé espéraient regrouper 35 000 personnes, grâce notamment au soutien des « Bibs » de Michelin.

Dans le Nord, les cheminots ont été parmi les premiers à reprendre le travail : tôt vendredi matin, un TGV a pu quitter la gare de Lille-Flandres à destination de Roissy. Alors que la grève se poursuivait à Lens et à Hazebrouck, elle avait cessé à Calais-Fréthum, où la municipalité communiste a multiplié les pressions pour faire entrer les salariés du secteur privé dans le conflit. A Nancy, les cheminots ont aussi décidé de reprendre le travail et un train, qui emmenenait dix voyageurs, a quitté la gare à 15 h 56. Les enseignants, qui réclament *« des salaires décents pour tous et une véritable politique de l'emploi »*, devraient être nombreux à se déplacer pour défiler samedi aux côtés des cheminots.

A Mulhouse (Haut-Rhin), vendredi 15 vers 18 heures, l'intersyndicale CGT-CFDT-FO d'EDF, en raison de l'*« intransigeance »* de la direction régionale, a fait procéder à une coupure de courant. Celle-ci, qualifiée de *« sauvage »* par la direction, a privé d'électricité une grande partie de l'agglomération mulhousienne pendant une vingtaine de minutes. De nombreux usagers ont alors allumé des bougies. Deux sinistres en sont résultés : le premier a ravagé la chambre d'une fillette sauvée *in extremis* par ses parents avant l'arrivée des sauveteurs, et le second a détruit un appartement.

En Franche-Comté, des manifestations étaient prévues à Vesoul, Lons-le-Saulnier, Belfort, Montbéliard. A Besançon, où la direction de l'EDF a obtenu un jugement en référé contre le piquet de grève, le syndicat CFDT des cheminots, l'Association antichômage, l'UNEF et la coordination des étudiants appellent à manifester avec la CGT et FO. A Lons-le-Saulnier, le PCF s'associe au rassemblement, qui sera suivi d'un *« repas festif »*.

En Rhône-Alpes, la situation se normalise à Lyon, où les cheminots ont voté la reprise du travail, en dépit des tensions subsistant entre la direction régionale et la CGT. Pour samedi, des cortèges étaient prévus dans la plupart des villes de la région. C'est à Grenoble que la situation reste la plus tendue, notamment à la SNCF, à EDF et à La Poste, où l'occupation du centre de tri se poursuit.

UN BEAU COMBAT

A Bordeaux, dont le maire, premier ministre, sera absent ce samedi, la mobilisation devrait être *moins forte que lors des précédentes manifestations*. Les appels *au secteur privé ont été peu suivis* d'effet. Les transports urbains sont *toujours paralysés* alors que, depuis plusieurs jours, une majorité du personnel souhaite reprendre le travail. Cependant, les partisans de la poursuite de la grève restent nombreux à la SNCF et chez les éboueurs de la communauté urbaine.

A Marseille, la CGT, FO et la FSU prévoyaient une *« très forte mobilisation »*. Plus de cent cinquante cars étaient prévus pour acheminer les manifestants, et les reponsables de la CGT misaient sur le renfort des salariés du secteur privé. L'un d'eux estimait que l'amertume d'une partie des grévistes est *« tempérée par le beau combat mené alors que l'on disait les syndicats moribonds »*.

En Languedoc-Roussillon, comme les fois précédentes, une manifestation devrait se dérouler dans chaque chef-lieu de département. Deux grands défilés sont prévus à Béziers et à Montpellier, où les organisateurs n'espèrent cependant pas égaler le record de participation atteint mardi dernier. Les syndicats ont affrété des cars pour acheminer les manifestants. Une quinzaine d'unions locales du département de l'Hérault ont rédigé un appel commun : les militants *devraient se regrouper après le défilé pour montrer leur présence, en dépit des positions de leur confédération*.

A Caen, les *cheminots* ont prolongé la grève de vingt-quatre heures *« pour participer à la manifestation de samedi et par solidarité avec tous ceux qui luttent contre le plan Juppé »*. Dans cette cité normande, où les embouteillages ont été nombreux ces dernières semaines, les syndicalistes ont accepté de négocier avec les commerçants *« un parcours non pénalisant pour les commerçants du centre-ville »*.

De nos correspondants

Les manifestations à Paris et en province

● **Appels** : les organisations qui appelaient à manifester le 16 décembre sont, notamment, Force ouvrière, la CGT, la FSU, mais aussi le *« groupe des dix »*, des organisations d'étudiants et de lycéens (UNEF, UNEF-ID, syndicat des lycéens, Fidel, coordination des étudiants...), des organisations familiales et des mutuelles (Union des mutuelles d'Ile-de-France, Confédération syndicale des familles, Cadac, Pionniers de France, FCPE-Paris...), les « sans-droits » (AC !, Droits devant, DAL, Apeis, MNCP, CDSL...), ainsi que la Fédération générale des transports et de l'équipement de la CFDT.

● **Paris** : dans la capitale, la manifestation devait partir de la place Denfert-Rochereau à 13 heures, pour se diriger vers Nation. En tête du cortège, FO, suivie des cheminots (intersyndicale), la RATP (intersyndicale), les organisations de chômeurs, le secteur de l'énergie (intersyndicale), la FSU, les organisations familiales et les mutuelles, certaines fédérations de la CFDT, le « groupe des dix », les étudiants et lycéens, SUD-PTT, la CGT.

● **Province** : de nombreuses manifestations devaient avoir lieu dans les grandes villes de France. Un grand nombre de sections départementales de la FEN ainsi que de syndicats départementaux du SGEN-CFDT avaient prévu de défiler, bien que les instances nationales de la FEN et de la CFDT n'aient pas appelé pas à manifester.

Les appels syndicaux à arrêter la grève

La CFDT, la CFTC et la CFE-CGE ont appelé, dès le 14 décembre, à la reprise du travail. L'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), a déclaré, vendredi 15 décembre, que *« les motifs de la grève ont disparu »*. L'UNSA a précisé que tous ses syndicats – la Fédération maîtrise et cadres (SNCF) ; la Fédération autonome des transports (RATP) ; la FEN et la Fédération générale autonome des fonctionnaires (FGAF) – ont également appelé à la reprise du travail.

A la SNCF, la CGT-cheminots, après avoir reçu du gouvernement *« des engagements écrits »* sur les exigences qu'elle avait posées, a proposé que les cheminots *« puissent décider de modifier les formes actuelles du mouvement, en préservant leur unité et leur vigilance »*. Elle n'appelle pas explicitement à la reprise du travail à la SNCF, décision qui reste du ressort des assemblées générales. La CFDT-cheminots n'appelle pas non plus formellement à la reprise, mais *« prendra acte des décisions de la base »*. La Fédération FO des cheminots est sur la même position. A la RATP, les deux syndicats CGT et FO ont annoncé une reconduction, *« au moins jusqu'à dimanche »*.

Gare du Nord : « Si on se satisfait de nos petits machins corporatistes, on passe pour des guignols »

VENDREDI 15 DÉCEMBRE, les grévistes de la gare du Nord se retrouvent au poste d'aiguillage qu'ils occupent depuis le début du mouvement. Le communiqué du bureau fédéral de la CGT des cheminots est tombé dans la nuit. Une phrase suffit à chauffer les esprits : *« La CGT propose* (aux cheminots) *de modifier la forme actuelle du mouvement en préservant leur unité, leur vigilance. »* Le poste d'aiguillage est une salle de commande high tech et, sur les écrans électroniques, un assemblage de lettres remplace les codes chiffrés, formant quatre mots : *« Retrait du plan Juppé »*. A travers les vitres fumées, les grévistes voient passer et repasser une rame de métro sur la ligne aérienne. *« Ça nous énerve. »* Un délégué de la RATP les rassure : *« On croit qu'il y en a beaucoup. En fait, c'est la même rame, conduite par un non-gréviste, coincée entre Barbès et Père-Lachaise. »*

L'AG commence. Un responsable CGT donne le ton en précisant, agacé, que ce mouvement n'a pas été déclenché en appuyant sur un bouton et qu'il ne s'arrêtera pas non plus comme ça. *« Le contrat de plan SNCF, c'est clair, il va y avoir réécriture. Mais moi, dans six mois, je n'ai pas envie de voir réapparaître son frère ou son cousin germain. »* Un mécanicien d'entretien, non syndiqué, vingt-six ans, s'insurge : *« Depuis lundi, je dors ici toutes les nuits. Ce qui m'écœure, ce sont les communiqués des syndicats, de ceux qui parlementent. Ils retirent leur billes et ça me sabote le moral. Si on se satisfait de nos petits machins corporatistes, on passe pour des guignols. C'est pas correct de mettre de côté les revendications sur le plan Juppé, alors qu'on ne gueulait que sur ça dans la rue. »*

Un autre souligne qu'il serait *« dommage de reprendre le boulot le jour où Balladur nous le demande »*. Un, deux, trois intervenants soulignent que *« les gens, on est allé les chercher pour nous soutenir. Le minimum de respect qu'on peut avoir pour eux, c'est de continuer. »* Un « roulant » prend la parole, solennel : *« On a 22 jours de grève dans les pattes, on n'est pas suivi. Depuis le début du conflit, on a été 33 % des salariés de ce pays à débrayer. Si les 67 % s'y étaient mis, en deux jours, on faisait reculer le gouvernement. A ces 67 % de Français, j'ai envie de faire comme à nos cheminots non grévistes à qui on vient de faire gagner 1 500 F pour leurs retraites, de leur foutre un coup de pied au cul. On veut nous faire passer pour la locomotive du mouvement. Mais c'est une loco sans wagons. »*

La salle grogne. Un autre soutient le collègue *« réaliste »* : *« On a le droit de dire qu'on est fatigué. On a le droit de dire au privé qu'on ne va pas attendre un mois et demi avant qu'il nous rejoigne. Ça fait des sous. »* Une employée du comité d'entreprise n'ayant pas le statut de « cheminote » intervient : *« Comme vous, j'ai 22 jours de grève. Si vous n'êtes pas derrière moi, j'ai tout perdu. »* Un délégué de Force ouvrière explique qu'*« on a tous dans notre famille des gens dans le privé. Ils ne débrayent pas comme ça. Connaissez-vous seulement les conséquences de la dernière grève des camionneurs ? La moitié ont perdu leur emploi. Non, c'est le secteur public qui a loupé le coche : La Poste, EDF... »*.

UNE DERNIÈRE CHANCE

Un agent de maîtrise ose espérer qu'*« un élargissement peut encore se faire pendant la manif de samedi »*. Tout peut s'y jouer, pensent certains. *« Regardez Juppé. Depuis une semaine, il est comme une bagnole : il perd une roue, après une aile. Mais s'il a l'assurance qu'on reprend tous le boulot lundi, il peut y avoir 2 ou 3 millions de personnes dans les rues samedi, il n'en aura rien à secouer »*, dit l'un. Un autre raconte qu'il a été intérimaire chez Citroën avant d'entrer à la SNCF : *« Si j'étais resté là-bas pendant ce mouvement, j'aurais bien mis 15 jours à me décider. On donne une dernière chance à ces gars-là. »* Un troisième est partisan de poursuivre la grève au moins jusqu'à vendredi prochain : *« Juppé veut nous tuer par la faiblesse. Il nous donne rendez-vous jeudi pour le sommet social. On voit bien qu'il y a une absence de projet social en France. On a tous des mômes, tout le monde a peur de l'avenir. Personne ne sait comment améliorer le service public. On veut une répartition équitable des contributions. Les usagers ont été vachement courageux. Donnons-nous cette chance, tous, de relever la tête. »*

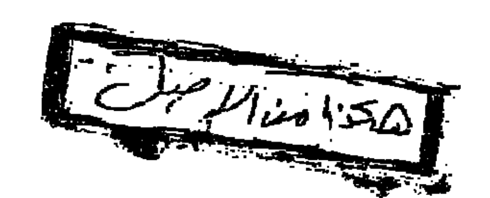
Un délégué de la CGT rappelle que ce qui a fait gagner la sympathie du public, c'était le combat contre le plan Juppé. *« Si nous arrêtons, les gens diront demain "les cheminots ont eu gain de cause, obtenu leurs petits avantages, ce sont des privilégiés", comme ils se le disaient avant. »* Un ancien voudrait qu'on *« transforme les désillusions en un peu moins de passion »* pour une sortie dans l'unité, la fierté. Mais un jeune roulant demande un peu d'humour : *« Les grands mots, "forts", "fiers", me gonflent. Un fond de moi a un côté pour la grève éternelle. N'oublions pas que le gendre de Marx s'appelle Lafargue, qu'il a écrit* Le droit à la paresse. *Et moi, je n'ai plus envie de bosser, les mecs ! »*

L'AG vote la reconduction de la grève : 8 voix contre et quelques abstentions sur 200 personnes environ. L'après-midi, on entend à la radio que *« les fédérations Force ouvrière et CGT des cheminots estiment que le mouvement de grève se termine »* au vu des délibérations des AG. Gare du Nord, un responsable CGT ne cache pas son amertume de voir *« se déclencher les vieux réflexes des fédérations et des confédérations pour terminer une grève. Ce mouvement était d'une autre nature qu'un simple conflit social. Il était devenu une critique des élites, du libéralisme imposé à coups de triques et de dégraissages, de richesses non partagées, d'une société qui n'était plus faite pour l'homme. Au point où il était arrivé, ce mouvement avait besoin d'être politique. Il avait entraîné plein de consciences nouvelles et on n'avait pas droit de les trahir »*. En écho, vendredi soir, un délégué FO de la gare Saint-Lazare confie qu'il était persuadé que les directions confédérales de la CGT et de FO *« n'avaient jamais voulu aller à la grève générale. Viannet et Blondel chiaient dans leur froc à cette idée. Le mouvement allait être trop spontané, trop autonome. On l'a bien vu sur le terrain. Ils ont freiné des quatre fers pour qu'on organise des comités de grève générale dans chaque quartier »*.

Le responsable de la CGT n'est pas surpris par cette mécanique du juste rapport de forces : *« Au niveau de la fédération des cheminots, les victoires catégorielles sont indéniables. Au niveau de la confédération, Viannet pourra d'autant mieux négocier qu'il n'a pas cherché l'affrontement absolu contre Juppé. Il a pensé qu'il n'y avait pas d'alternative à Juppé. Il y a dû avoir aussi quelques consultations auprès du PCF. »* Un vieux classique, soupire-t-il. *« Le danger, c'est que les gens, on l'a vu dans le mouvement, n'avaient plus confiance dans la gauche qui avait pactisé avec les marchés. Ils voient maintenant les syndicats reculer. A l'avenir, qu'est-ce qui restera ? »*

Dominique Le Guilledoux







La direction de la SNCF accusée de compliquer la fin de la grève

LA FIN DU CONFLIT semblait, vendredi 16 décembre, devoir être progressivement acquise à la SNCF au fur et à mesure des votes de reprise du travail dans les assemblées générales (194 établissements sur 356). Pourtant, le ton est brusquement remonté samedi matin entre, d'un côté, les fédérations de cheminots de la CGT et de la CFDT et, de l'autre, la direction nationale, comme sur le terrain entre les syndicats et certaines directions régionales. *« Il y a un petit malaise. La direction a mis de l'huile sur le feu vendredi soir »* affirmait à samedi à 9 heures Bruno Dalberto, le secrétaire général de la CFDT cheminots.

A Limoge, les cheminots utilisaient même le mot de *« trahison »*, en évoquant la décision de 34 suppressions d'emplois dans leur région, une mesure qui avait été annoncée la veille du déclenchement de la grève. Les syndicats et la direction régionale ne font pas la même lecture de la lettre du ministre Bernard Pons sur le gel des restructurations et des filiations prévues par le contrat. Selon la direction régionale, la décision des suppressions d'emplois avait été prise avant le mouvement et reste donc en vigueur. De même à Lyon, où la plupart des établissements avaient pourtant voté la reprise du travail vendredi, le délégué CGT expliquait, à la fin d'une réunion avec la direction régionale de l'entreprise qui s'est terminée samedi à 1h30 que *« la direction devait clarifier ses positions sur les évolutions d'effectifs. Sinon on ne doit pas exclure de nouveaux débrayages lundi »*.

Dernier bras de fer, en vue de la mobilisation des troupes pour la manifestation nationale de samedi et à la veille des négociations sur le paiement des jours de grève, ou retournement de la situation ? Tout semblait possible samedi matin. Les cheminots restent de toute évidence mobilisés. *« Nous avions déclenché la protestation, mais les autres salariés ont tardé à embrayer. On ne peut pas tenir indéfiniment la France à bout de bras, même si, pour certains d'entre nous, reprendre le travail s'apparente à une trahison vis-à-vis du mouvement »* expliquait avec regret un syndicaliste au lendemain de la réunion de sortie de crise entre les fédérations de cheminots et Bernard Pons, le ministre des transports, Anne-Marie Idrac, son secrétaire d'Etat.

Car cette réunion, de jeudi soir, avait bien fait basculer la crise. Le lendemain, les fédérations de cheminots CGT et CFDT invitaient, avec prudence, à la reprise du travail. Ainsi, la CGT, ayant obtenu du gouvernement *« les garanties écrites »* qu'elle réclamait, a-t-elle *« proposé que les assemblées générales puissent décider de modifier les formes actuelles du mouvement »*, mais sans appeler explicitement à la reprise du travail. Les syndicats ont été entendus puisque, selon la CGT *« une majorité d'assemblées générales de cheminots a décidé de suspendre la grève, tout en restant vigilantes et mobilisées pour d'autres rendez-vous »*.

Le gouvernement avait, il est vrai, concédé des avancées importantes. *« Sous l'arbitrage d'Alain Juppé »*, selon un syndicaliste, Bernard Pons avait ajouté aux garanties portant sur le maintien du régime spécial des retraites et sur la mise à plat du contrat de plan le gel des restructurations et le principe d'une négociation salariale début 1996. Vendredi soir, les syndicats ont demandé à la direction de confirmer que ces assurances impliquaient notamment le gel de la filialisation du Sernam et de la création de Telecom Developpement (*Le Monde* du 27 novembre), le maintien des fonds d'action sanitaires et sociaux et la suspension des suppressions d'emploi (soit, selon la CFDT, 2000 emplois préservés). Ils n'ont, semble-t-il, pas obtenu toutes les assurances demandées.

Le bureau fédéral de la CGT cheminots tentait toutefois de calmer le jeu samedi matin en assurant *« avoir eu des garanties du cabinet de Bernard Pons sur l'interprétation de la lettre du ministre »*. *« Il faut plutôt y voir le combat d'arrière-garde d'une direction de la SNCF désavouée »* ajoutait-il.

Les syndicats vont également poursuivre les négociations sur le paiement des jours de grève. *« Le gouvernement a donné raison aux cheminots, l'entreprise doit donc supporter le coût de la grève »* explique le secrétaire général de la CFDT des cheminots. *« De toute façon,* ajoute-t-il, *le décompte des jours de grève sera souvent impossible puisque le personnel d'encadrement et administratif était aussi en grève. »* D'après la CGT, M. Pons lui aurait affirmé que les discussions sur ce paiement *« devraient se faire dans un esprit de modération contraire à un esprit revanchard. »*

Christophe Jakubyszyn (avec nos correspondants régionaux)

La CGT propose aux cheminots de changer de stratégie

La fédération CGT des cheminots a déclaré, vendredi 15 décembre, que les salariés de la SNCF avaient *« fait reculer le gouvernement »* sur le dossier de l'entreprise publique. Elle a proposé de *« modifier la forme actuelle du mouvement »*, tout en *« renforçant la mobilisation pour chaque rendez-vous interprofessionnel de lutte pour le retrait du plan Juppé »*. Dans un communiqué, la fédération, qui recense toutes les assurances données par le gouvernement tant sur la négociation du contrat de plan entre l'Etat et la SNCF, qui a été retiré, que sur le régime spécial de retraite et de prévoyance, dont le projet de réforme a été annulé, propose d'*« organiser sur chaque lieu de travail, avec tous les cheminots qui ont participé à cette lutte historique, une "fête des acquis de la lutte unie" »*. Cette fête, en forme de point d'orgue au conflit, devrait avoir lieu lundi 18 décembre.

Jean Bergougnoux, président par dignité

*« **LORSQUE** je suis arrivé dans cette entreprise, lorsque j'ai participé à mon premier conseil d'administration, j'ai immédiatement dit aux administrateurs que cette entreprise, j'allais aussi l'aimer. »* Quand Jean Bergougnoux prononçait, le 14 juin 1994, son premier discours de président de la SNCF, en célébrant, en même temps, son départ de l'EDF, où il était resté vingt-cinq ans, il ne savait pas que les cheminots, eux, ne l'aimeraient pas.

La confiance ne s'est, semble-t-il, jamais instaurée entre lui et l'entreprise ferroviaire. *« Il n'a jamais pris la mesure de la spécificité de la SNCF »*, affirmait-on très durement dans les couloirs de la direction de la SNCF, quelques heures après que Jean Bergougnoux eut présenté sa démission à Bernard Pons. En acceptant celle-ci, le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme a même dû prendre soin de préciser que, *« à aucun moment, le gouvernement n'avait considéré que la crise actuelle de la SNCF lui était imputable »*.

C'est pourtant Alain Juppé qui, dimanche 10 décembre, avait expliqué : *« Le dialogue social à l'intérieur de la SNCF ne fonctionne pas bien. Il n'y a pas eu le travail d'élaboration, de discussion, de compréhension nécessaire. »* C'est aussi ce qu'on lui reprochait au sein de l'entreprise. *« Il est assez solitaire et autoritaire »*, explique-t-on à la direction. *« Il a fonctionné seul en ignorant les organisations syndicales »*, affirment, unanimes, les syndicats.

« L'HOMME DES VIDÉOCONFÉRENCES »

Jean Bergougnoux réaffirmait pourtant, le jour de sa démission, dans une lettre-bilan : *« Le dialogue social dans l'entreprise est nourri – il occupe, côté syndical, l'équivalent de quelque 3 500 personnes à temps plein – mais tout à fait inadapté pour promouvoir les nécessités de changement. »* Il avait donc choisi d'être *« l'homme des vidéoconférences »*, comme le décrivent certains collaborateurs, s'adressant en direct aux agents de l'entreprise, et plus particulièrement aux cadres, pour leur expliquer la nécessité de la qualité du service et de la reconquête commerciale de l'entreprise ferroviaire.

Nombreux pourtant sont ceux qui louent les qualités de stratège et de gestionnaire de M. Bergougnoux. Sa carrière à EDF impressionna même les syndicats d'électriciens. On lui doit la fin des coupures de courant en période de grève : il avait réussi à faire passer l'idée qu'*« une grève devait avoir pour objectif de nuire au patron, pas au client »*. A la SNCF, il a été l'artisan des premiers succès en matière de reconquête commerciale avec une croissance du chiffre d'affaires de 7 % au premier semestre 1995. Il n'a pas non plus ménagé ses efforts pour obtenir, du gouvernement, une contribution au contrat de plan 1996-2000 nettement supérieure aux prévisions. Mais il a sous-estimé les pesanteurs internes et la nécessité d'expliquer et de convaincre avant de trancher et d'imposer.

Manquait-il, au fond, de foi dans l'entreprise ? La réponse était peut-être, en filigrane, dans son discours du 14 juin 1994 : *« Pourquoi, diable, alors que j'étais très bien à EDF, magnifique entreprise qui réussissait, que j'aimais passionnément, ai-je accepté, et je dois dire avec enthousiasme et sans l'ombre d'une hésitation, de me lancer dans une nouvelle aventure, certainement pas très facile, à la SNCF. Un ami m'a dit:* « On vous a proposé la SNCF. Vous avez accepté. C'est bien. La présidence de la SNCF ne se refuse pas. » *Alors, il m'est apparu que si j'ai accepté, eh bien, c'est tout simplement par dignité. »* C'est aussi par dignité qu'il l'a quittée.

C. J.

Les médecins défilent contre « le rationnement des soins »

Le secrétaire d'Etat à la santé, Hervé Gaymard, tente de rassurer les praticiens sur l'encadrement des dépenses maladie

A LA VEILLE de la manifestation nationale *« contre le rationnement des soins »*, prévue dimanche 17 décembre à Paris, les trois syndicats de médecins organisateurs (CSMF, FMF, SML) étaient sans illusion : leur défilé contre le « plan Juppé » n'avait guère de chances d'obtenir le succès des manifestations de 1991 et 1992, quand toutes les professions de santé s'étaient liguées contre les projets de réforme d'Edith Cresson et de Pierre Bérégovoy. Plusieurs syndicats (médecins, infirmières, cliniques, biologistes), soutenus par le RPR et l'UDF – Alain Juppé en tête –, voulaient alors en découdre avec le gouvernement et préparer ainsi une *« alternance »* qui devait, selon eux, sauver la *médecine libérale de l'étatisation* !

La majorité a changé, les contraintes économiques sont restées, et M. Juppé a sanctionné *vingt-cinq ans de laxisme « cogéré »* par le CNPF, FO et les syndicats médicaux. De nombreux « toubibs » proches de la majorité se sentent aujourd'hui trahis. *« J'en connais un qui a renvoyé sa carte du RPR »*, affirme le secrétaire général de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), Hubert Wannepain. *« Les médecins libéraux ne manifestent pas pour faire de la politique politicienne. Peu importe s'il s'agit de Juppé ou d'Evin*, estime-t-il. *Jusqu'à présent, nous avons eu un gentil dialogue avec le secrétaire d'Etat à la santé. Maintenant, nous voulons une véritable négociation. »*

Les praticiens libéraux acceptent de respecter un objectif annuel de dépenses en limitant leurs actes et leurs prescriptions à ce qui est médicalement utile, mais à condition que cet objectif soit fondé sur des critères sanitaires, expliquent leurs responsables. Ils acceptent aussi des pénalités financières individuelles en cas de dépassement, mais refusent toute sanction collective frappant indifféremment les « bons » et les « mauvais » médecins. Si MG-France (généralistes) a apporté un soutien critique au plan Juppé, et n'appelle pas à manifester, la CSMF, la Fédération des médecins de France et le Syndicat des médecins libéraux, plus marqués à droite, voient dans cette réforme l'amorce d'un *« rationnement des soins »*.

« DÉSINFORMATION »

Le secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale a reçu ces trois organisations, cette semaine, pour tenter de les rassurer. En vain. Le rationnement des soins ? *« C'est typiquement de la désinformation pour faire peur aux Français. En réalité, le rationnement des soins se fera de lui-même si nous ne faisons rien*, a déclaré Hervé Gaymard, vendredi 15 décembre, dans un entretien accordé à l'Agence France Presse. *L'objectif que poursuit le gouvernement, c'est la qualité des soins. »* M. Gaymard estime que *« ce n'est pas parce que le gouvernement a annoncé que les dépenses de médecine de ville ne devraient pas augmenter plus vite que les prix en 1996 (2,1 %) que les Français seront moins bien soignés et que des files d'attente vont se créer pour se faire opérer »*. Si, par exemple, une campagne de vaccination est décidée en cours d'année par le gouvernement, comme pour l'hépatite B en 1995, son coût viendra en plus des 2,1 %.

Après 1996, assure M. Gaymard, le taux d'évolution des dépenses *« sera fixé chaque année par le Parlement en fonction prioritairement d'objectifs de santé publique, qui auront auparavant été largement débattus dans le cadre de la conférence nationale de santé, à laquelle seront associés les représentants du monde médical »*. Il se montre rassurant sur les futures expérimentations de filières de soins : il y aura bien des *« incitations »* à consulter un généraliste avant de s'adresser à un spécialiste, mais pas de *« passage obligé »*. Le ministre de la santé se veut conciliant sur la taxe de 1 franc par feuille de soins destinée, selon lui, *« à favoriser et accélérer l'informatisation, en réseau avec les caisses, des cabinets médicaux »*. *« Quant aux modalités pratiques*, indique-t-il, *je recueille les suggestions des syndicats de médecins. »*

En revanche, il entend maintenir la contribution des médecins au redressement de la « Sécu » : suspension *« temporaire et partielle »* de la prise en charge par les caisses des cotisations familiales pour les médecins du secteur 1 (honoraires conventionnés) ; affiliation des praticiens du secteur 2 (honoraires libres) au régime général pour leur couverture maladie.

Jean-Michel Bezat

L'industrie pharmaceutique mise à contribution

Les fabricants de médicaments devront payer, en 1996, une contribution exceptionnelle de 2,5 milliards de francs pour le redressement de la Sécurité sociale. *« Le gouvernement veillera particulièrement à la réalisation de cet effort »*, a indiqué Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé, vendredi 15 décembre, à l'AFP. Le ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot, a demandé au président du comité économique du médicament, Jean Marmot, de lui faire connaître, *« après concertation avec les industriels, ses propositions sur la répartition de la contribution »*.

M. Barrot demande aussi à M. Marmot ses propositions *« sur le développement des médicaments génériques »*, ces copies de médicaments dont les brevets sont tombés dans le domaine public. 75 % des spécialités peuvent désormais être copiées. De grandes molécules découvertes par les laboratoires internationaux tomberont dans le domaine public entre 1995 et l'an 2000.

Les syndicats bancaires prennent date pour engager une négociation salariale

LES SALARIÉS du secteur bancaire, appelés à la grève vendredi 15 décembre par les fédérations CGT, FO et CFDT de la branche, essentiellement pour défendre l'emploi dans ce secteur, mais aussi pour protester contre le plan Juppé, ont relativement peu répondu au mot d'ordre. La mobilisation a été plus sensible dans le sud du pays. Selon les chiffres des directions, 3 % des personnels à la BNP, 4,5 % au Crédit lyonnais et 6,5 % à la Société générale se sont mobilisés, toutes catégories confondues, sur l'ensemble de la France. A la BNP, *« trois ou quatre »* agences sur 2 000 ont dû être fermées alors qu'au Crédit lyonnais (4,5 % de grévistes) toutes les agences sont restées ouvertes. Les syndicats reconnaissent que la grève n'a pas été *« largement suivie »*.

Cet appel coïncidait avec la tenue, vendredi, d'une commission paritaire de négociation avec l'Association des banques françaises (ABF), dont l'ordre du jour portait notamment sur l'emploi, le temps de travail et les salaires. A la surprise de l'AFB elle-même, qui avait fermé ses portes dans cette perspective, aucune manifestation n'est venue troubler cette réunion. Celle-ci, qui a duré toute la matinée, s'est, aux dires de l'AFB, déroulée de *« façon sereine »*. Syndicats et patronat se sont quittés après avoir pris date pour l'ouverture de deux négociations : l'une le 19 décembre sur les salaires, puisque chacune des parties attend l'indice des prix de l'Insee pour affiner ses propositions ; l'autre, fixée au 8 janvier 1996, portera sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, conformément à l'accord signé le 31 octobre entre le CNPF et les confédérations syndicales. Les syndicats redoutent que les restructurations en cours entraînent la suppression de dizaines de milliers d'emplois (entre 30 000 et 50 000, précise-t-on à FO) d'ici à l'an 2000 dans le secteur bancaire, qui emploie plus de 400 000 salariés, dont 226 000 pour les établissements membres de l'AFB.

Ba. S.

Le gouvernement français temporise sur la réglementation des télécommunications

LE GOUVERNEMENT français a décidé de se donner un peu de temps pour dévoiler ses principaux choix quant à la nouvelle réglementation qui s'appliquera dans les services de télécommunications en France à compter du 1er janvier 1998, date de l'ouverture totale à la concurrence de ce secteur. La table ronde programmée mardi 19 décembre par François Fillon, le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace, qui devait clôturer deux mois de consultation publique sur ce futur cadre réglementaire, a été reportée au 9 janvier 1996.

Le climat social apparaît, il est vrai, peu propice à ce genre d'exercice. D'autant que, au travers de ces nouvelles règles du jeu, ce sont des questions comme la définition du service public et son financement, ou la place de l'exploitant téléphonique public France Télécom, qui sont en jeu. Autant dire des sujets brûlants. Depuis plusieurs jours, certains syndicats soulignaient la contradiction, pour ne pas dire plus, qu'il y avait entre la volonté du gouvernement de *« débattre »* de l'avenir du service public en général – une première table ronde a eu lieu mercredi 13 décembre sous l'égide de Franck Borotra, le ministre de l'industrie et des P&T – et le quasi-bouclage des grandes lignes d'un projet de loi sur les télécommunications, qui doit être présenté au Parlement au printemps prochain. Le contexte social actuel pourrait également conduire France Télécom à différer ses annonces de réorganisation interne : celles-ci devaient être faites par Michel Bon, mercredi 20 décembre. Le nouveau président de l'exploitant, dont le mandat doit être confirmé lundi 18 décembre, veut simplifier les structures de direction. Le poste de directeur général, actuellement occupé par Charles Rozmaryn, doit ainsi disparaître, Michel Bon devant s'appuyer sur plusieurs directeurs généraux adjoints. Par ailleurs, les effectifs de la direction générale seront considérablement réduits.

Ph. L. C.

Les Français sont partagés sur le retrait ou le maintien du plan Juppé

Un sondage IFOP pour « Le Monde » fait apparaître que 36 % des personnes interrogées sont favorables à la poursuite des grèves et que 47 % souhaitent le retrait de la réforme

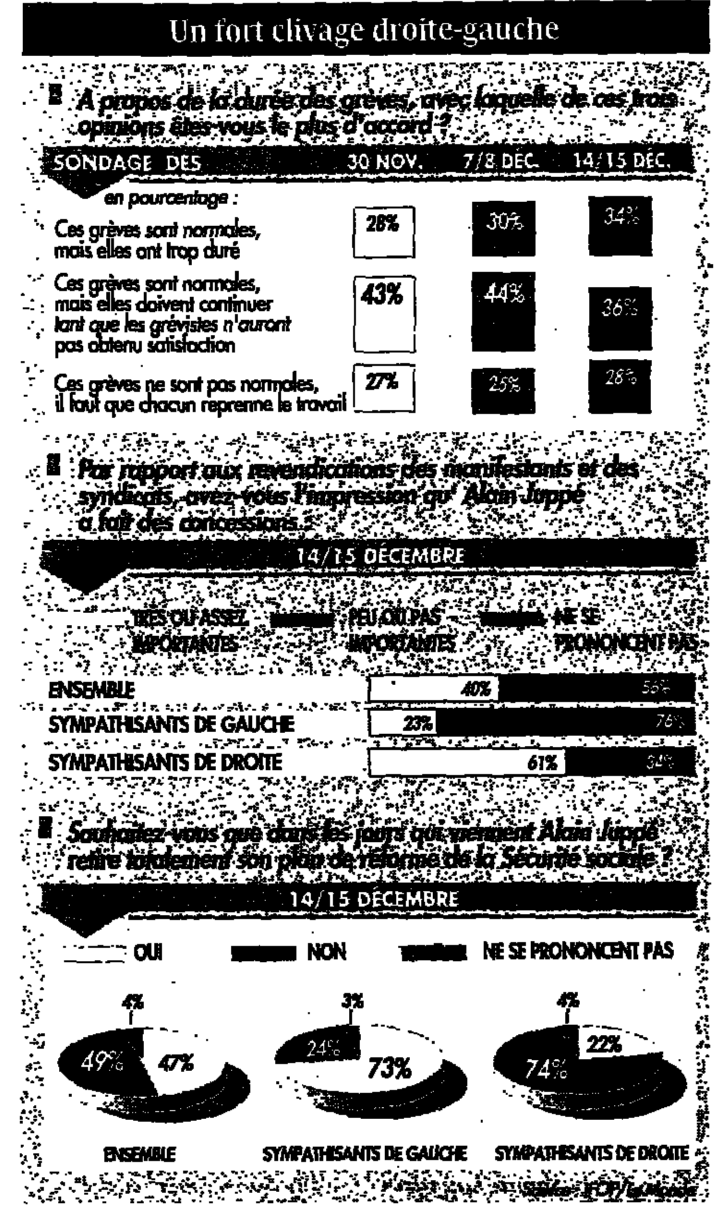
LES FRANÇAIS ont les idées claires. Qu'il s'agisse de donner leur sentiment sur les mouvements sociaux de ces trois dernières semaines ou sur l'attitude du gouvernement, il ne s'en trouve que 5 % au maximum qui préfèrent ne pas se prononcer, soit un taux extrêmement faible. C'est le premier enseignement de l'enquête réalisée par téléphone et selon la *méthode des quotas*, du 14 au 15 décembre, par l'IFOP pour *Le Monde*, auprès d'un échantillon de 942 personnes représentatif de la population française âgée de dix-huit ans et plus.

La deuxième indication n'est pas moins nette et explique l'impuissance du RPR, depuis deux semaines, à mobiliser les usagers contre les grèves : entre le 30 novembre et le 15 décembre, le pourcentage de ceux qui considèrent que ces grèves *« ne sont pas normales »* et qu'il *« faut que chacun reprenne le travail »* est resté stable, passant de 27 à 28 %. Parmi les sympathisants de droite, seuls ceux du RPR sont majoritaires (60 %) pour juger que les grèves ne sont *« pas normales »* ; parmi ceux de l'UDF, ce sentiment est minoritaire (48 % contre 52 %).

NOYAU DUR DE SOUTIEN

Certes, l'on observe un certain essoufflement du soutien au cours de la dernière semaine, après les concessions faites par Alain Juppé aux cheminots et aux fonctionnaires : 34 % le 15 décembre, contre 30 % le 30 novembre, jugent que les grèves ont *« trop duré »*. Mais il reste un noyau dur (36 %) souhaitant la poursuite du mouvement *« tant que les grévistes n'auront pas obtenu satisfaction »*. Ce pourcentage s'élève à 59 % parmi les sympathisants de gauche, même si les sympathisants socialistes sont assez partagés, 42 % estimant que les grèves ont trop duré quand 51 % souhaitent qu'elles continuent.

Le clivage droite-gauche est d'autant plus marqué que le noyau dur opposé à la politique de réforme de la protection sociale du gouvernement est composé, en majorité, de jeunes de moins de trente-cinq ans, principalement ouvriers, employés et de professions intermédiaires, appartenant au secteur public, c'est-à-dire les contours traditionnels du « peuple de gauche ». L'attitude à l'égard des concessions effectuées par le premier ministre confirme ce clivage et démontre que la partie est loin d'être gagnée par Alain Juppé.



En effet, 56 % des personnes interrogées (76 % parmi les sympathisants de gauche, mais tout de même 32 % parmi ceux de l'UDF) jugent que ces concessions sont peu importantes (38 %) ou pas importantes du tout (18 %). Cela ne les conduit pas tous à souhaiter le retrait pur et simple du plan de réforme de la Sécurité sociale : 47 % veulent aller jusque-là, et 73 % parmi les sympathisants de gauche. Il est, ainsi, évident que le premier ministre est encore loin d'avoir convaincu. En effet, malgré un mois de débat intensif et d'interventions multiples du gouvernement, le partage est à peu près égal entre ceux qui souhaitent le retrait du plan (47 %) et ceux qui souhaitent que M. Juppé le maintienne (49 %). Le pays est donc *coupé en deux sur cette réforme décisive.*

On notera enfin la position singulière des sympathisants du Front national. Loin de se retrouver sur les positions de la droite parlementaire, ils ont une attitude beaucoup plus protestataire : 37 % d'entre eux jugent que les grèves sont normales et qu'elles devraient continuer ; 23 % – autant que chez les socialistes – jugent que les concessions d'Alain Juppé ne sont pas importantes du tout ; et 45 % restent favorables au retrait du plan Juppé.

G. C.

La majorité sénatoriale repousse le projet de loi d'habilitation

Cet artifice de procédure vise paradoxalement à en accélérer l'adoption

Pour faire face à la volonté de la gauche de retarder autant que possible le vote du projet de loi autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances sur la Sécurité sociale, la majorité sénatoriale a usé d'un artifice de procédure qui l'a conduit à voter contre ce texte. L'Assemblée s'en saisira à nouveau lundi.

« LE TEXTE EST REJETÉ ! » Il est 13 h 30 passées, vendredi 15 décembre, quand Paul Girod (RDE), vice-président du Sénat, clôt sur ce constat une séance au déroulé paradoxal. Les bancs socialistes et communistes s'exclament : *« Vous discréditez le Parlement ! »* ; *« C'est une astuce misérable ! »* Pas un des 2 508 amendements et du bon millier de sous-amendements déposés par l'opposition sénatoriale ne sera examiné. La majorité vient de voter, par 220 voix (RPR et UDF) contre 95 voix (PS et PC), la question préalable, une motion de procédure signifiant qu'il n'y a pas lieu de discuter du texte.

Se livrant à un subtil exercice de tête-à-queue, le Sénat repousse ainsi le projet de loi autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances sur la réforme de la Sécurité sociale... pour en accélérer l'adoption définitive. Tout a commencé avant même l'ouverture de la séance. A 9 heures, le président de la commission des affaires sociales, Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine), et le rapporteur du projet de loi, Charles Descours (RPR, Isère) tiennent réunion en comité restreint. La discussion du projet de loi a commencé la veille. Ils font leurs comptes.

Depuis plusieurs jours, majorité et opposition se testent, s'observent, sondent leurs mutuelles intentions. Le président du Sénat l'a affirmé haut et fort : il tient à ce que ce projet fasse l'objet d'une discussion aussi complète que possible ; il coupe court à la rumeur qui, en fin de semaine dernière, prêtait au gouvernement l'intention de solliciter de la part de la majorité sénatoriale le dépôt d'une question préalable. D'ailleurs, M. Fourcade, en bon président de la commission des affaires sociales, a défini une méthode de travail pour l'examen des amendements.

« COUP DE FORCE »

L'opposition se tâte. Va-t-elle déposer une question préalable qui signifierait son hostilité au texte du gouvernement ? Elle croit voir une chausse-trappe. Que la majorité ne participe pas au vote, et voilà la question préalable adoptée, privant socialistes et communistes de tout débat. Méfiants, les deux groupes décident de ne pas utiliser cette motion de procédure, et de se concentrer sur la bataille d'amendements. Vendredi matin, MM. Fourcade et Descours en font le constat. Estimant que la méthode de travail définie pour quelques centaines d'amendements ne tient plus quand il s'agit de plusieurs milliers, ils décident de *« prendre leurs responsabilités »*. Ils déposeront cette fameuse question préalable.

Quand débute la séance, la nouvelle est déjà connue dans l'hémicycle. Michelle Demessine (PC, Nord) s'indigne : *« Cette décision scandaleuse révèle le vrai visage du gouvernement !* [...] *L'attitude de la majorité sénatoriale est irresponsable.* [...] *Ce coup de force transforme le débat parlementaire en caricature ! »* Claude Estier, président du groupe socialiste, lui emboîte le pas. M. Fourcade s'explique : *« J'ai toujours été partisan d'une discussion approfondie. Vous avez répondu par 2 805 amendements. Vous ne voulez pas de débat de fond. J'en ai tiré les conclusions ! »*

Le ministre des affaires sociales, Jacques Barrot, se tient soigneusement à l'écart. M. Girod, à la tribune, et Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Belfort) échangent des propos aigres-doux sur leurs assiduités respectives de vice-présidents. Le second demande réparation au premier. *On frôle le duel.*

Jean-Paul Mélenchon (PS, Essonne), orateur inscrit, prend la parole : *« Ce matin, il n'y a en séance que dix représentants de cette majorité unanime à hurler d'amour pour un texte contesté. »* L'atmosphère ne s'apaise pas. M. Mélenchon est lancé. *« Vous arrive-t-il d'apercevoir ces cortèges de milliers de personnes dans la rue ? Figurez-vous que c'est contre votre plan qu'ils protestent ! »*, s'exclame-t-il. La séance est suspendue. Pour quelques minutes, précise le président.

Les aiguilles tournent. La pause accordée se prolonge depuis bientôt une heure. *L'hémicycle reste* obstinément vide. Les couloirs, en revanche, abritent des tractations en tous genres. Au nom des trois groupes de la majorité, Guy Cabanel (RDE), Maurice Blin (Union centriste, Ardennes), Gérard Larcher (RPR, Yvelines) jouent les *missi dominici*. Ils proposent aux groupes socialiste et communiste l'arrangement suivant : que l'opposition revienne à un nombre *« raisonnable »* d'amendements et la question préalable déposée par la majorité sera levée. Un refus vigoureux leur est opposé.

La séance reprend dans la confusion. Il est plus de midi. Peu désireux de prolonger le psychodrame, M. Girod enchaîne, quitte à donner le sentiment de forcer davantage la main. La motion d'irrecevabilité déposée par le groupe communiste est examinée, puis rejetée. La question préalable est soumise au vote dans la foulée. Adoptée, elle permet de renvoyer un texte intact à l'Assemblée nationale. Immédiatement, les sénateurs *socialistes et communistes* annoncent leur intention de déposer un recours au Conseil constitutionnel contre ce *« détournement de procédure »*. Le projet de loi d'habilitation poursuit, comme si de rien n'était, son chemin.

Apparemment gagné par la volonté de boucler cette affaire au plus vite, Philippe Séguin annonce que l'Assemblée nationale examinera ce texte en seconde lecture dès l'après-midi du lundi 18 décembre. La commission *mixte paritaire*, initialement prévue mardi, devra se tenir *lundi matin*.

Caroline Monnot

Le précédent de novembre 1986

La majorité RPR et UDF du Sénat avait déjà recouru, en novembre 1986, à la procédure de la question préalable pour couper court à un débat qui risquait d'être long. Il s'agissait du projet de loi sur le *découpage des circonscriptions législatives*. Le *Parlement*, après avoir décidé du retour au scrutin majoritaire, avait autorisé le gouvernement à découper les circonscriptions *par ordonnance*. *Mais* François Mitterrand, alors président de la République, avait refusé de signer celle-ci. *Le gouvernement de Jacques Chirac* avait transformé son texte en projet de loi.

Saisi par les sénateurs socialistes, qui invoquaient l'irrégularité de cette procédure, le Conseil constitutionnel avait rendu sa décision le 18 novembre. Il avait jugé que ce projet de loi avait été *« rejeté par le Sénat, du fait de l'adoption de la question préalable, dans des conditions qui n'affectent pas, au cas présent, la régularité de la procédure législative »*. Le Conseil avait donc pris soin de préciser que sa décision n'avait pas forcément valeur de jurisprudence.

La mobilisation est très inégale dans les ports et la marine

***QUE CE SOIT** dans les ports* où à bord des cargos et des ferrys de la flotte marchande française, le mouvement social en cours n'a eu que des effets épars et limités. La puissante Fédération CGT des ports et docks, par exemple, n'avait donné aucune consigne nationale d'action à ses adhérents dockers (qui sont, depuis la loi 1992, des salariés mensualisés au sein d'entreprises privées), laissant à chaque syndicat portuaire le soin de se déterminer au jour le jour.

Les dirigeants des syndicats de marins (et de pêcheurs) CGT et CFDT pour leur part sont entrés assez tard dans l'action, sachant qu'il est difficile – sauf dans le cas des marins des remorqueurs portuaires – de mobiliser des équipages lorsqu'ils se trouvent loin de France.

Les équipages (marins et officiers) de certains cargos, appelés à voter navire par navire, ont observé des retards à l'appareillage de vingt-quatre heures depuis le 11 décembre. C'est le cas du *NLL Korrigan* de la Compagnie générale maritime (CGM) qui était en escale à La Spezia en Italie (9 voix pour la grève, 5 contre et 2 bulletins blancs). A Marseille, le syndicat CGT des marins de la SNCM a décidé, le 10 décembre, une grève reconductible chaque jour, mais pour faire un geste vis-à-vis des milieux économiques corses, il a institué un service minimum entre le port phocéen et l'île (*Le Monde* du jeudi 14 décembre). Cette desserte est jugée dérisoire par les dirigeants des compagnies puisque, en pleine saison d'expédition des clémentines notamment, les deux cargos en service ne représentent que 10 % à 15 % au mieux de la capacité nécessaire.

UN RÉGIME SPÉCIFIQUE

Les revendications des marins CGT mêlent la défense du régime spécifique de retraites de la profession des gens de mer, la demande de retrait du plan Juppé sur la Sécurité sociale et la condamnation de la loi adoptée par le Parlement fin novembre qui légalise le pavillon économique des Kerguelen pour les navires de commerce. Les marins de Britanny Ferries, dont le siège est à Roscoff et qui adhèrent en majorité à la CFDT, ont travaillé normalement depuis le début de la crise. A Marseille, le personnel du port autonome est appelé à une grève lundi 18 décembre, comme les 5 et 12 décembre. En général, les appels lancés au plan national par les confédérations syndicales sont bien suivis dans le premier port de France, les dockers s'associant aux manifestations, mais, le 14 décembre, les mouvements de navires s'effectuaient normalement, y compris aux terminaux industriels de Fos.

A Dunkerque, le port a fonctionné presque normalement depuis trois semaines, les dockers ne s'associant pas aux grèves nationales. A Calais, le trafic des ferrys desservant la Grande-Bretagne n'est pas perturbé et le port, géré par la chambre de commerce, a même conquis d'importants trafics de voitures à l'exportation, à cause de la paralysie des chemins de fer. Dieppe et Saint-Malo ont été gênés ponctuellement par des agents de l'Etat relevant de l'équipement, qui ont bloqué les écluses et les ponts tournants. Brest, premier port d'expédition de poulets congelés vers le Moyen-Orient, est resté calme. Au Havre, les dockers sont liés aux entreprises de manutention par un « pacte social », et le trafic n'a été perturbé que le 12 décembre. En revanche, à Bordeaux et à Nantes-Saint-Nazaire, les dysfonctionnements et les blocages (on a frôlé, le 13 décembre, la rupture des stocks d'aliments du bétail à Nantes) ont été plus nombreux qu'ailleurs.

Avant les concessions gouvernementales, les gens de mer auraient pu se sentir les plus menacés par le plan Juppé. Parmi les nombreux régimes spécifiques de retraite prévus à l'article 61 du décret du 8 juin 1946, celui des marins est le plus ancien, puisqu'il trouve son origine dans une ordonnance royale signée par Colbert en 1670. Les gens de mer, qu'ils relèvent de la marine marchande, de la pêche ou des activités de plaisance (mais qu'il ne faut pas confondre avec les dockers ou les personnels des ports), bénéficient d'un régime de couverture sociale et de pensions distinct du régime général et piloté par l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM). Deux branches forment la structure de base de l'ENIM : la Caisse de retraite des marins (liquidation des pensions et des avantages vieillesse) et la Caisse générale de prévoyance (maladie, accidents du travail, invalidité, perte d'effets personnels en cas d'avarie ou de naufrage, décès).

Un marin peut partir en retraite à cinquante ans s'il réunit au moins vingt-cinq ans d'annuités, mais sa pension sera alors plafonnée à 50 % du salaire forfaitaire. Il peut partir à cinquante-deux ans et demi en ayant trente-sept annuités et demie. On relèvera encore une spécificité du régime des gens de mer : un marin blessé ou tombé malade pendant son embarquement bénéficie, lorsque son bateau arrive à quai, d'une prise en charge pendant un mois par l'armateur, tant pour les soins que pour le salaire. Ces « devoirs patronaux » s'inscrivent dans une tradition dont on trouve des traces dans certains jugements du tribunal de l'île d'Oléron au... XII[e] siècle !

François Grosrichard

COMMENTAIRE

LA TENTATION AUTORITAIRE DE L'EXÉCUTIF

JACQUES CHIRAC n'avait pas eu de mots assez forts, dans son message au Parlement, le 19 mai, pour promettre la revalorisation du travail parlementaire : *« Il faut remettre le Parlement à sa vraie place, une place centrale, permettant de restaurer les liens entre les citoyens et leurs dirigeants. (...) Le Parlement doit redevenir le lieu privilégié et naturel du débat politique. »*

Beau programme ! Hélas ridiculisé par la discussion, à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, du projet de loi autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances pour réformer la protection sociale.

Au Palais-Bourbon, après quatre jours de débat, le gouvernement a préféré couper court en utilisant l'arme de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Ce texte a ainsi été considéré comme adopté, alors que les députés n'avaient pas terminé l'examen de son article premier, fixant le champ des ordonnances.

Au Palais du Luxembourg, une procédure acrobatique a permis au RPR et à l'UDF de mettre un terme au débat avant même la discussion des articles. En déposant et en votant la question préalable, les sénateurs de la majorité ont réalisé un véritable tour de passe-passe : ils ont rejeté ce texte sous prétexte d'accélérer son adoption définitive.

Aucune divergence *n'étant* apparue, et pour cause, entre les deux Assemblées, le *projet* de loi d'habilitation devrait donc être adopté, *dans* quelques jours, sans qu'il y ait eu véritablement débat.

Etonnante manière de *« restaurer les liens entre les citoyens et leurs dirigeants »*, au *moment où grèves* et manifestations démontrent que la défiance a *rarement* été aussi profonde. Stupéfiante façon de *revaloriser* le Parlement et de concevoir le dialogue, quand bien même l'opposition aurait déposé des milliers d'*amendements*.

Si certains doutaient de la *détermination* du gouvernement – sur le terrain parlementaire comme sur le terrain social – à passer en force pour faire *aboutir* son projet, ils auront été édifiés. Quitte à faire du *Parlement*, plus que jamais, une Chambre d'enregistrement. *Et* à confirmer la tentation autoritaire de l'exécutif.

Gérard Courtois

Le financement de la protection sociale suscite des débats dans d'autres pays européens

En Grande-Bretagne, les grèves ont relancé les critiques sur les réformes des années 80

Le mouvement social déclenché en France contre le plan de réforme de la Sécurité sociale et pour la défense du service public a suscité l'intérêt des pays voisins, où se pose aussi le problème du financement des retraites. En Grande-Bretagne, les grèves ont relancé les débats sur la politique des conservateurs, qui ont rogné le statut des fonctionnaires et imposé des critères de rentabilité dans les services publics.

LES GRÈVES en France n'ont pas laissé les pays voisins indifférents. Elles ont même donné du coeur au ventre à des mouvements sociaux cousins. Ainsi, vendredi 15 décembre, les contrôleurs aériens du grand-duché de Luxembourg ont cessé le travail, s'associant à une grève de vingt-quatre heures des agents publics. La cause ? Un projet de réforme du gouvernement visant à aligner les retraites des fonctionnaires sur celles du privé... Le 13 décembre, 50 000 manifestants avaient défilé dans les rues de Bruxelles pour défendre le statut de fonctionnaire et le service public (*Le Monde* du 15 décembre). Le motif ? Un plan de restructuration des chemins de fer et une réforme annoncée de la Sécurité sociale...

Peut-on pour autant parler de « contagion » ? Pas forcément par proximité géographique, en tout cas – le Luxembourg et la Belgique sont frontaliers du nord-nord-est de la France, c'est-à-dire des régions où le mouvement a été le moins fort –, mais par sympathie, pourquoi pas ? Que des pays qui regardent les mêmes télévisions, écoutent les mêmes radios et parlent en partie la même langue vibrent partiellement à l'unisson n'aurait rien d'étonnant.

Les grèves en France ont aussi eu des répercussions dans les grands pays voisins. En Angleterre, rapporte notre correspondant Patrice de Beer, elles ont suscité des débats passionnés. De très nombreux Britanniques résidant en France ont témoigné... en faveur des grévistes. Plus paradoxalement, les milieux conservateurs hostiles à l'Europe y ont vu une excellente occasion de dénoncer les méfaits de Maastricht et de la future monnaie unique. La Grande-Bretagne, pendant les seize ans de gouvernement tory, a rogné les avantages des fonctionnaires et cherché à obtenir une meilleure productivité des services publics. Le résultat est mitigé du point de vue de l'usager, mais très clair du point de vue des fonctionnaires : la plupart d'entre eux n'ont plus la garantie de l'emploi, et leur retraite moyenne serait de 58 livres par semaine (soit moins de 2 000 francs par mois), presque trois fois moins qu'en France, selon une estimation du *Sunday Times*.

L'Espresso italien a ce titre grinçant : *« Parigi, Italia »* (Paris, Italie), comme si le chaos était une spécialité transalpine copiée par les Français. C'est peut-être une simple coquetterie, car l'Italie sociale marche, ces temps-ci, plutôt mieux que la France, indique notre correspondante à Rome, Marie-Claude Decamps. Après les grands mouvements anti-Berlusconi de l'automne 1994, la réforme des retraites et un assainissement budgétaire très sévère ont été acceptés après une concertation approfondie. Le dialogue social a fait de sérieux progrès en Italie : après la disparition de l'échelle mobile des salaires, les discussions par branches ont été affinées et ne donnent plus systématiquement lieu à des grèves d'avertissement.

En Espagne, la grève de la SNCF a eu de très lourdes conséquences, puisqu'elle a interdit pendant trois semaines toute liaison ferroviaire avec le reste du continent (Portugal excepté) ! Le secteur public espagnol, souligne notre correspondant Michel Bole-Richard, n'est pas exempt de problèmes, mais ils sont différents de ceux qui se posent en France. Beaucoup d'activités, par exemple le gaz et l'électricité, sont désormais régionalisées. Il y a des débrayages dans le métro madrilène, mais sur des revendications catégorielles et sans arrêt du service. Les derniers mouvements durs ont été, cet automne, dans les chantiers navals appartenant à l'Agence industrielle de l'Etat (ex-INI), des conflits parfois violents liés à des restructurations industrielles. En revanche, la question des retraites a fait l'objet d'un *gentlemen's agreement* entre Felipe Gonzalez et le chef de l'opposition, José Maria Aznar, qui sont convenus de ne pas en faire un argument électoral.

Notre correspondant en Allemagne, Lucas Delattre, nous indique que le seul secteur où s'est exprimée une solidarité avec un mouvement français, c'est l'université. Une récente réforme ayant remplacé les prêts à taux zéro aux étudiants par des prêts avec intérêts, quelques étudiants ont protesté en faisant référence aux événements français. Les cheminots allemands restent calmes, bien que la Bundesbahn soit soumise à des réformes profondes – privatisation progressive, réductions d'effectifs –, mais, d'une part, la concertation a parfaitement fonctionné ; d'autre part, l'Etat fédéral a repris à son compte la dette de l'entreprise.

Le tour d'Europe révèle au moins une chose : les problèmes se posent partout à peu près dans les mêmes termes et, surtout, dans les mêmes délais : la réduction des déficits publics est à l'ordre du jour, parce qu'ils ont été creusés par la récession économique du début de la décennie. Le calendrier de la monnaie unique européenne contribue à cette simultanéité, mais si tous les pays, ou presque, cherchent à réformer leur système de retraite, c'est aussi à cause de données démographiques qui s'imposent partout.

Sophie Gherardi

Les PTT suisses au secours de La Poste

La Suisse, habituellement plus détachée et qui n'est pas membre de l'Union européenne, n'en pas moins été concernée par les grèves des services publics en France, qui ont eu, dans la Confédération, une répercussion inattendue. Le syndicat des postes helvétiques Union PTT a en effet révélé dans la presse romande que les PTT suisses avaient accepté de traiter, en raison du blocage des centres de tri français, 28 tonnes de colis et de lettres, venus de l'Hexagone à bord de sept camions banalisés.

« *La poste suisse casse ainsi les reins des grévistes français* », protestait le communiqué syndical. La direction générale des postes, à Berne, a confirmé à l'Agence France-Presse, vendredi 15 décembre, que La Poste (française) « *a demandé* » à son homologue suisse de « *lui rendre ce service* ». « *En tant que membre de l'Union postale universelle (UPI), nous avons une obligation d'entraide internationale* », ajoutait la direction des PTT helvétiques.

L'élection du maire (FN) de Toulon est annulée

LE TRIBUNAL administratif de Nice a annulé, vendredi 15 décembre, l'élection de Jean-Marie Le Chevallier, maire (Front national) de Toulon (Var) et a décidé de son inéligibilité en tant que conseiller municipal pour une durée de un an. Ces décisions vont dans le sens des conclusions du commissaire du gouvernement et font suite au rejet des comptes de campagne de M. Le Chevallier par la commission nationale, le 21 octobre dernier. La commission reprochait au maire d'avoir choisi son mandataire financier parmi les membres de sa liste. M. Le Chevallier ayant annoncé qu'il allait faire appel devant le Conseil d'Etat, le jugement ne prendra effet que lorsque ce dernier se sera prononcé. S'il est confirmé, la quarante-troisième personne de la liste de M. Le Chevallier prendra sa place et il sera procédé à une nouvelle élection du maire. Malgré l'opposition de certains cercles varois du FN, l'épouse du maire, Cendrine Le Chevallier, pourrait être candidate. Le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, n'a, lui-même, pas exclu cette possibilité.

DÉPÊCHES

■ **RENCONTRE : François Mitterrand a reçu Valéry Giscard d'Estaing.** L'entretien entre les deux anciens présidents de la République, qui a eu lieu vendredi 15 décembre dans le bureau de M. Mitterrand, au Champ-de-Mars, *« a duré trois quarts d'heure »*. La rencontre a été rendue publique par un communiqué de l'UDF, dont M. Giscard d'Estaing est le président.

■ **ÉLECTION : le Conseil constitutionnel a annulé**, vendredi 15 décembre, l'élection au Sénat de Joseph Ostermann (RPR) dans le Bas-Rhin, le 24 septembre. Le Conseil a constaté que le suppléant de celui-ci était inspecteur de l'éducation nationale au rectorat de Strasbourg, alors que le code électoral rend inéligibles les titulaires d'une telle fonction dans les circonscriptions où ils l'excercent. L'inéligibilité du suppléant entraine celle du titulaire.

■ **RÈGLEMENT : la réforme constitutionnelle créant une session unique du Parlement** a obligé les deux Chambres à modifier leur règlement. Le Conseil constitutionnel, auquel ces modifications ont été soumises, a validé, le 15 décembre, la totalité de celles votées par le Sénat, comme il l'avait fait, le 8 novembre, pour celles adoptées par l'Assemblée nationale. Le Conseil a simplement posé des *« réserves »* d'interprétation, de façon à préserver les droits du gouvernement, notamment dans la maîtrise de l'ordre du jour des travaux parlementaires.

■ **SÈTE : le tribunal administratif de Montpellier (Hérault) a émis un arrêt**, vendredi 15 décembre, annulant la dernière élection municipale, remportée par Yves Marchand (UDF-FD) avec 74 voix d'avance sur la liste d'union de la gauche dirigée par François Liberti (PCF). De son côté, le tribunal administratif de Grenoble a annulé les élections municipales dans les communes iséroises de Meylan et de Sassenage, près de Grenoble.

■ **PORT-FRÉJUS : la Cour de cassation a annulé**, mercredi 13 décembre, une ordonnance d'expropriation prononcée, en 1991, au profit de la Société d'économie mixte de l'aire de Fréjus (Semaf), que préside François Léotard, maire de cette ville. La Cour a jugé que cette expropriation n'avait plus de fondement juridique, le juge administratif ayant annulé la déclaration d'utilité publique prise pour l'acquisition des terrains sur lesquels a été construite une partie du complexe immobilier de Port-Fréjus.

■ **CONJONCTURE : la croissance pourrait être négative au quatrième trimestre** de 1995, selon l'institut de prévision Rexecode. Estimant que les grèves ont fortement pesé sur l'activité, l'organisme évoque *« un recul du produit intérieur brut au quatrième trimestre de l'ordre de 1 à 2 % en taux annuel, peut-être plus »*.

CARNET

AU CARNET DU « MONDE »

Mariage

Jean-Luc GUÉRIN
et
Franceline LEPANY

sont heureux d'annoncer leur mariage, qui a eu lieu dans l'intimité le 9 décembre 1995.

Décès

– Le docteur Olga Babkin,
sa fille,
Sa famille de Prague,
font part du décès de

Marie BABKIN,
née **KRACIK,**

survenu le 11 décembre 1995.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le jeudi 14 décembre 1995.

23, avenue Rachel,
92000 Nanterre.

– La Société des auteurs et compositeurs dramatiques,
Son président, Marcel Bluwal,
Et les membres de la commission,
font part de leur tristesse après la disparition de leur ami,

Jean-Pierre BISSON.

Il était, en même temps qu'un acteur au talent remarquable, un auteur rare dont la séduction s'exerçait sur tous.

Ils adressent à ses proches l'expression de leurs sentiments affectueux.

SACD,
11 *bis*, rue Ballu,
75009 Paris.
(*Le Monde* du 16 décembre.)

– La présidente,
Le conseil d'administration et tous les membres du Groupe d'études balzaciennes ont la très grande tristesse de faire part du décès de

M. Pierre-Georges CASTEX,
de l'Institut,
cofondateur et président d'honneur du groupe d'Études balzaciennes (fondé en 1959),

survenu à Paris, le 9 décembre 1995.

Groupe d'études balzaciennes,
maison de Balzac,
47, rue Raynouard,
75016 Paris.

– Mme Hubert Bassot,
son épouse,
M. et Mme Olivier Boutte
et leurs enfants,
M. et Mme Patrick Lucius
et leurs enfants,
M. et Mme Eric Bassot,
M. Marc Bassot,
ses enfants et petits-enfants,
M. Jacques Bassot,
son père,
Mme Edouard Huffer,
sa belle-mère,
M. et Mme Bertrand Castan de Planard,
M. et Mme Jean-Noël Bassot,
M. et Mme François Aubrun,
M. et Mme Thierry Bassot,
M. et Mme Jean Dominique Leymarie,
M. et Mme Vincent Bassot,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Frances Huffer,
M. et Mme Eric Leverdier
et leurs enfants,
M. Stephen Huffer,
M. Anthony Huffer,
ses frères, sœurs,
beaux-frères et belles-sœurs,

ont l'immense douleur de faire part du décès accidentel de

M. Hubert BASSOT,
député de l'Orne,
conseiller général de l'Orne,
maire de Tinchebray.

La cérémonie religieuse aura lieu, le mardi 19 décembre, à 10 heures, à la basilique Sainte-Clotilde, *23 bis*, rue Las-Cases, 75007 Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Gilles de Robien, président du groupe UDF,
Et les membres du groupe UDF,
ont la tristesse de faire part de la disparition accidentelle de leur collègue,

Hubert BASSOT,
député de l'Orne,

le 13 décembre 1995.

Une cérémonie religieuse à son intention aura lieu, le mardi 19 décembre, à 10 heures, en la basilique Sainte-Clotilde à Paris 7e.

– Denise Drutinus,
sa femme,
Hélène et Manon,
ses filles,
Sa mère, ses sœurs et sa famille,
Ses amis et ses camarades
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Paul DRUTINUS,

survenu, le 6 décembre 1995, à Paris.

A Denise, Hélène et Manon : Jean-Paul nous a quittés, il était un juste et un homme de conviction ; ses amis, ses camarades ne l'oublieront pas.

– M. Léon B. Danou,
son époux,
Catherine Lavialle et Gérard Danou,
ses enfants,
Paul et Jacques, ses frères,
Nathalie Féton, sa belle-fille, et Pierre Lavialle, son gendre,
David, Cédric, Antoine, Déborah, Rebecca,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Reine DANOU,
née **HYAFIL,**

survenu, à son domicile, le 14 décembre 1995.

76, rue Carnot,
93130 Noisy-le-Sec.

– *Le président,*
Les membres du bureau et du conseil d'administration,
Les collaborateurs et salariés de l'équipe nationale,
Les associations départementales de l'Adéic-FEN (Association d'éducation et d'information du consommateur de la Fédération de l'éducation nationale),
ont la très grande tristesse de faire part du décès de

François MALCOURANT,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu, à Rouen, le 14 décembre 1995.

Ses obsèques auront lieu le 20 décembre, à 9 h 45, au cimetière monumental de Rouen.

Professeur, François Malcourant, après avoir eu d'importantes responsabilités à la FEN, mit toute son expérience et ses immenses qualités au service de la création de l'Adéic-FEN. Il restera le père fondateur de l'association de consommateurs de la FEN et un grand militant syndical et associatif de l'humanisme républicain et laïque.

– Guy Le Néouannic,
secrétaire général,
Le bureau fédéral national,
Les syndicats nationaux,
Les sections régionales et départementales de la FEN (Fédération de l'éducation nationale).
ont la tristesse de faire part du décès de

François MALCOURANT,
professeur,

survenu, à Rouen, le 14 décembre 1995.

Ses obsèques auront lieu, le 20 décembre, à 9 h 45, au cimetière monumental de Rouen.

Secrétaire national de la FEN de 1971 à 1983, François Malcourant, l'un des initiateurs de la politique contractuelle dans la fonction publique, a mis au service de l'ensemble des fonctionnaires sa compétence, *ses qualités pédagogiques et sa ténacité.*

Cet humaniste, profondément laïque, restera une référence pour les militants d'aujourd'hui et de demain.

– *La famille Saunier-Veyrat a le chagrin de faire part du décès de*

Mme Jeanne SAUNIER,

leur mère et grand-mère, le 10 décembre 1995, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée à Vouziers, suivie de l'inhumation à Bobigny, dans l'intimité familiale.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mlle Geneviève TOUSSAINT,

survenu à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 16 décembre 1995, à 10 heures, en l'église de Civray, suivie de l'inhumation au cimetière de Borest (Oise).

Avis de messe

– Une messe sera dite à l'intention de

Primrose BORDIER,

le lundi 18 décembre, à 18 h 30, en l'église Saint-Roch.

296, rue Saint-Honoré,
75001 Paris.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Séminaires**
Hélène Cixous : « Poétique de la différence sexuelle : Essais de zèles », 16 décembre - 6 et 20 janvier, 9 h 30-15 h 30, ENS, 45, rue d'Ulm.
Alain David : « L'envers des concepts ». **Rectificatif**, 5 et 19 janvier, **18 heures-20 heures**, université Paris-VII-Jussieu.

● **Hommage à François Châtelet**
Pour le dixième anniversaire de la disparition de François Châtelet, et dans le cadre de l'hommage qui lui sera rendu par la Société des gens de lettres, la chancellerie des universités de Paris, France-Culture et France 2 :
Conférence de Jean-François Lyotard : « François Châtelet : une philosophie en acte ». Présentation de M. Gendreau-Massaloux, 15 décembre, 19 heures, amphithéâtre Richelieu, Sorbonne. Salon philosophique autour de l'œuvre de F. Châtelet. Intervenants : M. Abensour, E. Balibar, B. Corréa, J. Derrida, J.-T. Desanti, O. Revault d'Allonnes, H. Rizk, J.-P. Vernant, *19 décembre, 19 heures, salon de la* Coupole, 102, boulevard Montparnasse.

Toutes les activités du Collège international de philosophie sont libres et gratuites.
Renseignements sur salles, répondeur : 44-41-46-85. Autres renseignements : 44-41-46-80.

Communications diverses

MARCHE POUR LA PAIX

NEIL GITTINGS
et
DON TROOP

PARIS-SARAJEVO

ont parcouru 2 500 km en cinq mois et demi.

Bravo.

Simone ROLAND,

en longue convalescence à Luc-sur-Mer, fait part de sa guérison.

75015 Paris.

Soutenances de Thèse

– **Gilles Candar** soutiendra sa thèse de doctorat, intitulée **« Jean Longuet (1876-1938), SFIO et IIe Internationale »**, lundi 18 décembre à 14 heures, à l'université Paris-VIII-Saint-Denis. Le jury sera composé de Madeleine Rebérioux, Maurice Agulhon, Jean-Claude Becker, Gilles Le Béguec et Jean-Marie Vincent.

– **Eric Houdeau** soutiendra sa thèse de doctorat de l'université Paris-VI, spécialité : *physiologie de la reproduction*, et intitulée : *« Contribution à l'étude de l'innervation noradrénergique et peptidergique du tractus génital chez la rate »*, le vendredi 5 janvier 1996 à 16 heures, à l'université Pierre-et-Marie-Curie, salle des conférences du département de neurobiologie des signaux intercellulaires. Bat. A, 3e étage, 7, quai Saint-Bernard, Paris-5e. Le jury sera composé de MM. les professeurs Gérard Tramu, Jean Gonella, Jean-Paul Rousseau, Chantal Legrand et Andr Calas.

NOMINATION

DATAR

Michel Cadot, administrateur civil hors classe, a été nommé au conseil des ministres du 13 décembre, directeur à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar). Il remplace Pierre-René Lemas.

[Né le 22 mai 1954 à Suresnes (Hauts-de-Seine), Michel Cadot est diplômé d'études supérieures de droit et de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'ESSEC et de l'ENA. En 1980, il est nommé administrateur civil puis sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise. Il occupe ensuite différents postes dans le Cantal et, en détachement, à l'ambassade de France au Venezuela. En 1989, il est détaché à Elf Aquitaine. En juillet 1993, il est nommé sous-préfet de Béziers et chargé de mission pour la politique de la ville dans le département de l'Hérault. Début juin, il avait été nommé directeur du cabinet de Raymond-Max Aubert, secrétaire d'Etat au développement rural, qu'il suit, puisque M. Aubert est, depuis mi-novembre, délégué à l'aménagement du territoire et donc le « patron » de M. Cadot.]

ÉLECTIONS Les résultats définitifs des élections professionnelles chez les 92 000 policiers en tenue devaient être rendus publics samedi 16 décembre. Ce *scrutin marque une forte* progression de deux syndicats proches de l'extrême droite, la Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP) et le Front national pour la police, qui présentait *une liste pour la première* fois. ● LE FRONT national pour la police réunit environ 7,4 % des voix. La FPIP reste stable, avec 5,8 % des suffrages, mais obtient pour la première *fois des sièges au sein des commis*sions paritaires dans quatre régions (Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Picardie, Lorraine et Haute-Normandie). ● LA FÉDÉRATION autonome des syndicats de police (FASP), organisation de gauche, enregistre un sévère recul. Majoritaire aux dernières élections il y a trois ans, avec 50,8 % des voix, elle ne réunit plus que 42,4 % de suffrages.

L'extrême droite réalise une percée au sein de la base policière

Deux syndicats, la FPIP et le Front national pour la police, ont totalisé près de 13 % des voix à l'occasion des élections professionnelles chez les policiers en tenue. La FASP, organisation de gauche, n'est plus majoritaire au sein de ce corps

LA PERCÉE de l'extrême-droite aux élections professionnelles chez les 92 000 policiers du corps de maîtrise et d'application (gardiens de la paix, gradés, enquêteurs) et la perte d'*influence* de la *Fédération* autonome des syndicats de police – les dirigeants de la FASP, majoritaire depuis sa création, sont traditionnellement proches de la gauche – *sont les deux phénomènes* marquants d'un scrutin dont le dépouillement était quasiment achevé samedi 16 décembre en fin de matinée.

Deux listes de l'extrême droite policière briguaient les suffrages : une organisation implantée depuis une dizaine d'années dans les services – la Fédération professionnelle indépendante *de la police* (FPIP, 5,27 % aux précédentes élections de décembre 1992) – et une *organisation créée en novembre* dernier – le Front national de la police (FNP), qui a présenté des statuts syndicaux mais qui apparaît indéniablement liée au parti de Jean-Marie Le Pen. Selon les résultats presque définitifs du ministère de l'intérieur, auxquels manquaient encore un millier de voix samedi en fin de matinée, la FPIP a obtenu 5,8 % des suffrages et le FNP 7,4 % des voix, en ce qui concerne les listes que ces deux organisations présentaient à l'échelle nationale. Parallèlement à ce scrutin national *se tenaient, dans toutes les régions*, des élections interdépartementales qui permettent à la FPIP, pour la première fois, d'obtenir un représentant aux commissions paritaires *locales dans quatre régions* : Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA), Picardie, Haute-Normandie et Lorraine. En région PACA, la FPIP a obtenu 10,75 % des voix et le FNP 5,5 % des suffrages. *D'implantation* trop récente, le FNP n'a donc pas confirmé sa réussite nationale au plan régional.

L'autre phénomène saillant de ces élections professionnelles, qui enregistrent un taux de participation de 75,5 %, est la baisse des suffrages recueillis par la FASP, dont la position majoritaire dans la police en *tenue* était *solidement établie* depuis deux décennies. La FASP n'a recueilli que 40,4 % des voix, passant nettement sous la barre majoritaire au dessus de laquelle elle s'était maintenue de justesse (50,8 % des voix) aux précédentes élections de 1992. Les résultats régionaux ne sont pas encore tous connus, mais il apparaît déjà que le Syndicat général de la police (SGP, membre de la FASP), traditionnel fer de lance du syndicalisme policier *dans la capitale*, a, *lui aussi*, brutalement chuté (38 %).

UN NOUVEAU VENU

Demeurant la principale organisation représentant la base policière, la FASP conserve cependant quatre des six sièges à la commis*sion administrative paritaire* (CAP) nationale. La seconde organisation représentative de la base policière est désormais un nouveau venu, le syndicat Alliance (23,4 % des suffrages), qui emporte deux sièges à la CAP. Le scrutin s'est, il est vrai, tenu *dans un paysage syndical* profondément remanié sous l'influence de la réforme des corps et carrières qui s'applique depuis le 1er septembre dans l'ensemble de la police nationale. Fusionnant la police « *en tenue* » (les gardiens de la paix et les gradés en uniforme) et la police « *en civil* » (les enquêteurs et inspecteurs), cette réforme a créé un corps dit de maîtrise et d'application qui regroupe désormais les gardiens de la paix, les enquêteurs *et les gradés*.

La refonte des corps a notamment entraîné des recompositions syndicales, avec l'apparition de nouvelles organisations briguant les *suffrages d'électorats policiers jus*qu'alors distincts. A l'instar d'Alliance, qui regroupe d'anciens *membres de l'ex-Syndicat* indépendant de la police nationale (SIPN, naguère membre de l'*Union* des syndicats catégoriels-USC) ayant fusionné avec l'ancien Syndicat national des enquêteurs (SNE, jusqu'alors affilié à la fédération natio*nale autonome de la police*-FNAP). Des policiers jusqu'à présent alliés au SIPN à l'intérieur de l'USC, les gradés du SGPN, ont obtenu 8,9 % des voix au dernier scrutin où ils se présentaient sous *l'étiquette* Catégoriels-Police. Neuf autres organisations se sont partagées les suffrages restants à ces élections qui permettent aux policiers d'élire leurs représentants – au *niveau* national et dans chaque région – aux commissions administratives paritaires *chargées des dossiers* intéressant les mutations, les avancements, les notations et la discipline.

De rares incidents ont troublé les scrutins, notamment en Haute-*Normandie où des tracts du* Front national avaient été distribués à l'entrée de certains bureaux de vote avant que l'administration n'y mettent bonne ordre. Avec un total de 13 % des voix policières obtenues, si l'on cumule les suffrages du FNP et de la FPIP, l'extrême droite représente désormais une force non marginale dans les rangs policiers. Le scrutin, qui s'est déroulé à l'urne et dans le secret des isoloirs, signale ainsi un débordement de la grogne d'une partie des troupes policières vers des syndicats qui ne *cachent pas leurs convictions* extrémistes (*Le Monde* daté du 10-11 décembre). Utilisant le sigle « *FN* » barré d'un cartouche « *Police* », le FNP s'affiche sans ambiguïté dans *la mouvance du parti de Jean-Marie* Le Pen. Sa liste nationale était ainsi dirigée par un dissident de la FPIP, Jean-Paul Laurendeau, élu conseiller municipal sur une liste du Front national aux dernières élections municipales. Reprenant dans ses tracts la phraséologie du parti, le FNP *affirmait* qu'il « *ne se laissera pas bailloner* » et « *dira tout haut ce que les policiers pensent tout bas* ». L'hebdomadaire *Minute* ne s'y était pas trompé, qualifiant le FNP d'« *ouvertement lepéniste* ».

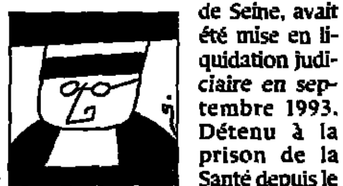
Erich Inciyan

Pas de bouleversement dans l'encadrement

Les élections concernant les niveaux intermédiaires et supérieurs *de la hiérarchie policière* ont confirmé la prédominance des organisations traditionnellement majoritaires. Dans le corps de commandement et encadrement *(17 000 commandants, officiers et* inspecteurs), le scrutin a conforté les positions du Syndicat national des officiers de police (SNOP : nouvelle appellation du SNAPC des inspecteurs, *désormais alliés à* des officiers) : obtenant 61,75 % des voix, le SNOP a emporté cinq des *six sièges* à pourvoir. La liste d'extrême droite FPIP n'a obtenu qu'un score marginal (3,3 % des voix) dans ce corps. Du côté des commissaires, dont les élections *se sont aussi tenues dans* la semaine écoulée, le Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN) a également confirmé sa *prédominance* (*83,5 %* des suffrages lui assurant la totalité des sièges) dans ce corps où aucune liste d'extrême droite ne se présentait aux élections.

Les déboires d'Albert-Jacques Melki, marchand d'art ruiné, devant le tribunal

VENDREDI 15 DÉCEMBRE, devant la 13e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, a comparu Albert-*Jacques Melki*, *cinquante et* un ans, dont la galerie, au 55 de la rue de Seine, avait été mise en liquidation judiciaire *en* septembre 1993. Détenu à la prison de la Santé depuis le *21 décembre* 1994, après être rentré du Mexique où il s'était enfui (*Le Monde* du 2 janvier), il doit être jugé pour abus de confiance et escroquerie. Teint blafard et voix basse, ce spécialiste du postcubisme, de Dubuffet et de Poliakoff a tenté de s'expli*quer sur des faits remontant* jusqu'à courant 1991. Le passif de la Segame, la société anonyme de sa galerie, est de 343 millions de francs, dont 160 millions au seul préjudice des banques. M. Melki est accusé d'avoir fraudé, masqué la déconfiture de sa galerie. A-t-il bénéficié de complicités bancaires ? A-t-il été complice d'escroquerie envers le Trésor *public* qui s'est porté partie civile ? Une troisième affaire le vise, pour banqueroute, *dont l'instruction est toujours en* cours.


PROCÈS

Une semaine auparavant, vendredi 8, lors d'une première journée d'audience, la 13e chambre *avait examiné*, *sous l'autorité de* son président Dominique Coujard, la plainte déposée par la Banque générale du commerce (BGC), principal banquier de M. Melki et de la *Segame dans les derniers mois* de fonctionnement de la galerie.

La BGC, filiale à 99,50 % de la Banco di Roma, reprochait au galeriste d'avoir, grâce à des « *manœuvres frauduleuses* », obtenu la disposition de fonds à hauteur de 33 millions de francs et 2,5 millions *de dollars. La BGC s'était égale*ment retournée contre son ancien directeur général, Jean-Pierre Rein, qu'elle estimait complice de cette « *escroquerie* ». Vendredi 8 décembre, les deux *ex-amis* se sont violemment opposés sur leur version de l'affaire.

Il a fallu revenir à 1991, au lendemain de la guerre du Golfe, quand *la galerie Melki*, *mondialement* connue, vit ses ventes chuter de 80 %... Ce n'est alors pas le premier *revers essuyé* par Albert-Jacques Melki. Déjà en 1976, il avait dû, « *à force de ténacité* », redresser sa situation devenue désastreuse, explique-t-il. Vicissitudes ordinaires *d'un marché de l'art hautement* spéculatif. Alors, pourquoi ne pas espérer rebondir avec autant de succès quand, « *le 25 juin 1991*, raconte le prévenu, *la Compagnie financière Edmond de Rothschild me réclame 100 millions de francs sous 48 heures. Après, tous les autres vont suivre ; la Pallas-Stern, 76 millions ; l'UBP, 20 millions ; et Occipar, la filiale de la SDBO, filiale elle-même du Crédit lyonnais, fait aussi machine arrière* ». L'effondrement du marché est alors « *total* », se souvient A.-J. Melki.

« *N'était-ce pas prévisible ?*, interroge le président Coujard.

– *C'est vrai que les toiles avaient atteint des prix extravagants. Ces gens qui ont du super-argent, quand ils ont terminé de se faire peur, ils reviennent sur le marché de l'art et ils re-spéculent. Mais, cette fois-ci, il y avait en plus la crise de l'immobilier. Un an auparavant, ils vous débloquaient des dizaines de millions en cinq minutes. Un an après, ils faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour récupérer leur argent.* »

UN TROU APRÈS L'AUTRE

Tout alors va se passer comme si A.-J. Melki creusait un nouveau trou pour en boucher un autre... Le prévenu admet avoir, pour obtenir des fonds, donné en nantissement, et à plusieurs reprises, des toiles dont il n'était pas propriétaire. Il reconnaît aussi avoir présenté à sa banque des « *listes fictives de tableaux* ». Mais, affirme l'infortuné Melki, la BGC connaissait fort bien la situation de son client. Le président Coujard résume les explications de A.-J. Melki : « *L'engagement de la BGC auprès de vous était tel qu'elle ne voulait en aucun cas vous voir couler et donc elle vous aurait entraîné dans des opérations périlleuses.* »

Jean-Pierre Rein, directeur général de la BGC au moment de ces faits, aujourd'hui conseiller en entreprise, refuse tout net de porter seul ce chapeau. « *Toutes les demandes passaient par des tonnes de comités, et moi, j'aurais fait ça tout seul ? C'est une honte !* », s'indigne-t-il. M. Rein admet cependant que la banque a fait « *du soutien abusif à la galerie* ». *Opinion* rejetée par l'avocat-conseil de la BGC.

Le tribunal a également examiné trois autres plaintes, dont celle d'un promoteur immobilier que la BGC avait convaincu d'acheter onze toiles à la galerie Melki, pour un montant de 9,2 millions de francs, tout en les laissant chez le galeriste. Jeu d'écritures, sans réelle transaction ? *A.-J. Melki s'était engagé à* vendre ces œuvres sous huit mois et à rembourser le promoteur serviable. A la place du bonus de 10 % promis à terme, ce dernier vit ses traites immédiatement endossées et ne récupéra que difficilement sept des onze toiles...

Vendredi 15 décembre, Albert-Jacques Melki comparaît cette fois-ci comme complice, dans une affaire au préjudice du Trésor public, où le principal prévenu est un an*cien inspecteur du trésor*, Ary Edouard. Selon l'accusation, A.-J. Melki aurait bénéficié d'une autorisation de découvert, grâce à la digilence d'Ary Edouard. Or l'institution n'a, selon la règle, pas le droit d'ouvrir un crédit. L'ancien inspecteur est poursuivi pour « *abus de confiance* », et A.-J. Melki pour complicité. Ary Edouard est également prévenu d'« *escroquerie* » pour avoir donné son « *aval* » pour appuyer des traites qui, de *plus*, n'ont pu être honorées. Or la *procédure de l'aval n'existe pas au* Trésor.

L'inspecteur ne nie aucun des actes qui lui sont reprochés. A.-J. Melki aux abois « *m'a demandé de l'aider. Je lui ai proposé l'annotation de ces traites* », dit-il. « *J'étais sûr que sa situation allait s'arranger.* » A *l'évidence*, Ary Edouard a été impressionné par la surface et le savoir-faire de son interlocuteur. Pourquoi n'a-t-il pas prévenu sa hiérarchie dès le début des ennuis ? « *Par orgueil, monsieur le Président. Je me trompais, pour la première fois.* »

Contre Ary Edouard, le substitut Colette Perrin a requis un an de prison ferme et 400 000 francs d'amende. De même contre Jean-Pierre Rein. Et contre Albert-*Jacques* Melki, trois ans de prison ferme, 400 000 francs d'amende et l'interdiction de droits civiques. Le jugement a été mis en délibéré.

Danielle Rouard

L'UNEF-ID propose à l'UNEF de faire « maison commune »

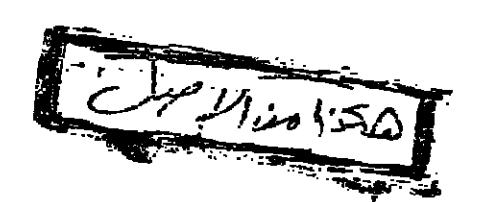
LE MOT DE « RÉUNIFICATION » entre l'UNEF, syndicat étudiant proche des communistes, et l'UNEF-ID, proche des socialistes, a été prononcé, vendredi 15 décembre, au 77e congrès de l'UNEF. « *Construisons dans les mois et les années qui viennent notre maison commune* », a proposé Pouria Amirshahi, président de l'UNEF-ID, aux militants de l'UNEF, qui lui ont réservé un accueil mitigé. « *Quand on parle de la grande UNEF, de la réunification – que je ne conçois pas comme une simple addition de l'UNEF et de l'UNEF-ID –, ce que l'on cherche d'abord c'est le renforcement et le développement du syndicalisme étudiant* », a ajouté Pouria Amirshahi, comme en écho à l'offre d'ouverture faite la veille par la présidente de l'UNEF, Marie-Pierre Vieu (*Le Monde* du 15 décembre).

■ **IMMIGRATION : soixante-quatre personnes en situation irrégulière** ont été reconduites vers le Mali et le Sénégal, vendredi 15 décembre à 17 h 20, à bord d'un Airbus A320 de la compagnie Air Charter *affrété* par le *ministère* de l'intérieur. Quarante-cinq Maliens et dix-neuf Sénégalais étaient à bord, pour la onzième « *reconduite groupée* » depuis juillet.

■ **AFFAIRES : Alain Boublil**, ancien directeur de cabinet de Pierre Bérégovoy au ministère des finances, et l'homme d'affaires libanais Samir Traboulsi, *tous deux condamnés* à un an de prison ferme dans le cadre de l'affaire Pechiney, bénéficieront, à compter du 22 décembre, d'un régime de semi-liberté. Le juge d'application des peines a signé cette mesure jeudi 14 décembre.

Le directeur adjoint de l'hôpital de Valenciennes devrait être sanctionné

LA COMMISSION PARITAIRE administrative nationale des hôpitaux a entendu, *jeudi 14 décembre*, Xavier Dousseau, le directeur adjoint de l'hôpital de Valenciennes qui avait participé à un commando anti-avortement le 16 octobre dans son propre établissement. Ce conseil de discipline a proposé sa révocation, selon l'avocat de M. Dousseau. Cet avis doit être soumis au secrétaire d'Etat chargé de la santé et de de la sécurité sociale, Hervé Gaymard, *qui devrait* prendre un arrêté prochainement. Devant le tribunal correctionnel de Valenciennes, le 20 octobre, le procureur avait requis contre M. Dousseau une peine de trois ans d'interdiction d'exercice d'une fonction administrative *dans* un centre hospitalier et huit mois de prison avec sursis pour les neuf autres prévenus. Le jugement sera rendu le 15 janvier.



ENQUÊTE

De droite ou de gauche, élus des villes, des banlieues ou des circonscriptions rurales, tous avaient dressé le constat de morosité et d'angoisse de l'opinion. Mais peu s'attendaient à un conflit social de cette ampleur. Ils cherchent à en comprendre la nature et à en analyser les conséquences

Paroles de députés



LES « gens », c'est leur boulot. Et il y a de tout, chez les « *gens* ». *Des grévistes et des non-grévistes*, des cheminots et des usagers de la SNCF, des petits patrons et des fonctionnaires, des profs et des étudiants, des retraités et des chômeurs. S'ils sont là, c'est grâce à *eux*, et *surtout pour eux*. Ils les rencontrent chaque semaine dans leur circonscription, les reçoivent beaucoup, les écoutent longuement. Quand les « gens » ne sont pas contents, eux, ils ne sont pas tranquilles. Car à échéance régulière les « gens » s'appellent des électeurs. Leurs électeurs.

Depuis le début du mouvement social, les députés cherchent à *comprendre*. Ils les connaissent pourtant bien, les « gens », avec leurs problèmes de fin de mois, de traites à payer, d'emploi à trouver, d'enfants à élever, d'emprunts à rembourser et de famille à loger. Mais nombreux sont ceux qui s'avouent « *surpris* », parfois « *décontenancés* », non par la contestation, mais par son ampleur.

« *Quand Alain Juppé a annoncé son plan, on était tranquille, car tout le monde convenait que ces mesures qu'il proposait étaient nécessaires* », rappelle Renaud Muselier (RPR). « *Oui, j'ai été surpris*, reconnaît Jean-Luc Reitzer (RPR), *car à l'Assemblée nationale tout le monde avait salué l'importance de la réforme. Je pensais que ça passerait.* » « *Je m'attendais à des résistances, à des tiraillements, mais pas à un mouvement aussi profond* », confie Pierre Albertini (UDF).

Le soir du 15 novembre, après la présentation de son plan pour la Sécurité sociale par le premier ministre, Jean-Louis Borloo (RL) avait, une fois de plus, fait office de trublion de la majorité, en déclarant dans les couloirs : « *Ils sont complètement hors du temps. Ça se terminera dans la rue, par un coup de pied au cul.* » Les craintes exprimées crûment ce soir-là par le député du Nord et maire de Valenciennes étaient cependant partagées sur bien des bancs de l'hémicycle. Michel Hannoun (RPR) est l'élu d'une circonscription populaire de l'Isère. Comme son collègue socialiste du Pas-de-Calais, Serge Janquin, il appréhendait depuis plusieurs semaines un vrai « *coup de grisou* » social. « *Je sentais dans mes permanences des tensions de plus en plus fortes depuis quelque temps et notre impossibilité à apporter des solutions, même provisoires* », raconte le maire de Bruay-la-Buissière.

Qu'ils soient de droite ou de gauche, élus des villes et des banlieues ou de circonscriptions rurales, tous avaient dressé le constat de morosité et d'angoisse de l'opinion. « *C'est l'hiver dans les esprits* », dit Michel Hannoun. « *La France fait une gigantesque ménopause* », traduit Jean-Louis Borloo. « *Cette peur, on la connaissait, mais toujours à travers des cas individuels. Et soudain, on l'a vue se transformer en peur collective* », confirme Éric Duboc, élu (UDF) de la Vienne.

AVEC plus ou moins de bonheur, ils sont allés rencontrer les grévistes dans les ateliers SNCF de leur ville, dans leurs centres de tri postaux, ils les ont reçus dans leurs mairies ou dans leurs permanences électorales. « *Sur les piquets de grève*, raconte Jean-Pierre Philibert, député (UDF) de la Loire, *j'ai trouvé des gens qui étaient dans un tel sentiment de ras-le-bol qu'ils ne voulaient même plus discuter. Le plan Juppé, ils ne le connaissaient pas, mais ils exprimaient autre chose, un malaise, un mal-vivre. Combien de fois m'a-t-on dit :* " Et mes enfants, que vont-ils devenir ? " »

Pierre Albertini se souvient aussi de ses confrontations avec des délégations de grévistes. « *La grande difficulté*, explique-t-il, *c'est que très vite, on glissait sur d'autres sujets et on voyait ressortir tous les vieux démons, le chômage, la peur de Maastricht. J'avais l'impression que mon langage n'avait pas de prise sur eux.* » Un sentiment qu'a partagé Renaud Muselier – « *On ne peut plus faire de pédagogie. On est dans l'irrationnel, dans l'affectif* » – et qu'exprime également Nicolas Faurissier, député (UDF) de la Loire : « *On rejette des mythes, on ne raisonne plus. Tout le monde est bien conscient de la nécessité de réformer, mais la précarité, l'angoisse que connaît chaque famille, l'a emporté sur la raison.* » Dans ses villes et villages du Loiret, Jean-Paul Charié (RPR) a été souvent apostrophé : « *Pourquoi aujourd'hui ? Pourquoi tout en même temps ?* »

INTERLOCUTEURS de tous, ils ont aussi écouté la grogne des non-grévistes, les protestations des chefs d'entreprise ou des salariés du secteur privé. Mais ils sont surtout frappés par la « *compréhension* », voire « *l'adhésion* » partielle de la population à la protestation sociale. « *C'est une grève par délégation, un peu comme si le secteur public avait pris en charge les soucis de tout le monde* », observe Jean-Pierre Balligand (PS). « *Beaucoup de Français se sont reconnus dans le mouvement*, ajoute Bernard Murat (RPR), *derrière les slogans, chacun retrouvait un peu de ses craintes.* » « *Cette grève a été validée par l'opinion publique* », souligne Jean-Pierre Philibert.

A l'Assemblée nationale, les députés sont des responsables politiques, membres de la majorité ou de l'opposition, qui votent la confiance ou censurent le gouvernement. Mais, de retour dans leur circonscription, le manichéisme ne convient guère. « *Je suis de plus en plus schizophrène dans ma fonction de député entre l'Assemblée et mon terrain* », constate Serge Janquin. « *Je suis un député citoyen, tout à fait solidaire du gouvernement, mais ce n'est pas facile d'être de la majorité* », soupire Bernard Murat.

Elu des Yvelines, Pierre Cardo (UDF) voit dans l'ampleur de la protestation sociale « *le contrecoup de la campagne présidentielle. On a fait naître un espoir, on a affirmé aux Français qu'on allait lutter contre la fracture sociale et on ne fait pas ce qu'on a promis.* » « *Ce mouvement n'est que la résultante de longues années d'efforts des Français. Ils n'ont plus envie de faire ce que les technocrates leur demandent. Il y a eu trop de choses en même temps. La rue a exprimé sa lassitude* », note Nicolas Faurissier. « *Depuis vingt ans, on nous annonce la sortie du tunnel et on n'en sort toujours pas*, relève Pierre Albertini. *Vingt ans, c'est presque une génération.* »

> « Le plan Juppé, ils ne le connaissaient pas, mais ils exprimaient autre chose, un malaise, un mal-vivre. Combien de fois m'a-t-on dit : "Et mes enfants, que vont-ils devenir ? " »

Éric Duboc récuse le terme de « protestation ». Dans la secousse sociale, il veut d'abord voir une « *expression* » : « *Comme si les gens nous disaient :* "On est là, on existe, et personne ne nous entend". » « *Le plus inquiétant*, poursuit-il, *ce serait le silence. Cette révolte est une sorte de thérapie saine. C'est comme ça que le gouvernement doit la comprendre.* » Michel Hannoun partage son analyse : « *Les gens sont sous pression. Ils ont besoin de s'exprimer, de sortir de leur solitude, ils sont en quête de reconnaissance. Il y a, dans les manifestations, une forme d'expression collective, de communion, que l'on ne retrouve pas ailleurs. Elles sont aussi une fête, elles ont donné une bouffée d'oxygène au pays.* »

La méthode employée par le premier ministre suscite de nombreuses critiques, même dans les rangs de la majorité. « *Même dans une entreprise aujourd'hui, on ne dirige pas à coups de circulaires et de directives. Un bon manager est quelqu'un qui explique à tous les niveaux de la hiérarchie, qui consacre plus de temps avec les ouvriers qu'avec les cadres. C'est pareil pour la France* », observe Jean-Paul Charié. « *Le pouvoir vit trop dans l'urgence, il faut savoir perdre son temps* », affirme de son côté, Dominique Bussereau, député (UDF) de la Charente-Maritime. « *Il faut accepter l'idée que tout le monde ne comprend pas aussi vite que l'élite, ni forcément la même chose* », selon Michel Hannoun, qui ajoute : « *On parle du futur à des gens qui ne savent pas ce qui va se passer pour eux dans six mois.* »

Evoquant la défense des acquis sociaux, Jean-Pierre Philibert rappelle qu'en France « *ces acquis ont toujours été le résultat de luttes. Ils ont été arrachés. Les défendre aujourd'hui, c'est aussi protéger quelque chose pour lesquelles les générations précédentes se sont battues* ».

Patrick Devedjian (RPR) voit dans ce mouvement « *une espèce de révolte libertaire contre l'Etat qui ne tient pas sa parole et qui ne négocie pas ; contre un système qui n'assure plus la promotion sociale. Cette génération voit, pour la première fois, que ses enfants ne progresseront pas par rapport à elle.* »

C'est toute la pertinence du message politique qui est remise en question. « *Nous vivons une fin de règne, une fin de régime. Ce n'est pas Juppé qui est en cause. Il n'y a plus de légitimité venue d'en-haut. Le message qu'on nous envoie, c'est :* "On ne vous croit plus du tout." » « *Il faut casser ce système qui laisse croire qu'il y aurait 55 millions d'irresponsables et deux responsables, un à Matignon, et l'autre à Bercy* », affirme Jean-Louis Borloo. Comme lui, Didier Mathus, député (PS) de Saône-et-Loire, constate la « *mise en cause très forte de la parole des dominants, selon laquelle il n'y aurait pas d'autre choix, pas d'autre politique* ». « *Il y a dans cette revolte quelque chose de jubilatoire, à voir ce défi du peuple au docte message des experts* », ajoute-t-il.

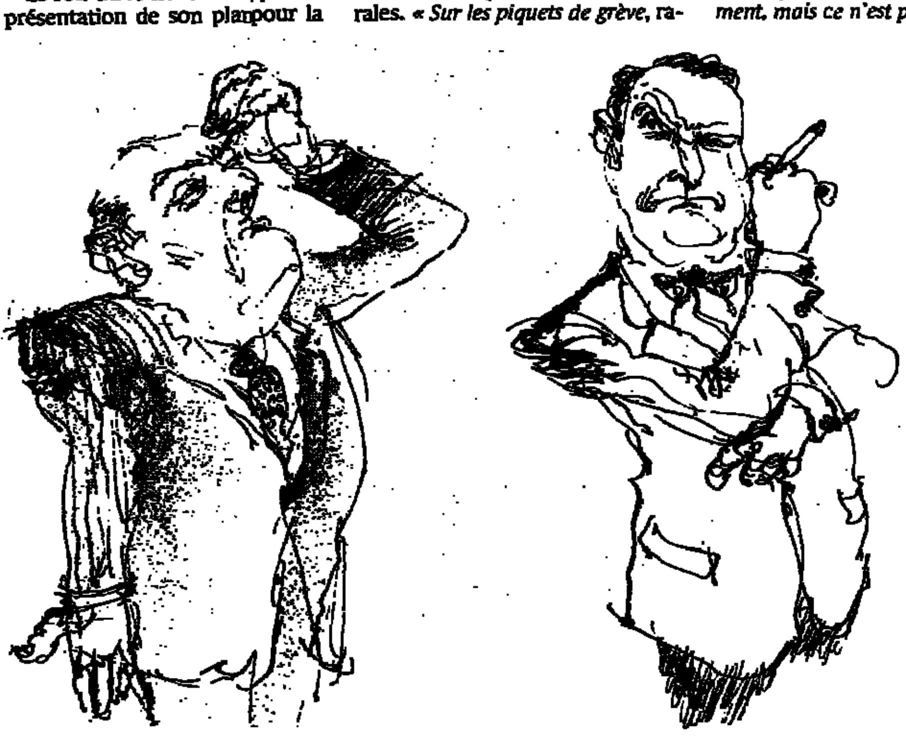
LES députés n'éludent pas la question de leur responsabilité face à l'incompréhension de l'opinion. « *On doit avoir le courage de prendre des mesures impopulaires, mais l'important est de montrer aux gens où on veut les mener* », souligne Bernard Murat. « *Les hommes politiques ne sont pas capables de montrer la voie*, déplore François Cornut-Gentille, élu (RPR) de la Haute-Marne. *Le vocabulaire que nous utilisons est complètement passif : on ne parle que d'adaptation à tel ou tel critère budgétaire ou financier. Comme si nous ne pouvions que suivre et subir. Il est indispensable de redonner des perspectives.* » En écho, Éric Duboc déclare : « *Nous avons oublié d'être, aussi, des militants de l'espoir.* »

Inquiet de la défiance grandissante à l'égard de l'Europe, Pierre Albertini estime que les dirigeants politiques doivent se livrer à un « *véritable* aggiornamento » de leur discours. « *L'Europe est vue comme un obstacle, une entrave, parce que nous avons confondu les moyens et la fin. On ne parle que de monnaie unique et de lutte contre les déficits, on montre la France du doigt et on finit par la faire douter d'elle-même. Le rôle des politiques, c'est de redonner une finalité à la construction communautaire, pour une Europe sociale et culturelle.* »

De ce mouvement social, les députés affirment retenir la leçon. « *Il peut en sortir quelque chose de positif, si on réhabilite le dialogue et le contrat social* », souligne Jean-Luc Reitzer. « *Ce mouvement témoigne d'une appropriation collective d'un débat de société, qui marque peut-être la fin d'une grande période d'individualisme* », observe de son côté Jean-Pierre Philibert en espérant que « *les protestataires vont se transformer en acteurs, dans le tissu associatif, politique, syndical* ».

Cette « *appropriation collective* » comporte toutefois un « *risque politique* », relève le député de la Loire : « *Celui d'une perpétuelle mise en cause des dirigeants. Il n'y a plus de légitimité à cinq ou sept ans. On est peut-être en train d'installer doucement dans notre pays l'idée du référendum populaire.* » Patrick Devedjian exprime lui aussi quelques craintes. « *Le vase a été cassé. On va le recoller. Mais on verra les traces de colle : une vraie fragilisation du pouvoir.* » A cette « *fragilisation* », ils entendent résister. « *C'est un défi collectif qui nous est lancé* », souligne Pierre Albertini. Parole de « députiste ».

Pascale Robert-Diard





Un malentendu historique

par Olivier Mongin

LE long mouvement de grève a eu comme particularité historique de viser « *le cœur même de l'Etat français* ». Il a affecté particulièrement – mais pas seulement – la capitale et les Franciliens. Il s'est adressé aux responsables d'un appareil d'Etat dont l'impuissance à nouer un dialogue est manifeste. Il a été porté sociologiquement par les travailleurs de la fonction publique, des cheminots aux enseignants. Cette caractéristique, la plus frappante, invite à prendre en considération le caractère historique de la crise que le pays traverse.

Mais faut-il en rester à l'interprétation d'un bras de fer entre la main gauche et la main droite de l'Etat, entre les petits et les hauts fonctionnaires, entre ceux qui se sentent méprisés, dépecés de leurs avantages, trompés sur leur avenir et ceux qui dirigent l'Etat en faisant passer, en force ou en douce, des décisions dont ils ne se sentent même pas responsables, puisqu'elles sont imposées de l'extérieur, sous l'effet de la contrainte ?

Cette interprétation revêt une part de vérité puisque le divorce entre dirigeants et dirigés déborde visiblement la fonction publique et participe d'un malaise général. Que le sentiment d'une victimisation générale se soit répandu comme une traînée de poudre, et que l'opposition de l'élite et du peuple, des experts et des « *gens de peu* » (Pierre Sansot) soit désormais la principale grille de lecture de ce qui se passe dans le pays en est le meilleur témoignage !

Pourtant, cette perception du malaise français dans les seuls termes d'un clivage entre les élites et le peuple, tant décrié quand il servait la rhétorique du FN ou la sociologie de Paul Yonnet, suscite des interrogations. A force d'opposer une minorité de décideurs à une majorité de plaignants, on fait son deuil du rôle de la politique. On oublie qu'elle ne se résume pas au seul pôle du pouvoir et vise à faire tenir ensemble une communauté de citoyens. La fracture actuelle, loin d'opposer la droite et la gauche, traduit le désarroi d'un pays qui ne sait plus reconnaître ses conflits, percevoir ce qui le divise.

En outre, le clivage des petits et des élites recouvre un malentendu profond qui est à l'origine de la crise actuelle. Plantée comme un poignard au cœur du service public et de l'Etat, la grève a été portée par des travailleurs qui sont les derniers représentants d'une société salariale en voie de lente décomposition. Bénéficiant d'un emploi assuré jusqu'à la retraite et d'un statut, le salarié de la fonction publique est le symbole d'un monde où le « *contrat républicain* », celui dont on parle ces jours-ci à l'Assemblée, était fondé sur le respect et la protection de la condition salariale.

L'écho rencontré par la grève, le fait que les travailleurs du privé ne se soient pas retournés contre les fonctionnaires, traduit le sentiment partagé par beaucoup que la crise de la société salariale menace dangereusement le contrat républicain et pèse sur la solidarité sociale. Le climat de victimisation actuelle a d'abord une signification politique : il accompagne l'épuisement d'un contrat républicain jusqu'alors indissociable de la condition salariale. D'où les inquiétudes concernant le maintien d'une protection sociale digne de ce nom, dont les prises de position de la CFDT sur la réforme de l'assurance-maladie ont été la manifestation insuffisamment comprise.

Exclusion, précarité, montée des inégalités : c'est dans ce climat général d'inquiétude, de peur et de victimisation que la grève s'est installée dans la fonction publique. D'où le malentendu historique, le fossé qui s'est creusé entre les grévistes et le gouvernement, mais aussi le refus de toute réforme de la Sécurité sociale alors que la reformulation du contrat républicain est le nerf de cette « *grève par substitution* ». A ceux qui refusent l'idée d'un régime général de l'assurance-maladie et l'extension de son assiette pour ne pas dissocier protection et travail, font écho ceux qui veulent répondre à la précarisation croissante et pensent qu'une réforme de la Sécurité sociale est inéluctable pour la « *sauver* ».

Ou bien on attend du gouvernement une politique de relance et l'on continue à croire, à gauche comme à droite, que le retour au plein emploi est possible ou que le partage du travail sera la panacée. Ou bien on prend acte de la crise de la condition salariale, et l'on jette les bases d'un nouveau contrat social alors que l'idée d'un « *juste retour* » (je cotise classiquement pour répondre à des accidents qui peuvent « *également* » arriver aux autres) de l'effort de solidarité est mise à mal par le chômage de longue durée.

C'est bien d'une réponse politique que nous avons besoin si nous voulons surmonter le fossé entre l'Etat et le pays

A l'heure où précarité et exclusion engendrent un « *nouvel état de nature* » dans les démocraties capitalistes, il faut redire haut et fort que l'avenir de la protection sociale n'est pas une simple affaire d'argent et de renflouement des caisses : elle n'est pas séparable de la citoyenneté et elle a pour ambition de fonder la communauté nationale sur la solidarité et non pas sur une identité culturelle ou ethnique.

Le plan Juppé n'est pas sans défauts. Le débat sur la justice sociale et la fiscalité n'a même pas été abordé (faut-il privilégier un régime proportionnel ou un régime progressif ?). Il n'empêche qu'il faut se battre sur le maintien d'une structure, d'une institution qui protège le statut du citoyen, quand son démantèlement est programmé par des assureurs privés qui se frottent les mains de sa gestion délirante. Pourquoi la gauche ne s'est-elle pas emparée de manière critique d'une réforme qui lui permettrait de renouer avec ses convictions et de sortir de l'attitude d'anti-gestion qui la met à la remorque d'un mouvement social auquel personne ne répond ?

Et pourtant, c'est bien d'une réponse politique que nous avons besoin si nous voulons surmonter le fossé entre l'Etat et le pays. D'une réponse qui concerne avant tout le rôle et la mission de l'Etat quand la volonté générale emprunte le langage de la victime et non plus celui de la citoyenneté.

Inutile d'insister lourdement : alors que le projet de réforme a été bien accueilli, le gouvernement a tout fait pour le faire capoter, incapable d'en faire comprendre la signification et multipliant les mesures et annonces malencontreuses qui ont mis le feu aux poudres, tout fait pour que la grève débouche sur un mouvement antifiscal. Alors que la réforme de la protection sociale a pour ambition de résister à la dérive du capitalisme et qu'elle doit demeurer à l'heure européenne l'affaire des Etats nationaux, le déficit pédagogique a été tel que tout le monde a compris le contraire de ce qui était inscrit dans le plan. Lutter contre la réforme, c'est éviter la dure loi de Maastricht, refuser le dépassement du cadre national : voilà ce que l'on croit à tort quand les représentants de la nation, à gauche et à droite, sont incapables de faire passer le message d'une réforme.

Voilà l'origine du malentendu : l'incapacité de traduire ce glissement dans un autre langage que celui des impératifs économiques (critères de convergence, réduction des déficits publics...). Le clivage entre le peuple et ses élites se nourrit de l'incapacité à traduire politiquement une réforme inéluctable de la solidarité et à éclairer une opinion déboussolée.

Comment ne pas comprendre des fonctionnaires que les élites dirigeantes exhortent depuis des années à se moderniser, depuis qu'ils ont balancé le bébé avec l'eau du bain : l'idéal du service public inscrit dans la tradition française a disparu avec la modernisation de la fonction publique. Au sein de l'appareil d'Etat, on ne parle que de contraintes, de modernisation ; on ne parle plus de service public car les critères d'un « *pouvoir anonyme* » sont uniquement ceux du marché. Comment les grévistes pourraient-ils eux-mêmes, dans un tel contexte, réinventer un idéal du service public ? La crise est bien au cœur de l'Etat, elle affecte la représentation d'un Etat qui n'a plus conscience de sa mission et de son rôle alors que l'attente envers lui n'a jamais été aussi forte.

Le malentendu entre les élites et les victimes, entre les travailleurs du privé et ceux du public, risque bien d'être historique, voire irrémédiable, si des éducateurs politiques et des éclaireurs de l'opinion ne se font pas entendre. Nous sommes en train de changer d'ère. Il serait temps de s'en rendre compter pour imaginer une troisième voie « *républicaine et solidariste* » entre le scénario de Maastricht et la République qui se meurt.

Olivier Mongin *est directeur de la revue « Esprit ».*

Faire confiance au peuple

par Jean-Pierre Chevènement, Max Gallo, Anicet Le Pors et Didier Motchane

LES grévistes ont réveillé les vertus civiques de la France, l'attachement des Français à la République, au service public, leur refus du mépris, de l'injustice et de l'hypocrisie. Mais au moment où un président de la République fraîchement élu bafoue l'espoir qu'il avait suscité jusque chez ceux qui n'avaient pas voté pour lui, alors même que le plus important parti de la gauche, spéculant sur une amnésie collective pour perpétuer la sienne, demeure incapable de proposer une alternative politique qu'il refuse de concevoir, les Français n'aperçoivent pas d'issue politique à la crise.

Ils savent ce qu'ils veulent : changer une politique dont les conséquences sont ressenties désormais comme insupportables. Mais alors que de presque toute part, à gauche comme à droite, ils entendent partisans ou prétendus adversaires de la pensée unique se rallier d'un seul élan – ou par défaut à une politique unique –, ils ne voient guère le moyen d'en sortir.

Cette sortie existe. Une autre politique est possible. A la condition de s'appuyer sur la confiance du peuple avant de rechercher la confiance des marchés (qui ne l'accordent jamais d'ailleurs que par-dessus le marché). A la condition de cesser d'utiliser l'Europe comme l'alibi d'un choix social mortel pour les valeurs de la République, la cohésion de la France et celle de l'Europe elle-même.

Il faut délivrer l'Europe de l'esprit de Maastricht

A la condition de cesser d'évoquer l'Europe pour substituer le despotisme éclairé des financiers, des juges, et des technocrates au débat des citoyens. A la condition de cesser, au nom de la lutte contre une inflation depuis longtemps disparue, de dénier à la dépense publique les moyens d'assurer la solidarité et la cohésion de notre société. A la condition de cesser de prétendre sauver l'avenir de l'Europe par la régression sociale, l'argent cher, l'emploi rare et la baisse des salaires.

Maastricht appartient au passé, mais il faut délivrer l'Europe de l'esprit de Maastricht, du radotage sur la monnaie unique, et donc des politiques perpétuées en son nom. Les grévistes ont parfaitement compris qu'il est absurde de prétendre juger le plan Juppé sur le mérite de telle ou telle de ses dispositions. Loin de se cantonner à la défense de situations particulières, ils ont parfaitement compris que l'enjeu de la crise actuelle, c'est le sens retrouvé de la politique. On aurait pu croire que quelques-uns, à droite, l'auraient compris. Il serait surtout temps que la gauche, dont c'est la raison d'être, s'en aperçoive.

Changement de gouvernement, référendum, élections législatives anticipées : il n'est pas question de délégitimer l'Etat et les syndicats, mais sans une prise de conscience préalable dont ce mouvement social est d'ailleurs l'annonce, les institutions de la République continueront de fonctionner à vide. Nous nous engageons, pour notre part, à contribuer, avec tous ceux qui partagent cette analyse, à promouvoir ce changement nécessaire.

Jean-Pierre Chevènement, *ancien ministre, est député (République et Liberté) du territoire de Belfort.*

Max Gallo *est écrivain.*

Anicet Le Pors, *ancien ministre, démissionnaire du PCF, est conseiller d'Etat.*

Didier Motchane *est secrétaire national du Mouvement des citoyens.*

Les lendemains qui chantent

par Gérard Prévost

LES divers gouvernements socialistes ne furent pas avares de fortes paroles déposées sur l'autel de la *« modernisation »*. Elle a constitué la clé de leurs discours et des politiques qu'elle inspirait. Jouée sur tous les tons, la partition a fait entendre peu de fausses notes, jusqu'à son apothéose maastrichtienne consacrant une dizaine d'années de petits pas néo-libéraux. Les forces sociales et politiques désarmées se sont abstenues. Les interrogations et critiques s'exprimèrent plus tard, mais en se dissolvant dans l'agonie du mitterrandisme. Des rancœurs accumulées et des espoirs perdus se sont reportés positivement sur le candidat Chirac. Jusqu'à ce que les nouvelles instances de gouvernement, politiques et experts confondus, trouvent à leur tour le leitmotiv discursif sur lequel articuler actes et conduites politiques : la *« réforme »*. Doit-on s'étonner que les Français n'y voient qu'une nouvelle stratégie d'occultation des effets réels impliqués par les décisions prises en leur nom ?

L'effet de la modernisation sur l'appareil productif est connu. Sa conséquence sur la structure sociale l'est moins. Une multitude de travaux : audits, évaluations... l'ont prise pour objet. Mais la plupart de ces travaux, s'ils ont fait vivre les entreprises de conseil, les instituts de sondage, les enseignants-chercheurs et quelques laboratoires du CNRS, n'ont pas apporté de résultats décisifs quant aux solutions à donner aux grands problèmes actuels. Nourries par des commandes d'Etat, beaucoup de ces études *« scientifiques »* souffrent d'une sorte de péché de soumission aux objectifs du commanditaire. La recherche *« objective et scientifique »* s'est diluée dans la pratique d'une sociologie dominante annulant toute perception de la société autre qu'autojustificatrice, sans imagination, confortant l'ordre de la toute-puissance des marchés financiers.

Les sciences sociales déconcertées par l'irruption des catégories sociales salariées s'en remettent au seul principe causal de la méthode, à une question de procédure *« mal gérée »*. Michel Rocard, lui aussi, l'a affirmé haut et clair : entre lui et Alain Madelin il n'y a de divergence que sur la méthode. Telle est la raison qui oblige la gauche à se montrer discrète. En écoutant Pierre Rosanvallon, on comprend les convictions de Nicole Notat. Adepte érudit du troisième âge des droits sociaux, ce dernier propose de revoir les modalités par lesquelles peuvent s'appliquer des décisions *« nécessaires mais sans cesse repoussées »*.

Du coup, au nom de la science, leur projet prend acte de l'éloignement croissant entre les deux mondes dont la modernité, et ses plus chauds partisans au sein des sciences sociales, a fait sa religion : un monde de représentation où fleurissent la spéculation et la rapidité des échanges économiques et sociaux, et leurs tendances à déterritorialiser ; et un monde où l'on enferme des populations dans la marginalité et l'exclusion.

La société « sérieuse et heureuse » d'Alain Juppé se prépare dans la douleur

On ne se soucie plus guère chez les clercs des conséquences de la concentration des *« circuits de haute vitesse »* souvent présentée comme une avancée décisive du capitalisme de production et de consommation liée aux nouvelles technologies et au capitalisme spéculatif. Que s'y meuvent des grands industriels et des représentants de la haute finance entourés d'exécutifs agressifs (conseillers en communication, producteurs d'images) ne choque plus. Toute pensée autre a disparu.

Gérard Demuth, tourainien en diable, invite les politiques à changer la méthode pour que surgisse une nouvelle organisation des rapports sociaux. En fait, le travail auquel se livrent ces nouveaux démiurges consiste à dénier la réalité des luttes que se livrent les *« classes sociales »*. La dictature antitotalitaire a interdit que l'on prononce le mot sous peine de caractérisation définitive : archaïque ! La société *« sérieuse et heureuse »* d'Alain Juppé se prépare dans la douleur. Rien de plus normal ! C'est la version des *« lendemains qui chantent »*, façon néolibérale. Certes la société a changé. Pronostiquons qu'elle ne finira pas de changer. Mais les faits sont têtus. Rien ne permet de conclure qu'elle change par évaporation des conflits de classes.

L'investissement du mot *« réforme »* a un enjeu identique à celui du terme *« modernisation »* : réorganiser les modes de domination sociale et étatique dans le but exclusif et tout à fait spécifique de rationaliser *« le mode de production du troisième millénaire »*, sans risques sociaux.

Or, la solution au problème, qu'on l'appelle *« exclusion »* ou *« fracture sociale »*, est connue et simple. C'est la réduction massive du temps de travail. Elle donnerait une réponse à la question sous-jacente aux revendications des grévistes : à quoi sert le progrès technique s'il condamne à la barbarie d'un ordre social inégalitaire ?

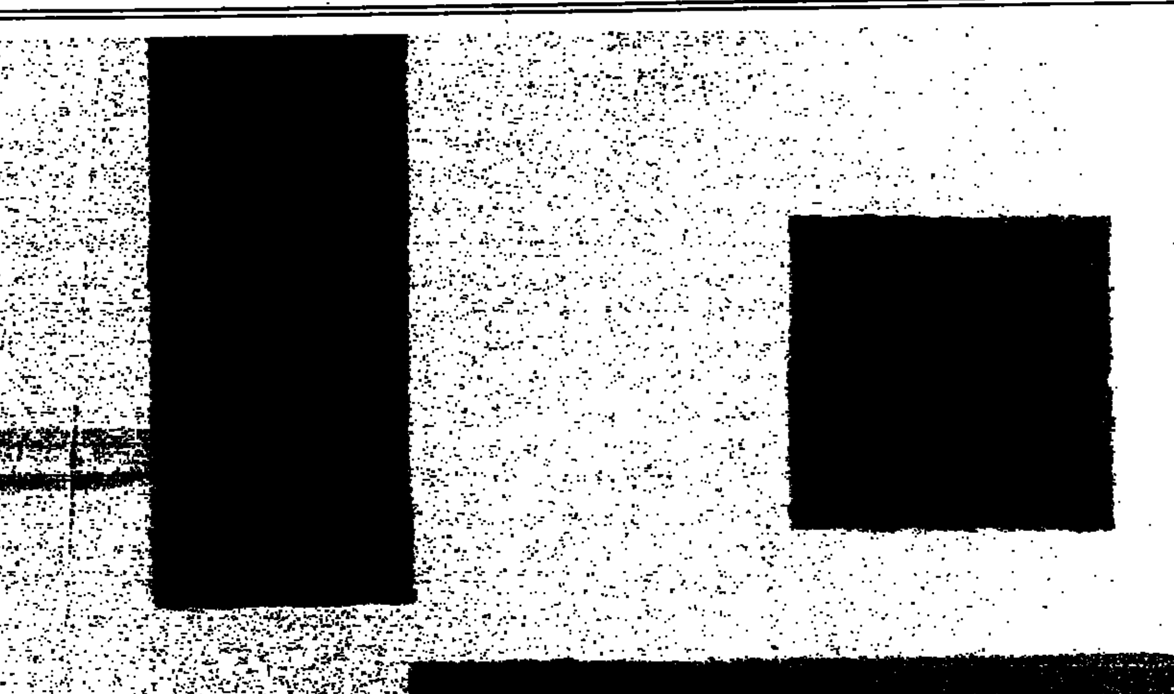
La crise de représentation des individus appelle des solutions également connues : redonner le pouvoir au peuple en faisant confiance à ses capacités d'auto-organisation. Ce sont des procédures inverses qu'inventent continûment les hommes politiques et leurs mentors dans les bureaux et les cabinets. La *« réforme »* du premier ministre réalise ce tour de force de dessaisir les salariés de la gestion de la Sécurité sociale en prétextant du monopole d'un syndicat. Il fallait faire l'inverse : redonner aux salariés la maîtrise des dépenses de santé et donc de leur cotisation. Mais cette perspective est sans doute trop longue, trop incertaine au regard de la rationalité. Les *« marchés »* s'impatientent. La monnaie unique ne peut attendre.

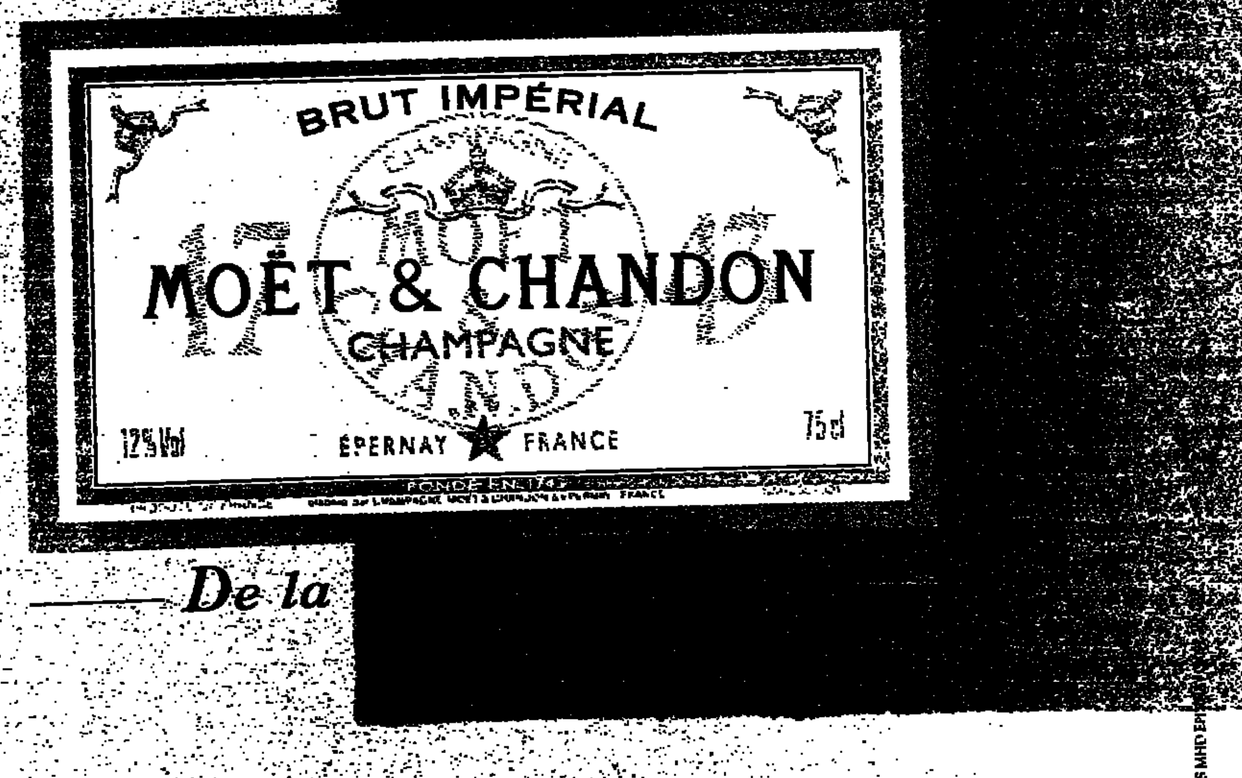
Renouer le *« lien social »*, terme clé des politiques publiques, fut la principale tâche des recherches en sciences sociales pendant les quinze dernières années. La nature du fil qui relie les individus à un ordre social fut oubliée. C'est ce dernier qu'il faut changer en remettant les sciences sociales à l'endroit : changer l'ordre social pour retisser le lien social.

Après tant de jours de grève, les experts parlent encore des *« insuffisances »* de la méthode. Refusant de voir dans le *« mouvement social »* un conflit de classes, ils font leur travail : servir la cause des nantis par la recherche des moyens par lesquels on peut le mieux tromper la société. Là-dessus, toute la classe politique est d'accord.

Mais que l'on décrive le mouvement actuel comme une lutte anti-Maastricht, une lutte entre les marchés financiers et le monde du travail ou comme les prémices d'un conflit hostile au néolibéralisme à l'échelle européenne, la crise sociale réintroduit une dimension essentielle : la question des classes sur laquelle est en train de se briser le consensus intellectuel. Salutaire !

Gérard Prévost, *sociologue, est maître de conférences associé à l'université Paris-VIII.*





Le fantôme de la lutte des classes

par Bernard Perret

ON a vu réapparaître ces jours-ci des expressions fleurant bon mai 68, *« solidarité salariés-étudiants »*, *« travailleurs intellectuels »*, *« nouveau prolétariat »*, et on a même cru voir se lever *« le peuple »*, acteur collectif mythique, derrière ce qui reste avant tout une coagulation anomique de peurs, de frustrations et de crispations catégorielles. Le retour du vocabulaire refoulé ne doit pas faire illusion : le temps n'est plus où l'on pouvait se représenter les intérêts des travailleurs comme un bloc face aux intérêts des *« nantis »*, du Capital.

Jusqu'à la fin des années 70, cette schématisation du jeu social s'appuyait sur une théorie marxiste qui avait gardé toute sa force de suggestion, et qui, dans une certaine mesure, reflétait bien la réalité. La condition salariale progressait comme un tout cohérent sous la pression des luttes sociales, et les avantages conquis par les uns finissaient toujours par bénéficier à l'ensemble. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Si la brusque explosion de ce qui ressemble à une révolte de classe exprime un malaise social bien réel, l'idéologie qu'elle tente de réactiver est dangeureusement décalée par rapport à la réalité.

L'expression d'une communauté de mécontentements, d'inquiétudes, voire de valeurs politiques, ne suffit pas à créer une communauté d'intérêts. Les salariés du secteur public et ceux qui subissent de plein fouet les dures lois de la nouvelle économie mondialisée ne sont plus objectivement solidaires, même si tous se sentent menacés par l'évolution économique. Pour ce qui concerne leurs intérêts économiques immédiats, les travailleurs ne sont plus tout à fait sur le même bateau : certains sont déjà immergés dans l'économie-monde, contraints de vendre leur force de travail et leurs compétences aux conditions du marché mondial, tandis que le sort des autres se règle encore dans le cadre du compromis socio-politique hexagonal de l'après-guerre, à l'écart des turbulences du marché.

Les seconds ne sont pas toujours des privilégiés, loin s'en faut, et là n'est d'ailleurs pas la question, mais leur combat défensif, légitime à certains égards, n'en risque pas moins de retarder de nécessaires adaptations à l'état du monde, et d'ajourner les réponses qu'il conviendrait d'apporter d'urgence à la question du chômage.

Quitte à enfoncer des portes ouvertes, rappelons donc que les chômeurs et les travailleurs précaires seront les premières victimes des retards pris dans la réduction des déficits. Quitte à irriter encore davantage, osons même affirmer que la garantie de l'emploi est un avantage qui ne doit pas être sous-estimé dans un pays qui a délibérément et collectivement choisi de jouer le jeu de l'intégration économique mondiale, et où chacun trouve normal de s'adresser à la compagnie la moins disante quand il prend l'avion.

Que les salariés en lutte feignent d'ignorer ces contradictions est excusable. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est que des hommes politiques les renforcent dans une vision fantasmatique de la réalité. Quand Henri Emmanuelli affirme que les services publics sont le *« fer de lance »* du salariat, il se moque du monde, ou, plus gravement, il se trompe d'époque. Il contribue, en tout cas, à rendre le réel illisible pour les *« classes populaires »*, c'est-à-dire pour la majorité des Français, et il les empêche de prendre leur destin en main.

Le mouvement social actuel pose massivement la question de la sécurité, des garanties sur l'avenir auxquelles chacun a droit et qui paraissent mises en cause par des changements économiques dictés par la seule logique du marché. Accepter la question, bien sûr, comment ne le ferait-on pas ? C'est la question politique essentielle de cette fin de siècle. Mais quelle réponse lui donner ?

On ne va pas manquer de mettre en cause le traité de Maastricht, mais l'arbre de la construction européenne ne doit pas cacher la forêt : les causes de déstabilisation de l'ancienne société salariale sont beaucoup plus profondes : mondialisation des échanges, mais aussi, plus radicalement, passage d'une économie industrielle à une société de service dominée par les exigences de l'individu-consommateur.

On a menti aux gens en leur promettant année après année le retour des beaux jours de la croissance et du plein emploi modèle années 60. On s'est moqué d'eux en prétendant justifier sacrifices financiers et reculs sociaux par d'obscures considérations sur le montant des déficits. Les chiffres, par eux-mêmes, ne signifient pas grand-chose. Nous sommes durablement voués à une croissance faible et irrégulière, situation dans laquelle on peut moins que jamais s'en remettre à des mécanismes redistributifs devenus inefficaces, opaques, et, surtout, inéquitables, pour garantir le progrès social.

Au-delà de cette urgence, le progrès social passe par une nouvelle approche de la question du travail, et, au premier chef, par le partage de l'emploi. Etant entendu que celui-ci ne saurait se limiter aux conséquences mécaniques d'une réduction de la durée hebdomadaire du travail. Pour avoir un sens, le partage doit prendre en compte l'hétérogénéité croissante du travail, et il doit porter sur l'ensemble de ses contreparties sociales : rémunérations, qualifications, responsabilités, mais aussi statuts et garanties juridiques. Bref, au lieu de postuler l'unité du *« peuple »*, on ferait mieux d'essayer de la reconstruire.

Bernard Perret, *économiste, est rapporteur général du Conseil scientifique de l'évaluation.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef, adjoints à la direction de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Directeur de la gestion : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde.
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 885 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311F

Le Monde

ÉDITORIAL

L'« euro », la conjoncture et l'opinion

En se mettant d'accord à Madrid sur le scénario de passage à la monnaie unique, les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze ont fait franchir une étape importante au projet d'Union monétaire. Celui-ci prend corps de façon plus concrète, puisque la future monnaie de l'Union a trouvé son nom : l'euro. Une dénomination peu séduisante aux yeux de Jacques Chirac, qui aurait préféré s'en tenir à l'écu, mais qui, cependant, a été bien inspiré de ne pas tenter un combat d'arrière-garde.

Ce que retiendra l'opinion, c'est que les dirigeants de l'Union ont décidé d'agir vite, sans tergiverser, manifestant ainsi leur volonté d'aboutir, une volonté politique nécessaire dans l'actuel climat d'euroscepticisme. Un des combats qui leur reste à livrer est précisément celui de la communication. Qu'on leur donne raison ou qu'on les juge dans l'erreur, le fait est là : les citoyens de l'Union européenne associent les sacrifices qu'on leur impose à la course à la monnaie unique.

Il est donc essentiel de convaincre qu'il ne s'agit pas là d'un caprice de technocrates, que la monnaie unique constitue, comme vient de le rappeler Jean Arthuis, le ministre français des finances, *« un facteur déterminant pour obtenir plus de croissance et plus d'emplois »*. Elle est le complément logique du marché unique.

L'incertitude qui pèsera jusqu'au dernier moment sur ce projet majeur fait qu'on prend peu conscience de l'avantage formidable que représentera, pour les entreprises, le fait de pouvoir commercer, investir, s'installer dans un espace aussi large sans avoir à connaître de problème de change. On est également en droit d'attendre de l'Union monétaire un abaissement des taux d'intérêt et le moyen pour l'Europe d'affronter avec des armes plus égales ses concurrents des zones yen et dollar.

Pour légitime que soit la satisfaction manifestée par les dirigeants européens, ce serait cependant une erreur de surestimer les résultats obtenus à Madrid. Ils étaient, en effet, attendus. Hormis la question du nom, il n'y avait pas vraiment matière à controverse. Et là où il y aurait pu y avoir de vrais débats, voire de réelles confrontations, les Quinze ont préféré, à nouveau, botter en touche. La tâche à accomplir est loin d'être achevée. Au cours du premier semestre 1996, les Européens vont devoir s'entendre sur le « pacte de stabilité » à souscrire par ceux qui participeront à la monnaie unique, ainsi que sur la manière d'encadrer les relations entre les pays membres du club de la monnaie unique et ceux qui resteront, provisoirement ou définitivement, en dehors.

Les Quinze sauront trouver les formules de compromis qui tiennent compte de leurs différentes préoccupations, mais ils ont peu de prise sur la conjoncture. Comme les grèves en France en témoignent, ils ont aussi beaucoup de difficultés à appréhender les réactions des citoyens européens sans l'adhésion desquels la construction européenne ne peut réussir. Le vrai défi sera moins de rapprocher les positions sur ses modalités techniques que de la piloter en tenant compte du double écueil de la conjoncture et de l'opinion.

L'élite eltsinienne face à la Russie réelle

Suite de la première page

Les proches du président Eltsine, chargés d'élaborer des scénarios pour éviter que l'oligarchie, fermement installée au pouvoir par le coup de force d'octobre 1993 contre l'ancien Soviet suprême, craignent que celle-ci ne soit balayée lors des inévitables échéances électorales à venir. Celle qui doit renouveler la Douma, la chambre basse du Parlement reste, dans cette perspective, une étape déterminante car elle seule peut donner une image claire d'un électorat de 105 millions de personnes, sans habitudes de vote.

Dès octobre, les instituts de sondage ont commencé, presque unanimement, à prédire que les communistes dépasseront tous les autres partis et qu'avec leurs alliés, ces partis qui s'appuient sur les *« 80 % de Russes appauvris par les réformes »*, ils pourraient obtenir une petite majorité à la Douma.

Dans la mesure cependant où la nouvelle « élite » trouve la source de son pouvoir non dans le soutien populaire, mais dans le contrôle des institutions politiques et économiques du pays, rien n'est encore perdu pour elle. Pour les clans qui la composent, dotés de liens financiers et industriels, ayant un accès garanti à certains médias et disposant de formations armées – d'Etat ou privées –, le problème est plutôt de parvenir à trouver un consensus autour d'un candidat à la présidentielle qui puisse continuer à jouer les arbitres entre eux. Peu importe, pour cette « élite », que ce soit, une fois encore, Boris Eltsine ou un autre « héritier », l'essentiel est que le nouveau président soit capable d'assurer, lui aussi, la « stabilité».

Les sondages, à ce jour, donnent des résultats qui expliquent peut-être la tranquillité affichée dans l'entourage présidentiel. Boris Elstine a certes lancé des appels publics visant à stopper la vague montante communiste. Il n'en semble pas inquiet à l'excès. Le parti de Ziouganov ne devrait pas en effet recueillir plus de 20 % des voix.

Avançant chacun un candidat potentiel à la présidence – le libéral Grigori Iavlinski, ou « l'étatiste » Alexandre Lebed –, les autres « grands » partis d'opposition ne devraient pas en réunir plus de 10 %. Dans la mesure où il est exclu qu'un candidat communiste ou un extrémiste comme Vladimir Jirinovski parvienne à gagner une présidentielle qui se déroule à deux tours, cette situation laisse toutes ses chances à un candidat soutenu par les clans au pouvoir.

Elle suppose cependant que les divers partis d'opposition ne parviennent pas à s'unir autour d'un candidat commun. C'est aujourd'hui l'hypothèse la plus probable : malgré toutes les pressions de *« la base »* en faveur d'un front commun, les partis d'opposition restent très divisés.

Au Centre d'analyse présidentiel dirigé par Marc Oumov, on évoque même les divisions internes qui guetteraient les partis d'opposition – les communistes, le Congrès des communautés russes du général Lebed, et le parti de Jirinovski – en se réjouissant des possibilités de recomposition en faveur du « parti du pouvoir ». Il reste que les « plans » dressés dans les couloirs du Kremlin peuvent toujours s'avérer aussi désastreux que ceux qui furent à l'origine de la guerre lancée il y a un an en Tchétchénie.

Mais ces constructions imaginées en vase-clos à Moscou semblent ignorer largement les transformations en cours dans les régions, où se mettent en place de nouveaux pouvoirs qui prennent de plus en plus de poids. Dans près d'une moitié de ces régions se déroulent aussi, le 17 décembre, des scrutins locaux – réferendums, ou élections aux postes exécutifs, ou aux assemblées locales – qui sont les seuls à intéresser véritablement les populations concernées. Les médias nationaux sont restés muets sur le sujet, signe d'une inquiétante distorsion entre le « pays réel » et la perception qu'en ont ses dirigeants actuels.

Sophie Shihab

L'AVIS DU MÉDIATEUR

La sélection du courrier s'ouvre à l'actualité dominante, qui est celle de la crise sociale. Nos correspondants s'interrogent tant sur la forme qu'elle a prise que sur les questions de fond qu'elle met en lumière par son ampleur et sa durée. Cependant, et c'est cela qui aujourd'hui retient notre attention, la manière dont *Le Monde* en a rendu compte ne convient pas à tous ses lecteurs.



Le médiateur en a été saisi par diverses voies : lettres, télécopies, coups de téléphone. Ces dernières interventions sont peu nombreuses, mais, d'une part, nos correspondants sont persuadés d'exprimer des sentiments à la fois tus et largement partagés, d'autre part, ils interpellent *Le Monde* et les médias sur leur rôle social, ce qui ne saurait rester sans réponse.

Compte rendu de grève

par André Laurens

POUR le coup, la sempiternelle réplique de la profession, suivant laquelle la presse ne parle pas des trains qui arrivent à l'heure mais de ceux qui n'arrivent pas, serait d'actualité si elle n'apparaissait pas un peu courte face à la complexité de la situation. Convenons, au minimum, qu'il est normal que les médias fassent, sinon leur miel – car eux aussi en subissent les effets – du moins leur centre d'intérêt de l'une des plus sévères crises sociales que ce pays ait connues. Et qu'ils se tournent d'abord vers ceux qui en sont les principaux acteurs, les grévistes et les pouvoirs publics, en se penchant sur les motivations qui les animent, les questions de fond que révèle leur face-à-face.

Cela suppose une couverture complète de l'événement, à partir de comptes rendus, de témoignages, d'analyses, d'éditoriaux, de reportages, de portraits, de débats, de gros titres et de petits faits mis en exergue pour ce qu'ils peuvent avoir de significatif. La priorité est naturellement donnée aux signes qui permettent d'anticiper le déroulement de la crise, soit qu'ils annoncent son durcissement et sa prolongation, soit qu'ils laissent entrevoir une issue. Dès lors, les protagonistes de l'affrontement occupent le devant de la scène, aux dépens des autres, spectateurs, victimes ou otages, qui ne sont pas pour autant aussi exclus du débat que certains le croient : la nébuleuse de l'opinion joue aussi sa partie, sur un autre registre.

Pas suffisamment, ou en étant insuffisamment prise en compte, selon les lecteurs qui se sont adressés au *Monde* pour lui faire deux sortes de reproches (en réalité *Le Monde* n'est pas seul en cause, mais il ne peut répondre que de lui).

Premier grief : le journal livre une information et des commentaires favorables aux grévistes et contribue à l'amplification d'une crise qui n'en mérite pas tant. M. Marc Piel (Paris) constate que Force ouvrière ne représente que 1 % de la population et se demande pourquoi les journalistes donnent *« autant d'importance aux incantations de cette minorité »*, tandis que M. André Vignon (Paris) déplore qu'une tribune ait été accordée à la CGT, *« dernière organisation stalinienne d'Europe occidentale »*. Le même lecteur, dont les propos ne sont pas neutres, n'en reproche pas moins au *Monde* de mélanger l'information et le commentaire dans ce qui est présenté comme une description de l'événement à travers *« un déluge de choses vues assaisonnées d'un lyrisme de mauvais aloi »*.

D'autres, qui reconnaissent du talent à la forme de ces récits, en contestent le ton, qui implique un jugement ou le suggère. Un correspondant s'indigne, au téléphone, de voir *« son »* journal reproduire, *« pour faire vrai »*, des propos injurieux à l'égard du premier ministre et illustrer ses articles par des dessins de la même eau, quand ils ne rappellent pas la recette du cocktail Molotov !

Ces critiques ne sont pas irrecevables, tant il est vrai que les journalistes ne sauraient se départir de tout investissement personnel dans la relation des événements dont ils sont les témoins. Au demeurant, les lecteurs ne sont pas plus neutres et réagissent à ce qu'ils lisent suivant les sentiments que leur inspire le cours de l'actualité. Le médiateur ne prétend pas s'en tirer avec cette pirouette, même si elle correspond à une réalité qui lui est familière.

La sociologie du journalisme nous apprend que cette profession attire des individus qui, par leurs réactions sentimentales, morales et politiques, se situent plutôt (mais pas entièrement et pas tout le temps) dans la mouvance de la gauche, au sens le plus large. Déjà tempérée par la réserve qu'implique le métier, cette sensibilité diffuse et fluctuante trouve sa limite dans le champ d'action que lui concèdent les employeurs, qui ne la partagent pas forcément, et dans la stratégie commerciale d'entreprises s'adressant à des publics qui n'y sont pas tous réceptifs. Elle ne s'efface jamais complètement, surtout lorsque l'actualité la relance.

Certains lecteurs s'en émeuvent, au nom de l'objectivité, tandis que d'autres, à l'inverse, reprochent aux journalistes (aux mêmes, mais plus souvent aux journalistes spécialisés) de trop s'identifier au discours dominant, celui des élites, des technocrates, de l'impérialisme des marchés, des *« valeurs »* occidentales, etc. Il serait absurde de prétendre que des moyens d'expression tels que les médias puissent échapper à toute imprégnation idéologique : mieux vaut s'interroger sur les meilleurs moyens de gérer les pulsions subjectives des journalistes face à celles des lecteurs.

Partons du principe que les premiers ne sauraient être des spectateurs indifférents. On leur demanderait plutôt le contraire : le journaliste doit, pour une part, réagir, vibrer, sinon à l'unisson, du moins à la mesure du fait d'actualité qu'il couvre ; pour une autre part, conserver la distance d'un témoin conscient de l'être, et de l'être au service de tiers, anonymes, nombreux et divers.

L'exercice devient plus délicat dans les situations tendues, voire conflictuelles, propres à exalter l'esprit et les sentiments des observateurs les plus avertis. Le risque serait alors de céder à un investissement personnel envahissant, qui fausserait le témoignage, mais il serait aussi de s'en tenir à un regard blasé, qui ne percevrait pas en quoi la réalité, toujours, se renouvelle.

Pour corriger ces travers éventuels, le premier jet de la production journalistique gagne à une relecture critique, exigeante, volontairement distanciée, au sein de la rédaction. C'est, au reste, l'une des fonctions de l'encadrement. Passer outre à ce contrôle, le banaliser faute de l'assumer pleinement, ne sert ni les rédacteurs ni les lecteurs. On rappellera, ici et à cette occasion, parce qu'elle n'est pas toujours respectée, cette discipline qui a fait blêmir bien des journalistes et assuré la qualité du journal.

Le second grief concerne davantage l'ensemble de la couverture médiatique, qui ignorerait trop le sort et les sentiments des usagers victimes des grèves. Une désinformation par omission en quelque sorte. M. Christian de Vaissière (Fourqueux, Yvelines) pense, à tort, que tous les rédacteurs du *Monde* habitent Paris *intra muros*, tant ils méconnaissent, selon lui, les problèmes, le stress et les complications imposés aux banlieusards. Mme Odette Dufloux (Paris) note que les témoignages pris sur le vif font rarement s'exprimer ceux *« qui en ont marre »*.

Il est exact que, d'une manière générale, l'expression des usagers dans les médias a surtout illustré la compréhension à l'égard des grévistes, la solidarité et la débrouillardise, avant la lassitude ou la colère. Etait-ce une vision biaisée de l'événement ? Aucune grève ne parvient à s'installer si elle heurte à une forte impopularité. Bien des précédents le prouvent, de même qu'ils rappellent que *« les Français moyens »*, *« la majorité silencieuse »*, *« la France profonde »* savent se mobiliser lorsque la nécessité s'en fait sentir.

Or il n'y avait pas eu, après vingt jours de grève, de véritable désaveu populaire et les tentatives faites pour l'exprimer n'ont pas convaincu. Parallèlement, les sondages ont illustré les sentiments nuancés de l'opinion. Enfin, le gouvernement, non dépourvu de moyens d'information, à défaut de clairvoyance, a fini par céder à la pression des grévistes, après avoir mis à l'épreuve leur endurance et celle du public.

Au total, les médias disposaient de plusieurs critères pour apprécier globalement l'importance et le climat de la crise, indépendemment des engouements supposés des journalistes. Ils en ont rendu compte, sans oublier de relever les conséquences immédiates et à venir de l'événement, ne serait que parce qu'ils s'adressent, quand ils peuvent le faire, à un public composite.

REVUE DE PRESSE

L'HUMANITÉ

Claude Cabanes

■ Quand jeudi soir, à 21 h 15, le secrétaire général de la CGT des cheminots a reçu communication écrite du ministre des transports, la messe était dite : c'était la victoire des hommes du rail. M. Bernard Pons signait tout : le maintien de l'âge de départ à la retraite, le nombre d'annuités pour en bénéficier pleinement, son mode de calcul lui-même, il signait « le gel et la remise à plat » du funeste contrat de plan, il signait l'engagement de ne pas modifier les structures de la SNCF, ses effectifs (oui, les effectifs), les statuts de ses personnels... Et pour couronner le tout, le PDG rendait son tablier. Il faut certainement fouiller dans un passé bien lointain pour trouver un bilan comparable à l'issue d'un conflit de ce type : c'est même très rare... La victoire des cheminots en appelle d'autres : elle affaiblit le dispositif mobilisé autour du plan Juppé.

NEWSWEEK

■ L'approche de Juppé est la bonne sur le plan économique : la France a vécu trop longtemps au-dessus de ses moyens. Mais la présentation de son plan a été très mauvaise, et la réaction a été si forte que les voisins de la France s'en inquiètent vivement maintenant.

LE NOUVEL ÉCONOMISTE

■ *La confiance ne reviendra pas assez vite pour espérer un rebond de la croissance en 1996.* L'hypothèse d'une croissance dépassant à peine 1 % en moyenne l'an prochain, retenue par *Le Nouvel Economiste*, est tout sauf pessimiste.

AU COURRIER DU « MONDE »

LA MAJORITÉ SILENCIEUSE N'EN PENSE PAS MOINS

Observateur de la situation économique et sociale qui se développe actuellement dans le pays, je ne peux m'empêcher de vous faire part de ma frustration en découvrant la façon dont vous relatez les événements actuels.

En dehors de toute prise de position politique ou partisane, je considère de votre devoir de relater de façon complète les thèses en présence et d'indiquer les conséquences fâcheuses pour notre pays, son économie et pour les citoyens français en général, de ce qui peut être actuellement entrepris pour contrer les projets d'assainissement proposés par le gouvernement.

Cela s'applique aussi aux conséquences fâcheuses des grèves sur un certain nombre de personnes très handicapées pour leur travail et pour leur vie personnelle, dont il n'est pas assez fait référence dans les médias.

Il ne faut pas que la majorité silencieuse soit muselée car elle n'en pense pas moins. Les médias ont aussi une responsabilité importante par rapport à la vie économique et sociale de notre pays. Ne l'oubliez pas !

Christophe Laederich
Pau

UNE EXPÉRIENCE EXTRAORDINAIRE

J'ai dû me rendre, par obligation, à Paris toute la semaine dernière. J'étais inquiet, mais j'ai vécu une expérience extraordinaire. Certes, comme beaucoup, levé à 5 h 30, j'ai marché et marché. J'ai fait du stop, fréquenté les files d'attente, circulé en bateau, pris des taxis, bref, la « galère ». Mais j'ai rencontré une entraide, un état d'esprit qui mérite qu'on s'y arrête. En stop, à l'occasion des transports en péniche ou en taxi, j'ai côtoyé toutes les catégories sociales. (...) En plus de *« il faut bien s'entraider »*, il n'y avait aucune animosité contre les grévistes. (...)

Comment un tel état d'esprit a-t-il pu s'établir dans cette sorte de grève, par essence impopulaire ? Je pense que les Parisiens, qui ont subi les attentats durant les derniers mois, ont développé une solidarité et un civisme face à l'adversité qui méritent respect et qui perdurent dans cette crise particulière. S'ils souhaitent que cela se termine, ils font corps avec ceux qui leur sont proches contre une entité lointaine dont ils se défient, le gouvernement. J'espère que celui-ci aura le courage de changer son attitude. (...) Pour la première fois, depuis longtemps, cette solidarité m'a rassuré sur l'avenir de nos enfants.

Jean-Nicolas Boudrand
Mazerolles (Landes)

M. JOËL BIARD (PC) ET LE SOUTIEN AUX GRÉVISTES

Dans un article (non signé) qui est paru dans *Le Monde* du 6 décembre, vous faites état d'un « appel de soutien aux grévistes » lancé par des intellectuels et personnalités, avec des extraits du texte et une sélection que vous avez effectuée parmi les premiers signataires.

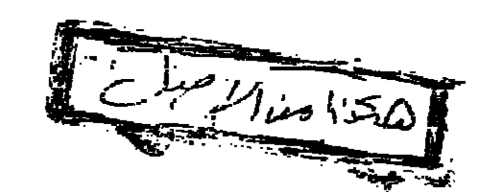
Si le nombre de ceux qui ont répondu positivement à cet appel rendait peut-être des choix inévitables, on peut s'interroger sur leurs critères : ils ne semblent pas relever seulement de la notoriété supposée de tel ou tel, dès lors qu'on lit dans la présentation qu'il s'agirait de *« personnalités politiques proches de l'extrême gauche et des communistes critiques »*.

J'ai été sollicité pour signer cet appel avant qu'il vous soit envoyé, je l'ai signé tout de suite, et puisqu'il se trouve que je suis membre du Comité national du Parti communiste français, je ne me sens ni moins ni plus « critique » que les autres signataires du texte.

Il est clair qu'une présentation aussi tendancieuse, au-delà de son caractère discourtois, affaiblit la portée du texte. Permettez-moi de trouver tout cela bien regrettable.

Joël Biard, philosophe,
Paris





OPA Le Crédit agricole va lancer une offre publique d'achat sur l'Institut de développement des industries agricoles et agroalimentaires (IDIA), société de capital-risque spécialisée dans l'agroalimentaire, dont il détenait déjà 26 % du capital. La « banque verte » espère dégager des synergies avec sa propre structure d'investissements, l'Union d'études et d'investissements. ● CRÉÉ EN 1980, l'IDIA avait pour vocation de développer le « pétrole vert » de la France. Son président, Guy Nébot, a été le « marieur » des entreprises agroalimentaires, qui faisaient la course à la part de marché. Sa plus belle plus-value a été réalisée en 1990 grâce à la vente de Bridel au groupe Besnier. ● LA CRISE ÉCONOMIQUE a grippé le système Nébot : les grands groupes ne sont plus prêts à payer très cher leurs acquisitions sous prétexte de reprendre une part de marché.

Le Crédit agricole rachète la société de capital-risque de l'agroalimentaire

L'Institut de développement des industries agricoles et agroalimentaires (IDIA) a contribué au développement du « pétrole vert » en France en investissant dans plus de cinq cents entreprises. Mais l'arrivée à maturité du secteur freine son action

A SOIXANTE-SEPT ANS, Guy Nébot, président de l'Institut des industries agricoles et agroalimentaires (IDIA), est satisfait du devoir accompli. *« Lorsque l'IDIA a été créé en 1980, la France avait un excédent commercial agroalimentaire de 8 milliards de francs, constitué en majeure partie de produits bruts. Aujourd'hui, il est de 27 milliards et constitué de produits élaborés »*, explique Guy Nébot. *« L'IDIA a fait l'agroalimentaire en France. Nous avons été l'enzyme qui a permis de faire prendre la réaction en investissant dans plus de cinq cents entreprises françaises. »*

Aujourd'hui, l'aventure s'achève. La Caisse centrale du Crédit agricole, qui détient déjà 26 % du capital de la société présidée par Guy Nébot, a annoncé vendredi 15 décembre son intention d'investir près de 1 milliard de francs en lançant une offre publique d'achat sur 100 % du capital de l'IDIA au prix de 200 francs l'action (le dernier cours coté était de 149 francs). Un prix peu élevé quand on sait que la société possède une trésorerie de 580 millions de francs.

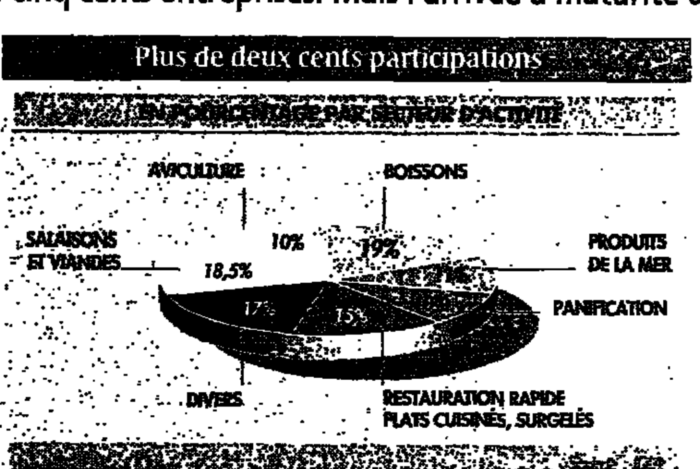
Lorsque Guy Nébot prendra sa retraite, sans doute dans les deux prochaines années, l'IDIA, qui détient des participations dans plus de deux cents entreprises agroalimentaires, rejoindra les autres structures de capital-investissement du Crédit agricole. L'objectif est de dégager des synergies avec la filiale de la banque verte, Union d'études et d'investissements, qui s'est restructurée ces deux dernières années et détient un portefeuille de quelque 4 milliards de francs, dont environ 1,6 milliard investi dans l'agroalimentaire.

Créée en 1980, l'IDIA devait permettre de développer le *« pétrole vert »* de la France. A l'époque, le secteur est atomisé, constitué de petites entreprises familiales qui manquent de fonds propres. Michel Debatisse, alors secrétaire d'Etat aux industries agricoles et alimentaires, demande la création d'un institut de capital-risque chargé d'investir dans les sociétés agroalimentaires, comme le faisait déjà l'Institut de développement industriel (IDI) pour le reste de l'industrie. Ainsi naît l'IDIA, sous l'égide de l'IDI (alors actionnaire à 21 %) et du Crédit agricole (34 %). La société sera introduite en Bourse en 1987.

Guy Nébot, énarque de cinquante-trois ans et directeur adjoint du Trésor, prend les rênes du nouvel organisme. L'homme ne cherche pas à trouver la perle rare dans ses investissements. Il investit tous azimuts, sa seule volonté est d'éviter les canards boîteux. *« Les entreprises qui avaient besoin d'investir venaient me voir »*, explique-t-il. Jouant la loi des grands nombres, il espère toucher le « jackpot » pour quelques-unes de *ses participations.*

Au début des années 80, l'IDIA investit dans une trentaine de sociétés par an. Elle passe à la vitesse supérieure à partir de 1988 en investissant dans plus de soixante sociétés par an. Dans le secteur laitier, elle prend des participations dans Bridel, la laiterie Saint-Hubert ou Socrema. Dans la viande, elle entre au capital des producteurs de volaille Bourgoin ou LDC et des charcutiers Géo, Paul Prédault ou Fleury-Michon. *Les vins* et spiritueux constituent un troisième axe de développement avec la société de champagne Deutz, les Vergers de Savoie, Rémy-Martin ou Marie-Brizard.

Le succès est au rendez-vous. L'agroalimentaire connait un mouvement naturel de concentration. Pour faire le poids face à la *grande distribution, les industriels* paient leurs acquisitions très cher, sans se soucier de la santé réelle de l'entreprise, pourvu qu'elle dispose d'un produit innovant ou d'une part de marché. Grâce à son carnet d'adresses, Guy Nébot devient le « marieur » des entreprises agroalimentaires, ce qui lui *permet de céder à bon prix ses* participations minoritaires. L'IDIA favorise le rachat de la société Gillet, producteur de salaisons, par Regnault. L'IDIA est aussi actionnaire du producteur de madeleines Morina, repris par le spécialiste de la confiture Andros, et de Flodor, vendu à l'italien Unichips. Le meilleur *« coup » fut la cession*, en 1990, du camembert Bridel à Besnier : elle dégagea une plus-value de 240 millions de francs, sur un total de 875 millions de francs de plus-values réalisées en quinze ans.



Depuis 1980, l'IDIA a investi dans plus de 500 sociétés agroalimentaires. Sur cette période, il a dégagé 875 milliards de plus-values.

DES ACTIONNAIRES DÉÇUS

La crise de la consommation des années 90 change la donne du marché. Les prix baissent, les consommateurs boudent les marques et choisissent les premiers prix, la pression de la grande distribution lamine les marges des entreprises. Le mouvement de concentration se ralentit : les groupes agroalimentaires ne sont *plus prêts à payer les parts de marché.* Le système Nébot se grippe. Certains de ses « pupilles » déposent leur bilan, comme les poissons surgelés Primel en 1994 ou Pain Jacquet en 1995. Face à ces difficultés, l'IDIA cherche à tout prix à extérioriser ses plus-values, par exemple en introduisant en Bourse *en novembre 1995 le volailler LDC.*

Dans ce nouvel environnement, le saupoudrage des investissements n'est plus de mise. Le Crédit agricole compte gérer les participations de l'IDIA plus activement. La filière agricole parvenue à maturité, il faut désormais choisir ses *investissements. La gestion en solitaire* de Guy Nébot n'est plus la meilleure. Les actionnaires qui ont acheté des actions IDIA au plus haut à 375 francs en février 1992 sont déçus.

En revanche, industriellement, l'IDIA a réussi là où les sociétés de développement régional et autres *instituts de capital-risque avaient* échoué : aider les PME à décoller tout en offrant aux actionnaires de l'IDIA une rémunération honorable.

Arnaud Leparmentier

Les Etats-Unis donnent leur feu vert à l'alliance entre l'américain Sprint et les européens Deutsche Telekom et France Télécom

WASHINGTON
de notre correspondant

La Commission fédérale des communications (FCC) a levé, vendredi 15 décembre, le dernier obstacle à l'accord de partenariat scellé, le 22 juin, entre France Télécom, Deutsche Telekom et Sprint, troisième opérateur américain de communications longue distance. Ce feu vert de l'autorité chargée de la réglementation fédérale était prévisible depuis la décision prise le mois dernier par l'administration d'ouvrir le marché américain de télécommunications à la concurrence étrangère. Il est cependant assorti de conditions qui prouvent que Washington n'est pas tout à fait convaincu de la réciprocité dans le cadre de la libéralisation du marché européen.

Cette confirmation attendue donne à France Télécom et à *Deutsche Telekom les moyens de* se placer en position de force, en prévision de l'ouverture totale à la concurrence des télécommunications européennes début 1998. La Commission de Bruxelles avait donné, en octobre, son aval au projet Atlas qui réunit les deux européens (France Télécom, *Deutsche Telekom), et sur lequel* s'est greffé Sprint, pour donner naissance au projet Phoenix. Cette nouvelle alliance prévoit une prise de participation de 20 % dans le capital de Sprint (10 % pour chacun des européens), cet investissement s'élevant à *environ 4 milliards de dollars* (environ 20 milliards de francs).

En annonçant, le 28 novembre, que toute entreprise étrangère pourra acheter jusqu'à 100 % du capital des sociétés américaines de téléphone (jusque-là, les prises de participation étaient limitées à 20 %), l'administration fédérale avait précisé qu'avant d'accepter une offre elle se livrerait à un examen approfondi de la situation concurrentielle et du degré de libéralisation du marché de télécommunications dans le pays d'origine de l'entreprise concernée. C'est cet état d'esprit que traduit la décision de la FCC. Reed Hundt, son président, a souligné, vendredi 15 décembre, *qu'en dépit de leurs engagements* France Télécom et Deutsche Telekom restent des monopoles.

L'une des conditions imposées par la FCC prévoit que Sprint devra informer régulièrement les autorités fédérales des progrès réalisés en France et en Allemagne en matière de libéralisation. Les géants américains que sont ATT et MCI – qui se sont longuement battus pour empêcher l'alliance avec Sprint – comptent profiter de cette occasion pour gagner des parts de marché en Europe. Reed Hundt est très méfiant sur l'évolution du marché français. La crise sociale, qui a entraîné le recul du gouvernement français devant la pression syndicale, n'est pas faite *pour rassurer Washington sur la* disparition rapide du monopole.

Le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace, François Fillon, s'était rendu à Washington début décembre pour tenter de convaincre ses interlocuteurs de la volonté française d'ouvrir la voie à la libre concurrence. *Mais les Américains* comprennent assez mal une « privatisation à la française » qui ne concernera, au mieux, que 49 % du capital de France Télécom. D'où les précautions de la FCC, qui constate que la société française applique aux compagnies américaines souhaitant avoir accès à son réseau des tarifs plus élevés que ceux pratiqués en Allemagne et en Grande-Bretagne. Sprint devra obtenir des assurances écrites de la part de France Télécom sur un alignement de ses tarifs au cours des deux prochaines années.

Ces conditions devront être respectées, souligne la FCC, faute de quoi des « *mesures supplémentaires* » seront prises afin de déterminer si « *l'intérêt public* », aux Etats-Unis, est servi par le partenariat à trois représenté par le projet Phoenix.

Laurent Zecchini

Inquiétudes de l'exploitant britannique BT

BT, l'exploitant téléphonique britannique, s'est inquiété, le 15 décembre, des effets sur la concurrence de l'alliance Atlas entre France Télécom et Deutsche Telekom. La décision de la Commission européenne, prise en octobre (*Le Monde* du 18 octobre), d'autoriser l'alliance a été publiée vendredi au *Journal officiel des Communautés européennes.*

Elle ouvre un délai de six semaines permettant aux concurrents de faire connaître leurs positions. *« BT est préoccupé par le fait qu'une concurrence équitable et transparente n'est pas garantie par les termes de cette alliance. Le rapprochement des deux plus grands opérateurs européens peut renforcer une situation de monopole avant l'ouverture à la concurrence du secteur en 1998 »*, estime BT.

Havas Voyages va prendre le contrôle de Maeva

HAVAS VOYAGES (groupe Havas) a annoncé le 15 décembre le rachat des participations directes et indirectes des résidences de tourisme Maeva détenues par le groupe Club Méditerranée (48,5 %) et le groupe Caisse *des Dépôts. Parallèlement, le groupe Bouygues Immobilier apportera à* Maeva l'exploitation des dix résidences de tourisme de Latitudes, situées hors de Paris.

A l'issue de ces opérations qui représentent un investissement d'environ 150 millions de francs, Havas Voyages détiendra 50,1 % du nouveau groupe Maeva. Fondé en 1976 par le Club Méditerranée, Maeva a développé le créneau des appartements équipés avec service d'accueil, animation et espaces de loisirs. Numéro deux après Pierre et Vacances des résidences de loisirs, il dispose de 60 000 lits et prévoit un chiffre d'af*faires de 1 milliard de francs en 1996. Havas Voyages a annoncé qu'il réa*lisera en 1995 un résultat net d'environ 60 millions de francs et un chiffre d'affaires supérieur à 8 milliards.

La justice britannique remet en cause la privatisation du rail

LA COUR D'APPEL de Londres a jugé vendredi 15 décembre que plusieurs aspects de la privatisation des chemins de fer britanniques étaient illégaux, car ils ne respectaient pas certaines obligations sur le maintien des services les moins rentables. La justice a donné raison à une association d'usagers, « Save our railways » (Sauvez nos chemins de fer), qui avait accusé l'organisme chargé de la privatisation des lignes de n'avoir pas respecté les engagements du gouvernement.

Ce jugement constitue un revers pour l'ensemble du projet de privatisation des chemins de fer britanniques, l'un des derniers grands services publics encore aux mains de l'Etat. Mais le ministre des transports, George Young, a assuré que la privatisation des premières lignes de British Rail allait se poursuivre. En effet, la Cour d'appel n'a statué que sur la deuxième tranche de la privatisation de British Rail, qui concerne 4 lignes sur les 25 qui seront vendues.

DÉPÊCHES

■ **APPLE : le constructeur informatique américain** a annoncé, vendredi 15 décembre, qu'il fait face à une réduction de ses marges qui, si elle se confirme dans les derniers jours de l'année, conduira à une perte au premier trimestre (octobre-décembre) de son exercice fiscal 1995-96. *« La tendance actuelle est inférieure à nos projections internes »*, indique la firme, citant une croissance des ventes plus faible que prévu et des réductions de prix sur le marché des micro-ordinateurs aux Etats-Unis et au Japon.

■ **KRUPP : le sidérurgiste allemand** détient désormais indirectement 75% du capital du fabricant italien d'acier plats spéciaux Acciai Speciali *Terni (AST), a indiqué le groupe le 15 décembre. La firme allemande avait* acquis la moitié du capital d'AST en juillet 1994, a-t-elle rappelé dans un communiqué. Indirectement, elle vient d'acquérir 25% supplémentaires, en rachetant 50% du consortium italien FAR, qui possède l'autre moitié d'AST, selon le communiqué. Le tour de table de FAR, qui regroupait auparavant les sociétés Falck, Agarini et Riva, ne compte plus désormais que Krupp et Agarini.

■ **DASA : le constructeur aéronautique** néerlandais Fokker a annoncé le 15 décembre que sa société-mère Daimler Benz Aerospace (DASA) *continuerait à garantir ses engagements financiers « pris avant la fin de l'année (1995) et arrivant à échéance en 1996 »*. Selon ses propres estimations, Fokker aurait besoin d'une injection financière de 2,3 milliards de florins. Celle-ci devrait être opérée conjointement par sa maison-mère DASA (qui repris 51% des parts en 1993) et l'Etat néerlandais, qui détient encore 22% du capital. Les deux actionnaires principaux sont en négociations depuis plusieurs mois pour définir la clé de répartition du montant à verser, sur la base d'un plan de survie présenté par Fokker.

Le laboratoire pharmaceutique Roussel-Uclaf se réorganise et évite les plans sociaux

« IL N'Y AURA PAS de plans sociaux en France », a affirmé Olivier Jacquesson. Le vice-président de Roussel-Uclaf présentait, vendredi 15 décembre, l'évolution de ce laboratoire pharmaceutique dans le cadre de la réorganisation mondiale du groupe Hoechst, sa mai*son mère allemande*, après le rachat, au printemps, par celle-ci de l'américain Marion Merrel Dow. La direction et certains syndicats ont approuvé un dispositif de départ en préretraite volontaire dès 56 ans pour les salariés travaillant au siège du groupe à Romainville, en Seine-Saint-Denis. Cette mesure *devrait concerner* 10 % de l'effectif total. Le coût de l'ensemble du plan de restructuration est estimé entre 450 et 500 millions de francs.

Depuis la reprise de Marion Merrel Dow, Hoechst, redevenu numéro deux mondial de l'industrie pharmaceutique, a défini une nouvelle stratégie reposant sur l'innovation dans des domaines thérapeutiques *« commercialement attractifs »*. Elle entraîne l'adaptation des trois entités allemande, française et américaine (*Le Monde* du 8 novembre) avec des fermetures d'unités et des réductions d'emplois.

ACCORD DE PRÉRETRAITE

Roussel-Uclaf (8 000 salariés) gardera chacun de ses sites, à l'exception du centre de recherche de Strasbourg (185 personnes) et de l'usine de conditionnement pharmaceutique de Bourgoin-Jallieu dans l'Isère (250 salariés), qui devraient être cédés. Principal pôle d'activité, le centre de Romainville en région parisienne (2 500 personnes) a été confirmé comme l'un des trois sites de recherche que le groupe conservera sur les treize actuels. Les deux autres sont ceux de Francfort et Somerville dans le New Jersey. Toutefois, cette réorganisation implique une nouvelle répartition des domaines de recherche qui passeront en France de quatre à deux (les anti-infectieux *et les maladies de l'os).*

Pour éviter tout licenciement, la direction a signé avec la CFDT et la CGC un accord de préretraite volontaire à temps complet dès 56 ans pour l'année 1996. La CGT et FO ont refusé de ratifier ce protocole. Il prévoit le versement de 90 % du salaire net pour les personnes ayant plus de vingt ans d'ancienneté et descend jusqu'à 70 % pour celles ayant entre cinq et neuf ans de présence. La mesure devrait concerner potentiellement 250 personnes, dont une cinquantaine de chercheurs. Cette nouvelle compression des effectifs s'ajoute à la réduction de 250 postes effectuée, au cours des trois dernières années, dans le cadre du déménagement du siège de l'entreprise de Paris à Romainville.

La filiale française semble cependant plus épargnée que les autres entités du groupe puisqu'à l'échelle mondiale, Hoechst Marion Roussel envisage la disparition de 8 000 emplois sur les 45 000 existants.

Dominique Gallois

Revue des valeurs

Semaine du 11 au 15 décembre 1995

PARIS	NEW YORK	TOKYO	LONDRES	FRANCFORT
↗	↗	↗	↗	↗
CAC 40	DOW JONES	NIKKEI	FT 100	DAX 30

PARIS

Indice CAC 40 **+ 0,16 %**

Surplace

NOUVELLE SEMAINE heurtée à la Bourse de Paris, où la fermeté affichée par le gouvernement au cours de la semaine précédente – qui avait favorablement impressionné les investisseurs – s'est atténuée. Après l'intervention télévisée du premier ministre Alain Juppé, dimanche 10 décembre, qui annonçait notamment la suspension des travaux de la commission Le Vert et le report du contrat de plan de la SNCF, les boursiers craignaient que les concessions faites par le premier ministre ne se multiplient lors des rencontres avec les syndicats et n'entament singulièrement le plan de réforme de la Sécurité sociale rendu public à la mi-novembre.

Ainsi, au cours des trois premières séances de la semaine, l'indice CAC 40 n'a cessé de céder du terrain. Après un repli de 1,2 % en trois jours (0,36 % lundi ; 0,04 % mardi et 0,82 % mercredi), Michel Jollant, directeur général adjoint de la société de Bourse Meeschaert-Rousselle déclarait à Reuter, mercredi soir, *« jusqu'à hier l'option était que* [le premier ministre] *cherchait vraisemblablement à concéder le détail, en préservant le fond. Aujourd'hui, on peut s'interroger si cela reste réaliste ».*

RÉSULTAT MITIGÉ POUR PECHINEY

Il faudra attendre, jeudi, la réouverture partielle d'une ligne de métro et le vote pour la reprise du travail dans certains dépôts de la SNCF pour qu'un sourire se dessine non seulement chez les usagers mais également du côté du Palais Brongniart. L'autre bonne nouvelle est venue d'outre-Rhin, à l'issue de la dernière réunion annuelle du conseil de la Bundesbank. L'institut d'émission allemand, prenant par surprise les analystes qui s'attendaient à un geste au début de l'année prochaine, a annoncé la réduction d'un demi-point de ses deux taux directeurs. Après un gain supérieur à 2,6 % peu de temps après l'annonce, l'indice CAC 40 s'est établi en clôture sur un gain de 2,25 %. Ce sera la seule hausse de la semaine. Cette baisse des taux confortait les boursiers dans l'idée que la France n'allait pas tarder à suivre l'initiative allemande. Ce sera chose faite dès le lendemain.

Vendredi matin, la Banque de France réduisait son taux d'appel d'offres d'un quart de point, à 4,45 %, son plus bas niveau depuis vingt-trois ans. Cette diminution ne provoqua pas de réaction particulière : selon les boursiers, le traditionnel phénomène du fait accompli jouait une fois encore, démontrant, s'il était besoin, que les investisseurs avaient déjà intégré cette baisse des taux. L'indice CAC 40 finissait donc sur un recul de 0,84 % à 1 859,25 points. En cinq séances, les valeurs françaises ont, toutefois, petitement gagné 0,16 %, ramenant leur perte depuis le début de l'année à 1,16 %.

Du côté des valeurs, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, a rendu public, vendredi 15 décembre, les résultats de la privatisation de Pechiney. Environ 470 000 particuliers ont souscrit à l'offre publique de vente (OPV) pour un montant de près de 2,7 milliards de francs supérieur à l'offre de titres initialement proposée. Les investisseurs institutionnels n'ayant souscrit qu'à 11,6 millions de titres sur les 13,3 millions de titres qui leur étaient proposés, les particuliers seront intégralement servis.

Troisième privatisation de l'année, Pechiney est de loin celle qui a suscité le moins d'engouement chez les investisseurs : la Seita avait mobilisé, au mois de février, un million d'actionnaires ; et Usinor Sacilor, 800 000 porteurs. De l'avis des analystes financiers, l'*« épreuve de vérité »* aura lieu lundi, jour de la première cotation du titre. Les plus pessimistes craignant que celle-ci ne se fasse sous son cours d'OPV.

François Bostnavaron

VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	8-12-95	11-12-95	12-12-95	13-12-95	14-12-95
RM	4 115 763	[illegible]	4 582 668	[illegible]	5 798 605
Comptant R. et oblig.	32 637 850	[illegible]	22 454 693	[illegible]	19 014 279
Actions	194 859	[illegible]	116 006	[illegible]	179 430
Total	44 616 283	[illegible]	27 153 367	[illegible]	24 992 314

INDICES

	11-12-95	12-12-95	13-12-95	14-12-95	15-12-95
(base 1 000, 31 décembre 1990)					
SBF 120	1 269,59	[illegible]	1 257,25	1 281,12	1 274,69
SBF 250	1 219,78	[illegible]	1 208,28	[illegible]	1 224,28
(base 1 000, 31 décembre 1987)					
CAC 40	1 849,59	[illegible]	1 833,76	[illegible]	1 859,25

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RÈGLEMENT MENSUEL)

Valeurs en hausse	%
Dev. R.N-P. Cal #Li	+ 18,95
Crédit national	+ 15,24
GAN	+ 12,48
Lebon	+ 8,38
GTM-Entrepose	+ 8,25
Elf Gabon	[illegible]
CPR	+ 7,13
Olipar	+ 6,60
Christian Dior	+ 6,42
Sligos	+ 6,29
Accor	+ 5,85
SEB	+ 5,65
CCF	+ 5,39
GFC	+ 5,36

Valeurs en baisse	%
Moulinex	− 21,56
Usinor Sacilor	[illegible]
Rochette (La)	− 12,21
ERAMET	− 11,76
Metaleurop	[illegible]
Legrand ADP	− 7,29
Groupe de la Cité	[illegible]
DMC (Dollfus Mieg)	− 7,32
Créd. Fonc. France	− 6,69
Ecco	− 6,69
Rhône-Poulenc A	− 6,81
Radiotechnique	− 6,43
SGE	− 6,34
Strafor Facom	− 6,25

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres échangés	Valeur en KF
LVMH Moet Vuitton	1 564 564	[illegible]
Total	4 449 798	[illegible]
Danone	1 402 395	[illegible]
Elf Aquitaine	2 916 701	[illegible]
Société générale	1 308 601	[illegible]
Carrefour	278 932	[illegible]
AXA	2 155 654	[illegible]
Saint-Gobain	1 169 065	[illegible]
L'Oréal	417 266	[illegible]
Lyonnaise Eaux	1 313 991	[illegible]
Eaux (Gle des)	1 020 109	[illegible]
Rhône Poulenc	4 746 551	[illegible]
Air Liquide	565 471	[illegible]
Suez	2 245 777	[illegible]

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

AGROALIMENTAIRE	15-12-95	Diff.
Bongrain	2 668	+ 0,64
Danone	774	− 4,30
Eridania Béghin-Say	834	+ 2,70
Fromageries Bel	4 476	+ 0,13
LVMH	987	+ 2,38
Pernod-Ricard	287,80	+ 1,15
Remy-Cointreau	151,70	+ 3,90
Saint-Louis	1 342	+ 1,66

ASSURANCES	15-12-95	Diff.
AGF	168,40	+ 1,99
AXA	326,80	+ 4,15
GAN	184,60	+ 12,48
SCOR SA	157,80	+ 0,25
UAP	133,10	+ 0,52

BÂTIMENT ET MATÉRIAUX	15-12-95	Diff.
Bouygues	496,50	− 4,51
Ciments français	196,50	− 4,09
Colas	777	[illegible]
Eiffage	706	− 5,86
Eurotunnel	7,00	[illegible]
GTM Entrepose	335,60	+ 8,25
Imétal	579	+ 3,82
Jean Lefebvre	300,00	− 0,67
Lafarge-Coppée	306,50	[illegible]
Poliet	380	[illegible]
Saint-Gobain	557	[illegible]
SGE	109,30	[illegible]

CHIMIE	15-12-95	Diff.
Air liquide	813	[illegible]
Gascogne	427	[illegible]
Michelin	192,30	[illegible]
Plastic-Omnium	315	[illegible]
Rhône-Poulenc A	99,55	− 6,81
Roussel-Uclaf	795	[illegible]
Sanofi	310,50	[illegible]
Synthélabo	301,50	[illegible]

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	15-12-95	Diff.
Bertr. Faure (EBF)	120,50	[illegible]
BIC	486,00	[illegible]
Chargeurs	1 016,00	[illegible]
Christian Dior	510,00	+ 6,42
Clarins	457,00	[illegible]
DMC	200,00	− 7,32
Essilor Int.	960,00	[illegible]
Gr. André	344,00	[illegible]
Oréal (L')	1 304,00	[illegible]
Moulinex	67,45	− 21,56
Salomon	2 780,00	[illegible]
SEB	579,00	+ 5,65
Skis Rossignol	1 280,00	[illegible]
Sommer-Allibert	1 196,00	[illegible]
Zodiac	762,00	[illegible]

CRÉDIT ET BANQUES	15-12-95	Diff.
Bancaire (Cie)	568	[illegible]
BNP	228	[illegible]
CCF	254	+ 5,39
Cetelem	890	[illegible]
Comptoir entrepr.	12,60	[illegible]
CPR	413	+ 7,13
Créd. fon. France	92	− 6,69
Crédit local Fce	402,40	[illegible]
Créd. lyon. CIP	299	[illegible]
Crédit national	370,50	+ 15,24
Société générale	608	[illegible]
SOVAC	595	[illegible]
UFB Locabail	390	[illegible]
UIC	65,50	[illegible]
Via Banque	150	[illegible]

DISTRIBUTION	15-12-95	Diff.
Carrefour	2 875	[illegible]
Casino Guichard	141,30	[illegible]
Castorama Dubois	801	[illegible]
Comptoirs modernes	1 524	[illegible]
Damart	3 900	[illegible]
Docks France	728	[illegible]
Galeries Lafayette	1 278	[illegible]
Guilbert	583	[illegible]
Guyenne Gascogne	1 248	[illegible]
Pinault-Print. Red.	960	[illegible]
Primagaz	378	[illegible]
Promodès	1 116	[illegible]
Rexel	848	[illegible]

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	15-12-95	Diff.
Alcatel-Alsthom	418,70	[illegible]
Alcatel-Câble	343,40	[illegible]
CS (ex-CSEE)	199	[illegible]
Intertechnique	380	[illegible]
Labinal	500	[illegible]
Legrand	747	[illegible]
Matra-Hachette	91	[illegible]
Radiotechnique	247	[illegible]
Sagem SA	2 690	[illegible]
Schneider SA	177,60	[illegible]
Thomson-CSF	113	[illegible]

IMMOBILIER ET FONCIER	15-12-95	Diff.
GFC	373	[illegible]
Olipar	4,68	[illegible]
Rue Impériale	3 431	[illegible]
Sefimeg	347	[illegible]
Simco	448	[illegible]
UIF	421	[illegible]
Lucia	65	[illegible]
Silic	653	[illegible]
Sogeparc	639	[illegible]

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	15-12-95	Diff.
Bolloré Techno.	431	[illegible]
Cerus Europ. Reun.	63,65	[illegible]
CGIP	940	[illegible]
Eurafrance	1 605	[illegible]
Gaz et Eaux	1 690	[illegible]
Lagardère	92	[illegible]
Marine-Wendel	375	[illegible]
Navigation mixte	678	[illegible]
Nord-Est	111,20	[illegible]
Paribas	280	[illegible]
Suez	203,60	[illegible]
Worms & Cie	234,20	[illegible]
Parfinance	191	[illegible]
Montaignes P. Gest.		[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	15-12-95	Diff.
CarnaudMetalbox	220	[illegible]
Dassault Aviation	345	[illegible]
De Dietrich	230	[illegible]
Fives-Lille	373,50	[illegible]
Legris Industrie	169	[illegible]
Métaleurop	45,65	[illegible]
Pechiney CIP	198	[illegible]
Pechiney Int.	98,40	[illegible]
Peugeot	647	[illegible]
Renault	144	[illegible]
Strafor Facom	525	[illegible]
Valeo	214,60	[illegible]
Vallourec	170,20	[illegible]

MINES D'OR, DIAMANT	15-12-95	Diff.
Anglo-American	309	[illegible]
Buffelsfontein	16,85	[illegible]
De Beers	151	[illegible]
Driefontein	57,10	[illegible]
Gencor Limited	17,50	[illegible]
Harmony Gold	43,60	[illegible]
Randfontein	31,75	[illegible]
Saint-Helena	27	[illegible]
Western Deep	168,60	[illegible]

PÉTROLE	15-12-95	Diff.
Elf Aquitaine	354,30	[illegible]
Esso	486	[illegible]
Géophysique	189	[illegible]
Total	317	[illegible]
BP France	127	[illegible]
Erap-Elf	320	[illegible]

SICOMI OU EX-SICOMI	15-12-95	Diff.
Bail Investiss.	835	[illegible]
Interbail	286,10	[illegible]
Klépierre	568	[illegible]
Locindus	829	[illegible]
Sélectibanque	102	[illegible]
Unibail	518	[illegible]
Genefim	104	[illegible]
Immobail	120	[illegible]

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	15-12-95	Diff.
Accor	651	+ 5,85
BIS	386	[illegible]
Canal Plus	918	[illegible]
Cap Gemini	143,50	[illegible]
CEP Comm.	441,70	[illegible]
Club Méditerranée	398	[illegible]
Eaux (Gle des)	503	[illegible]
Ecco	752	− 6,69
Euro Disney	12,60	[illegible]
Filipacchi Médias	712	[illegible]
Havas	387,90	[illegible]
Lyonnaise-Dumez	468	[illegible]
Publicis	295	[illegible]
SITA	878	[illegible]
Sligos	422	+ 6,29
Sodexho	1 322	[illegible]
SDV	–	[illegible]
Technip	309	[illegible]
Scac Delmas	742	[illegible]
Dauphin OTA	197	[illegible]
OGF Omn Gest. Fin.	–	[illegible]
TF1	478,20	[illegible]

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ	15-12-95	Diff.
6 % 1993-1997	101,02	[illegible]
EDF-GDF 3 %	–	[illegible]
CNB 5 000 F	101	[illegible]
CNB Par. 5 000 F	100,01	[illegible]
CNB Suez 5 000 F	100,01	[illegible]
CNI 5 000 F	101	[illegible]

TOKYO

Indice Nikkei **+ 0,31 %**

Progression

LA BOURSE de Tokyo a de nouveau progressé cette semaine, les investisseurs restant optimistes à l'égard du prochain trimestre. L'indice Nikkei a gagné 59,58 points, à 19 346,55 points, soit un gain de 0,31 %. Huit jours auparavant, l'indicateur de référence avait gagné 2,41 %. Le volume des transactions a chuté, avec une moyenne quotidienne de 446,5 millions de titres échangés contre 621,2 millions la semaine dernière.

« Les perspectives de gains supplémentaires ont augmenté », a déclaré un opérateur. Malgré une baisse de 0,8 % vendredi, les investisseurs devraient continuer à pousser l'indice Nikkei à la hausse d'ici à la fin de l'année. Selon eux, même les assureurs ne voudront pas vendre trop rapidement, la barre des 20 000 points étant en vue. A l'image de la semaine précédente, la Bourse a été largement soutenue par de nouveaux achats d'investisseurs étrangers, ainsi que par les bonnes dispositions affichées par Wall Street.

Du côté des valeurs, les constructeurs automobiles ont terminé irrégulièrement. Toyota Motor a gagné 60 yens à 2 110 yens mais Nissan Motor a perdu 32 yens à 738 yens. Honda Motor a progressé de 30 yens à 2 000 yens.

Indice du 15 décembre : Nikkei, 19 346,55 (contre 19 286,97) ; Topix, 1 531,09 (contre 1 527,34).

LONDRES

Indice FT 100 **+ 0,45 %**

Nouveaux sommets

LA BOURSE de Londres a franchi de nouveaux sommets au cours de la semaine écoulée dans un environnement extrêmement favorable de réduction de taux d'intérêt en Europe, avant de se replier, vendredi, sous l'effet de prises de bénéfice et des échéances du marché à terme. L'indice Footsie des cent principales valeurs a terminé la période à 3 646,2 points, contre 3 630 points huit jours plus tôt, soit une progression de 0,45 %.

Après avoir spéculé pendant près de deux semaines sur une baisse des taux d'intérêt de la Banque d'Angleterre, les opérateurs du Stock Exchange n'ont pas été déçus. Mercredi, le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, a annoncé une baisse d'un quart de point du taux de base de la banque centrale, à 6,5 % contre 6,75 %. Cette baisse constituait la première détente de la politique monétaire britannique depuis vingt-deux mois. Et la baisse, le lendemain, des deux taux directeurs de la Bundesbank, suivie par la plupart des banques centrales européennes, a confirmé que la tendance était nettement à un relâchement de la politique monétaire en Europe. Kenneth Clarke a, de plus, laissé entendre qu'il n'excluait pas de nouvelles baisses, peut-être au début de 1996.

Indice FT 100 du 15 décembre : 3 646,20 (contre 3 630).

FRANCFORT

Indice DAX 30 **+ 0,76 %**

Pause de Noël

LA PAUSE de Noël a déjà commencé à la Bourse de Francfort, une partie des investisseurs ayant clos l'année boursière 1995 tandis que les autres attendaient le résultat du conseil central de la Bundesbank jeudi. Sur l'ensemble de la semaine, l'indice DAX a progressé de 0,76 %, terminant à 2 284,77 points, contre 2 267,50 points le vendredi précédent. Il ne manque plus que quelques fractions pour atteindre la barre symbolique des 2 300 points, qui était l'objectif de nombreux boursiers allemands en début d'année.

Le cadeau surprise de la Banque centrale, qui a baissé ses deux taux directeurs d'un demi-point, n'a guère eu d'influence sur les cours, même si le volume des transactions, vendredi, a presque triplé par rapport aux jours précédents. L'indice DAX 30 s'est même très légèrement effrité de 0,05 %, en raison d'un petit accès de faiblesse du dollar.

Selon les opérateurs, les grèves en France et les concessions du premier ministre Alain Juppé ont également continué, comme la semaine précédente, de peser sur le marché, les investisseurs restant prudents en attendant l'issue de l'épreuve de force entre grévistes et gouvernement.

Indice DAX du 15 décembre : 2 284,77 (contre 2 267,50).

NEW YORK

Indice Dow Jones **+ 0,39 %**

Volatile

WALL STREET a connu une semaine *« volatile »*, alors que les investisseurs se sont livrés à des opérations de mise à jour et d'habillage de portefeuilles à l'occasion de l'expiration trimestrielle, vendredi, d'options sur actions et sur indices boursiers (journée « des trois sorcières »). Les incertitudes sur un éventuel assouplissement de la politique monétaire américaine par la Réserve fédérale (Fed), mardi 19 décembre, ont également contribué à influencer le marché. L'indice Dow Jones a gagné 19,87 points, soit 0,39 % sur la semaine, à 5 176,73 points. Il a battu un nouveau record, mercredi, terminant pour la première fois au-dessus de la barre des 5 200 points à 5 216,47 points.

« On devrait maintenant parler d'une semaine des "trois sorcières" », a indiqué Michael Schwartz, analyste chez Oppenheimer, *« car les investisseurs commencent à dénouer leurs positions quelques jours avant l'expiration, et non plus le dernier jour... » Les opérations* de mise à jour des portefeuilles ont été d'autant plus marquées à l'approche de la fin de l'année. Plusieurs investisseurs seront absents du marché au cours des deux semaines à venir et ont profité des expirations trimestrielles pour boucler leurs livres pour 1995.

En outre, les statistiques publiées durant la semaine n'ont pas fourni d'orientation au marché. L'indice des prix à la production, en novembre, a fait un bond de 0,5 %, tandis que celui des prix à la consommation est resté inchangé durant la même période. Les analystes tablaient sur une augmentation de l'ordre de 0,2 % de chacun de ces indices.

Indice Dow Jones du 15 décembre : 5 176,73 (contre 5 156,86).

COURS DE CLÔTURE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

NEW YORK — Les valeurs du Dow Jones

En dollars	15/12	8/12
Alcoa	54,63	56
Allied Signal	48,50	48,25
American Express	41,50	43,63
AT & T	[illegible]	65,13
Bethlehem	14,63	14,13
Boeing Co.	[illegible]	73,38
Caterpillar Inc.	[illegible]	60,88
Chevron Corp.	[illegible]	51,25
Coca-Cola Co.	[illegible]	78,63
Disney Corp.	[illegible]	61
Du Pont Nemours & Co.	[illegible]	68
Eastman Kodak Co.	69	68,75
Exxon Corp.	82	81,75
Gen. Electric Co.	72,50	70,38
Gen. Motors Corp.	[illegible]	49,25
Goodyear T & Rubbe.	[illegible]	43,63
IBM	[illegible]	96,88
Intl Paper	[illegible]	36,88
J.P. Morgan Co.	80	80,88
McDonald's Corp.	[illegible]	45,25
Merck & Co. Inc.	[illegible]	63,63
Minnesota Mng & Mfg	[illegible]	66,88
Philip Morris	[illegible]	89,13
Procter & Gamble C	86	87,25
Sears Roebuck & Co.	[illegible]	39
Texaco	79,13	78,38
Union Carb.	[illegible]	39,63
Utd Technol.	[illegible]	95
Westingh. Electric	16	17
Woolworth	[illegible]	14,50

LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

En livres	15/12	8/12
Allied Lyons	[illegible]	4,96
Barclays Bank	[illegible]	7,69
BAT industries	[illegible]	5,48
British Aerospace	[illegible]	7,90
British Airways	[illegible]	4,66
British Gas	[illegible]	2,26
British Petroleum	[illegible]	5,23
British Telecom	[illegible]	3,49
BTR	[illegible]	3,21
Cadbury Schweppes	[illegible]	5,47
Eurotunnel	[illegible]	0,88
Glaxo	[illegible]	8,84
Grand Metropolitan	[illegible]	4,45
Guinness	[illegible]	4,51
Hanson Plc	[illegible]	1,89
Great Ic	[illegible]	6,63
HSBC	[illegible]	9,76
Imperial Chemical	[illegible]	7,43
Lloyds Bank	[illegible]	8,70
Marks & Spencer	[illegible]	4,38
National Westminst.	[illegible]	6,60
Peninsular Orienta.	[illegible]	4,73
Reuters	[illegible]	6,06
Saatchi & Saatchi	[illegible]	0,86
Shell Transport	[illegible]	8,25
SmithKline Beecham	[illegible]	6,94
Tate and Lyle	[illegible]	4,64
Unilever Ltd	[illegible]	12,35
Wellcome	[illegible]	–
Zeneca	[illegible]	12,94

FRANCFORT — Les valeurs du DAX 30

En deutschemarks	15/12	8/12
Allianz Holding N	[illegible]	2 833
BASF AG	[illegible]	321,20
Bayer AG	[illegible]	378,90
Bay Hyp & Wechselbk	[illegible]	36,40
Bayer Vereinsbank	[illegible]	41,80
BMW	[illegible]	747,50
Commerzbank	[illegible]	339,20
Continental AG	[illegible]	20,79
Daimler-Benz AG	[illegible]	711
Degussa	[illegible]	462
Deutsche Babcock A	[illegible]	138
Deutsche Bank AG	[illegible]	69
Dresdner BK AG FR	[illegible]	38,20
Henkel VZ	[illegible]	546
Hoechst AG	[illegible]	375,70
Karstadt AG	[illegible]	595,50
Kaufhof Holding	[illegible]	453
Linde AG	[illegible]	846
DT. Lufthansa AG	[illegible]	195,80
Man AG	[illegible]	416
Mannesmann AG	[illegible]	472,20
Mettaliges AG	[illegible]	28,30
Preussag AG	[illegible]	424,25
RWE	[illegible]	540,50
Schering AG	[illegible]	96,80
Siemens AG	[illegible]	762
Thyssen	[illegible]	264,20
Veba AG	[illegible]	60,60
Viag	[illegible]	594
Wellag AG	[illegible]	675

TOKYO — Sélection de valeurs du Nikkei

En yens	15/12	8/12
Akai Elec.	[illegible]	350
Bank of Tokyo	[illegible]	1 750
Bridgestone	[illegible]	1 500
Canon	[illegible]	1 900
Daiwa Sec.	[illegible]	1 480
Fuji Bank	[illegible]	2 210
Hitachi Ltd	[illegible]	1 050
Honda	[illegible]	1 970
Japan Airlines	[illegible]	683
Kirin Brew	[illegible]	1 090
Kobe Steel	[illegible]	306
Matsushita El.	[illegible]	1 590
Mitsubishi Corp.	[illegible]	1 250
Mitsui Marine	[illegible]	732
Nikko Sec.	[illegible]	1 180
Nintendo	[illegible]	7 940
Nippon Steel	[illegible]	358
Nissan	[illegible]	770
Nomura Sec.	[illegible]	2 120
NTT	[illegible]	851 000
Pioneer	[illegible]	1 800
Sanyo	[illegible]	546
Sega Enterprises	[illegible]	5 670
Sharp	[illegible]	1 580
Sony	[illegible]	5 780
Sumitomo Bk	[illegible]	2 130
Suzuki Motors	[illegible]	1 200
Toshiba	[illegible]	805
Toyota	[illegible]	2 050
Yamaichi Sec.	[illegible]	716

Crédits, changes et grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Vers une renaissance du marché des emprunts en écus ?

LES DÉCISIONS prises à Madrid concernant la future monnaie européenne sont de nature à inciter les investisseurs à acquérir des obligations en écus. Celles-ci, à supposer que tout se passe comme prévu, devraient être remboursées dans une vraie devise qui a désormais un nom officiel, l'euro, dont la valeur extérieure serait supérieure à celle de l'écu d'aujourd'hui, et qui devrait être utilisée dès 1999 pour libeller de nouveaux fonds d'Etat. Les débiteurs, pour leur part, pourraient être tentés de mettre à profit la situation. Faut-il pour autant s'attendre à une renaissance du marché des emprunts en écus pour le peu de temps qui lui reste encore à vivre ?

Panier où se mêlent les plus fortes et les plus faibles monnaies communautaires, l'écu s'est sensiblement déprécié depuis sa création en 1979 : il a perdu environ 25 % par rapport au deutschemark. En ce qui concerne le change, les emprunteurs d'écus ont donc fait une très bonne affaire. Ils se sont procuré des ressources qui, à l'échéance, leur auront coûté peu cher à rembourser. Certes, la plupart du temps il leur a fallu servir un intérêt plus élevé que celui qui était associé au deutschemark. Mais cela n'a pas toujours été le cas. Il y a eu des périodes, notamment en 1993, où les rendements se sont rejoints.

Actuellement, la rémunération des emprunts en écus est nettement supérieure à celle des emprunts en marks. En bonne logique, si l'Union monétaire européenne parvient à se constituer, l'agio devrait tendre à disparaître à terme puisque les deux seront remplacés par le nouvel euro. Mais tant qu'il faudra débourser davantage pour lever des fonds en écus par le biais d'opérations classiques à taux fixes, cela constituera un handicap de taille pour les émetteurs, qui s'ajoutera à celui du change.

DES TAUX VARIABLES

Une solution équitable serait d'assortir les nouvelles transactions en écus de taux variables. A intervalles réguliers et assez brefs, le niveau de l'intérêt serait adapté en fonction de l'évolution des rendements sur le marché des effets à court terme ou sur celui des titres à moyenne ou longue échéance. Dans ces conditions, au fur et à mesure que les incertitudes politiques seront levées et jusqu'au moment où sera déterminée la valeur de l'euro, la prime devrait diminuer jusqu'à disparaître dans moins de trois ans.

Une formule de ce genre vient d'être retenue par la Communauté européenne, qui a levé, mercredi 13 décembre, 115 millions d'écus pour les reprêter à deux pays d'Europe de l'Est, l'Ukraine et la Biélorussie. Le remboursement de son emprunt se fera en cinq tranches égales de 2001 jusqu'en 2005. Sa rémunération variera tous les six mois. Elle sera légèrement inférieure au Libor, qui est le taux de référence des effets à court terme sur le marché monétaire international. Ce taux était de 5,25 % à la veille du week-end. Deux banques françaises se sont occupées du montage et du placement de cette transaction, Paribas et le Crédit agricole.

Parmi les nombreuses autres questions posées par la perspective de l'introduction d'une monnaie unique en Europe, une des plus intéressantes concerne le sort du marché des obligations internationales libellées en deutschemarks. Ce marché a connu un succès foudroyant cette année. Une foule d'emprunteurs y ont levé des montants très importants qui, en tout, dépassent l'équivalent de 350 milliards de francs français. Or, dans le scénario communautaire, il est menacé de disparaître, puisque l'euro devrait le remplacer. Entre-temps, il pourrait progressivement perdre une bonne partie d'un de ses principaux atouts, celui d'assurer les débiteurs de taux d'intérêt beaucoup plus bas que ceux des pays voisins de l'Allemagne, à l'exception de la Suisse.

On n'en est pas encore là et le début de l'année prochaine promet d'être encore très animé dans le compartiment allemand, qui, dans l'immédiat, devrait conserver l'essentiel de ses avantages.

Christophe Vetter

DEVISES ET OR

Résistance du deutschemark

OUTRE L'ÉVOLUTION de la masse monétaire et la maîtrise de l'inflation, la Bundesbank a évoqué « la vigueur du deutschemark » pour justifier la réduction de ses taux directeurs. Le mark s'est apprécié de 6,4 % depuis le début de l'année face à un panier constitué des devises du monde entier. Selon les calculs établis par la banque américaine Merrill Lynch à partir de la théorie des parités de pouvoir d'achat, la monnaie allemande est surévaluée de 28,1 % par rapport à la lire italienne, de 23,9 % par rapport au dollar, de 23,6 % par rapport à la livre sterling et de 9,5 % par rapport au franc français. La monnaie allemande n'apparaît sous-évaluée (10,9 %) que vis-à-vis du franc suisse.

Si attachés soient-ils à la force du mark, les responsables de la Bundesbank ont pris conscience de l'effet dévastateur qu'a celle-ci sur la compétitivité de l'économie allemande. Comme le résume de façon un peu abrupte un opérateur, « la perspective d'avoir une Renault Safrane et non plus une Mercedes comme voiture de fonction ne réjouit guère M. Tietmeyer ».

La baisse des taux directeurs allemands n'a, à cet égard, pas eu l'effet escompté. La théorie aurait pourtant voulu que le deutschemark, amputé d'une partie de sa rémunération, s'en trouve affaibli. C'est l'inverse qui s'est produit. Après l'annonce de l'assouplissement de la politique monétaire allemande, le mark a gagné 2 pfennigs face à la monnaie américaine, passant de 1,4530 à 1,4330 mark pour 1 dollar (1,44 mark, vendredi soir). Il s'est également apprécié face à la plupart des devises européennes, gagnant, par exemple, une dizaine de lires face à la devise italienne.

Seul le franc a fait exception, dopé par les espoirs d'un dénouement très proche de la crise sociale. Jeudi, l'annonce de la réouverture partielle d'une ligne de métro lui a ainsi permis de gagner, en quelques minutes, près de 2 centimes face au mark. Il a terminé, vendredi, à un niveau de 3,4410 francs pour 1 mark. Les investisseurs ne font pas grief au gouvernement d'Alain Juppé des concessions qu'il a faites sur les régimes spéciaux de retraite et sur le contrat de plan de la SNCF, car leur impact budgétaire est négligeable. L'essentiel est que le premier ministre ait tenu bon sur la réforme de l'assurance-maladie, symbole, à leurs yeux, de la politique d'assainissement des finances publiques de la France.

P.-A. D.

L'OR

	Cours 8-12	Cours 15-12
Or fin (kg barre)	62 200	61 400
Or fin (en lingot)	62 600	61 800
Pièce française (20 F)	360	364
Pièce française (10 F)*	389	387
Pièce suisse (20 F)	360	357
Pièce latine (20F)	358	357
Pièce tunisienne (20F)*	362	360
Souverain	452	453
Souverain Elisabeth II*	450	453
Demi-souverain*	285	285
Pièce de 20 $	2 420	2 520
Pièce de 10 $	1 400	1 450
Pièce de 5 $*	660	705
Pièce de 50 pesos	2 320	2 290
Pièce de 20 marks*	450	450
Pièce de 10 florins	374	374
Pièce de 5 roubles*	266	268

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 8 DÉCEMBRE AU 15 DÉCEMBRE

DEVISE	New York 15-12	New York 8-12	Paris 15-12	Paris 8-12	Zurich 15-12	Zurich 8-12	Francfort 15-12	Francfort 8-12	Bruxelles 15-12	Bruxelles 8-12	Amsterdam 15-12	Amsterdam 8-12	Milan 15-12	Milan 8-12	Tokyo 15-12	Tokyo 8-12
Livre	1,5408	1,5240	7,6495	7,6162	1,7927	1,7967	2,2226	2,2128	45,7001	45,4914	2,4864	2,4786	2457,58	2426,21	157,28	154,51
$ E.U.	-	-	4,9645	4,9975	1,1635	1,1750	1,4426	1,4520	29,66	29,85	1,6150	1,6260	1595	1592	102,08	101,43
Franc français	20,1430	20,0100	-	-	23,4364	23,5118	29,0552	29,0545	5,9744	5,9730	32,53097	32,53627	321,2611	318,5595	20,56199	20,56193
Franc suisse	85,9476	85,1064	426,6867	425,3191	-	-	123,9580	123,5745	25,4920	25,4063	1,38805	1,38883	1370,8638	1354,8936	87,73528	86,32340
Deutschemark	69,3193	68,8705	344,1556	344,1804	80,6530	80,9229	-	-	20,5601	20,5579	111,95064	111,98347	1105,6426	1096,4187	70,76113	69,8553
Franc belge	3,3715	3,3501	16,7380	16,7420	3,9228	3,9363	4,8638	4,8643	-	-	5,4450	5,44724	53,77613	53,33333	3,44167	3,3979
Florin	61,9195	61,5006	307,3994	307,3493	72,0433	72,2632	89,3251	89,2989	18,3653	18,3579	-	-	987,6161	979,0898	63,20743	62,3800
Lire italienne	0,00627	0,00628	3,1125	3,1391	0,7295	0,7381	0,9045	0,9121	1,8596	1,8750	1,012539	1,021357	-	-	0,064000	0,06371
Yen	0,979624	0,985602	4,863342	4,927043	1,139792	1,138434	1,413205	1,481528	29,055643	-	1,582092	1,603076	15,625000	15,695554	-	-

MARCHÉS MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Les banques centrales au secours de la croissance

LA DÉTENTE monétaire s'est soudainement accélérée, cette semaine, en Europe. La Banque d'Angleterre a donné le ton en annonçant, mercredi, une baisse d'un quart de point de son taux de base, ramené de 6,75 % à 6,50 %. Cette décision a été prise d'un commun accord par le gouverneur de l'institut d'émission, Eddie George, et le chancelier de l'échiquier britannique, Kenneth Clarke, à l'issue de leur rencontre mensuelle. Elle signe la fin d'un long différend entre les deux hommes.

Pendant plusieurs mois, Kenneth Clarke s'était opposé à la volonté d'Eddie George de durcir la politique monétaire britannique afin de lutter contre les pressions inflationnistes. La décrue des prix observée depuis plusieurs mois a, finalement, donné raison au ministre des finances de John Major. Au mois de novembre, l'indice des prix à la consommation a reflué à 3,1 % en rythme annuel outre-Manche (3,2 % en octobre et 3,9 % en septembre).

Le grand événement de la semaine reste, toutefois, la réduction d'un demi-point des deux taux directeurs de la Bundesbank. La banque centrale allemande a ramené le taux d'escompte à 3 %, son plus faible niveau depuis près de sept ans et demi. Elle a également réduit à 5 % son taux Lombard. L'assouplissement de la politique monétaire allemande n'a pas constitué une énorme surprise sur les marchés financiers. Depuis le début du mois de novembre, les analystes des grandes banques américaines – les experts allemands se montraient plus prudents – avaient prédit une baisse d'un demi-point des taux directeurs allemands. Leur seul doute concernait le moment que choisirait la Bundesbank pour assouplir sa politique monétaire. Le début de l'année 1996 avait la faveur des pronostics.

L'évolution récente des deux principaux indicateurs suivis par la Bundesbank pour fixer le niveau de ses taux d'intérêt, l'évolution de la masse monétaire et le rythme d'inflation, justifiait l'optimisme des économistes américains. L'indice des prix à la consommation est resté stable au mois de novembre en Allemagne, soit une progression de 1,5 % sur un an. Mesurée par l'agrégat M3, la masse monétaire a progressé de 1,7 % au cours des dix premiers mois de l'année, c'est-à-dire à un niveau bien inférieur à l'objectif que s'était fixé la Bundesbank pour 1995, compris entre 4 % et 6 %. C'est la première fois depuis 1975, date à laquelle la banque centrale allemande a officiellement pris comme référence cet agrégat, qu'un tel phénomène se produit. Dans un communiqué, la Bundesbank a estimé que l'essoufflement de l'activité économique avait contribué à la faible progression de M3.

ESSOUFFLEMENT OUTRE-RHIN

S'il n'explique pas le geste de la banque centrale allemande, le ralentissement de la croissance y a indirectement contribué. La production industrielle a reculé de 1,6 %, en octobre, outre-Rhin, le taux de chômage a, en novembre, progressé à 8,2 % dans la partie ouest (14 % à l'est), le produit intérieur brut a stagné au troisième trimestre. La Bundesbank est d'autant plus sensible à cet essoufflement de l'activité qu'il met en péril la politique d'assainissement des finances publiques, à laquelle elle est très attachée, gage de taux d'intérêt à long terme bas. Dans son rapport mensuel publié mercredi, la banque centrale s'inquiétait du dérapage du déficit public observé en 1995, « considérablement plus élevé que ce qui serait acceptable à moyen terme. La politique budgétaire devrait s'efforcer constamment en 1996 d'obtenir de meilleurs résultats ».

Certains analystes n'excluent pas une nouvelle baisse des taux directeurs allemands si les tendances déflationnistes, « à la japonaise », persistent outre-Rhin. Dans l'immédiat, la Bundesbank va pouvoir reprendre sa politique des petits pas et abaisser progressivement le niveau de ses prises en pension hebdomadaire, qui détermine directement l'évolution des rendements de marché. Fixé à 3,75 % pour les trois prochaines semaines (contre 3,98 % précédemment), ce taux pourrait, en théorie, être ramené jusqu'au niveau de l'escompte (3 %).

Une étude récente effectuée par Klaus Baader, économiste à la banque américaine Lehman Brothers, indiquait toutefois que, historiquement l'écart minimum entre ces deux taux s'est établi à 0,35 %. Klaus Baader prévoit que le niveau des prises en pension allemand sera ramené à 3,50 % au début de l'année prochaine. Il juge, en revanche, que le resserrement de la politique monétaire allemande interviendra plus rapidement et sera plus brutal que prévu généralement. Il anticipe une hausse de 1 % des taux à trois mois outre-Rhin au second semestre de 1996.

Le geste de la Bundesbank constitue une aubaine pour le gouvernement d'Alain Juppé, qui compte fermement sur une baisse des taux d'intérêt pour compenser les effets récessifs d'une pression fiscale accrue. Vendredi matin, la Banque de France a abaissé le taux des appels d'offres, ramené de 4,70 % à 4,45 %. Dès jeudi après-midi, les banques centrales d'Autriche, du Danemark, de Belgique, des Pays-Bas et de Suisse avaient abaissé leurs taux directeurs. Les analystes estimaient généralement que l'institut d'émission français attendrait quelques jours pour emboîter le pas la Bundesbank, afin de ne pas donner l'impression que la politique monétaire française se décide à Francfort.

La Banque de France n'a pas tenu compte de ces subtilités. Elle a par là même renforcé le sentiment qu'ont, depuis plusieurs semaines, les opérateurs, d'une légère inflexion de la politique de l'institut d'émission, dans le sens d'un plus grand dynamisme et d'une meilleure prise en compte de l'environnement économique. Cette « audace » est saluée par les investisseurs. Les taux à trois mois ont reflué à 5,15 % et les rendements à dix ans à 6,67 %. D'autres gestes de la Banque de France pourraient suivre rapidement, à condition toutefois que le franc continue à s'apprécier face au deutschemark. Le taux d'appels d'offres français pourrait, ainsi, se rapprocher du niveau des prises en pension allemand. En période de calme monétaire, comme ce fut le cas en 1994, l'écart entre ces deux taux se situait à un niveau compris entre 0,10 % et 0,30 % (0,75 % aujourd'hui).

Pierre-Antoine Delhommais

MATIF

Echéances 15-12	Volume	Dernier prix	Plus haut	Plus bas	Premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 95	98 421	120,76	121,36	120,70	121,06
Mars 96	151 266	119,86	120,42	119,78	120,10
Juin 96	507	120,30	120,70	120,30	120,52
Sept. 96	128	119,44	119,80	119,44	119,66
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 95	45690	94,62	94,70	94,57	94,69
Mars 96	22 650	95	95	94,86	94,95
Juin 96	7 620	95,07	95,13	95,05	95,11
Sept. 96	4 218	95,10	95,12	95,05	95,11
ÉCU LONG TERME					
Déc. 95	3 654	91,16	91,66	91,14	91,44
Mars 96	3 663	90	90,46	89,96	90,24

MATIÈRES PREMIÈRES

Soja en fièvre, coton dans l'expectative

LE BRÉSIL est à l'honneur cette semaine ; il donne des sueurs froides aux opérateurs. La sécheresse qui sévit actuellement dans ce pays – deuxième fournisseur mondial après les Etats-Unis – enfièvre le marché du soja. Des analystes voyageurs estiment que le Brésil aurait déjà perdu 1 million de tonnes d'une récolte habituellement généreuse. Cette seule annonce météorologique ne suffirait pas à stimuler les cours si, parallèlement, les négociants n'achetaient pas du soja à foison pour compenser les médiocres récoltes mondiales de blé et de maïs.

Le marché est également soutenu par des achats chinois « importants », aux dires des opérateurs, qui ne veulent pas en préciser les volumes. L'Espagne, l'Italie et le Japon seraient aussi de la partie : ils s'approvisionnent en soja pour alimenter leurs troupeaux.

Comme un désagrément n'arrive jamais seul, le secrétariat de l'agriculture au Brésil a annoncé, dans le même temps, que l'Etat du Parana (au sud), premier fournisseur du pays en coton (mais septième sur l'échiquier international) et premier producteur mondial de café, connaîtra pour la campagne 1995-1996 la pire récolte cotonnière qu'elle ait connue durant les vingt dernières années. Les Brésiliens, mécontents de la chute des cours mondiaux l'année dernière, ont réduit de 30 % leurs surfaces cultivées, qui sont ainsi passées de 280 000 à 187 000 hectares.

D'autres facteurs ont réduit l'offre brésilienne : les coûts élevés de la production – le coton est très exigeant en produits phytosanitaires –, l'absence de toute aide aux petits producteurs, qui préfèrent se reconvertir dans la culture du soja ou du maïs, plus rémunérateurs. L'année dernière, le Brésil produisait 565 000 tonnes de coton et en importait 370 000 tonnes. Cette diminution n'est pas sans créer quelques difficultés aux acteurs de la filière brésilienne : « Le Brésil stimule l'achat du coton étranger, et le Parana a perdu plus de 60 000 emplois au cours des dernières années », a déploré le président d'une coopérative de coton, Almir Montecelli.

Dans l'Etat de Sao Paulo, deuxième producteur brésilien, le contexte n'est guère plus favorable. Les observateurs du secteur attendent une baisse de 34 % de l'aire cultivée et de 18 % de la production.

LE CAFÉ SE REVIGORE

Pour autant, le marché du coton demeure serein, les cours se maintiennent à 88 cents la livre. L'Inde et le Pakistan devraient engranger respectivement 8.5 et 11 millions de balles (une balle pèse 217 kilos) – récoltes jugées substantielles. Selon certains analystes américains, le Pakistan multipliera par huit ses exportations par rapport à l'année passée.

Le café, qui buvait la tasse la semaine dernière, a vu ses cours se renchérir grâce au Brésil également. Ce pays ne devrait pas récolter plus de 16,8 millions de sacs (de 60 kilos) pour la campagne 1995-1996. En 1994-1995, il en produisait 26 millions. Mais le Brésil n'est pas seul en cause. Presque tous les fournisseurs sont confrontés à un amoindrissement de leur offre, au point que la production mondiale de café devrait reculer, selon les analystes, de 8 % par rapport à la campagne précédente. Elle s'établirait à 88,2 millions de sacs. Si cette prévision se vérifie, il s'agira du plus faible volume depuis la campagne 1986-1987, où l'offre mondiale atteignait le niveau catastrophique de 79,6 millions de sacs. A titre de comparaison, un autre record avait été établi, mais en sens inverse, en 1991-1992, avec un tonnage de 104 millions de sacs.

Jusqu'à mercredi, les cours du café étaient résolument à la baisse. Les opérateurs attendaient ces estimations du département américain de l'agriculture. Mais, sitôt publiées, les prix réagissaient vivement, en s'établissant à 107,20 cents la livre, contre 106 livres en début de semaine.

Seul le sucre semble offrir au Brésil une sorte de revanche. Il continue à exporter cette denrée à un rythme record. L'Organisation internationale du sucre (OIS) l'accuse même de déprimer le cours. Dès le début de la semaine, il est vrai, le prix du sucre blanc a diminué progressivement, perdant 3 dollars par rapport aux jours précédents – la tonne de sucre ne coûtant plus que 341 dollars. Outre le Brésil, Cuba se montre plus présent sur les marchés : selon la maison de courtage Czarnikow, les usines cubaines ont commencé à broyer et transformer la canne qui vient d'être récoltée. Par ailleurs, après un début de saison tardif, de nouveaux arrivages devraient bientôt faire leur apparition sur les marchés. Bref, le sucre n'attend pas des jours meilleurs.

Marie de Varney

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	15-12	14-12
Dow Jones comptant	221,49	221,07
Dow Jones à terme	328,72	329,10
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	2 964	3 007
Cuivre à 3 mois	2 744	2 732
Aluminium comptant	1 685,50	1 685,50
Aluminium à 3 mois	1 710	1 710
Plomb comptant	715	731,50
Plomb à 3 mois	714	728
Etain comptant	6 375	6 390
Etain à 3 mois	6 370	6 375
Zinc comptant	1 024	1 032
Zinc à 3 mois	1 047	1 056,50
Nickel comptant	8 225	8 220
Nickel à 3 mois	8 345	8 330
MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent à terme	5,23	5,11
Platine à terme	424	408,50
Palladium	155,25	135
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	5,08	5,07
Maïs (Chicago)	3,47	3,48
Graine soja (Chicago)	-	-
Tourt. soja (Chicago)	228,80	228,70
P. de terre (Londres)	107,50	270
Orge (Londres)	112,25	116,90
SOFTS		
Cacao (New York)	1 329	1 310
Café (Londres)	2 545	2 290
Sucre blanc (Paris)	1 740,45	-
OLÉAGINEUX, AGRUMES		
Coton (New York)	0,73	0,85
Jus d'orange (New York)	1,04	1,21

AUJOURD'HUI

SPORTS

FOOTBALL En donnant raison à Jean-Marc Bosman, la Cour de justice des Communautés européennes porte un rude coup à l'Union européenne de football (UEFA). L'arrêt ***remet en cause deux principes*** **essentiels de son fonctionnement : la limitation du nombre d'étrangers autorisés à jouer dans les clubs et le versement d'une indemnité de transfert à la fin d'un contrat. ● LE PREMIER EFFET devrait donc être une plus grande liberté de mouvement des joueurs. En France, les effectifs des équipes de D 1 et D 2 ne comptent au total que quatorze joueurs ressortissants d'autres pays de l'Union européenne. ● LES NOUVELLES DISPOSITIONS que l'UEFA va devoir mettre en place pour se conformer à la décision de justice modifient les rapports de force dans l'Europe du football. Les joueurs et les grands clubs devraient en sortir renforcés.**

L'« arrêt Bosman » porte un coup à l'omnipotence de l'UEFA

En donnant raison au joueur belge, la Cour de justice européenne accorde une plus grande liberté de mouvement aux professionnels mais risque aussi de modifier profondément les rapports de force dans le monde du ballon rond

LUXEMBOURG
de notre envoyé spécial

L'Union européenne de football (UEFA) va devoir changer ses habitudes. Il va lui falloir discuter, négocier, concéder, signer des accords pas forcément léonins. Elle n'aime pas ça. Les dirigeants avaient pris l'habitude de planer au-dessus des lois – ou plutôt d'imposer la leur – depuis que la planète est un ballon rond. La vocation universelle de leur sport mettait ses gouvernants, pensaient-ils, au-dessus des législations régionales. Ce n'est plus le cas depuis le vendredi 15 décembre. Ils ont appris qu'un modeste joueur, à la faible carrure mais au front entêté, pouvait contester leurs sacro-saints principes ; pis, leurs certitudes.

La Cour de justice des Communautés européennes a donné raison à Jean-Marc Bosman contre l'UEFA (*Le Monde* du 16 décembre). Elle a rendu à Luxembourg un arrêt qui fera date et jurisprudence, que pourront brandir devant n'importe quel tribunal de l'Union les avocats de joueurs s'estimant lésés. Elle a proscrit dans les quinze pays membres le principe du versement d'indemnités de transfert à la fin du contrat d'un joueur et la limitation à trois du nombre d'étrangers autorisés à jouer les matches. Ces deux règles fondamentales de l'UEFA ont été déclarées contraires à l'article 48 sur la libre circulation des travailleurs. *« En ce qui concerne les transferts internationaux, la bête est blessée et va mourir. Quant à la clause de nationalité, la bête est morte »*, ont estimé Me Luc Misson et Jean-Louis Dupont, les avocats de Jean-Marc Bosman.

LA FIN DES QUOTAS

La Cour a, selon son expression, *« dit pour droit »* et l'Europe du football n'a plus qu'à s'incliner, la mort dans l'âme. *« L'UEFA ne peut que se soumettre »*, a admis Lennart Johansson, son président. En vingt-neuf pages et cent quarante-sept articles, la Cour de justice a coupé pratiquement toute possibilité de retraite ou d'atermoiements. L'organisme régissant le football ne pourra donc pas faire le gros dos ou se contenter de demi-mesures comme il est toujours parvenu à le faire jusque-là avec la législation européenne. *« Il est évident que nous devrons adapter nos structures pour tenir compte de cet arrêt »*, a concédé son patron suédois.

Lennart Johansson promet *« le chaos »*. Il prédit que, fort de cette décision de justice, les grands clubs n'en feront que plus facilement leur marché. Moins de transferts à payer et la fin des quotas, c'est la certitude d'acheter plus facilement les meilleurs joueurs et de pouvoir aligner onze étrangers si l'entraîneur le souhaite. Les plus riches deviendraient donc plus facilement les plus forts. Certains présidents nantis ne voient pas d'un mauvais œil une telle perspective, allant jusqu'à soutenir Jean-Marc Bosman dans son combat (*Le Monde* du 6 décembre). Ce prestigieux aréopage n'a toujours pas renoncé à la constitution d'un vrai championnat européen, plus rentable que l'actuel Ligue des champions.

A l'inverse, les petits clubs pourraient avoir des raisons de s'inquiéter. La perspective de devoir laisser partir les meilleurs éléments sans que ne soit versé de dédommagement n'est pas réjouissante. Dans son arrêt, la Cour va jusqu'à refuser le principe, instauré en France depuis 1973, d'une indemnité correspondant aux frais effectivement dépensés pour la formation des joueurs (estimés en moyenne à 150 000 francs par an). Dans l'absolu, les centres de formation seraient donc condamnés. L'UEFA estime même que certains clubs, faute de percevoir d'indemnités à la revente de joueurs, seraient acculés à la faillite. Le scénario catastrophiste n'a semble-t-il pas ému les juges. En fait, il ne tient désormais qu'à l'UEFA de l'éviter. Maintenant que le combat juridique est définitivement perdu, il va lui falloir négocier sa reddition avec les institutions de l'Union européenne, les joueurs et les grands clubs. Et abandonner un peu de cette superbe, voire de cette morgue, qui a irrité ceux qui ont été confrontés durant l'affaire Bosman aux dirigeants européens, ces *« bonzes du ballon rond »*, selon l'expression de Karel Van Miert, le commissaire chargé de la concurrence.

Les responsables de la confédération sportive vont justement avoir pour premier devoir d'amadouer cet homme à qui ils ont tant déplu. Sciemment, la Cour de justice a refusé de se prononcer, comme l'aurait souhaité les avocats de Jean-Marc Bosman, sur la conformité des deux règlements incriminés avec l'article 85 du traité de Rome sur la libre concurrence. Cet « oubli » recèle en fait une subtilité juridique. Les juges contraignent ainsi la Commission européenne à s'intéresser au milieu du football, elle qui s'en est toujours tenue à l'écart.

Karel Van Miert le sait qui, lors d'une conférence de presse après le prononcé de l'arrêt, prenait plus ou moins officiellement le relais, estimant *« très faible »* la marge de manœuvre laissée par les juges. Les dirigeants du football n'en ont donc pas fini avec les tracasseries. A eux de se montrer suffisamment conciliants et constructifs pour obtenir de la Commission des concessions et non quelques nouveaux coups de bâton. Il leur faudra également s'amender aux yeux des parlementaires européens qui se pencheront en janvier sur le fonctionnement du football professionnel.

Mais l'UEFA va également devoir prendre rendez-vous avec les joueurs. L'affaire Bosman en a fait des interlocuteurs à part entière. En leur donnant une plus grande liberté de mouvement, l'arrêt de la Cour de justice offre plus grande liberté de parole à ces acteurs que l'on a trop souvent assimilé à des marchandises. Pour sauver ce qui peut encore l'être de l'ancien système, les dirigeants ont besoin de leur accord. Il suffit qu'un joueur accepte de se faire transférer avant l'expiration de son contrat pour que son club puisse obtenir une indemnité. En échange de la loyauté de leurs membres, les syndicats espèrent donc négocier une *« charte du football professionnel »* sur le modèle de ce qui a été instauré en France depuis 1973. Ce serait un pas important vers le modèle américain, où les syndicats de joueurs jouissent d'un énorme pouvoir.

CHOIX DOULOUREUX

Paradoxalement, le bras de fer le plus redouté par l'UEFA risque de l'opposer à la Fédération internationale de football (FIFA). L'Union européenne compte quarante-neuf fédérations nationales. Seules les dix-huit fédérations de l'Union européenne (le Royaume-Uni dispose de quatre entités autonomes : Angleterre, Ecosse, pays de Galles, Irlande du Nord) sont concernées par l'arrêt de la Cour de justice. Une minorité, même si elle est la plus riche. La solution consisterait à lui tailler un statut sur mesure au sein de l'UEFA.

Mais, dans un entretien au *Monde* mardi 12 décembre, Joao Havelange, le président de la FIFA, s'y est opposé catégoriquement, craignant que d'autres particularismes ne s'installent ensuite sur la planète foot. *« Nous avons nos lois propres. Celui qui n'est pas d'accord avec elle n'est pas obligé de s'inscrire »*, estime le Brésilien. Les querelles personnelles entre Joao Havelange et Lennart Johansson, qui postule à la présidence de la FIFA, n'arrangent en rien les choses. Entre l'intransigeance de la FIFA et celle de l'Union européenne, l'UEFA est devant un choix douloureux. Il va bien lui falloir enfin composer.

Benoît Hopquin

D'autres disciplines concernées

Le sport le plus populaire, sur les stades et à la télévision, est le premier qui ait intéressé les instances de la Cour de justice des Communautés européennes. Mais, au-delà du football, les autres disciplines professionnelles sont également concernées par l'arrêt de la Cour. Me Jean-Louis Dupont, un des avocats de Jean-Marc Bosman, a porté plainte au nom d'un hockeyeur anglais lésé dans des circonstances semblables. Le mouvement imprimé par l'affaire Bosman ne devrait pas manquer de servir d'exemple à d'autres joueurs professionnels en désaccord avec leurs fédérations ou leurs clubs. Les autres confédérations sportives européennes n'échapperont pas à quelques révisions douloureuses sur les transferts et la circulation de leurs membres en Europe.

Les règles de transfert

● **En France,** la *« charte du football professionnel »*, qui a instauré le contrat à temps, prévoit que *« tout départ d'un joueur du club où il a signé son premier contrat professionnel vers un autre club habilite le premier à percevoir une indemnité de formation »*. Une somme de transfert ne peut être exigée que s'il s'agit du premier changement de club d'un joueur professionnel. Dans le cas d'une mutation vers l'étranger, la somme de transfert passe du simple au double.

● **En Allemagne,** des indemnités de transfert doivent être versées au club qui libère un joueur en fin de contrat. Cet argent est réparti entre les clubs au sein desquels le joueur a joué dans les sept dernières années précédant le transfert.

● **En Italie,** des indemnités peuvent être exigées, mais son bénéficiaire a l'obligation de les investir à des fins sportives.

● **En Angleterre,** le syndicat des joueurs professionnels touche 5 % sur chaque transfert. Une partie de la somme versée au club vendeur doit être reversée au joueur transféré.

● **Aux Pays-Bas et en Belgique,** les clubs ont le droit d'obtenir une indemnité de transfert même si le joueur est en fin de contrat.

● **En Espagne,** une *« compensation pour l'entraînement et la formation »* est prévue. Les joueurs professionnels âgés d'au moins vingt-cinq ans peuvent changer librement de club sans paiement d'une somme de transfert.

● **Au Danemark,** une somme de transfert ne peut être payée que lorsque le joueur change de club pour aller à l'étranger ou dans un club de première division.

■ ***TENNIS : Steffi Graf déclare forfait pour les Internationaux d'Australie*** qui se disputent à Melbourne du 15 au 28 janvier. La numéro un mondiale a été opérée, vendredi 15 décembre, à Essen, d'une lésion osseuse au pied gauche. Quatre fois vainqueur de l'épreuve, Steffi Graf avait déjà renoncé à y participer en 1995 en raison d'une blessure à la cuisse.

■ **AUTOMOBILISME : le Grand Prix d'Europe remplacera le Grand Prix du Pacifique** lors du championnat du monde 1996 de formule 1. Le calendrier des Grands Prix est le suivant : 10 mars, Australie à Melbourne ; 31 mars, Brésil à Sao Paulo ; 7 avril, Argentine à Buenos Aires ; 28 avril, Europe au Nurburgring ; 5 mai, Saint-Marin à Imola ; 19 mai, Monaco ; 2 juin, Espagne à Barcelone ; 16 juin, Canada à Montréal ; 30 juin, France à Magny-Cours ; 14 juillet, Grande-Bretagne à Silverstone ; 28 juillet, Allemagne à Hockenheim ; 11 août, Hongrie à Budapest ; 25 août, Belgique à Spa-Francorchamps ; 8 septembre, Italie à Monza ; 22 septembre, Portugal à Estoril ; 13 octobre, Japon à Suzuka. Grand Prix de réserve à Jerez (Espagne).

■ **BOBSLEIGH : l'équipage allemand Langen-Hampel a gagné,** vendredi 15 décembre, l'épreuve de Coupe du monde de bob à deux de La Plagne. Les Français Mingeon-Hostache et Alard-Lechanony sont respectivement dix-huitièmes et vingt-quatrièmes.

RÉSULTATS

SKI ALPIN
COUPE DU MONDE FÉMININE
Descente de Saint Anton (Autriche)
1. K. Seizinger (All.) ; 2. H. Zurbriggen (Sui.) ; 3. A. Meissnitzer (Aut.) ; 4. H. Lindh (E-U) ; 5. I. Kostner (Ita.).
Classement général provisoire de la Coupe du monde de descente : 1. K. Seizinger (All.), 180 pts ; 2. P. Street (E-U), 140 ; 3. H. Zurbriggen (Sui.), 102 ; 4. A. Meissnitzer (Aut.), 86 ; 5. I. Kostner (Ita.), 85.

COMMUNICATION

Le CSA souhaite un paysage radiophonique diversifié

LE CONSEIL SUPÉRIEUR de l'audiovisuel (CSA) a rendu publiques vendredi 15 décembre, plusieurs décisions destinées à maintenir un paysage radiophonique diversifié sur la bande FM sans brider totalement la volonté d'expansion des grands réseaux. Rappelant que la loi Carignon a fixé à 150 millions d'habitants le seuil de concentration d'un même groupe radiophonique, le CSA reconnaît que les grands réseaux étaient légitimement fondés à *« mettre en œuvre des politiques de développement »*, notamment du côté *« des fréquences exploitées par des radios locales indépendantes »*.

Les radios commerciales indépendantes (catégorie B) qui souhaiteraient reprendre le programme d'un réseau national, c'est-à-dire passer en catégorie C, pourront donc le faire à condition de *« restituer leur(s) fréquence(s) qui feront ensuite l'objet d'appels à candidatures auxquels pourront répondre les réseaux intéressés »*. Le CSA annonce aussi qu'il refusera *« l'entrée de réseaux ou de personnes physiques ou morales ayant un lien avec un réseau »* au capital des radios commerciales indépendantes.

En revanche, le CSA ne s'opposera pas à la montée des réseaux dans le capital de leurs affiliés (catégorie C). A condition toutefois que *« cette modification n'aboutisse pas à bouleverser l'équilibre et la diversité des opérateurs et des programmes dans la ville ou la zone concernée »*, et qu'*« elle résulte d'un accord librement consenti entre l'opérateur local et le réseau »*.

Enfin, le CSA incitera les opérateurs locaux franchisés, affiliés ou abonnés qui n'arrivent pas à assumer leurs obligations de programme local à *« restituer leurs fréquences »*. Et ce même s'ils renoncent à la publicité.

■ **TÉLÉVISION : la chaîne M 6 vient de modifier son capital**, qui se répartit désormais entre la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT : 38,99 %), la Lyonnaise des eaux (36,31 %), la Compagnie de Suez (2,01 %) et l'UAP Vie (3,58 %), a annoncé le CSA dans sa lettre d'information mensuelle, publiée vendredi 15 décembre. Cette répartition fait suite à la conversion en actions de M 6 d'obligations détenues par les différents groupes et qui a reçu l'aval du CSA. Le capital de la chaîne est désormais porté à 263 624 700 francs.

■ **PRESSE : le *Quotidien calédonien*,** dont le premier numéro est sorti samedi 16 décembre à Nouméa, va rompre la situation de monopole des *Nouvelles calédoniennes* du groupe Hersant. Le journal entend se *« rapprocher des Calédoniens en racontant l'histoire de leur vie »*, il est vendu 5,50 francs et compte 32 pages, pour un tirage annoncé de 10 000 exemplaires six jours sur sept. Il appartient à la société Pacific Media éditions, qui édite l'hebdomadaire *Télé 7 jours Nouvelle-Calédonie*, et dont le principal actionnaire est l'homme d'affaires d'origine métropolitaine Didier Leroux, qui a créé cette année un parti politique opposé à l'indépendance.

Les Britanniques se préparent à alléger la réglementation du secteur audiovisuel

LE GOUVERNEMENT britannique vient de concrétiser par un projet de loi son inquiétude quant à l'omnipotence du magnat de la presse australo-américain, Rupert Murdoch, en Angleterre. En rupture avec la doctrine passée, Virginia Bottomley, ministre du patrimoine national, propose un nouveau Broadcasting Bill (loi sur la communication) destiné à alléger la réglementation actuelle sur les seuils de concentration tout en empêchant la formation de monopoles.

Si le projet devient réalité, une entreprise pourrait détenir autant de franchises (autorisations d'émettre) qu'elle le souhaite à condition de ne pas dépasser certains seuils d'audience. Plus concrètement, une chaîne de télévision indépendante, comme Channel 3, pourrait détenir autant de franchises qu'elle le souhaite à condition que l'ensemble de ses programmes ne dépasse pas 15 % de l'audience totale. Actuellement, Channel 3 peut détenir seulement deux franchises.

En revanche, selon les mêmes règles, Rupert Murdoch se verrait contraint de se délester de titres dans la presse écrite s'il souhaitait investir dans l'audiovisuel. Le projet de loi prévoit de faire sauter le seuil qui interdit à un groupe de presse de détenir plus de 20 % du capital d'une chaîne hertzienne.

Cet allégement de seuil serait toutefois soumis à une condition : que l'ensemble des publications du groupe ne dépasse pas 20 % du tirage global de la presse britannique. En clair, cela interdit à News International, la société éditrice de Rupert Murdoch, d'investir dans la télévision hertzienne. Pour les mêmes raisons, le groupe de presse Mirror ne devrait pas non plus avoir les coudées franches.

En revanche, soucieux de développer la diffusion des images numériques, le gouvernement britannique ne place pour l'instant aucun seuil d'audience sur ce mode de diffusion. BskyB, News International et British Telecommunications, sont donc fermement conviés à expérimenter en numérique. Le projet de loi prévoit d'accroître également les possibilités d'accès de la BBC aux réseaux numériques. Les premières expériences devraient débuter en 1997.

Selon certains analystes, ces nouvelles règles pourraient se révéler d'ores et déjà inopérantes compte tenu du très grand nombre d'accords signés par Rupert Murdoch sur les programmes. En effet, la politique de conquête d'une audience de masse par l'achat d'événements sportifs et cinématographiques pourrait battre en brèche la politique de seuils définie par Mme Bottomley.

Nombre d'observateurs britanniques se souviennent que la réglementation mise en place dans les années 80 sur la diffusion par satellite a été largement battue en brèche par les chaînes que Rupert Murdoch a lancées à partir du Luxembourg. Il a finit par avoir gain de cause en fusionnant, sous son contrôle, Sky Broadcasting et BSB. Le nouvel ensemble BskyB a désormais le monopole de la télévision par satellite en Grande-Bretagne. A ces nouveautés concernant le hertzien et le satellite, s'ajoutent d'autres dispositions qui touchent au câble et à la radio. Ainsi, une chaîne comme Channel 3 non seulement serait autorisée à détenir plus de deux franchises de télévision mais se verrait également ouvrir le marché des services du câble dans sa zone de couverture. La Independent Television Commission, l'organisme chargé du respect de la réglementation, se verra confier des pouvoirs nouveaux lui permettant de veiller aux nouveaux équilibres entre les médias.

Les groupes de presse régionaux, qui contrôleront entre 20 % et 50 % du tirage de leur zone économique, pourront prendre le contrôle (50 %) d'une radio d'audience locale ou régionale. Par exemple, un groupe de presse comme Associated Newspapers, contrôlé par le *Daily Mail* et General Trust, pourrait prendre une participation dans Channel 3 et Channel 5, dans la mesure où ce groupe de presse représente moins de 20 % du tirage national.

Par ailleurs, un groupe de communications comme Carlton pourrait prendre le contrôle d'un journal d'audience nationale, et acquérir des participations dans la télévision hertzienne et le câble à condition de ne pas dépasser 15 % de l'audience télévisée nationale. L'esprit de ces dispositions est d'éviter la mainmise de groupes étrangers tout en favorisant l'émergence d'ensembles nationaux multimédias. Cette nouvelle loi, si elle est votée, devrait devenir effective à partir de 1998.

Y. M.

Pourvu qu'on ait le flacon

Capitale mondiale du parfum, Paris est aussi le centre de création de ceux qui les habillent

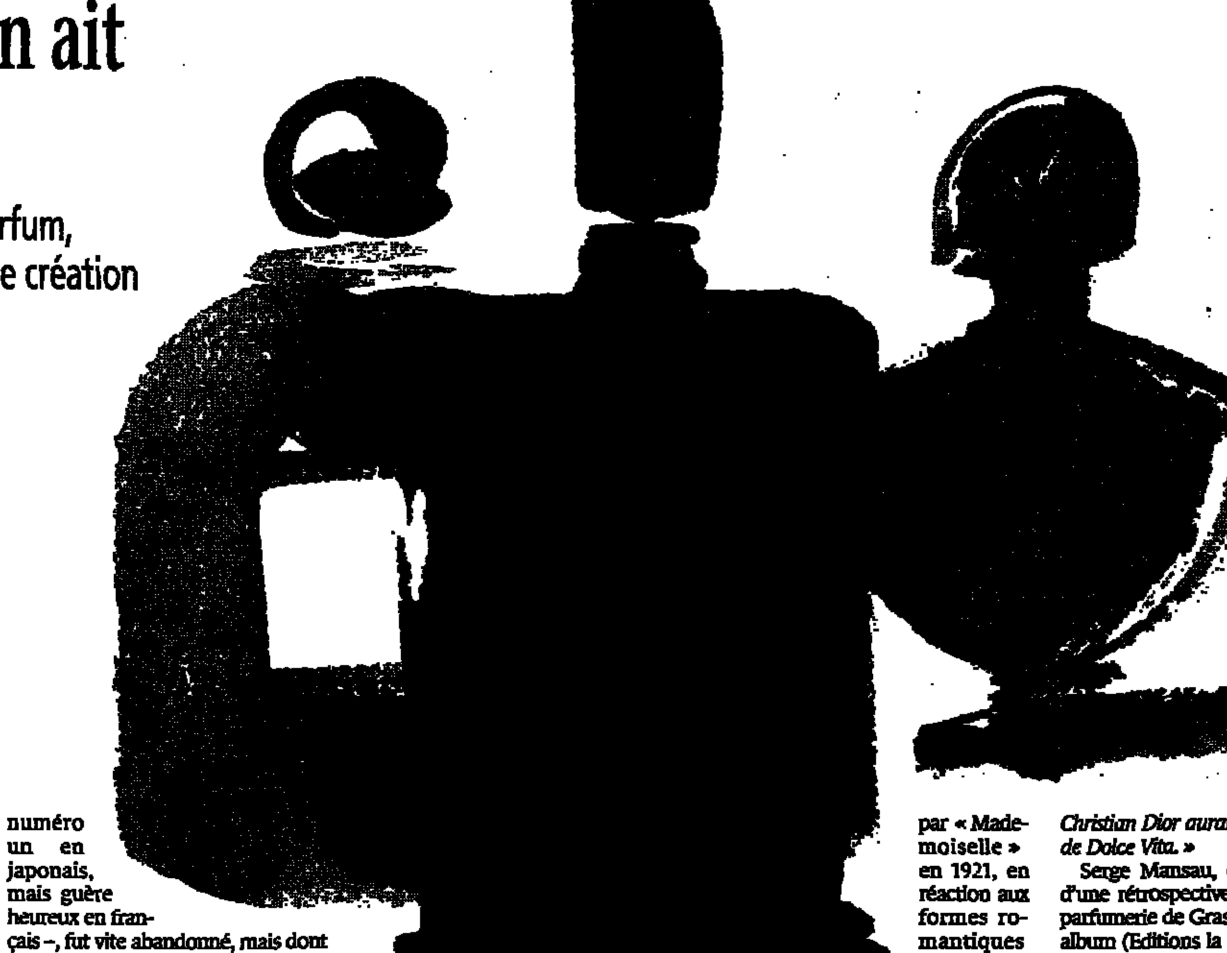
ENTRE l'élixir et la potion qui régénère, le boudoir et l'officine, les sens et la raison, il faut choisir son parfum. Bijoux de senteurs, sculptures de verre (le buste champagne rosé de Jean-Paul Gaultier, la silhouette noire et rouge d'Olive – Madame Popeye – pour Moschino), fioles de voyage à bouchon d'argent (Pleasures, Estée Lauder) : on assiste à un retour en force du décoratif.

Certains maîtres verriers s'attachent à donner au flacon un aspect antique, artisanal. *« Les gens ont besoin d'éléments rassurants, ou de réponses »*, indique Federico Restrepo, concepteur touche-à-tout de trente-trois ans, créateur, pour l'Eau belle d'Azzaro, de *« trois bulles de verre empilées par le pur jeu du hasard »*. La tendance puriste apparue au début des années 90 reste dominante. Abstractions douces aux jus pâles, galets, cônes, formes en verre dépoli et bouchons de métal brossé, au bord de l'effacement : Eau d'Issey (Miyaké), Gio d'Armani, XS de Paco Rabanne.

« Pour faire quelque chose d'attractif, il faut toujours être juste à la limite », indique Pierre Dinand, silhouette vêtue de noir, cheveux gris, dans ses ateliers tout blancs situés à Levallois. A la tête d'une société aux quatorze filiales, il est, avec Serge Mansau, l'un des piliers de cette discipline, exerçant dès 1960 ce nouveau métier à une époque où l'on ne parlait pas encore de *designer*. Formé à l'Ecole des beaux-arts, Pierre Dinand commmence à travailler dans une agence de publicité, où il dessine son premier parfum : Femme, de Rochas.

Sur les quatre cents flacons créés depuis trente-cinq ans, cent sont encore commercialisés. Certains, qui firent scandale à l'époque de leur lancement il y a vingt ans, sont devenus des classiques : c'est le cas d'Opium d'Yves Saint Laurent, dont le nom de départ, Ichi – signifiant numéro un en japonais, mais guère heureux en français –, fut vite abandonné, mais dont le flaconnage s'inspirait du *inrô* de laque dans lequel les samouraïs mettaient leurs épices, sel, sucres, et... opium.

Pour Pierre Dinand, la rencontre est la voie royale de la création : *« Calvin Klein collectionne les cailloux roulés dans les torrents des montagnes du Tibet. Certaines pierres sont très longues, arrondies, presque voluptueuses. Tout ce qu'il m'avait raconté sur "ses petits chiffons de la mode" me paraissait peu clair. Alors je suis parti sur la piste d'un flacon lourd, arrondi, une frette et un bouchon rappelant l'ambre... »*



DESSINS DE AURORE DE LA MORINERIE

ÉTERNELLEMENT MODERNE

Il arrive que le contenant détermine le nom du contenu. *« Paco Rabanne souhaitait un flacon inspiré d'une voiture, si possible anglaise. Pour réaliser ma maquette, j'ai utilisé l'avant de la Rolls Royce, partie que l'on appelle "calandre", d'où son nom. »*

A l'exception des dessinateurs, nul n'entre dans son bureau de création fermé, comme un coffre-fort, par des codes. *« Nos clients sont jaloux du secret. »* C'est ici que s'élaborent, souvent deux ans à l'avance, les parfums créés pour le monde entier.

On le dit « couturier des flacons ». La maquette de Plexiglas et la toile d'atelier ont en effet bien des points communs. Le corps de verre exige la précision de la petite robe noire. *« Les formes plus travaillées avec des motifs en relief cachent souvent des défauts. Les lignes les plus simples sont les plus difficiles à réaliser »*, dit-il, prenant pour exemple ce qu'il considère comme la leçon du métier : le Chanel nº 5 au flacon plat et carré, lancé par « Mademoiselle » en 1921, en réaction aux formes romantiques et tarabiscotées. Etiquette blanche, lettres bâton noires concourent à faire de ce parfum, l'un des plus vendus au monde, la référence absolue en matière de flaconnage. Il demeure éternellement moderne. Pourtant, la durée de vie d'un parfum, qui était encore de dix ans il y a quelques années, est estimée aujourd'hui à cinq ans. Malgré les progrès techniques qui donnent au métier une nouvelle dimension, Pierre Dinand regrette : *« Aujourd'hui, tout est plus anonyme. 80 % de nos études sont réalisés pour cinq ou six clients. Les couturiers dépendent de grands groupes. Avant, on faisait notre cuisine ensemble. »* L'ère du *brief* a remplacé depuis longtemps celle de l'échange : *« Tout le monde s'abrite derrière les tests. C'est plus facile... Personne n'est responsable. Mais on ne prend plus de risques. »* Il affirme, dans une allusion à son concurrent direct : *« Je ne suis pas sûr que Christian Dior aurait accepté la boule de Dolce Vita. »*

Serge Mansau, qui a fait l'objet d'une rétrospective au Musée de la parfumerie de Grasse, et même d'un album (Editions la Martinière, 1995), se considère d'abord comme un sculpteur. *« La nature existe, le beau est là. »* Dior, Lancôme, Revillon, Patou, Lanvin, Montana comptent parmi ses clients. Cet autodidacte affirme avoir appris en regardant... le mime Marceau. Ses formes ont créé l'événement, de la *« vis dans l'azur »* (Parfum de peau, Montana) au bouchon toupie à volute (Protéo, Roméo Gigli) en passant par ce calice vénitien qui aurait déclenché le « Oh ! la la ! » de Loris Azzaro. Pour ce « Spielberg des parfums », l'aventure continue : parmi ses projets, un flacon-gélule. Pour 2020.

Laurence Benaïm

★ Viennent de paraître : *Le Livre du parfum*, de Elisabeth Barillé et Catherine Larose. Flammarion, 224 pages. Egalement : *René Coty, parfumeur et visionnaire*, d'Elisabeth Barillé, photos Keichi Tahara, 180 pages, 600 F. *Livre d'heures*, de Federico Restrepo, éditions de Milan.

La boîte à mésanges

Les plus somptueuses bouteilles échouent là où finissent les plus modestes, laissant derrière elles des boîtes en bois dont on ne sait que faire. Trop modestes pour être gardés, trop jolis et parfumés pour être jetés, ces sortes de grands plumiers encombrent la cuisine des lendemains de fête. Jusqu'à ce jour où l'on cherche du petit bois pour allumer la cheminée. Le regard se détourne alors du vigoureux coup de talon qui leur est fatal.

Sauvées des flammes, ces boîtes finissent en classeur à cartes postales, à disques compacts ou à photos de famille. Les bricoleurs y rangent leurs tournevis, clous ou vis ; les enfants, leurs crayons de couleur ou leurs plus belles billes. Les mésanges pourront y abriter leurs petits ! Les habitants des campagnes le savent, ces magnifiques oiseaux nichent parfois n'importe où et ne montrent aucune crainte envers l'homme dont ils semblent même rechercher la compagnie.

Elles passent leurs journées à visiter les branches d'arbres qu'elles inspectent à la recherche d'insectes et de larves en hibernation, ou suspendues à la ficelle au bout de laquelle pend la boule de graisse mélangée aux graines qui les aident à supporter le froid, elles rivalisent d'adresse. Bien avant la fin de l'hiver, elles cherchent un endroit pour nicher. Plutôt que leur laisser élire domicile dans la boîte à lettres, pourquoi ne pas fabriquer un nid avec ces fameuses boîtes à vin. Il suffit de percer un trou rond d'environ cinq-six centimètres au centre du couvercle coulissant et un peu au-dessus de la moitié de sa hauteur. Surtout ne pas fixer un petit perchoir sous le trou : lourdeaux mais vindicatifs, les moineaux s'en serviraient pour aller chercher des noises aux mésanges. Il suffira de fixer ces nichoirs à deux ou trois mètres de hauteur sur un mur, le tableau d'une fenêtre située au premier étage, ou sur un tronc d'arbre – hors d'atteinte des chats. Dès les premiers beaux jours les mésanges y charieront de la mousse, des plumes, des poils, des lichens. Et puis un jour, une poignée de petits au vol encore hasardeux s'en échappera.

Alain Lompech

Ronce de noyer sur tableau de bord

Le client réclame de plus en plus une boiserie qui donne un aspect plus chaud à l'habitacle du véhicule

TANT PIS pour les puristes qui s'inquiètent de voir l'héritage de la *british touch of class* capté par les nouveaux riches. Désormais, cultiver l'aspect « cossu » d'une voiture passe forcément par l'incrustation de bois, de préférence de ces matières nobles que l'on croyait réservées aux voitures prestigieuses, si possible anglaises. La ronce de noyer, annonçait récemment une campagne publicitaire, est disponible sur la petite Rover 111 GSI, *« prime gouvernementale comprise »*...

« Il ne s'agit pas seulement d'un effet de mode, assure Jean-Christophe Coulaud, porte-parole de Rover. *Le public est de plus en plus sensible à l'atmosphère qui se dégage d'une voiture. La qualité de l'habitacle est devenu essentielle : elle contribue presque autant que la ligne extérieure à forger la personnalité d'un modèle. »* Pas de doute : l'ambiance *« cottage »* de la ronce de noyer contribue – pour moins cher que le cuir pleine fleur – au *« confort psychologique »* de l'automobiliste tout en suggérant qu'il conduit un véhicule raffiné. Les marques qui, traditionnellement, ne lésinent pas sur les boiseries sont donc condamnées à surenchérir. *« Le client est très demandeur. Il considère que la présence de bois est un must qui donne un aspect plus luxueux et plus chaud »*, constate Philippe Brenn, responsable du produit chez Mercedes-France.

La firme allemande qui, depuis octobre, a largement étendu les consoles en bois dans les modèles de la classe C a dressé une subtile hiérarchie. Selon les finitions, il s'agira de platane (en France, Mercedes parle plutôt de *« bois précieux »* en raison de la mauvaise réputation routière de ce bois), de ronce de noyer ou d'érable.

Mais cette profusion n'est pas toujours synonyme de démocratisation. Bien au contraire. Les constructeurs observent en effet que, dans les milieux aisés, on apprécie volontiers les petites voitures – Clio ou Golf, pour ne citer que celles-là – d'apparence ordinaire mais dont l'équipement intérieur en fait des véhicules hyperraffinés, dont le prix atteint celui d'un haut de gamme.

Le bois devient alors un moyen de différenciation, un signe extérieur de richesse prudemment niché à l'intérieur du véhicule. Or, ces efforts de respectabilité coûtent très cher. Peugeot réserve donc le noyer de Californie à la 605 et laisse élégamment planer le doute en évoquant un *« décor bois »* à propos de la baguette synthétique qui orne l'intérieur de la plupart des nouvelles 406. Pour sa part, Opel réserve le bois à ses hauts de gamme Oméga et Vectra. Le constructeur, comme Peugeot, souligne que le recours intensif au noyer va à l'encontre de la préservation de l'environnement. Chez Mercedes, on impose par contrat aux fournisseurs de replanter autant d'arbres qu'ils en abattent !

FAUX MARBRE

En fait, le débat sur l'authenticité est un peu secondaire. *« Pour le client, l'apparence prime sur la matière »*, estime Annick Pommier, chef de produit en charge de la Peugeot 406. *« Du reste*, ajoute-t-elle, *toute distinction tactile est impossible entre matériau composite et noyer véritable car ce dernier est toujours recouvert d'un film protecteur. Le bois valorise le consommateur mais il évoque aussi tout ce qui se rattache au confort familier. Avez-vous remarqué combien l'intérieur de la voiture ressemble à celui de la maison ? Le velours ou l'alcantara, une espèce de faux daim, recouvrent les canapés comme les sièges des voitures alors que les accoudoirs centraux, les moquettes ou les bacs de rangement qui se multiplient dans les véhicules constituent autant de références domestiques. »*

Les amateurs d'ambiances chic ne sont pas encore au bout de leurs découvertes. Les derniers progrès réalisés dans la fabrication de films imprimés vont leur ouvrir des perspectives jusque-là inconnues. Les originaux de la décoration intérieure et tous ceux que le mauvais goût n'effraie pas peuvent aussi se frotter les mains. Aujourd'hui, il est techniquement possible de réaliser des planches de bord en Vichy, couvertes de petites fleurs ou en imitation Jean's. Et même en faux marbre...

Jean-Michel Normand

LIEU

Un Américain à Ivry

ON Y FABRIQUAIT des œillets. D'où son nom : Manufacture des œillets. Œillets métalliques pour passer les lacets de chaussures, œillets pour les porte-plume. Aujourd'hui, plus d'œillets ; on y forge des idées, on y forme des esprits, on y lance des répliques, on y expose des traits, des couleurs, on s'y rencontre. C'est encore, et ce veut être, une fabrique. Moitié théâtre, moitié école d'art, lieu de création. A Ivry, ancienne citadelle ouvrière, le paysage industriel recule ; comme partout. Mais un peu moins vite qu'ailleurs.

La personnalité de la ville s'est identifiée, dans les années 70, à cette avant-garde architecturale constituée autour de Jean Renaudie et des constellations de bâtiments soumises au règne de l'oblique qu'il lança dans le quartier de la mairie. Non loin de là, des quartiers d'usines ont pâli sous les coups du changement économique et les témoins d'une époque révolue sont tombés les uns après les autres. Rue Raspail, en 1989, l'ancienne Manufacture des œillets était devenue, depuis dix ans, un entrepôt pour les éditions Nathan : mais elle était à vendre, et menacée de disparition, quand elle fut rachetée par Eric Danel.

Aujourd'hui, la brique a retrouvé ses couleurs, le fronton en pierre de la halle principale voit passer le soir les spectateurs de *La Solitude dans les champs de coton*, le spectacle de Patrice Chéreau monté pour le Festival d'automne. L'Odéon a installé des gradins sous la charpente métallique rénovée : restauration minimaliste, simplicime, rigoureuse. Depuis bientôt deux ans, le Châtelet utilise une salle pour ses répétitions. Et depuis 1993, les élèves de l'Ecole nationale des arts décoratifs étudient là, à Ivry. Et déjeunent sur place, dans la cafétéria-loft, autour de grandes tables de ferme, derrière la verrière qui dispense une lumière généreuse.

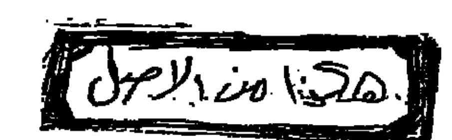
La « déco » est simple : lampes d'atelier suspendues du plafond, quelques toiles au mur, des livres, un piano qui ne reste pas muet longtemps. Une atmosphère ouverte et une liberté de déplacement, sans façon, accentuée par le service de restauration confié à La Table de Cana, entreprise d'insertion. Depuis quelque temps, l'endroit est ouvert au public.

Publique aussi, la galerie d'exposition, nouvellement inaugurée, avec ses planchers lavés, ses murs blanchis, sa lumière nue. L'ambiance loft à l'américaine n'est pas seulement un genre : elle correspond à l'esprit du bâtiment. Autant la grande halle, avec son entrée républicaine, rappelle celle des écoles et des mairies de l'époque (1894), autant le second bâtiment intrigue par ses proportions et ses volumes : en brique comme le premier, il surprend par sa haute silhouette qui se termine par une corniche large et surplombante, une sorte de casquette, qui accentue la verticalité de ses fenêtres étroites. Contraste : l'édifice voisin est entièrement vitré. Avec ses armatures fines, une sorte de mur-rideau avant la lettre.

Cet ensemble, dit « le bâtiment américain », est vraiment arrivé dans les malles de l'*United Shoe Machinery Company*, qui racheta l'entreprise française en 1900 et lui donna, en 1913, cette extension : inspiré directement par l'œuvre de l'architecte Ernest Ransome, auteur d'un édifice industriel remarqué, la *Daylight factory* que possédait la firme outre-Atlantique, à Beverly (Massachusetts), il a été construit par Paul Sée. L'unité de l'ensemble se fait par la brique, matériau toujours émouvant par la sagesse de répétition, la modestie d'apparence et la chaleur de l'accueil.

Michèle Champenois

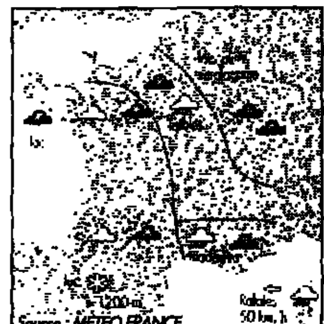
★ Café de la Manufacture, ouvert de 9 à 23 heures. La Galerie (14 à 21 heures) expose les aquarelles de Jean Edelmann jusqu'au 14 janvier. Manufacture des œillets, 25-29, rue Raspail, 94200 Ivry-sur-Seine ; tél. : 46-71-71-10. La pièce de Bernard-Marie Koltès sera jouée jusqu'au 14 février.



Beaucoup de grisaille

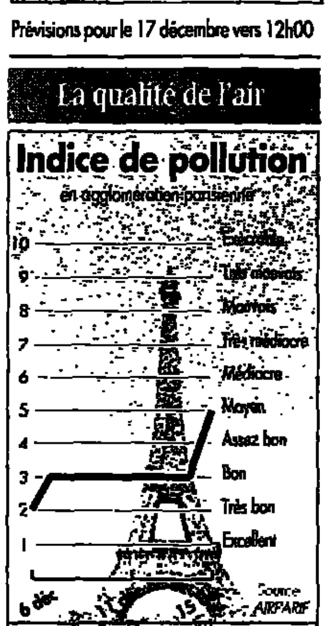
UNE DÉPRESSION, centrée entre l'Espagne et le golfe de Gascogne, continue à faire remonter des masses d'air douces et humides sur la France. Près des frontières du Nord-Est, cet air d'origine méditerranéenne entre en contact avec l'air froid résiduel, toujours bloqué par des hautes pressions axées des îles britanniques à la Russie.

Dimanche, la situation s'améliorera nettement autour du golfe du Lion. Les pluies et le vent fort sévi-



Prévisions pour le 17 décembre vers 12h00

La qualité de l'air



Tendance pour le 16 décembre : moyen

ront encore la nuit et en début de matinée mais laisseront place à un temps plus clément avant la mi-journée grâce à l'établissement d'une faible tramontane. Les précipitations s'attarderont plus longtemps de la Corse aux Alpes du Sud et finiront par donner des cumuls importants.

Sur la façade atlantique, de la Bretagne aux plaines du Sud-Ouest, les pluies de la nuit laisseront place à un temps beaucoup plus engageant. De la région Rhône-Alpes à la Normandie et au Cotentin, en passant par le Centre et l'Ile-de-France, le temps sera encore bien maussade avec quelques pluies faibles. De la Touraine à la Basse-Normandie, la situation s'améliorera un peu l'après-midi avec le retour de quelques éclaircies. Au nord-est, la pellicule d'air froid aura bien du mal à s'éliminer. Les pluies, qui remontent de Méditerranée, pourront même verglacer sur les sols gelés de la Bourgogne à la frontière belge le matin. Le risque de verglas se limitera à l'Alsace et à la Lorraine l'après-midi. Dans ces régions, la journée restera dans l'ensemble froide, grise et humide avec des précipitations faibles mais assez durables.

Il fera encore froid le matin de la Manche orientale à la région lyonnaise des températures comprises entre zéro et - 4 degrés le matin avec des pointes locales à - 7 degrés sur les sols enneigés. Partout ailleurs, le mercure affichera généralement des valeurs de l'ordre de 5 à 10 degrés en début de journée.

Il fera un peu plus frais de la Normandie au Centre avec à peine 1 à 4 degrés au lever du jour. L'après-midi, les frontières du Nord-Est connaîtront un léger dégel. Sur le reste du pays, il fera dans l'ensemble autour de 10 degrés.

Le thermomètre sera un peu moins généreux de la Normandie à la région Rhône-Alpes avec 6 à 9 degrés.

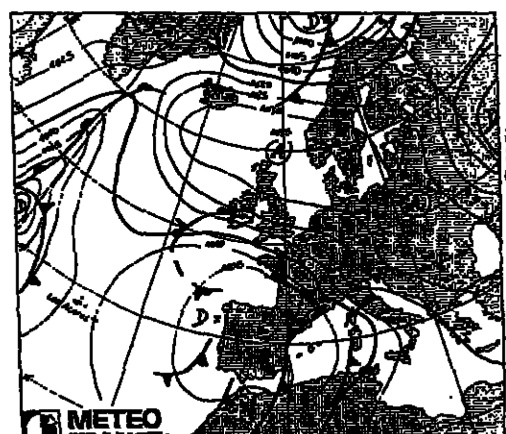
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



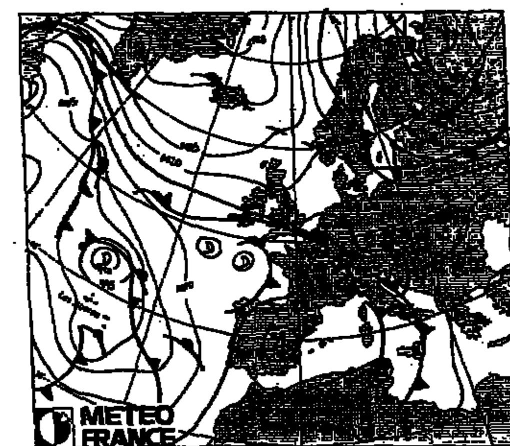


TEMPÉRATURES du 15 déc. 1995 maxima/minima

Ville	maxima/minima
FRANCE	
AJACCIO	17/12
BIARRITZ	2/0
BORDEAUX	2/1
BOURGES	2/0
BREST	2/-1
CAEN	1/-2
CHERBOURG	3/2
CLERMONT-F.	1/-2
DIJON	0/-2
FORT-DE-FR.	30/22
GRENOBLE	2/-2
LILLE	1/-4
LIMOGES	5/3
LYON, BRON	-1/-2
MARSEILLE	12/12
NANCY	0/-4
NANTES	0/0
NICE	11/10
PARIS	2/-1
PAU	1/-1
PERPIGNAN	5/5
POINTE-À-PIT.	27/22
RENNES	1/0
ST-DENIS-RÉUNION	30/22
ST-ÉTIENNE	-1/-2
STRASBOURG	1/-4
TOULOUSE	5/5
TOURS	1/-2
ÉTRANGER	
ALGER	19/14
AMSTERDAM	0/-3
ATHÈNES	16/12
BANGKOK	32/24
BARCELONE	13/15
BELGRADE	2/0
BERLIN	-2/-6
BOMBAY	33/18
BRASILIA	25/20
BRUXELLES	1/-4
BUCAREST	2/-3
BUDAPEST	3/-7
BUENOS-AIRES	27/18
CARACAS	22/17
CHICAGO	1/-4
COPENHAGUE	2/-5
DAKAR	27/21
DJAKARTA	28/23
DUBAI	22/16
DUBLIN	7/5
FRANCFORT	1/-4
GENÈVE	0/-1
HANOÏ	24/21
HELSINKI	1/-4
HONGKONG	21/18
ISTANBUL	10/6
JÉRUSALEM	19/5
KIEV	-4/-7
KINSHASA	32/25
LE CAIRE	20/9
LIMA	22/18
LISBONNE	12/5
LONDRES	3/2
LOS ANGELES	18/11
LUXEMBOURG	-1/-5
MADRID	3/4
MARRAKECH	19/11
MEXICO	23/9
MILAN	3/2
MONTRÉAL	-8/-9
MOSCOU	-5/-12
MUNICH	-2/-2
NAIROBI	26/15
NEW DELHI	23/10
NEW YORK	3/1
PALMA DE MAJ.	19/14
PÉKIN	2/-2
PRAGUE	-2/-2
PRETORIA	25/17
RABAT	19/13
RIO DE JAN.	25/22
ROME	18/11
SAN FRANC.	16/12
SANTIAGO	27/12
SÉVILLE	14/8
ST-PÉTERS.	-2/-14
STOCKHOLM	2/-8
SYDNEY	25/19
TENERIFE	24/17
TOKYO	17/5
TUNIS	20/12
VARSOVIE	-3/-12
VENISE	8/7
VIENNE	0/-3



Situation le 16 décembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 18 décembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Les alliés et Franco

LE GOUVERNEMENT français vient d'adresser aux gouvernements des Etats-Unis et de Grande-Bretagne une note dans laquelle il leur demande de procéder à des consultations au sujet de leurs relations avec le gouvernement du général Franco.

Pour sa part, le gouvernement français n'a jamais caché son sentiment à l'égard du régime actuellement en vigueur au sud des Pyrénées. Mais si les déclarations officielles à ce sujet qui ont été faites chez nous à maintes reprises concordent absolument avec celles qui ont été formulées à Londres et à Washington, ou même au cours de réunions internationales, il reste que les unes et les autres n'ont jamais été suivies jusqu'ici d'aucun acte effectif.

La situation ne saurait cependant se prolonger, sous peine de condamner indéfiniment le peuple espagnol à une dictature de tendances fascistes, contraire aux aspirations de la majorité des habitants, et l'Espagne elle-même à rester exclue de l'organisation des Nations unies.

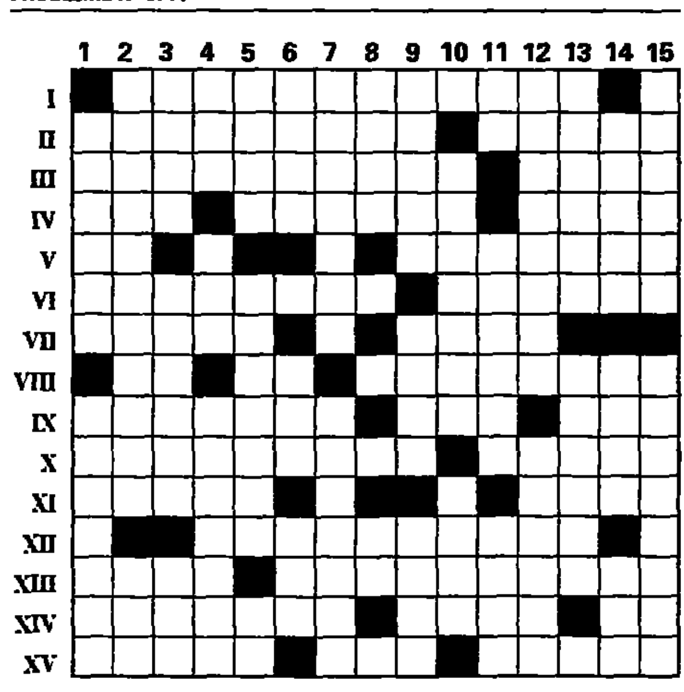
Il se peut aussi que les révélations provenant de documents récemment découverts en Allemagne, et d'où ressortirait la flagrante complicité durant la guerre du général Franco avec les puissances de l'Axe, aient paru de nature à précipiter les choses. D'autre part, le projet d'installation dans notre pays du gouvernement républicain espagnol pose une question diplomatique dont la solution ne peut être différée.

Mais on comprend que, plutôt que de prendre l'initiative d'une rupture diplomatique avec Franco, notre gouvernement ait préféré consulter au préalable la Grande-Bretagne et les Etats-Unis en vue d'adopter, si possible, avec ces deux pays une politique commune.

(18 décembre 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6714



HORIZONTALEMENT

I. Moment où l'avion a besoin du frain. - II. Solidement attachée, pincée et mordue. Comme un collège. - III. Sans appuyer. Pouvaient donner lieu à de violentes manifestations. - IV. Servie dans un pub. Niaient la divinité du Christ. Brille comme un ver. - V. Participe. Si elle n'a qu'un oeil, c'est parce qu'elle est flagellée. - VI. Qui ont leurs raisons. Comme une matière précieuse. - VII. Inspire le poète lyrique. Comme quatre. - VIII. Symbole. Fut envoyée paître. Peut être lourde quand elle est chargée. - IX. Ouvrière, elle ne vit pas comme une reine. Roche poreuse. Peut faire tache. - X. Comme les grandes séances. Cause de grandes dépenses. - XI. Bien examinée. Un risque. - XII. Le premier cycle. - XIII. Mis à sec. Cultivées par ceux qui se font du mouron. - XIV. Capable de comprendre certaines choses. Une montagne dans les Alpes. Peut être double dans le bâtiment. - XV. Peuvent être en tôle quand elles sont fortes. Se mouille. Pas clairsemées.

VERTICALEMENT

1. Pour la donner, il faut parfois aller tirer les sonnettes. Devient plus grand quand on l'aiguise. - 2. Qui est comme la chicorée. Son dos fait une bosse. - 3. « Prétexte », pour les enfants. Attaquées comme des duchesses. Réagit en homme. - 4. Qui n'a pas circulé. Peut être clos en Bretagne. Qu'on ne trouve pas en librairie. - 5. Se laissa aller. Quand il est mixte, marche aussi à la vapeur. Un peu de tristesse. - 6. Faire entendre un cri. Un cri dans l'arène. Fétide, dans une pharmacie. - 7. Avoir un comportement vraiment vache. Ne veulent ni la moitié ni le tiers. - 8. Un maître, pour Démosthène. Pronom. - 9. Se traîne sur des fonds. Bruits qui ne se propagent pas sans fondement. Coule en Bretagne. - 10. Détroit entre des îles. A poils. - 11. Peut être un joli cœur. Utiles pour l'entretien des dents. L'ail ou la lavande. - 12. Quand il est solide, est fait comme une armoire. Le dessus, c'est du gratin. - 13. Pas blanchies. Empêcher le jus de se répandre. - 14. Parfois menacés par une épée. Grosse moulure. Forme d'être. - 15. Qui aura donc quelque chose à jeter. Qui forment des montagnes.

SOLUTION DU N° 6713

HORIZONTALEMENT

I. Familial. - II. Laconique. - III. Olen. Nuls. - IV. Cu. Is. INA. - V. Onglette. - VI. Mélia. - VII. Orion. Sec. - VIII. Este. Lô. - IX. Irrésolus. - X. Oie. Nues. - XI. Nasses. Se.

VERTICALEMENT

1. Locomotion. - 2. Faluner. Ria. - 3. Ace. Glières. - 4. Moniliose. - 5. In. Séants. - 6. Lin. Eons. - 7. Iquitos. Lu. - 8. Aulne. Elues. - 9. Lésa. Ecosse.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **SUÈDE.** Pour réduire la circulation automobile et financer la construction de futurs boulevards périphériques, le conseil municipal de Stockholm a décidé d'installer des péages sur toutes les grandes voies d'accès menant au centre-ville à partir de 1999. Vingt-huit stations de péage sont prévues. Le prix de chaque passage devrait être fixé à 20 couronnes (environ 15 francs). - *(AFP.)*

■ **JAPON.** Un « Café de Flore » a ouvert ses portes à Tokyo. La copie du célèbre établissement de Saint-Germain-des-Prés à Paris est située sur l'avenue Omotessando, les « Champs-Elysées » de la capitale nippone. - *(AFP.)*

■ **CHINE.** La hausse de 60 % du prix d'entrée des parcs de la ville de Wuhan a provoqué, au début du mois, la colère de plus d'un millier de retraités qui ont l'habitude de se rendre dès l'aube au parc Sun Yatsen pour faire leur gymnastique. La police a dû intervenir pour dégager les artères du centre-ville que les manifestants ont bloquées durant trois heures. - *(AFP.)*

■ **VIETNAM.** Le gouvernement vietnamien souhaite que les investisseurs étrangers participent à trois projets de réhabilitation et de développement du réseau de chemins de fer national. Le premier projet concerne la modernisation de la ligne Hanoï-Ho Chi Minh-Ville qui relie le nord au sud du pays, le deuxième, la construction d'une ligne de 120 kilomètres entre Ho Chi Minh-Ville et Vung Tau, au sud, et le troisième, la réhabilitation de la liaison entre Hanoï et la province de Lao Cai, au nord-ouest. - *(AFP.)*

■ **SCANDINAVIE.** L'alliance stratégique conclue par les compagnies aériennes scandinave SAS et allemande Lufthansa deviendra effective au début de l'année prochaine. La vente des billets, les formalités d'enregistrement, points du partenariat qui ne requièrent pas l'approbation de la Commission européenne, entreront en vigueur dès le 1er janvier. - *(AFP.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437 ISSN 0395-2037

Imprimerie du *Monde* 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général Jean-Marie Colombani
Directeur général Gérard Morax
Membres du comité de direction Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

A nos abonnés

EN RAISON du changement de notre système de gestion informatique des abonnements, votre numéro d'abonné vient de changer. Ce nouveau numéro figure tous les jours en page une du journal que vous recevez, au-dessus de votre adresse ainsi que sur les courriers que nous pouvons être amenés à vous envoyer.

Merci de bien vouloir noter ce nouveau numéro et y faire référence dans vos courriers et vos appels téléphoniques à notre service relations clientèle.

La nouvelle adresse de notre service abonnements est la suivante :

Le Monde service abonnements

24, avenue du Général-Leclerc

60646 Chantilly Cedex

Le numéro de téléphone du service relations clientèle reste le (16-1) 49-60-32-90 (depuis l'étranger, composer le 33-1).

PARIS EN VISITE

Mardi 19 décembre

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER** (50 F), 14 heures, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **LE 5e ARRONDISSEMENT** en suivant le mur de Philippe Auguste (40 F), 14 h 30, 49, rue Monge (Sauvegarde du Paris historique).

■ **L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT** et son histoire (40 F), 14 h 30, devant le portail de l'église (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE** (55 F), 14 h 30, au pied des marches de l'Opéra-Bastille (Europ explo).

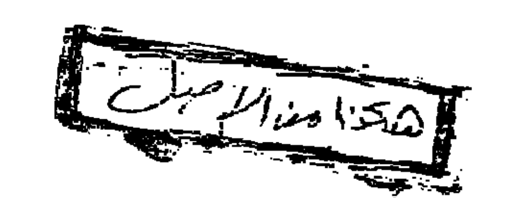
■ **MAISON DE VICTOR HUGO** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 7, avenue Velazquez (Musées de la Ville de Paris).

■ **LA MONNAIE DE PARIS** (45 F + 20 F), 14 h 30, 11, quai de Conti (S. Rojon-Kern).

■ **MUSÉE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE** : exposition sur la pharmacie hospitalière (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, 47, quai de la Tournelle (Monuments historiques).

■ **L'ÉGLISE SAINT-SULPICE** (37 F), 15 heures, devant l'église (Monuments historiques).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).



VENTES Reproduisant la célèbre *Danse* peinte pour le collectionneur russe Sergueï Chtchoukine, une aquarelle de Matisse, qui avait appartenu à Marcel Sembat, a battu des records à Drouot. Les commissaires-priseurs expliquent ce bon résultat par l'absence de TVA à l'importation, et l'accord par le ministère de la culture d'un certificat de libre circulation. ● DEUX LOGIQUES s'affrontent, à propos du marché de l'art. Celle des défenseurs du patrimoine, et celle des négociants. Et les artistes, qu'il ne faudrait pas oublier, sont tiraillés entre le marché et le musée. ● L'EXEMPLE du Matisse illustre paradoxalement les difficultés pour le marché français de s'adapter à la concurrence anglo-saxonne. Taxes et droits sont moins lourds à Londres qu'à Paris, et les propriétaires d'œuvres d'importance sont tentés de les vendre à l'étranger.

Le marché de l'art entre défense du patrimoine et logique commerciale

L'adjudication-record d'une aquarelle de Matisse met paradoxalement en relief les raisons du marasme, de moins en moins mondial et de plus en plus parisien, qui perdure dans le monde du négoce

LE TABLEAU MODERNE le plus cher vendu en France cette année n'est pas un tableau. Tout juste une petite aquarelle. Henri Matisse l'a peinte à la demande de Marcel Sembat. Le député, qui n'était pas encore ministre, était déjà amateur d'art. Il avait épousé le peintre Georgette Agutte qui, comme Matisse, avait étudié avec Gustave Moreau. Madame avait participé à la fondation du salon d'Automne, celui où Matisse et ses amis exposèrent leurs premiers tableaux fauves, en 1905. Monsieur était membre du jury.

En visite à l'atelier de Matisse, Sembat vit les travaux préparatoires à une composition gigantesque, *La Danse*. Un autre était passé *avant lui, en février 1909* : le collectionneur russe Sergueï Chtchoukine. L'industriel moscovite, frappé par la composition – aujourd'hui conservée au musée d'art moderne de New York –, commanda à Matisse une version *destinée à orner l'escalier de son* hôtel particulier. *La Danse II* est aujourd'hui un des fleurons du musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.

Le député Marcel Sembat n'avait pas les moyens du collectionneur russe. Il parvint tout de même acheter deux versions plus modestes de *La Danse* : un dessin au fusain, qui fut donné, à sa mort en 1922, au musée de Grenoble. Et une aquarelle, demeurée depuis dans la famille. C'est elle qui, passée aux enchères le 30 novembre sous le marteau de M[es] Millon et Robert, a pulvérisé quelques records. Un collectionneur américain l'a emporté pour 9,31500 millions de francs. Soit 8,4 millions sans les frais. « *Preuve*, disent les commissaires-priseurs, *qu'en matière de vente, Paris peut jouer un rôle majeur à condition toutefois de n'être pas handicapé, tant sur le plan fiscal (TVA à l'importation) que culturel (certificat de libre circulation).* »

La vente réussie de cette aquarelle *illustre paradoxalement* les difficultés du marché français. Sans certificat de libre circulation, l'acheteur américain n'aurait même pas décroché son téléphone. Le Matisse aurait connu le même désintérêt que le Picasso, invendu par M[e] Briest, puisque interdit de sortie de France (*Le Monde*, 19-20 novembre 1995). Les amoureux de la sauvegarde du patrimoine applaudiront. Pas longtemps : une interdiction n'est valable que pour une durée de trois ans. Passé ce délai, il faudra laisser le Picasso partir, ou indemniser son propriétaire au prix fort.

En fait, deux logiques s'affrontent : celle des négociants, pour qui c'est le commerce qui *donne une valeur à l'objet. Et*, ajoutent-ils, si l'objet n'a pas de valeur, il n'est pas conservé. D'autres, à l'inverse, jugent immoral le commerce de l'art. Le musée serait le seul instrument efficace de promotion de la culture. Mais les *musées peuvent-ils remplir seuls* ce rôle ? Quel pays est en mesure aujourd'hui de protéger la totalité de son patrimoine ? Surtout avec les budgets d'acquisitions des musées nationaux, dérisoires au regard des prix actuels de l'art moderne *et contemporain*.

Le problème vient précisément de ce que les défenseurs du patrimoine ont parfois une vision nationale, pour ne pas dire nationaliste du sujet. Dans certains cas, ils ont parfaitement raison : *le pillage* des antiquités, par exemple, ne prive pas seulement un pays de ses trésors, ce qui est grave, mais il détruit surtout les sites archéologiques et rend impossible toute étude scientifique ultérieure. Mais un Matisse, sauf s'il a été destiné par l'artiste à un lieu précis, n'est pas moins un Matisse, qu'il soit accroché dans un musée du Middle-West *ou dans un musée parisien.*

Les artistes ont besoin de vendre pour vivre. Si le marché est en crise, la création l'est aussi

Le débat touche aussi un autre point sensible, celui de l'art vivant. Les artistes ont besoin de vendre pour vivre. Si le marché est en crise, la création l'est aussi. Il reprend depuis un an à Londres et à New York. En France, le marasme perdure. La situation n'est pas nouvelle. En 1964, par exemple, une crise semblable avait conduit à un exode massif des artistes (et de certains marchands) outre-Atlantique.

L'équilibre entre les artistes et le marché, qu'il émane des galeries ou des ventes publiques, est précaire. Un marchand londonien résume ainsi l'effet de sa cohabitation avec Christie's et Sotheby's : « *Certes, nous sommes en concurrence avec eux, et nous ne pouvons pas lutter avec leur puissance financière. Bien sur, ils nous prennent des ventes. Mais le seul moment où les grands collectionneurs internationaux viennent à Londres, c'est pour les ventes d'art moderne et contemporain de juin. Entre deux vacations, ils passent dans nos galeries, et nous faisons des affaires à cette occasion. Je n'ai qu'une crainte, c'est que le gouvernement français les autorise à organiser des ventes à Paris. Ce serait la fin du marché londonien.* »

Qu'Albion se rassure, même si Christie's et Sotheby's vont pouvoir légalement organiser des ventes à Paris à partir de 1998 (*Le Monde* du 19-20 novembre), nul ne dit qu'ils y auront intérêt, si rien ne change. Le Matisse illustre, là aussi, le problème français : en confiant son aquarelle à M[es] Millon et Robert, qui l'ont adjugée avec le succès que l'on sait, le vendeur a gagné, pense-t-on, 8,4 millions de francs. Il faut cependant déduire de cette somme les honoraires du commissaire-priseur. Négociables, ils vont de 0 à 20 %, et comprennent les frais de catalogue, d'expertise (3 à 5 %), de publicité. Ce qui ne se négocie pas, c'est un taux de 20,6 % de TVA sur l'ensemble des frais. À Londres, le vendeur se serait vu proposer des frais de 2 % ! Il aurait aussi économisé les 3 % du montant de l'ad*judication que le droit de suite at*tribue aux héritiers du peintre : les Anglais ne l'appliquent pas. Pour être compétitif, le commissaire-priseur doit donc serrer ses marges.

Quand à l'acheteur du Matisse, il est heureux à Paris comme à Londres : les 915 000 francs de frais qu'il doit payer en France sur son achat sont sensiblement équivalents à ce qu'il devrait payer en Angleterre. Mais si le vendeur n'avait pas été un ressortissant de la l'Union Européenne, *il fallait y* ajouter une TVA à l'importation de 5,5 %. A Paris, pas à Londres : les Britanniques ont accepté d'évoluer progressivement vers un taux de 2,5 %, mais pas avant le 1[er] janvier 1999 !

Rien d'étonnant donc à ce que la majorité des œuvres modernes et contemporaines de niveau international quittent le pays, privant les musées nationaux de la possibilité d'exercer leur droit de préemption et l'Etat de recettes fiscales, et *contribuant fortement à entretenir* une crise du marché de l'art, qui est de moins en moins mondiale, et de plus en plus parisienne.

Harry Bellet



« *La Danse* » *d'Henri Matisse, aquarelle gouachée acquise auprès de l'artiste en 1910.*

D.R.

La jurisprudence Utrillo

Un nouveau prélèvement pourrait s'ajouter à ceux déjà existants. En mai 1995, à la suite d'une longue série de procès, un jugement condamnait M[e] Loudmer à verser des droits à un des héritiers de Lucie Valore, la veuve d'Utrillo. M[e] Loudmer avait reproduit des œuvres d'Utrillo dans un catalogue de vente, sans l'autorisation du légataire. *Le jugement permet désormais aux ayants droit qui l'exigeraient de monnayer le droit de reproduction.* Le 14 novembre 1995, le garde des Sceaux a reconnu la nécessité de légiférer en la matière. Pragmatiques, *les Britanniques l'ont déjà fait :* depuis 1992, ils ont adopté un texte de loi exonérant de droits les photographies d'œuvres publiées dans les catalogues de vente.

Au Festival vidéo d'Hérouville, l'art vidéo rêve de ses noces avec le cinéma

HÉROUVILLE
de notre envoyé spécial

De loin, c'est une sorte de disque en métal, au bout d'une tige qui pend d'un plafond. Comme un pendule. De près, le disque révèle un écran à cristaux liquides, à la lisibilité improbable. Pour mieux voir, vous vous approchez. Le disque se met à avancer. Vous reculez. Le disque pivote alors sur lui-même, de plus en plus vite, entraînant l'image dans son mouvement. L'image plate, mal définie, devient une sphère de visibilité. Baptisée Zénotrope, la machine de Michael Willcox, un Australien, procure aux visiteurs des sensations que l'on imagine avoir été celles des premiers spectateurs d'Edison et des Lumière.

Si le cinéma est centenaire, la vidéo n'a que trente ans. Elle se veut pourtant porteuse d'un rêve immémorial qu'elle accomplirait mieux que lui. *Time Piece*, du Néerlandais Boris Gerrets, installe un moniteur vidéo entre les deux pointes qui font ordinairement tenir un globe terrestre dans sa cage de cuivre. Quand un visiteur s'approche, le moniteur se met à tourner. L'image s'étire sur 360 degrés. Le réel devient une orange que l'on a envie de prendre dans la main. Néerlandais lui aussi, Bill Spinhoven a fabriqué un enchevêtrement de roues énormes. Elles tournent, par saccades, dans une lumière jaunâtre. On dirait un projecteur géant, mais c'est d'une silhouette minuscule que la machine accouche : *The Logic of Life*.

Spinhoven, Gerrets et Willcox ont la même obsession : tels des enfants qui fantasment la scène primitive dont ils sont issus, ils bricolent des noces du cinéma et de la vidéo. Artistes-technologues, ils veulent voir l'instant où les deux grands fleuves d'images qui inondent notre siècle – le fleuve photochimique, le fleuve électronique –, n'étaient encore qu'une étreinte. La mécanique omniprésente dans leurs sculptures cinétiques exhibe les prémisses communs d'un siècle de représentations.

JETS MONOCHROMES

Frédéric Lecomte revient, lui aussi, en arrière, en nous invitant à regarder *Sous les jupes des anges*. Vidéopendus au plafond comme des escarpolettes, montrant petites cuisses et petites culottes ; cylindres entraînant des poissons, avions, voiliers dont les ombres virevoltent alentour ; boules géantes de désuètes machines à écrire ; poulies treuillant des transparents multicolores ; Lucky Luke en fer blanc chevauchant une perceuse ; projecteur vidéo tri-tubes vomissant trois jets monochromes d'une seule image, via trois miroirs, etc. Truffant d'images le Meccano habituel *des artistes-mécaniciens*, Lecomte, tout jeune qu'il soit (il est né en 1966), nous montre (qu'il sait) où s'enracine l'art d'un Tinguely, d'un Calder ou celui d'un Dubuffet créant son *Coucou Bazar* : dans la volonté de répondre, avec *des moyens primitifs, au défi* technologique des images reproductibles.

Pas un festival vidéo n'aura omis de célébrer le centenaire du cinéma. Chacun à sa façon. L'idée des 9[es] Rencontres vidéo art plastique d'Hérouville, *qui s'est tenu du 1[er] au* 10 décembre, était la plus jolie et la plus instructive. Un festival vidéo c'est aussi la « première » de centaines de courts métrages vidéo, essais, fictions, poèmes visuels, documentaires cultivant les effets *spéciaux ou au contraire le direct le* plus nu. Boustani et sa *Bruges*, Dalibor Martinis et ses danseurs croates, Virginie Hervieu et *Edouard Monnet et leurs Cinq lettres à Muybridge*, Theo Eshetu et ses si rapides *Horses* : le cru 95 frappe par son raffinement, et par la jeunesse de ses auteurs. Lycéens, étudiants, élèves-artistes, ciné-vidéophiles submergent la vieille *garde des vidéomaniaques*. Applaudissements, discussions : on vient ici comme autrefois on allait dans un stage de ciné-club se gaver de nouveautés.

PARI SUR LA SIMPLICITÉ

Parmi les nouveautés, la plus fraîche technologiquement ne payait pas de mine. Face à une caméra Hi 8, une jeune femme se souvient, à la façon de Perec, de son premier soutien-gorge, de son premier flirt, de la mort de Dalida, *de l'élection de Mitterrand*, de la mort de Coluche, du prix obtenu (à Hérouville) pour sa première vidéo (*Mille e tre*). En dix-sept minutes *seize années défilent. Avec 1968, titre provisoire Chapitre deuxième (1979-1994)*, la prometteuse Lydie Jean-Dit-Panel (née en 1968 à Montbéliard) continue à surprendre. Après le très (trop) maniéré premier chapitre de ces souve*nirs, voici un pari sur la simplicité* qui ne manque pas de culot. Le regard frontal, les coupes sèches entre deux énoncés, l'alternance de souvenirs brefs et de souvenirs plus étoffés, les variations brutales de niveau sonore, le rythme soutenu *du phrasé, nous ramène à la tension* parfaite de son premier chef-d'œuvre. *J'ai rêvé que j'étais toi* – fusion de deux visages. Il n'y a plus qu'un visage, ici, le rêve a réussi. Celui de la vidéo d'être du cinéma.

Jean-Paul Fargier

DANS LES GALERIES

JOAN MITCHELL

Galerie Jean-Fournier, 44, rue Quincampoix, 75004 Paris ; tél. : 42-77-32-31. Jusqu'au 25 janvier.

En 1978, Joan Mitchell a exécuté une suite d'œuvres avec pour motif unique un tilleul, un gros tilleul très droit, qui poussait sur la terrasse de sa maison à Vétheuil. Cette suite se compose de grands et de petits tableaux et de pastels. Jusqu'à présent, elle n'avait pas été montrée dans son ensemble. Elle l'est, le temps d'une exposition très dense, à laquelle ne manquent pas les toiles que le Musée national d'art moderne a reçues après sa mort au titre de la dation – et qui sont remarquables de puissance souveraine. L'arbre occupe toute la surface, du zig-zag noueux de ses racines noires à l'envolée verticale de ses branches noires striées de blanc, d'ocre et de mauve. Le peintre procède dans un premier temps par superpositions et entrecroisements de touches larges où domine un chromatisme intense, presque fauve, puis, deuxième moment, les recouvre de blanc, empâte ou arrache, accumule ou gratte. Expressionnisme ? Impressionnisme ? C'est fort au-delà de ces catégories commodes que peignait Joan Mitchell, emportée par la jouissance sauvage de la couleur et assez forte cependant pour la maîtriser. *Ph. D.*

MICHEL PAYSANT

***Galerie Montenay-Giroux, 31, rue Mazarine, 75006 Paris ;* tél. : 43-54-85-30. Jusqu'au 6 janvier.**

Treize plaques carrées de verre gravé ; chacune porte, inscrit dans la matière, un motif, une image, des lettres. L'œil et la mémoire identifient citations et sources, gravure sur bois allemande, pictogrammes néolithiques, symboles médicaux ou physiques, bande dessinée, dessins d'ornemanistes. Quand le verre est transparent, la lumière, en le traversant, projette leur ombre sur le mur blanc. Quand il n'est que translucide, ce sont plutôt des fantômes que l'on voit, pâles fantômes sans épaisseur. Tout cela est exécuté à la perfection, avec un souci extrême de la forme. Mais cette beauté est froide, et si l'on peut dire inerte, beauté de mausolée, beauté funèbre. Aussi s'harmonise-t-elle à l'époque contemporaine. Michel Paysant aime les bibliothèques, les dictionnaires, les énumérations. Le monde a pour lui l'apparence d'un infini inventaire de fragments qu'il collectionne. Ce furent d'abord des débris d'asphalte ramassés un peu partout, ce sont désormais ces plaques, images exactes d'une civilisation qui, inlassablement, code et récapitule des connaissances. *Ph. D.*

HIROSHI SUGIMOTO

Renn Espace d'art contemporain, 7, rue de Lille, 75007 Paris ; tél. : 42-60-22-99. Jusqu'au 24 février.

Le vaste espace blanc du producteur-réalisateur Claude Berri accueille le travail subtil d'Hiroshi Sugimoto, photographe japonais de quarante-sept ans, installé à New York : les écrans blancs de cinéma, les horizons marins qui se déclinent à l'infini (du clair à l'obscur) et les sculptures de Bouddha. Manquent à l'appel, ce qui est dommage, deux séries plus ludiques – les mannequins de cire et les dioramas d'animaux – qui auraient facilité la compréhension du travail. Car voilà une œuvre étrange. Sugimoto cherche à montrer, avec des épreuves en noir et blanc d'une précision impressionnante, des fragments du temps qui s'écoule sur la nature, les choses, les lieux et les paysages. C'est un travail contemplatif sur le passé et le présent, la réalité et sa représentation, l'identifiable et l'universel, la mort qui renaît. Ces images sont des *« souvenirs du passé rephotographié. »* Ainsi, Sugimoto s'est demandé comment photographier un film entier en une seule prise de vues : en déclenchant à la première image et en relâchant la pression à la dernière. Le déroulement du film sur la pellicule photo rend l'écran blanc. Mieux que ça, éblouissant. Un film ramené à *« sa lumière originelle »*. *M. G.*

Le Drugstore de Saint-Germain-des-Prés va devenir une boutique Armani

Le couturier italien explique pourquoi il s'installe dans ce quartier en pleine spéculation immobilière, marquant ainsi la fin d'une époque

MILAN
de notre envoyée spéciale

Construit en 1965 par Publicis, le Drugstore, où les « minets » de Saint-Germain-des-Prés allaient acheter les derniers 45 tours, va disparaître, avec son kiosque à journaux, son restaurant, son cinéma. Seule la pharmacie survivra aux travaux prévus pour le début 1996. A sa place, s'ouvrira une boutique Emporio Armani. Le grand couturier italien s'installe en ce lieu « historique », au moment où tout le quartier fait l'objet d'une véritable spéculation immobilière orchestrée par les financiers du luxe, à commencer par LVMH (Louis Vuitton Moët Hennessy) : face à l'église Saint-Germain-des-Prés, le fabricant de médailles Arthus Bertrand cède une partie de son espace au malletier Louis Vuitton. Une bâche peinte annonce l'ouverture. Rue Bonaparte, le salon de coiffure Claude Maxime est déjà muré pour faire place à la première boutique Dior pour hommes, pendant que des rumeurs courent sur la vente de la librairie La Hune à Hermès.

A Milan, dans son bureau de la via Borgonuovo, Georgio Armani, soixante-deux ans, yeux de glace, cheveux gris et bras musclés sous un tee-shirt moulant marine, jean et Reebook immaculées, tourne le dos à une fresque pop représentant tous les couturiers, bouquet de couleurs dans cet espace minimaliste aux fauteuils Le Corbusier crème.

Il explique : *« Saint-Germain était l'endroit le plus favorable à l'ouverture d'un nouvel Emporio. J'y pensais depuis longtemps. Ce quartier me rappelle la première fois où j'ai quitté Milan, la première fugue... J'allais au Flore, aux Deux Magots. A l'époque, je travaillais comme étalagiste dans le grand magasin La Rinascente. On m'envoyait pour une semaine observer les boutiques, l'ambiance. Je suis allé voir* Hair *à Paris. Paris, c'était Jeanne Moreau, Yves Saint Laurent, le premier à casser les règles pour inventer les règles de la liberté : le smoking pour les femmes. Mais je ne faisais pas partie de la jet set. Le drugstore, c'est peut-être une revanche par rapport à cette époque. C'était l'endroit où les gens draguaient. Le lieu était un peu claustrophobique, non ? Il ne faisait pas vraiment partie du quartier. En fait, je ne l'ai jamais vraiment aimé. »*

> « Je crois aux changements, à condition qu'ils ne dénaturent pas un quartier »

Un manque d'intérêt qui coïncide avec la répulsion qu'éprouve Armani pour le style des années 70 en général, dont on fête aujourd'hui le *revival* : *« J'ai détesté les petites épaules, le satin partout, les femmes à fleurs, l'exagération. Mais enfin on avait des rêves. C'était notre richesse... »* En 1984, il s'était installé place Vendôme, seul créateur de mode parmi les joailliers. Aujourd'hui, il boude l'avenue Montaigne : *« Trop de griffes commercialement puissantes, mais qui n'ont pas assez d'allure... »*

S'il doit se rendre à Paris à la fin du mois de décembre, pour une visite des lieux avec son architecte, Ortelli, qui a signé nombre de ses boutiques, le projet est là. Pour les seules années 1995-1996, Armani a ajouté vingt-cinq enseignes à son empire : Tokyo, Londres, New York, Sydney, Bangkok, Zurich et même Beyrouth.

Quel couturier français, à part Cardin, aurait pu se permettre aujourd'hui d'occuper ainsi mille mètres carrés au cœur de Paris ? Ce rachat ne fait que révéler le retour en force des marques italiennes sur le marché international, et en particulier américain. Paris devient leur vitrine privilégiée. A Saint-Germain, elles sont particulièrement présentes ; après l'installation du romain Versace, ou l'extension de Prada en 1994, après la cession du pub-culte Twickenham à Salvatore Ferragamo, on note, à la place de la pharmacie de la rue des Saint-Pères, l'arrivée prochaine d'Etro, on encore celle de Gucci. A leurs côtés, certaines marques françaises semblent avoir pris dix ans, comme on peut déjà le remarquer à Milan, New York, ou Londres, qui retrouve une nouvelle énergie. La concurrence n'est pas tant liée aux produits qu'à leur présentation, souvent plus moderne, qui fait de ces temples blancs et spacieux de véritables QG dans la ville, lieux de rendez-vous autant que de shopping, plus adaptés à la consommation en pointillé des nouveaux riches des années 90.

On ne peut que mesurer le décalage entre une époque et une autre, ce temps où les griffes françaises, Saint Laurent Rive gauche, Dorothée Bis, Sonia Rykiel ou Emmanuelle Khanh étaient les points de mire de la bourgeoisie de la rive gauche, portant le noir comme le flambeau des années existentialistes. Une attitude qui s'est un peu figée en carte postale : *« J'aime les femmes françaises. Elles ont de l'esprit. Elles portent un sac, un bijou, une jupe noire d'une certaine façon. La femme italienne n'est pas libre. Elle est obligée de se comporter et de s'habiller en fonction de la société à laquelle elle appartient »*, dit Georgio Armani.

Reste à savoir si la greffe Armani prendra à Saint-Germain-des-Prés. *« Je crois aux changements, à condition qu'ils ne dénaturent pas complètement un quartier. A Milan, on a essayé de racheter le salon de thé Cova... Or ce lieu est l'âme de la via Montenapoleone... »*, indique Georgio Armani, qui distingue deux sortes d'institutions, les vivantes et les autres... *« On ne peut pas s'acharner à vouloir maintenir des endroits dont la survie est liée à une clientèle qui n'existe plus. J'ai dépensé une fortune pour racheter le restaurant Doney, un lieu mythique de Florence. Les gens ne sont pas venus. Je l'ai gardé trois ans, avant de le vendre... »*

Laurence Benaïm

Deux mille boutiques dans le monde

Si Yves Saint Laurent regrette de ne pas avoir inventé le jean, Georgio Armani, lui, regrette de ne pas avoir été Madame Chanel. Dans son sillage, il a su casser les codes de la vieille élégance, détourner les tissus et les formes masculines pour mieux exprimer la féminité. En décontractant l'allure des yuppies, il a créé un véritable empire. Vingt ans après la création de sa marque, ses vêtements sont diffusés dans deux mille boutiques à travers le monde, et son chiffre d'affaires atteint 850 millions de dollars. Premier couturier après Christian Dior à avoir eu droit à la « une » du magazine américain *Time*, il ouvrira fin 1996, à Saint-Germain-des-Prés, sa cent-vingt-septième boutique Emporio Armani. La plus grande.

■ **CINÉMA : six sociétés de financement du cinéma et de l'audiovisuel (Sofica) qui bénéficient d'avantages fiscaux pour collecter des fonds ont été agréées.** Elles étaient cinq en 1995. Cofimages (51,5 MF), liée à la Caisse des dépôts et consignations ; Studio Images (65 MF), liée à Canal Plus et à la BNP ; Sofinergie (75 MF), liée à UGC et à Paribas ; Sofineurope (40 MF), nouvelle Sofica liée à Europe 1 Communication ; Sofigram (30 MF), nouvelle Sofica liée au groupe Polygram et Valor (40 MF), liée à la Banque Phoenix, devraient collecter 301,5 millions de francs, soit un total supérieur de 81,5 millions de francs à la collecte de 1994 (220 MF).

■ **La mémoire du cinéma français est désormais accessible sur un CD-ROM grand public** (400 F environ), intitulé *Le Cinéma français et francophone de 1929 à nos jours*. Répertoriant plus de 7 300 films, ce CD-ROM initié par France Télévision, et plus spécialement France 3, a réuni Canal Plus Multimédia, Havas Edition Electronique et le Club d'Investissement Média. Constitué sous la houlette de l'historien et critique Jacques Siclier, le titre, réalisé par Linh Hoang, invite à une promenade à travers les grands courants du cinéma français. Enrichie de 400 biographies et de fiches techniques, cette encyclopédie, où plus de 50 000 noms d'artistes, de réalisateurs, de techniciens et de producteurs sont répertoriés, est accompagnée de critiques de plus de 1 000 films.

■ **ÉDITION : le chiffre d'affaires de l'édition française a progressé de 1 % en francs constants au premier semestre 1995 par rapport au premier semestre 1994.** La situation est contrastée selon les secteurs. Les livres pratiques affichent une hausse de 10,2 % en francs constants alors que les livres d'art accusent une baisse de 7,6 %. La littérature augmente de 1,7 % alors que le scolaire (+ ,6 %) et la jeunesse (+ 0,8 %) sont en faible hausse. Sont en baisse les encyclopédies et dictionnaires (– 3,2 %), les ouvrages scientifiques, techniques et médicaux (– 1,6 % en francs constants). Ces chiffres sont issus d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'éditeurs constitué de soixante-huit entreprises ou groupes d'entreprises qui, ensemble, ont réalisé un chiffre d'affaires net de 5,3 milliards de francs.

Zhivaro Baroko

Une fête des six musiciens du collectif Zhivaro au Théâtre de la Cité internationale



DANS LA SALLE du Théâtre de la Cité internationale, un soir, le saxophoniste Evan Parker avait joué, en souffle continu, un immense solo tourbillonnant. Ce n'était qu'une des nombreuses surprises qu'avaient imaginées les six musiciens du collectif Zhivaro – Claude Barthélemy, Sylvain Kassap, Didier Levallet, Jacques Mahieux, Gérard Marais et Henri Texier –, qui retrouvent ce lieu où ils se sentent au mieux. Zhivaro Baroko devrait durer sept heures avec des amis-invités, le trompettiste *Jean-François Canape*, les saxophonistes François Corneloup et Laurent Dehors, le tromboniste Jacques Veillé. Quelque chose comme une famille, dans le jazz d'aujourd'hui, favorable à toutes les connivences. Le metteur en scène Jean-Marie Maddedu, balayeur en chef, conduira la Compagnie Les Piétons, transformée en corps de balai, et Jean-Paul Céalis interviendra avec ses objets « impossibles ». Huîtres, vins de Bourgogne et délicatesses chinoises annoncées.

★ Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris-14e. Mo Cité-Universitaire. 19 h 30, le 16. Tél. : 45-89-38-69. De 55 F à 110 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Europa Galante
Ce sont les *I Musici* baroqueux d'aujourd'hui : leur version (opus 111) des *Quatre Saisons* de Vivaldi s'est vendue comme des petits pains. En guise de bûche de noël sonore, on ne se plaindra pas d'une telle scie musicale...
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mo Alma-Marceau. 11 heures, le 17. Tél. : 49-52-50-50. Location FNAC. 100 F.

Adamo
Messager de paix, franc partisan des réconciliations nationales, le gentil jeune homme de *Vous permettez Monsieur*, l'adolescent des années 60, s'implique dans la géopolitique avec une généreuse légèreté. Des nouveautés et des classiques.
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, le 16 ; 18 heures, le 17. Tél. : 47-42-25-49. Location FNAC, Virgin. De 160 F à 250 F.

Soirée au profit de l'AICF
Une avant-première du film *Le Maître des éléphants* sera donnée à l'UGC Ciné-Cité (veille de la sortie officielle du film) en présence de son réalisateur, Patrick Grandperret, et de Jacques Dutronc, principal interprète. Soirée au profit de l'Action internationale contre la faim.
UGC Ciné-Cité Les Halles, niveau 3, accès Porte du jour. Tél. : 53-80-88-50 (réservation obligatoire). 300 F.

Vishwan Mohan Bhatt
Originaire du Rajasthan, Vishwan Mohan Bhatt fut l'élève de Ravi Shankar. Il a choisi un instrument peu courant en Inde, la guitare, ici accordée à la façon du sitar et *jouée avec une boule de verre*, dans la meilleure tradition de la *vichitra vina*. Ce musicien inventif a joué avec Ry Cooder, et a développé un style d'une très grande modernité en compagnie d'un flûtiste aquatique, Renu Mojumdar, et d'un virtuose du santour, Tarun Batacharya.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4e. Mo Châtelet. 17 heures, les 16 et 17. Tél. : 42-74-22-77. Location FNAC. 80 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

DERNIÈRE FRONTIÈRE
Film hongrois de Peter Gothar, avec Mari Nagy, Mari Töröcsik, Jozsez Szarvas, Valentin Teodosiu, Misu Dimvale, Andrei Finti (1 h 25).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

DES ANGES ET DES INSECTES
Film britannique de Philip Haas, avec Mark Rylance, Kristin Scott Thomas, Patsy Kensit, Jeremy Kemp, Douglas Henshall, Annette Badland (1 h 57).
VO : UGC Ciné-cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

PICO ET COLUMBUS
Dessin animé allemand de Michael Schoemann, (1 h 20).
VF : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le République, 11e (48-05-51-33) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10).

LE PRÉSIDENT ET MISS WADE
Film américain de Rob Reiner, avec Michael Douglas, Annette Bening, Martin Sheen, Michael J. Fox (1 h 55).
VO : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

SMOKE
Film américain de Wayne Wang, avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker (1 h 50).
VO : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

LES TROIS FRÈRES
Film français de Didier Bourdon, Bernard Campan, avec Pascal Legitimus, Bernard Campan, Didier Bourdon, Antoine du Merle, Anne Jacquemin, Marine Jolivet (1 h 40).
UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

A LA VIE, A LA MORT ! (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
L'AMOUR MEURTRI (It., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
LES ANNÉES DU MUR (Fr.-All.-Suis., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
AU BEAU MILIEU DE L'HIVER (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10).
AU PETIT MARGUERY (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
BAD BOY BUBBY (*) (Austr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
LE BALLON BLANC (iranien, v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).
LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ (Fr.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
ÇA TOURNE A MANHATTAN (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55).
LA CÉRÉMONIE (Fr.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
LA CHANTEUSE DE PANSORI (coréen, v.o.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
CLOCKERS (**) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
CONTE DES TROIS DIAMANTS (Bel.-Brit.-palestinien, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LE COUVENT (Fr.-Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA CROISADE D'ANNE BURIDAN (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
CROOKLYN (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
CROSSING GUARD (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
DOUCE FRANCE (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LA FILLE SEULE (Fr.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
LA FLEUR DE MON SECRET (Esp., v.o.) : Latina, 4e (45-49-60-60) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
LES FRÈRES MCMULLEN (A., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10).
LE GARÇU (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LAND AND FREEDOM (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10).
LISBONNE STORY (All.-Por., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MADAME BUTTERFLY (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (36-68-48-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; rés. 40-30-20-10).
NELLY ET M. ARNAUD (Fr.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56 ; res. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; res. 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; res. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).
L'OPÉRA DE QUAT'SOUS (Fr., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
POCAHONTAS, UNE LÉGENDE INDIENNE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odeon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; res. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; res. 40-30-20-10) ; Pathe Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
PRÊTE A TOUT (A., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathe Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT (Austr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE REGARD D'ULYSSE (Gr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
SANS DOUTE LES ANNÉES QUI PASSENT (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
SEARCH & DESTROY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
SUPER NOËL (A., v.o.) : UGC Ciné-cite Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; v.f. : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; res. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
UNDERGROUND (europeen, v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).

LES REPRISES

CASINO ROYALE (Brit., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DRÔLE DE DRAME (Fr.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
L'ESPION NOIR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
GILDA (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).
LA HAUTE SOCIÉTÉ (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).
LAURA (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
LA NUIT AMÉRICAINE (Fr.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; res. 40-30-20-10) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

FESTIVALS

2e FESTIVAL DE FILMS GAYS ET LESBIENS DE PARIS (v.o.), American Center, 12e (44-73-77-77). Totally F... ed Up, sam. 15 h ; Madagascar Skin, dim. 15 h ; Uomini, Uomini, Uomini, dim. 17 h ; Exit, sam. 14 h ; Coming Out Under Fire, sam. 14 h ; Family Values, sam. 16 h ; Rediffusion de la séance d'ouverture, sam. 17 h ; German Song, sam. 18 h ; The Body of a Poet : A Tribute to Audre Lorde, sam. 18 h ; Ain't that a Shame, sam. 19 h ; Portrait d'une presidente, sam. 20 h ; After the Revolution, sam. 20 h ; Postcards from America, sam. 21 h, I Will Survive, sam. 22 h ; Cum, sam. 22 h ; Two Women at Tea, sam. 22 h ; Des courts et des couleurs, dim. 14 h ; Sweetness, dim. 14 h ; Fiction and the Other Truths, dim. 16 h.
ANTHOLOGIE DU WESTERN (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). le Gaucher, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Rio Bravo, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Fureur apache, lun 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; L'Homme qui tua Liberty Valance, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
AVANT-PREMIERE, Studio 28, 18e (46-06-36-07). Le Maitre des elephants, lun. 21 h 30.
BUNUEL ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) Le Charme discret de la bourgeoisie, mar. 12 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE, L'Arlequin, 6e (36-68-48-24). Les Apprentis, dim. 11 h.
LE CINÉMA TURC (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Le Voyageur, sam. 18 h, dim. 22 h, mar. 16 h ; Siffle si tu reviens, sam. 16 h 15, dim. 20 h 15, mar. 14 h ; Berlin, Berlin, sam. 20 h, lun. 14 h, mar. 18 h ; Deux Femmes, sam. 14 h, dim. 18 h, lun. 22 h ; Voyage de nuit, dim. 16 h, lun. 20 h ; Cœur de verre, sam. 22 h, lun. 16 h, mar. 20 h ; La Pleine Lune, dim. 14 h, lun. 18 h, mar. 22 h.
CINÉMÉMOIRE, Centre culturel suisse, 3e (42-71-38-38). Alexis la douceur, metis, sam. 15 h ; Les Brûlés, sam. 18 h 30 ; Les Beautes du Québec, dim. 15 h.
CINÉMÉMOIRE, Théatre national de la Colline, 20e (44-62-52-52). L'Ame des moulins, lun. 20 h.
CINÉMÉMOIRE, Centre culturel suédois, 3e (44-78-80-20). La Couronne de fer, sam. 15 h ; La Cavalerie heroïque, sam. 18 h 30 ; Malombra, sam. 20 h 30 ; Fra Diavolo, dim. 15 h ; Chemises rouges, dim. 18 h 30 ; Theodora, impératrice de Byzance, dim. 20 h 30.
DE LA RÉSISTANCE CINÉMATOGRAPHIQUE, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Revivre, dim. 22 h, lun. 20 h, mar. 18 h ; Oui, sam. 14 h, dim. 18 h ; Aurélia, dim. 16 h, lun. 20 h, mar. 16 h.
ÉGYPTE : CENT ANS DE CINÉMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Ces messieurs les hommes, sam. 14 h 30 ; Les Rêves de Hind et Camélia, sam. 17 h ; Tamr Henna, dim. 14 h 30 ; La Ruelle des fous, dim. 17 h.
EN MUSIQUE ET EN CHANSONS, Centre Wallonie-Bruxelles, 4e (42-71-26-16). Golden Eighties, sam. 15 h ; Le Maitre de musique, sam. 18 h ; Le Far-West, sam. 20 h 30, dim. 15 h ; Le Joueur de violon, dim. 18 h ; Jeudi on chantera comme dimanche, dim. 20 h 30 ; Fête de quartier, mar. 15 h ; Just Friends, mar. 18 h ; Rendez-vous à Bray, mar. 20 h 30.
FÉMININ-MASCULIN, Centre Pompidou. Studio 5-Cinéma du Musée, 4e (44-78-12-33). La Collectionneuse, sam. 20 h ; Les Amants crucifiés, dim. 20 h ; Anatomie d'un rapport, lun. 20 h.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). Journal intime, dim. 12 h 05 ; Bianca, lun. 12 h 05.
LA FÊTE À BOURVIL, Studio 28, 18e (46-06-36-07). La Grande Frousse, sam. 15 h, 17 h ; Le Cœur sur la main, sam. 19 h, 21 h 30 ; La Grosse Caisse, lun. 17 h, 19 h 30.
FRANÇOIS TRUFFAUT, LE CINÉMA ET LA VIE, Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). La Peau douce, sam. 13 h 45, lun. 22 h 15 ; Vivement dimanche !, dim. 15 h 45 ; L'Homme qui aimait les femmes, sam. 17 h 45 ; Les Deux Anglaises et le continent, dim. 21 h 45, mar. 15 h 10.
HISTOIRE DU CINÉMA FRANÇAIS, Le République, 11e (48-05-51-33). Onésime et le cœur de tzigane, mar. 17 h 30 ; L'Atalante, lun. 16 h ; Le Jour se lève, lun. 18 h.
HISTOIRE DU CINÉMA FRANÇAIS, Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Tirez sur le pianiste, sam. 20 h, lun. 17 h ; Pickpocket, sam. 16 h ; Cléo de 5 à 7, dim. 18 h, mar. 17 h 35 ; Ascenseur pour l'échafaud, sam. 21 h 45, dim. 14 h, lun. 20 h 30 ; L'Enfance nue, mar. 13 h 30 ; Celine et Julie vont en bateau, lun. 13 h 30 ; Nuit et Brouillard, dim. 19 h 45, lun. 18 h 45.
HOMMAGE A KIAROSTAMI (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Le Passager, sam. 18 h, dim. 16 h, lun. 14 h, mar. 14 h, 20 h ; Devoirs du soir, dim. 14 h, 22 h, lun. 18 h, 22 h, mar. 14 h, 18 h ; Close up, sam. 16 h, 22 h, dim. 18 h, lun. 16 h, mar. 16 h, 22 h.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). Asientos, lun. 20 h 30.
LES INÉDITS D'ITALIE (v.o.), Latina, 4e (45-49-60-60). L'Air paisible de l'Occident, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Ainsi parlait Bellavista, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Una storia semplice, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Nero, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
L'INTÉGRALE BERGMAN (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). Cris et Chuchotements, sam. 14 h 15, 18 h 15 ; Le Septieme Sceau, dim. 14 h 15, 18 h 15 ; Sonate d'automne, lun. 14 h 15, 18 h 15, 22 h 05 ; La Source, mar. 14 h 15, 18 h 15, 22 h 05.
INTÉGRALE WOJCIECH J. HAS, Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). La Clepsydre, sam. 15 h 30, 17 h 50, mar. 15 h 30, 17 h 50 ; Le Manuscrit trouvé à Saragosse, dim. 15 h 30, 17 h 40 ; Le Nœud coulant, sam. 18 h ; L'Art d'être aime, dim. 18 h, mar. 18 h ; La Poupée, lun. 15 h 30 ; Adieu jeunesse, lun. 18 h ; L'Or de mes rêves, lun. 18 h 20.
KENJI MIZOGUCHI (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01). Les Amants crucifies, lun. 20 h ; La Rue de la honte, lun. 22 h ; Le héros sacrilege, mar. 22 h ; Désirs humains, lun. 18 h ; Les Contes de la lune vague apres la pluie, mar. 16 h.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs, une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogeographe, sam. 12 h, dim. 12 h ; John, le dernier ouvrier sur terre, dim. 15 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou aimer à Paris en étrangere, sam. 20 h ; L'Etat de bonheur permanent, dim. 19 h.
LA NUIT ÉROTIQUE (v.o.), Racine Odeon, 6e (43-26-19-68) Supervixens, sam. 0 h ; L'Empire des sens, sam. 1 h 45 ; La Bête, sam. 3 h 30.
NUITS AVENTURES, ACTION, SCIENCE-FICTION (v.o.), Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88). Retour sur Terre : Star Trek IV, sam. 0 h 15.
LES RENCONTRES DU FESTIVAL D'ANNECY (v.o.), 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). Anni Ribelli, lun. 14 h ; Banditi, sam. 20 h, mar. 14 h ; Belle al Bar, sam. 18 h ; Bidoni, sam. 14 h ; Diario Senza Date, mar. 18 h ; Empoli 1991, lun. 22 h ; Era meglio morire da piccoli, dim. 13 h 45 ; Il Mondo alla rovescia, lun. 16 h ; Il Verificatore, dim. 15 h 30 ; Io e il Re, dim. 17 h 15 ; L'Anno prossimo vado, a letto alle dieci, sam. 22 h, mar. 16 h ; L'Assassino et Quello con le Scarpe Gialle, lun. 20 h ; L'Uomo proiettile, dim. 19 h ; Marciando nel Buio, lun. 18 h ; Nella Mischia, dim. 22 h 30 ; Nemici d'infanzia, sam. 16 h ; Pieggio di cosi si muore, mar. 20 h ; Soldato ignoto, dim. 20 h 45.
SOIRÉES DE L'AURORE-AUTOUR DE CLAIRE SIMON, Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Le Crime de M. Lange, mar. 19 h 30 ; Coûte que coûte, mar. 21 h 30.
WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Le Mariage de Maria Braun, mar. 17 h 10 ; L'Année des treize lunes, sam. 16 h 30 ; les Larmes amères de Petra von Kant, dim. 17 h 40 ; Lola, une femme allemande, lun. 14 h ; Le Secret de Veronika Voss, lun. 16 h.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 10 ; L'Ami américain, lun. 21 h 10.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Tell no Tales (1938, v.o. traduction simultanée), de Leslie Fenton ; Inflation de Cyril Raker Endfield, 16 h 30 ; Film surprise, 19 h ; Kaki Bakar (v.o. s. t. f.), d'U Wei Bin Hajisaari, 21 h 30 ; Tukaram (1921), de Dhundira Govind Phalke ; Raja Harischandra (1913), de Dhundira Govind Phalke ; Sinhastha Mela (1920-1921), de Dhundira Govind Phalke, 14 h ; Acchut Kanya (1936, v.o. hindi, traduction simultanée), de Franz Osten, 18 h ; Prem Sanyas (1925), de Franz Osten, Himansu Rai, 21 h.

SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
Histoire d'un studio : La 20th Century Fox : Mister Moto court sa chance (1938, v.o.), de Norman Foster ; Charlie Chan at Monte-Carlo (1938, v.o.), d'Eugène Forde, 17 h ; Mister Moto's Gamble (1938, v.o.), de James Tinling ; Mister Moto dans les bas-fonds (1938, v.o.), de Norman Foster, 19 h 30 ; Mister Moto dans les bas-fonds (1938, v.o.), de Norman Foster ; Charlie Chan at the Race Track (1936, v.o.), de h. Bruce Humberstone, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Hommage à l'Institut Lumière : La Vérité sur Bébé Donge (1951), d'Henri Decoin, 14 h 30 ; Le Journal d'une femme de chambre (1946), de Jean Renoir, 17 h 30 ; Juste avant la nuit (1971), de Claude Chabrol, 20 h 30.
LUNDI
Hommage à l'Institut Lumière : L'Amateur (1979, v.o. s. t. f.), de Krzysztof Kieslowski, 14 h 30 ; Les Trois Couronnes du matelot (1982), de Raoul Ruiz, 17 h 30 ; The Memory of Justice, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Côté rue, côté cour : Fenêtre sur Pacifique (1990, v.o. s. t. f.), de John Schlesinger, 14 h 30 ; Charulata (1964, v.o. s. t. f.), de Satyajit Ray, 16 h 30 ; La Découverte (1980), d'Arthur Joffe ; Toujours seuls (1991), de Gerard Mordillat, 19 h ; Cinémémoire : Sur la barricade (1907), d'Alice Guy ; Madame a des envies ; Madame Alice Guy tourne un phonoscène (1906), d'Alice Guy ; Félix Mayol chante questions indiscretes (1906), d'Alice Guy ; Le Jardin oublié, la vie et l'œuvre d'Alice Guy (1995), de Marquise Lepage, 21 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 16 DÉCEMBRE

TF 1

20.45 Divertissement : Election de Miss France 1996.
Présenté par Jean-Pierre Foucault. Spectacle de Xavier et Geneviève de Fontenay. Jury préside par Gilbert Bécaud. Les téléspectateurs peuvent voter par tél. : 36.66.40.50 (3,71F l'appel) et Minitel 36.15 TF1 (1,29 F min).

23.15 Téléfilm : Désir fatal.
De Fred Olen Ray.

0.45 Magazine : Formule foot.

1.20 Journal, Météo.

1.35 Programmes de nuit.
Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.) ; 1.55, Les Aventures du jeune Patrick Pacard [2/6] ; 2.45, Histoires naturelles (et 4.00, 5.00) ; 3.35, Intrigues ; 4.30, Série : Côté *cœur* ; 4.45, Musique.

FRANCE 2

20.45 Magazine : Miroir, mon beau miroir.
Présenté par Nagui.

22.55 Spectacle : Smaïn, compil'à l'Olympia (2ᵉ partie).
Spectacle enregistré en octobre 1993. Avec Alain Bernard, pianiste.

23.55 Les Films Lumière.

0.00 Journal, Météo.

0.15 Programmes de nuit.
Documentaire : Le Royaume du passage, d'Eric Cloué ; 1.35, Tatort ; 3.00, Les Grands Travaux du monde ; 3.50, Opéra sauvage ; 5.00, Bouillon de culture (rediff.) ; 6.05, Dessin animé.

FRANCE 3

20.50 Téléfilm : Pasteur, cinq années de rage.
De Luc Béraud, avec Bernard Fresson, Nadia Barentin.
Les cinq années (1880-1885) qui aboutirent à la découverte du vaccin contre la rage et pendant lesquelles Louis Pasteur dut à la fois se battre contre ce qu'il appelait « l'impénétrable mystère de la vie et de la mort », mais aussi contre ses nombreux ennemis qui l'accusaient de ne pas être médecin.

22.30 Les Dossiers de l'Histoire.
Loin d'Hollywood, l'art européen du cinéma muet. [3] Domaine allemand, *la caméra en folie.*

23.35 Météo, Journal.

0.00 Musique et compagnie.
Le Tour d'Europe des musiques.

1.00 Musique Graffiti.
Langsam getragen de Schumann, par Michel Dalberto, piano (20 min).

M 6

20.45 Téléfilm : Au péril de ma vie.
De Desmond Davis, avec Leslie Caron, Joss Ackland.
Pendant la seconde guerre mondiale, un jeune peintre américain menant une vie oisive dans un grand hôtel parisien choisit d'aider la résistance après la mort d'une de ses amies...

0.10 Série : Raven.
Les Gardiens de la nuit.

1.00 Boulevard des clips *(et 6.35).*

3.30 Rediffusions.
Fréquenstar (Eddy Mitchell) ; 4.25, Top models, oh, là ! là ! ; 5.15, Jazz 6 ; 6.10, Culture pub.

CANAL +

19.40 Sport : Multifoot.

22.15 Magazine : Jour de foot.

22.55 Flash d'informations.

23.00 Cinéma : Toxic. ■
Film américain de Michael Herz et Samuel Weil (1984).

0.15 Série : Babylon 5.
[19/24] Combat interstellaire.

0.55 Surprises *(et 6.15).*

1.00 Sport : Boxe.
Réunion en direct de Philadelphie. Combat de poids lourds : Myke Tyson-Buster Mathis. Championnat WBA des poids moyens : Carl Daniels (Etats-Unis)-Julia Cesar Vasquez (Argentine). Championnat WBC-IBF des poids super-welters : Terry Norris (Etats-Unis)-Paul Vaden (Etats-Unis).

4.05 Documentaire : Loups de l'Idaho. De Jim Dotcher.

4.50 Cinéma : Les Faussaires. □
Film français de Frédéric Blum (1994). Avec Gérard Jugnot.

ARTE

20.40 Téléfilm : Le Phare.
[3/3] Fimme, de Pieter Verhoeff, avec Hans Heerschop.
Fimme est de retour mais Fimme a changé.

21.40 ▶ Documentaire : Les Gens des baraques.
De Robert Bozzi.

23.10 Magazine : Velvet Jungle.
Présenté par Valli. Suede : Live in Concert. Introducing the Band ; Top Live : Beverly Jo Scott ; Les Eurockéennes de Belfort : Best of 1995 ; Close up : Rachid Taha ; Louise ; Série : Les Zombies de la stratosphère [11/12] Man vs. Monster (v.o.), avec Leonard Nimoy.

0.50 Court métrage : *Le Maître flamand.*
de Susan Seidelman (1995), avec Aida Turturro (rediff.).

1.15 Court métrage : Initiation d'une vierge.
De Janusz Majevski (1995), avec Marek Kondrat (rediff.).

1.45 Cartoon Factory *[14/18].*
Village Barber (1930) ; Laughing Gas (1931) ; Spooks (1931) ; Soda Squirt (1933) (rediff.).

2.10 Paris Réunion Band *(30 min).*

CÂBLE

TV 5 19.00 Y'a pas match. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la *RTBF*. En direct. *20.00 Téléfilm : La Fête des pères.* De Claude Rich avec Dominique Labourier. 21.30 Télécinéma. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Perdu de vue. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Journal de la TSR. En direct (30 min)

PLANÈTE 19.15 La Réhabilitation de deux *cités marseillaises. De B. Marquet, M. Pecheral,* I. Lemaitre et H.P. Amar. 19.40 L'Homme technologique. [8/8] De Hugh Mason. 20.35 Chemins de fer. [8/12] De Lima à La Paz. De Nick Lera et Tony Morisson. *21.35 Le Roman* de France. [6/6] Les Trois Sœurs provençales. De Dominique Delouche. 22.05 Vallis Clara. D'Amalia Escriva. 22.55 Pianos en fête. De François Gauducheau. 23.45 ▶ Lijiang, la Chine au-delà des nuages. [1/4] Un meurtre dans la ville. De Phil Agland. 0.30 Les Splendeurs *de la mer* de Cortez. De Howard Hall (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Top-Flop. 19.35 Stars en stock. 20.00 Eco, écu et quoi ? 20.30 Karting. En direct. Masters Indoor 1995, au POPB. 23.50 Paris dernière. 0.40 A bout portant. Salvatore Adamo (40 min).

CANAL J 17.50 Capt'ain J. 18.00 Les P'tits Futés. [7/26]. Ramadane, guide des pyramides. 18.15 Regarde le monde. 18.30 Tarmac. 19.00 Série : Les Twist. 19.30 Prince Valiant. 20.00 *Dessins animés.*

CANAL JIMMY 21.00 Série : Angela, quinze ans. Tendres années. 21.50 Série : Le Frelon vert. Laissez-leur assez de corde. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 Série : Liquid Television. 22.50 T'as pas une idée ? 23.50 Road Test. 0.15 Série : Seinfeld. 0.40 Série : Dream On. (25 min).

SÉRIE CLUB 19.05 Le Club. 19.15 Série : Models Inc. Retour au bercail. 19.55 Série : Miami Vice (et 0.00). La Filière asiatique. 20.45 Série : Schimanski. *Les Deux Faces de la vérité.* 22.20 Série : Combat. Au son du jazz. 23.10 Série : Au-delà du réel, l'aventure continue. Les Yeux de la peur (50 min). 0.45 Série : Le Retour du Saint. Le Cauchemar (45 min).

MCM 19.30 L'invité de marque. Alain Souchon. 20.00 Eurotrash. 20.30 MCM Euromu*siques Nordica. 21.30 Buzz Tee Vee.* 22.00 Rave On. 22.30 MCM Dance Club (210 min).

MTV 19.30 European Top 20. 21.30 Model 95. 22.00 Reject ! Resist ! Rebel ! 22.30 Safe & Sexy. 23.00 Zig & Zag : The Best of 1995. 0.00 Yo ! MTV Raps : The Best of 1995 (120 min).

EUROSPORT 9.55 Biathlon. En direct. Coupe du monde, à Holmenkollen (Norvège). 11.20 Ski. En direct. Coupe du monde : descente dames, à Saint-Anton (Autriche). 12.40 Ski. En direct. Coupe du monde : descente messieurs, à Val Gardena (Italie). 14.15 Saut à skis. En direct. Coupe du monde. Grand tremplin, Chamonix. 19.00 Boxe. Championnat du Commonwealth. Poids légers : Schwer (G-B)-*Tetteh (Ghana). 19.55 Basket-ball. En direct.* Championnat de France Pro A. 14ᵉ journée : Antibes-Montpellier. 21.30 Equitation. En différé. Coupe du monde de saut d'obstacles, à Londres. 22.30 Golf (120 min).

CINÉ CINÉFIL 18.30 Gare au percepteur. ■ Film américain de Walter Lang (1950, N., v.o.). 19.55 Actualités Pathé nº 2. 20.50 Le Club. 22.05 Hollywood Backstage. 23.00 Le Verdict. ■■ Film britannique de Peter Glenville (1962, N., v.o.). 0.55 C'étaient des hommes. ■■ Film *américain de Fred Zinnemann* (1950, N., 85 min).

CINÉ CINÉMAS 18.30 Téléfilm : Tel père, quel fils ! De Jay Sandrich (1992). 20.00 Hollywood 26. *20.30 Téléfilm : Le Masque de* Satan. De Lamberto Bava (1989). 22.05 Sally Field. 22.30 Martin Scorcese : Les films que j'aime. 23.00 T'es heureuse ? Moi, toujours. ■ Film français de Jean Marboeuf (1983, 85 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Le Temps de la danse. Les prises de rôles de La Bayadère, avec Marie-Claude Pietragalla, Carole Arbo, José Martinez, Delphine Moussin. 20.30 Photo Portrait. Jean-Marc Dabadie, directeur des Editions de l'Imprimerie nationale. 20.45 Nouveau *Répertoire dramatique. Trouble-fête, de Franco* Brusati. 22.35 Musique : Opus. Dix ans de Mémoire en chantant. 0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Trois Contes de Guy de Maupassant : *La Peur* ; Apparition ; La Main. *0.55* Chronique du bout des heures. La main de singe. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Opéra. Donné le 8 décembre, au Théâtre des Champs-Elysées, par le Chœur de Radio-France, François Polgar, chef de chœur, l'Orchestre national de France, dir. Jeffrey Tate : Osud (Le Destin), opéra en trois actes, de Janacek, (livret de Janacek et de Fedora Bartosova - création française), sol. Peter Straka (Zhivny), Livia Aghova (Mila Val*kova), Ida Kirilova (La Mère), Ludovit Ludha (Dr* Suda), Didier Henry (Lhotsky). 22.45 Entracte. 23.05 Le Bel Aujourd'hui. Concert donné le 3 décembre, salle des concerts à la Cité de la Musique, à Paris, par l'Orchestre du Conservatoire, dir. Pascal Rophé : Eloge de la consonance, de Jansen ; Symphonie concertante pour six pianos et orchestre, de Constant ; Edifice (concerto pour violon et orchestre), de Finzi ; Pièces traversières, de Durieux ; Timbres, espace, mouvement, de Dutilleux. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 La vague expressionniste. Symphonie Mathis der Maler, de Hindemith, par l'Orchestre philharmonique *d'Israël, dir. Leonard Bernstein* ; Concerto op. 43 WV 66, de Schulhoff, par le Deutsches Kammerphilharmonie, dir. Delfs, sol. Madzar, piano ; Wanderlied im Herbst op. 71, de Krenek, sol. Rideout, mezzo-soprano, Gould, piano ; L'Opéra de quat'sous, suite pour orchestre, de Weill, par l'Orchestre Philharmonia, dir. Otto Klemperer ; Vers la flamme op. 72, de Scriabine, sol. Vladimir Horowitz, piano ; Erwartung op. 17, de Schoenberg, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Scherchen, sol. Laszlo, soprano. 22.40 Da capo. Allegro pour piano à quatre mains D 947, de Schubert, sol. Artur et Karl-Ulrich Schnabel, pianos ; Symphonie nº 9, de Beethoven, *par le Chœur Toonkunst d'Amsterdam,* l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Otto Klemperer, sol. Brouwenstijn, soprano, Hermes, contralto, Haefliger, ténor, Wilbrink, basse. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ *Film à éviter* ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 17 DÉCEMBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.

13.00 Journal, Météo.

13.20 Série : Walker Texas Ranger.

14.15 Série : Arabesque.

15.10 Série : Le Rebelle.

15.55 Les Dessous de Palm Beach.

16.55 Disney Parade.
Mickey bienfaiteur ; Une maman pour Noël (2ᵉ partie).

18.00 Des millions de copains.
Avec la série : Seaquest, police des mers.

19.00 Magazine : 7 sur 7.
Invités : Jacques Barrot, ministre du *travail et des affaires sociales* ; Laurent Voulzy ; Alain Danan, président de SolEnSi.

20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : Flic ou voyou. ■
Film français de Gérard Lautner (1978). Avec Jean-Paul Belmondo.

22.40 Ciné dimanche.

22.50 Cinéma : Sans retour. ■■
Film américain de Walter Hill (1981). *Avec Keith Carradine.*

0.40 Cinéma : Duos sur canapé. □
Film français de Marc Camoletti (1979). Avec Jean Lefebvre.

2.05 Cinéma : La Malédiction de la panthère rose. □
Film américain de Blake Edwards (1978). Avec Peter Sellers.

3.40 Journal, Météo.

3.50 Programmes de nuit.
Les Aventures du jeune Patrick *Pacard [3/6] ; 4.45, Musique ; 5.05,* Histoires naturelles.

FRANCE 2

12.00 Magazine : Polémiques (et 3.15).

12.50 Météo (et 13.15).

12.55 Loto, Journal.

13.25 Dimanche Martin.
Le monde est à vous, avec Sacha Distel.

15.05 Documentaire : Cousteau.
Le Butin de Pergame sauvé des eaux.

16.05 Dimanche Martin (suite).
L'Ecole des fans, avec Enrico Macias ; Ainsi font, font, font.

17.50 Stade 2 (et 5.05).

18.45 Magazine : Déjà dimanche.
Présenté par Jean-Luc Delarue et Nadège Dubospertus.

19.25 Magazine : Déjà le retour.

19.59 Journal, Météo.

20.45 Cinéma : E.T. l'extraterrestre ■■■
Film américain de Steven Spielberg (1982). Avec Henry Thomas.

22.50 Variétés : Taratata.
Avec Maurane, Ilona Chale, Vaya con Dios.

0.00 Les Films Lumière.

0.05 Journal, Météo.

0.15 Concert : Musiques au cœur.
Faust Argentin, d'Alfredo Arias.

1.30 Programmes de nuit.
Soko ; 2.20, Savoir plus santé (rediff.) ; 4.00, Okavongo ; 4.40, Urti ; 6.00, Dessin animé.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.

12.45 Journal.

13.05 Documentaire : Les Quatre Dromadaires.
Le Réveil des ours bruns.

14.05 Série : New York District.

14.55 Magazine : Sports dimanche.
15.00, Football : tirage au sort de l'Euro 96, en direct de Birmingham ; 15.45, Tiercé, en direct de Vincennes ; 16.05, Basket : Cholet-Limoges.

17.55 Magazine : Lignes de mire.
Présenté par Jacques Chancel.

18.55 Le 19-20 de l'information.
A 19.08, Journal régional.

20.10 Divertissement : Débat.
De et par Marc Jolivet.

20.15 Divertissement : *Benny Hill.*

20.50 Série : Inspecteur Derrick.
La Compagne, de *Günter Grawert*, avec Horst Tappert.

21.50 Série : Un cas pour deux.
Le Secret d'Hélène, de Wolfgang F. Henschel, avec Rainer Hunold.

22.55 Dimanche soir.
Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc ; Invité : Dominique Perben, ministre de la fonction publique ; suivi de : A la une sur la *trois, animé par Christine Ockrent,* avec Serge July et Philippe Alexandre.

23.40 Météo et Journal.

0.00 Cinéma : Chantons sous la pluie. ■■■
Film américain de Gene Kelly et Stanley Donen (1951, v.o.).

1.45 Court métrage : We Must Have Music (v.o.).

1.55 Musique Graffiti.
Adieu à notre petite étable, de Massenet, *Io so l'unite ancella*, de Cilea, par Renata Scotto, soprano, Vincenzo Scalera, piano (20 min).

M 6

12.45 Série : Surfers détectives.

13.40 Série : Les Têtes brûlées.

14.35 Magazine : Starnews.

15.05 Magazine : Fréquenstar.
Présenté par Laurent Boyer. Les Inconnus.

16.05 Série : Chapeau melon *et bottes de cuir.*

17.10 Série : Les McKenna.
La Merveille des McKenna ; Le Défi.

18.55 Série : Mission impossible, vingt ans après.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : **Les garçons sont de retour.**

20.35 Sport 6 (et 0.40).
Présenté par Stéphane Tortora.

20.45 Magazine : Capital.
Présenté par Emmanuel Chain.
Le Train de vie de l'Etat. Salaire des ministres : la loi du silence ; Fonds secrets, fonds très secrets ; Les coulisses d'un voyage ; Ambassade : l'image de la France.

22.40 Culture pub (et 4.45).
Présenté par Christian Blachas.
La violence fait-elle vendre ?

23.10 Téléfilm : Emmanuelle *au septième ciel.*
De Francis Leroi (1993). Avec Sylvia Kristel, Caroline Laurence, Laura Dean.

0.50 Boulevard des clips (et 5.15).

3.25 Rediffusions.
Girls de Saint-Tropez ; 4.20, D'ouest en ouest.

CANAL +

En clair jusqu'à 14.05

12.25 Flash d'informations (et 19.45, 22.30).

12.30 Télés dimanche.

13.30 La Semaine des Guignols.

14.05 Téléfilm : Un si gros mensonge.
De *Cellan Jones.*

14.55 Sport : Boxe.
Les meilleurs moments de la réunion de Philadelphie diffusée dans la nuit à partir de 1 h 05 avec les rencontres Tyson-Mathis (lourds), Daniel-Cesar Vasquez (moyens) et Norris-Vaden (super-welters).

En clair jusqu'à 18.00

15.20 Décode pas Bunny.

16.20 Les superstars du catch.

17.10 Documentaire : L'histoire d'une orang-outang orpheline.

17.59 Cinématoc.

18.00 Téléfilm : Le Cavalier des nuages.
De Gilles Behat.

En clair jusqu'à 20.35

19.55 Ça cartoon.
Présenté par Philippe Dana. Hor*reurs aux lapins (1946) ; The Brave* Little Bat (1941) ; Ça chauffe pour les souris (1952) ; Le Champion du bowling (1942).

20.35 Cinéma : Il était une fois le Bronx. ■
Film américain de Robert De Niro (1993).

22.35 Magazine : L'Equipe du dimanche.
Présenté par Thierry Gilardi.

1.10 Cinéma : Silent Tongue. ■■
Film américain de Sam Shepard (1992, v.o.).

2.45 Surprises (15 min).

LA CINQUIÈME

12.30 Magazine : Fête des bébés !
L'Acquisition de la marche ; Les Activités de Mélanie ; A quoi servent *les jouets ? Comment prendre soin* des cheveux de bébé ; Les goûteurs de petits pots.

12.57 Agenda de Noël.

13.00 Rintintin.
Voici Rintintin.

13.30 Les Grands Maîtres *du cinéma.*
Gilles Grangier.

14.30 Teva : Le Peuple jaguar.

15.30 Détours de France.

16.00 Documentaire : Jésus.
De Steve Allen [1/2].

17.00 Le Sens de l'Histoire.
Le Procès de Nuremberg, de Tony Kemp.

18.30 Va savoir.
L'Aérodynamique selon Eiffel.

18.57 Le Journal du temps.

ARTE

19.00 Cartoon Factory [15/18].
Goopy Gear (1932) ; The Music Lesson (1932) ; Tightrope Trick, Tom & Jerry (1933) ; Cobwel Hotel (1936).

19.30 Magazine : Métropolis (et 1.10).
Présenté par Pierre-André Boutang et Peter Wien.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Le Luxe, toujours le luxe.

20.41 Cinéma : Indiscrétions (The Philadelphia Story). ■■
Film américain de George Cukor (1940, N., v.o.). Avec Katharine Hepburn, Cary Grant, James Stewart.

22.30 Documentaire : C'est quoi le luxe ?
De Hans Magnus Enzensberger et Gudie Lawaetz.

23.20 Documentaire : L'Opéra, un luxe ?
De Maria Gorgues.

23.50 Documentaire : Souvenirs du temps passé.
De Poul Malmkjaer.

0.20 Documentaire : Les Gardiens du temple.
D'André Waksman.

0.55 Clip : Le Luxe du passé au présent.
De Francine Meunier.

2.10 Documentaire : Cent ans de cinéma, Amérique latine.
Le Cinéma des larmes, de Nelson Pereira Dos Santos (v.o., rediff., 52 min.).

CÂBLE

TV 5 19.00 30 millions d'amis. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 *Journal de la RTBF. En direct. 20.00 7 sur 7.* 21.00 Temps présent. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Hors la vie. ■■ Film franco-italien de Maroun *Bagdadi (1990). 0.30 Journal de France 3.* Edition Soir 3. 1.00 Journal de la TSR. En direct (30 min).

PLANÈTE 19.00 Pianos en fête. De Fran*çois Gauducheau. 19.50 ▶ Lijiang, la Chine* au-delà des nuages. [1/4] Un meurtre dans la ville. De Phil Agland. 20.35 Les Splendeurs de la mer de Cortez. De Howard Hall. *21.25 Grands maîtres de la photographie.* [2/6] Ansel Adams. De Peter Adam. 22.00 La Halte d'Emmaüs ou l'Accomplissement d'une vie. De Guy Soubigou. 22.40 Sourds à l'image. De Brigitte Lemaine. 23.55 Louvre, le temps d'un musée. De Stan Neumann. 0.50 Tremblement de terre : Un instant de terreur. D'Alex Gregory (45 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Jean-Edern's Club. 20.00 Totalement cinéma. 20.30 Top-Flop. 21.00 Paroles et musique. ■ Film franco-canadien d'Elie Chouraqui (1984). 22.50 Les Grandes Voix noires américaines. [2/2] De Claude Fléouter. 23.40 Eco, écu et quoi ? 0.10 Musiques en scènes. Invité : Roberto Alagna, à l'Opéra de Lyon (25 min). 0.35 Le Canal du savoir (60 min).

CANAL J 17.30 Série : Le Vilain Petit Canard. Un numéro sextraordinaire. 18.00 Série : Les Monroes. Dans le silence de la *nuit. 19.00 Sur la piste de l'animal le plus* secret. [10/12] Amérique du Sud 2. 19.30 Prince Valiant.

CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. 20.30 Country Box. 21.30 Série : Bottom. Parade. 21.55 Chronique New Age. 22.00 La Semaine sur Jimmy. 22.15 Série : New York Police Blues. 23.05 Destination séries. 23.35 Série : Les Envahisseurs. A l'aube du dernier jour. 0.30 Cambouis (60 min).

SÉRIE CLUB 19.00 Série : Models Inc. *Amour, toujours. 19.45 Série : Miami Vice* (et 0.00). Tous les coups sont permis. 20.35 Le Club. 20.45 ▶ Téléfilm : François le Champi. De Lazare Iglesis avec Marie *Dubois. 22.20 Série : Combat. Le Partisan.* 23.10 Série : Au-delà du réel, l'aventure continue. Au coin de l'œil. 0.45 Série : Les Boussardel. Les Noces de bronze (135 min).

MCM 19.30 Mangazone Mag. 20.00 NBA Action. 20.30 MCM Euromusiques Latina. 21.30 MCM Rock Legends Club. Marvin Gaye. 22.30 Eurotrash. 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 Rebel TV. 0.30 Zoom zoom (30 min).

MTV 19.30 Concert : The Cranberries. 20.30 The Soul of MTV. 21.30 The State. 22.00 Oddities Featuring the Maxx. 22.30 Alternative Nation. 0.00 Headbangers' Ball (90 min).

EUROSPORT 9.20 Ski. En direct (et 12.05). Coupe du monde : slalom dames, à Saint-Anton (Autriche). 10.10 Ski. En direct (et 12.55). Coupe du monde : slalom géant messieurs, à Alta Badia (Italie). 14.00 Saut à skis. En direct. Coupe du monde. Tremplin moyen, à Chamonix. 16.00 Karting. En direct. Masters Indoor 1995, au POPB. 19.00 Ski de fond. En différé. Coupe du *monde, à Santa Catarina.* 20.00 Golf. En direct. Championnat du monde : 4ᵉ tour, à Tryall (Jamaïque). 22.00 Karting. Résumé. Masters Indoor 1995, au POPB. 0.00 Les *Jeux de l'extrême (90 min).*

CINÉ CINÉFIL 19.10 Le Club. 20.30 C'étaient des hommes. ■■ Film américain de Fred Zinnemann (1950, N.). 21.55 Kitty Foyle. ■■ *Film américain de Sam Wood* (1940, N., v.o.). 23.40 Gare au percepteur. ■ Film américain de Walter Lang (1950, N., v.o., 90 min).

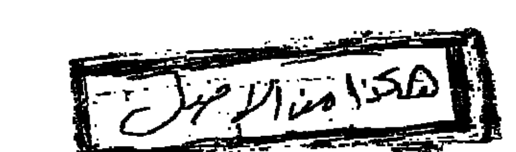
CINÉ CINÉMAS 19.30 Happy Anniversary 007. 20.30 La Femme flic. ■ Film français d'Yves Boisset (1979). 22.10 La Chasse. ■ Film américain de William Friedkin (1980, v.o.). 23.50 Hoffa. ■ Film américain de Danny De Vito (1992, v.o., 135 min).

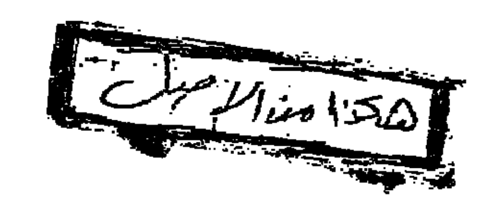
RADIO

FRANCE-CULTURE 20.30 Atelier de création radiophonique. Autour de monsieur *Teste de Paul Valéry. 22.25 Poésie sur* parole. Poésie de langue portugaise. 22.35 Musique : Le Concert. Concert imaginaire du G.R.M. Œuvres de Ferrari, Wagner, Teruggi, Schubert, Bayle, Debussy. 0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : Battus : le meurtre des oiseaux ; Rub a dub dub ; Rémanences : Sacrifications mentales ; Des mots dans le vent ; La Durée du oui : Baby, I Will Make You Sweat, de POL. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 20.05 Voix souvenirs. Irma Kolassi, mezzo-soprano. L'Amour de moy, anonyme du XVᵉ siècle ; Le Cœur de ma mie, de Jacques-Dalcroze (enregistré en 1957) ; Rhapsodie pour contralto, chœur d'hommes et orchestre op. 53, de Brahms, par le Chœur Marcel-Bridot, l'Orchestre Radio-Symphonique de Paris, dir. Eugène Bigot (enregistré en 1958) ; Œuvres de Fauré : Automne op. 18 nº 3 ; Mélodies de Venise op. 58 : Mandoline ; Soir op. 83 nº 2 (enregistré en 1954) ; Sept chansons populaires espagnoles, de De Falla, par l'Orchestre national, dir. Eduardo Toldra (enregistré en 1953) ; Amarilli mia bella, madrigal, de Caccini (enregistré en 1954). 21.00 Capitale Prague. Ou la mémoire des pierres. 22.30 Transversales. 1. Déclic. Steve Reich, Beryl Korot ; 2. Les Magiciens de la Terre : Le Festival Africolor ; Océan Indien ; Sénégal ; Mali ; 3. *Variations transversales :* Autour du Bon maître, une évocation musicale d'Erik Satie ; 4. Le jazz, probablement : L'Art Ensemble of Chicago, rétrospective *cavalière et concert, à l'occasion du* 30ᵉ anniversaire. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.00 Soirée lyrique. Les Joyeuses Commères de Windsor, de Nicolai, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Rudolf *Kubelik, sol. Ridderbusch (Sir John Falstaff),* Brendel (Monsieur Fluth), Malta (Monsieur Reich), Ahnsjö (Fenton), Zednik (Junker Spärlich), Sramek (Docteur Caius), Donath (Madame Fluth). 22.15 *Soirée lyrique* (Suite). Falstaff, extrait, de Salieri, par le Chœur et l'Orchestre de Chambre Salieri, dir. Tamas Pal, sol. Zempleni, soprano, Panczel, mezzo-soprano, Gulyas, ténor, Tamas Csurja, baryton, Gregor, basse ; Falstaff, extraits, de Verdi, par la Chorale Robert Shaw et l'Orchestre symphonique de la NBC, dir. Toscanini. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.





Le Monde
DIMANCHE 17 - LUNDI 18 DÉCEMBRE 1995

Fausses factures : Michel Roussin obtient un non-lieu

POUR MICHEL ROUSSIN, l'affaire des fausses factures de la région parisienne aura duré treize mois. Mis en examen le 14 novembre 1994 par le juge d'instruction de Créteil (Val-de-Marne) Eric Halphen pour *« recel d'abus de biens sociaux et recel d'infractions à la législation sur la facturation »*, M. Roussin a obtenu, vendredi après-midi 15 décembre, un non-lieu. Au terme de son ordonnance, le juge Halphen estime que le *« doute »* entourant les charges retenues à l'origine *« doit bénéficier au mis en examen »*.

Ministre de la coopération du gouvernement Balladur lors de sa mise en examen, M. Roussin avait été conduit à démissionner (*Le Monde daté* 13-14 novembre 1994). Son retour à la politique s'était fait sans tapage : depuis les dernières élections municipales, il est adjoint (RPR) au maire de Paris, chargé de la francophonie. Exception faite d'un bref entretien accordé, le 18 février, à l'hebdomadaire *Le Point*, dans lequel il s'estimait victime d'*« une espèce d'acharnement »*, il n'a jamais commenté publiquement sa situation judiciaire. Discrets face aux médias, ses avocats, Me Pierre Haïk et Georges Flécheux, ont, en revanche, multiplié les interventions auprès du juge d'instruction, sollicitant à trois reprises, les 5 avril, 6 juillet et 15 novembre, la délivrance d'un non-lieu.

Dans un mémoire de quinze pages, ses défenseurs avaient estimé, au mois d'avril, que l'enquête n'avait *« pas permis d'apporter la moindre justification à la mise en examen »* (*Le Monde* du 23 mai). Dans son ordonnance de non-lieu, le juge Halphen rappelle les présomptions qui pesaient, voilà un an, sur l'ancien ministre, au titre de ses fonctions passées de directeur du cabinet de M. Chirac à la mairie de Paris. La mention *« MR 200 000 F »*, découverte dans les agendas du promoteur-homme d'affaires Jean-Claude Méry, considéré comme l'homme-clé du réseau de faux facturiers agissant autour de l'office HLM de Paris, avait été traduite par la secrétaire de M. Méry comme figurant un versement d'espèces à M. Roussin. S'y ajoutait le témoignage d'un ancien chauffeur de M. Méry, qui avait assuré avoir été le spectateur de remises de *« mallettes »* remplies de billets de banque à l'Hôtel de Ville, à l'occasion de rendez-vous entre le promoteur et le directeur de cabinet.

AVEU D'IMPUISSANCE

Le juge Halphen relève que ces témoins sont partiellement revenus sur leurs déclarations initiales, comportant au demeurant *« des inexactitudes manifestes »*. De même, les déclarations de Didier Delaporte, ancien militant RPR ayant contribué à la campagne de M. Roussin pour les élections législatives de 1993 et qui assurait également avoir assisté à des remises d'espèces, n'ont-elles pas résisté à l'examen du juge et aux vérifications policières. Au terme de celles-ci, les défenseurs de M. Roussin ont d'ailleurs déposé en son nom, le 23 octobre, une plainte contre X... pour *« faux témoignage »* (*Le Monde* du 2 novembre).

S'il considère que M. Roussin n'a pas expliqué *« de façon convaincante »* pourquoi il rencontrait fréquemment M. Méry, le juge admet, en conclusion, qu'il lui est *« impossible de qualifier précisément »* les infractions dont l'ancien ministre aurait été le receleur. L'enquête n'a pu établir au détriment de quelle société des abus de biens sociaux auraient été commis.

Aussi son ordonnance apparaît-elle sinon comme un constat d'échec, au moins comme un aveu d'impuissance. Un an, jour pour jour, après sa mise en examen, M. Roussin avait réitéré sa demande de non-lieu. En cas de refus du juge, le parquet – qui avait par deux fois, les 16 mai et 25 juillet, requis le règlement séparé du cas de M. Roussin dans cette procédure – aurait pu faire appel, laissant à la chambre d'accusation le soin de trancher cette question. Devançant cet appel, le juge Halphen a choisi de rendre cette décision lui-même.

Hervé Gattegno

Le décret autorisant la gendarmerie à ficher les opinions politiques est abrogé

Un « nouveau projet » sera soumis à la CNIL

APRÈS LE TOLLÉ provoqué par le décret autorisant la gendarmerie à créer des fichiers régionaux recensant notamment les *« opinions politiques »* des terroristes, de leurs relations et de leurs victimes (*Le Monde* du 16 décembre), le gouvernement a pris la décision d'*« abroger »* ce texte publié au *Journal officiel*, un mois plus tôt, sous les signatures du premier ministre Alain Juppé et du ministre de la défense Charles Millon.

C'est par un communiqué de quelques lignes du ministère de la défense, rendu public dans la nuit du vendredi 15 au samedi 16 décembre, qu'a été annoncé ce retrait. *« Afin de lever toute ambiguïté, le décret va être abrogé et un nouveau projet sera soumis à la CNIL »* (Commission nationale de l'informatique et des libertés), indique le communiqué.

Ce retrait précipité illustre l'embarras du gouvernement envers l'avis rendu par la CNIL. En effet, la loi du 6 janvier 1978 fait obligation à cette catégorie de décrets de recevoir un avis conforme de la CNIL. Or, contrairement à ce qu'indiquait le décret publié au *Journal officiel du 16 novembre* en notant que la CNIL avait rendu le 25 avril un *« avis conforme »* sur ce texte, l'avis remis par la commission était restrictif. Il précisait que le fichage des informations sensibles ne pouvait en aucun cas porter sur les *« victimes »* du terrorisme. Dans son communiqué, le ministère de la défense note que le décret est bien *« conforme à l'avis rendu par le Conseil d'État »*. Mais, sans plus d'explications, il admet qu'il *« apparaît après vérification »* que ce texte *« comporte des différences avec celui approuvé par la CNIL »*.

Pourquoi l'avis de la CNIL n'a-t-il pas été respecté ? Le ministère de la défense n'en disait pas plus, samedi matin 16 décembre. Et l'abrogation rapide du décret lui permettra peut-être d'éviter de s'expliquer plus avant ou d'affronter un désaveu des membres de la CNIL. Car la commission avait justement décidé de réexaminer l'affaire, lors d'une séance plénière initialement fixée *au 5 décembre puis reportée au 19* décembre en raison des grèves. Il s'agissait pour elle *« de comparer les termes du décret publié à ceux de l'avis qu'elle avait rendu le 25 avril. »* Du côté gouvernemental, l'embarras provoqué par la publication officielle du décret est enfin souligné par l'existence d'un arrêté d'application signé par le ministre de la défense. Daté du 29 novembre, cet arrêté n'a toujours pas été publié, lui, au *Journal officiel*.

L'association SOS-Attentats a joint sa voix aux protestations

Ainsi est retiré un texte qui faisait peser de nombreuses menaces sur les libertés. Vendredi, avant même l'annonce de la décision de retrait du décret, l'association SOS-Attentats avait joint sa voix, aux protestations émanant des organisations d'avocats, de magistrats, de policiers, et de défenseurs des droits de l'Homme. La présidente de SOS-Attentats, Françoise Rudetzki, s'était, en particulier, élevée contre la possibilité ouverte à la gendarmerie de constituer des fichiers régionaux comportant, selon les termes du décret, des données dites sensibles sur *« les personnes qui sont victimes d'actes de terrorisme ou paraissent être particulièrement exposées à de tels actes »*.

Ne comprenant pas les raisons de ficher les opinions politiques et religieuses, ou encore les appartenances syndicales, des victimes réelles ou potentielles du terrorisme, Mme Rudetzki s'est interrogée sur *« la justification d'une liste des quelques milliers de victimes recensées à ce jour, et qui ont des opinions politiques, philosophiques et religieuses diverses »*. En outre, ajoute-t-elle, *« le terrorisme frappe aveuglément tous les lieux publics. Cataloguer des victimes potentielles, expose dès lors chaque citoyen à figurer sur ce fichier. Des textes susceptibles de porter atteinte aux libertés individuelles ne sont pas une réponse adaptée à la lutte contre le terrorisme international. »*

La Ligue des droits de l'homme avait, de son côté, fait part de son intention d'attaquer ce décret *« qui paraît attentatoire aux libertés »*. Le Syndicat de la magistrature (SM), tout en exigeant *« le retrait du décret »*, estimait *« urgent une réforme de la loi du 6 janvier 1978 qui ne permet pas, dans sa formulation actuelle, une réelle garantie des libertés individuelles »*. Il est vrai que le SM ne savait pas, en rédigeant ce communiqué, que le décret, présenté dans le *Journal officiel* comme conforme à l'avis de la CNIL, ne l'était pas en réalité.

Erich Inciyan

L'état des conflits sociaux au 23e jour

La reprise dans les transports est très inégale

● **TRANSPORTS URBAINS** : à Marseille, aucun autobus ne circulait, samedi 16 décembre, et l'on enregistrait seulement une rame toutes les quinze minutes sur les deux lignes de métro. Pour la cinquième journée consécutive, en raison de la grève du personnel de la T2C, l'agglomération de Clermont-Ferrand était privée de transports en commun. Même cas de figure à Bordeaux, où le réseau des bus est paralysé depuis deux semaines. Après dix jours de blocage, les bus et tramways de Grenoble ont repris samedi.

● **RATP** : selon la direction, cinq lignes de métro sur quinze étaient ouvertes samedi à 10 h. La ligne 1 fonctionnait à 100%, la ligne 4 à 35%, la ligne 7 à 16%, la ligne 7 bis à 65%, la ligne 13 à 25%. La ligne A du RER était ouverte et fonctionnait à 60 % de sa capacité. 15 % du parc de bus circulait *(lire également page 7)*.

● **SNCF** : le trafic reprenait très lentement samedi matin 16 décembre, notamment dans la banlieue de Paris où un train sur trois était annoncé au départ de la gare Saint-Lazare, selon la direction de la société. En région parisienne, quelques dessertes étaient prévues, à raison d'un train sur trois en direction de Saint-Nom-la-Bretèche, Versailles, Poissy, Cergy, Argenteuil, Mantes-la-Jolie via Poissy. En revanche, aucune desserte n'était annoncée sur le trafic banlieue Nord, pas plus qu'au départ de la Gare de Lyon. Depuis Montparnasse, dix allers-retours étaient prévus entre Paris et Rambouillet et six sur Paris-Plaisir.

En région, *« la reprise ne se fera qu'extrêmement progressivement »*, indique la SNCF *(lire également page 7)*. Sur le réseau TGV, six allers-retours étaient prévus entre Lille-Flandres et Roissy, trois entre Lille-Flandres et Marne-La-Vallée Chessy (desservant les gares de Douai, Arras, gare Haute-Picardie et Roissy). La SNCF prévoyait également six allers-retours TGV Paris-Lyon, quatre Paris-Dijon, et trois Paris-St-Pierre-des Corps, ainsi qu'un aller-retour Paris-Grenoble, Paris-Genève, Paris-Annecy, quatre allers-retours Paris-Dijon et Paris-Lyon, enfin deux allers-retours Paris-Lyon-Modane vers l'Italie. Aucune liaison Eurostar n'est prévue entre Paris et Londres (seuls six allers-retours entre Bruxelles et Londres sont planifiés).

● ***EDF-GDF*** : on comptait 25 % de grévistes vendredi contre 40 % jeudi.

● **LA POSTE** : la direction n'avait recensé que 2 % de grévistes vendredi.

● **BANQUES** : selon les établissements, il n'y avait vendredi que 3 à 6 % de grévistes.

● **TRANSPORTS MARITIMES** : la grève des marins CGT de Marseille perturbe gravement le trafic des ferries de la Société nationale Corse Méditerranée (SNCM) vers l'île de Beauté. Aucune traversée ne devait être assurée avant lundi soir. Sur la Manche en revanche les bateaux de Britanny Ferries et de la SNAT (filiale de la SNCF) fonctionnent normalement.

● ***EQUIPEMENT*** : *les syndicats* CGT, CFDT et FO des ministères de l'équipement et de l'environnement appellent à une *« journée de blocage général des services »* mardi 19 décembre et *« à un temps fort d'actions, avec grèves »*, jeudi 21, jour du sommet social.

« Une répétition générale » pour Arlette Laguiller

LE TEMPS EST À LA LUTTE : la « Mutu » accueillait, vendredi 15 décembre, à Paris, son deuxième meeting trotskiste en moins d'une semaine. Après la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), qui avait fait salle comble le 11 décembre, les militants de Lutte ouvrière, moins nombreux, étaient venus, salle de la Mutualité, écouter Arlette Laguiller sur le conflit social. L'épreuve était délicate pour l'ex-candidate à l'élection présidentielle, qui s'exprimait le jour même où le mouvement donnait des signes multiples d'essoufflement.

Constatant d'abord que ni *« ceux qui dirigent le pays »* ni *« les journalistes vedettes des médias »* n'avaient *« senti »* venir le conflit, Mme Laguiller s'est moquée des *« prétendus intellectuels de la bourgeoisie, qui découvrent avec effarement (...) que la classe ouvrière existe »*.

Pour le porte-parole de l'organisation trotskiste, *« l'ovation des députés à l'Assemblée »*, le 15 novembre, lors de la présentation du plan Juppé sur la Sécurité sociale, *« a été le symbole de la hargne de ces laquais richement payés »*. *« Il est bien possible que cette grève puisse coûter sa place à Juppé »*, a-t-elle poursuivi. *« Bon vent ! Mais si c'est pour le remplacer par Séguin ou Pasqua, c'est un piège. »* Tout en appelant ses militants à manifester en masse samedi 16 décembre, la responsable de LO a, curieusement, dressé le bilan du mouvement au passé. *« La limite principale du mouvement a été que la grève ne s'est pas étendue au secteur privé. Elle n'a donc pas vraiment touché le patronat, et elle donne à Juppé une marge de manœuvre »*, a dit Mme Laguiller. Lutte ouvrière, qui ne dispose pas de relais syndical particulier (ses militants cotisent majoritairement à la CGT, syndicat qui a joué *« le rôle le plus déterminant »*, à FO, comme Arlette Laguiller, et parfois à la CFDT), continue à se méfier des centrales. *« La CGT et FO ont montré et appris qu'étendre une grève à partir de la base n'était pas une aberration gauchiste*, a-t-elle dit, *mais ils auraient pu le faire bien avant. »*

Surtout, Mme Laguiller a continué à regretter la *« démoralisation et l'apolitisme des travailleurs »*. Pour autant, elle conclut : *« Cette grève était une répétition générale. Le véritable troisième tour social est encore à venir. »*

Ariane Chemin

Devinette

par Alain Rollat

QUEL RAPPORT y-a-t-il entre les vaches landaises, les vins de Bordeaux et les griots du Sénégal ? La réponse à cette énigme était donnée, vendredi soir 15 décembre, par la télévision publique et, bien qu'elle ait été camouflée sous les programmes les plus anodins, elle était naturellement en relation avec l'actualité.

Les vaches landaises, c'est bien connu, sont depuis longtemps les preuves vivantes de l'existence du principe de causalité, autrement dit les meilleures auxiliaires des savants qui valident l'idée scientifique du déterminisme en prétendant que, dans notre univers, rien n'est fortuit, *« tout phénomène a une cause qui le précède nécessairement, de sorte qu'en connaissant la cause on connaît par cela même l'effet »*, comme l'écrivait le philosophe Alexandre Kojève qui n'était pourtant pas né du côté de Chalosse. En clair, il n'existe aucune autre explication rationnelle que celle du déterminisme géographique au rôle que tiennent les vaches landaises dans ces courses du même nom, enracinées autour de Mont-de-Marsan, où l'on voit sans raison apparente des jeunes gens descendre dans l'arène en boléro d'apparat pour le seul plaisir d'affronter la charge de l'animal et d'esquiver ses cornes, au dernier moment, dans un geste de toupie. Ces artistes sont d'ailleurs incapables d'expliquer pourquoi ils prennent ce risque gratuit. Ils s'étonnent même qu'on leur pose une question qu'ils ne se posent pas eux-mêmes : *« On ne peut pas faire autrement, c'est comme ça... »* Ce plaisir ludique, déterminant leur comportement étrange, fait partie de leur tréfonds.

Les vins de Bordeaux, en revanche, ne sont plus ce qu'ils étaient. Cela s'est dit sur France 2, chez Bernard Pivot, et le fait que celui-ci ait un faible atavique pour le beaujolais n'autorise pas à voir malice derrière ce déplorable constat. La baronne de Rothschild en personne n'a pas vraiment contesté que l'extension inconsidérée des aires de production ait pu contribuer à la baisse de la qualité moyenne. Mais il y a plus grave : il paraît que les vignerons des terroirs bordelais sont désormais si près de leurs sous qu'ils ne font même plus déguster leurs crus aux gourmets de passage. Un expert a eu ce mot terrible : *« A Bordeaux, maintenant, il y a tout à vendre mais plus rien à boire ! »*

Quant aux griots du Sénégal, selon France 3 et Sylvain Augier, ils ont donné au monde entier une belle leçon de fraternité œcuménique le jour où, faisant fi de tous les clivages culturels, ils ont initié les trente-cinq moines de l'abbaye bénédictine de Keur Moussa (Casamance) à la pratique de la kora : cette harpe africaine est ainsi devenue l'instrument de l'harmonie recherchée par les hommes de bonne volonté.

On l'aura deviné, la clé de cette énigme s'appelait Alain Juppé, sobre maire de Bordeaux, natif des Landes, habile à pirouetter dans l'arène au risque de se faire estoquer, auquel le Père Noël offrira une kora pour l'aider à devenir l'accordeur qu'attend le chœur social.

A NOS LECTEURS

EN RAISON de l'actualité politique et sociale, nous avons été contraints de différer la publication de la page « chronologie » consacrée aux principaux événements du mois de novembre. Elle sera publiée dans notre édition du vendredi 22 datée samedi 23 décembre.

Société des rédacteurs du « Monde »

■ **RÉUNIE** de façon extraordinaire, jeudi 14 décembre à Paris, l'assemblée générale ordinaire de la Société des rédacteurs du *Monde* (SRM) a adopté, sur proposition du conseil d'administration, plusieurs modifications des statuts de la société. Le conseil proposait d'aménager les articles 8, 12 et 13 afin, notamment, d'autoriser le maintien dans la SRM, avec le statut de retraités, de journalistes licenciés par la SA Le Monde dans le cadre de plans sociaux. Des critères d'âge et d'ancienneté dans l'entreprise sont établis pour pouvoir bénéficier de cette mesure. Chacune des trois révisions des statuts a été adoptée à une majorité supérieure à 80 % des parts présentes ou représentées.

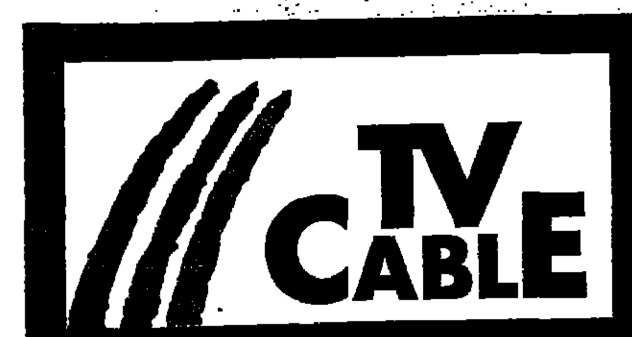
Tirage du *Monde* daté samedi 16 décembre 1995 : 489 524 exemplaires

Faites un heureux, offrez un abonnement au câble.



Le cadeau : plus de vingt chaînes sur votre téléviseur. Le câble, c'est le cadeau de Noël idéal : 20 cadeaux en un, un cadeau pour toute la famille. Films, documentaires, séries, sport, info, musique : tout est toujours disponible à l'heure de votre choix. Parce que le câble vous permet de créer vous-même le programme qui vous convient.

Le cadeau en plus : la simplicité et une qualité d'image parfaite. Oubliez les antennes. Après un raccordement simple et rapide, vous recevrez, en plus de vos chaînes habituelles, toutes les chaînes du câble avec une qualité de réception des images que vous n'avez jamais vue. Simplifiez-vous la vie... et celle du Père Noël.



Abonnez-vous au

05.25.80.00

Appel gratuit

MILLE CADEAUX* À GAGNER

*Valable pour tout abonnement entre le 1er et 31 décembre 1995.